

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE JUDO



DOCUMENT

SOR

Règles Sportives et d'Organisation



La langue de référence de ce document est l'Anglais (version 9 mars 2022) sauf pour l'Annexe C, le Code Disciplinaire et le Code d'Éthique, dont la langue de référence est le Français.

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES	8
1.1 Préambule	9
1.1.1 Comportement lors des événements de la FIJ	9
1.2 Judo propre	9
1.2.1 Commission Disciplinaire	10
1.2.2 Match truqué et manipulation en compétition	10
1.2.3 Politique pour la protection des athlètes et autres participants face au harcèlement et abus	11
1.3 Assurance et responsabilité civile	12
1.4 Contrôle de genre	13
1.5 Athlètes mineurs	13
1.6 Calendrier de la FIJ	14
1.7 Nationalité de l'athlète	14
1.7.1 Changement de nationalité de l'athlète	14
1.7.1.1 Changement de nationalité de l'athlète pour une période de moins de trois ans	15
1.7.1.2 Changement de nationalité de l'athlète après une période de trois ans ou plus	15
1.7.2 Circonstances particulières	16
1.7.2.1 Les judoka avec un statut officiel de réfugié	16
1.7.2.2 Les immigrants juniors et catégories plus jeunes	16
1.8 Nationalité de l'arbitre	17
1.8.1 Changement de nationalité de l'arbitre	17
SECTION 2 RÈGLES DE COMPÉTITION	18
2.1 Format et programme de compétition pour les événements WJT de la FIJ	19
2.2 Catégories de poids pour les événements WJT de la FIJ	20
2.2.1 Catégories de poids pour les compétitions individuelles	20
2.2.2 Catégories de poids pour les compétitions par équipes mixtes	21
2.2.3 Catégories de poids pour les compétitions par équipes mixtes avec tolérance de 2kg	22
2.2.4 Catégories de poids pour les compétitions par équipes	23
2.2.5 Catégories de poids pour les compétitions par équipes avec tolérance de 2kg	24
2.3 Tranches d'âge	24
2.4 Durée des combats	25
2.5 Systèmes de compétition	26
2.5.1 Élimination directe	26
2.5.2 Repêchage en quart de finale	26
2.5.3 Double repêchage	26
2.5.4 Repêchage total	26
2.5.5 Système de poules (Round Robin)	27
2.5.6 Meilleur des trois combats	27
2.6 Règles pour un faible nombre d'athlètes ou d'équipes	28
2.6.1 Système pour un faible nombre d'engagés pour les événements WJT de la FIJ	28
2.6.2 Système pour un faible nombre d'engagés pour les autres événements	29
2.7 Système de compétition pour les événements par équipes et par équipes mixtes	30
2.7.1 Règles pour les événements par équipes mixtes	30
2.7.2 Règles pour les événements par équipes féminines et masculines	33

2.8 Brochure (Outlines) de l'évènement	34
2.8.1 Visas	34
2.8.2 Transport	34
2.8.3 Hébergement	34
2.8.4 Le lieu d'entraînement	35
2.8.5 Consentement pour utilisation des données/photographie/vidéo/tournage	36
2.9 Tableaux officiels d'information	36
SECTION 3 LISTES DE CLASSEMENT MONDIAL (WRL) DE LA FIJ	38
3.1 Listes de Classement Mondial (WRL) de la FIJ	39
3.2 WRL de la FIJ pour les individuels	40
3.2.1 WRL Seniors de la FIJ	40
3.2.2 WRL Juniors de la FIJ	41
3.2.3 WRL Cadets de la FIJ	42
3.3 WRL équipes mixtes de la FIJ	43
3.3.1 WRL Seniors équipes mixtes de la FIJ	43
3.3.2 WRL Juniors équipes mixtes de la FIJ	44
3.3.3 WRL Cadets équipes mixtes de la FIJ	45
3.4 WRL des nations de la FIJ	45
3.5 Règles additionnelles	45
SECTION 4 INSCRIPTIONS ET ACCRÉDITATIONS	48
4.1 Règles de participation aux événements WJT de la FIJ	49
4.2 Inscriptions pour les événements WJT de la FIJ	49
4.3 Annulation de la participation des athlètes	50
4.4 Nombre d'inscriptions	50
4.5 Accréditations	53
SECTION 5 TIRAGE AU SORT	54
5.1 Règles du tirage au sort	55
5.2 Têtes de série pour les événements du WJT de la FIJ	55
SECTION 6 PESÉE OFFICIELLE	58
6.1 Lieu de la pesée officielle	59
6.2 Règles de la pesée officielle	59
6.2.1 Pesée officielle lors des événements individuels	59
6.2.2 Pesée officielle lors des événements par équipes et par équipes mixtes	60
6.3 Procédure de la pesée officielle	60
6.3.1 Absence à la pesée officielle	61
6.3.2 Pesée en dehors des limites de poids d'une catégorie	61
6.3.3 Non-respect des conditions du SOR de la FIJ ou instructions officielles	61
6.3.4 Procédure après la pesée officielle	61
6.4 Pesée aléatoire	61
6.4.1 Tirage au sort des athlètes (événements individuels)	61
6.4.2 Regroupement des athlètes	61
6.4.3 Procédure de la pesée aléatoire	62
6.4.4 Procédure d'après-pesée aléatoire	62
SECTION 7 ÉDUCATION ET ENTRAÎNEMENT	64
7.1 Code de conduite des entraîneurs	65
7.2 Code vestimentaire	65
7.3 Procédure pour la visualisation d'un combat	65

SECTION 8 LIEU DE COMPÉTITION	66
8.1 Lieu de compétition	67
8.2 Lieu d'entraînement	67
8.3 Zone d'échauffement et contrôle du judogi	67
8.4 Installations pour les athlètes	68
8.5 Entrée et sortie de l'aire de compétition	68
8.6 Aire de compétition et zone de combat	69
8.7 Officiels	70
8.8 Médical	70
8.9 Média	70
8.10 Cérémonies de remise des médailles	71
8.11 Retard, report ou annulation d'une compétition	71
ANNEXE A RÈGLES POUR LES VÉTÉRANS	72
A1.1 Organisation	73
A1.2 Règles de compétition pour les Vétérans	73
A1.3 Eligibilité à participer	73
A.1.3.1 Inscription à l'évènement	74
A1.4 Tranches d'âge pour les Vétérans	74
A1.5 Catégories de poids pour les Vétérans	74
A1.6 Temps de combat pour les Vétérans	74
A1.7 Catégorie regroupée pour les Vétérans	75
A1.8 Tirage au sort pour les Vétérans	76
A1.9 Tête de série pour les Vétérans	76
A1.10 Pesée pour les Vétérans	76
A1.11 Règles judogi pour les Vétérans	77
A1.12 Dossards pour les Vétérans	77
A1.13 Système de compétition pour les Vétérans	77
A1.14 Remise des récompenses pour les Vétérans	77
ANNEXE B RÈGLES POUR LES KATA	78
B1.1 Eligibilité pour participer	79
B1.2 Accréditations	79
B1.3 Tirage au sort	80
B1.4 Formule de compétition	80
B1.5 Juges et système de jugement	80
B1.6 Aire de compétition	81
B1.7 Cérémonie de remise des récompenses	81
B1.8 Entraîneurs	81
B1.9 Situation médicale	82
ANNEXE C RÈGLES DU JUDOJI DE LA FIJ	84
C1.1 Judogi approuvé par la FIJ	85
C1.1.1 Lieu du pré-contrôle des judogi et dossards	85
C1.1.2 Pré-contrôle des judogi et dossards	85
C1.1.2.1 Pré-contrôle du judogi	85
C1.1.2.2 Pré-contrôle des dossards	85
C1.1.3 Conséquences d'un refus au contrôle du judogi	86
C1.1.4 Positions de vérification lors du contrôle du judogi	86
C1.1.5 Procédure de contrôle du judogi	86
C1.2 Label FIJ	88
C1.3 Emplacement du logo du fabricant	89
C1.4 Emblème national	90

C1.5 Publicités	91
C1.6 Publicité additionnelle réservée à l'athlète	91
C1.7 Marquage	92
C1.8 Dossard	92
C1.9 Couleur du judogi	93
C1.10 Contrôle du judogi	94
C1.11 T-shirt (pour les féminines)	96
C1.12 Fourniture d'un judogi de réserve	96
C1.13 Devoirs des officiels techniques nationaux	96
C1.14 Valorisation du titre de champion du Monde et/ou Olympique	98
C.1.14.1 Procédure concernant la valorisation du titre de champion du Monde	98
C.1.14.2 Procédure concernant la valorisation du titre de champion Olympique	99

ANNEXE D RÈGLES D'ARBITRAGE DE LA FIJ	100
D1.1 Arbitrage - culture, histoire et principes	101
Article 1 - Arbitres et officiels	102
Article 2 - Rôle et fonction de l'arbitre	103
Article 3 - Rôle des arbitres n'officiant pas	104
Article 4 - Gestes	104
Article 5 - Localisation (zones valides)	118
Article 6 - Durée du combat	119
Article 7 - Temps d'immobilisation	119
Article 8 - Techniques coïncidant avec le signal de fin du temps du combat	119
Article 9 - Début de combat	120
Article 10 - Transition du tachi-waza vers le ne-waza (A) et du ne-waza vers le tachi-waza (B)	121
Article 11 - Application du mate	127
Article 12 - Sono-mama	129
Article 13 - Fin de combat	129
Article 14 - Ippon	132
Article 15 - Waza-ari	134
Article 16 - Waza-ari-awasete-ippou	135
Article 17 - Osaekomi-waza	135
Article 18 - Les actes interdits et infractions	138
Article 18.1 - Shido (légères infractions)	138
Article 18.1.1 - Shido pour manque de combativité	139
Article 18.1.2 - Shido pour déplacement non conforme	140
Article 18.1.3 - Shido pour judogi ou cheveux non ajustés	147
Article 18.2 - Hansoku-make (graves infractions)	148
Article 18.2.1 - Hansoku-make pour techniques dangereuses	148
Article 18.2.2 - Hansoku-make pour actes contraires à l'esprit du judo	149
Article 18.3 - Double hansoku-make	150
Article 18.3.1 - Double hansoku-make (indirect)	150
Article 18.3.2 - Double hansoku-make (direct)	151
Article 19 - Forfait et abandon	151
Article 20 - Blessure, maladie ou accident	152
Article 21 - Situations non couvertes par les règles	155

ANNEXE E GUIDE MÉDICAL ET ANTI-DOPAGE DE LA FIJ	156
E1.1 Obligations médicales	157
E1.1.1 Prise de décision sur l'aire de compétition	157
E1.1.2 Prise de décision en dehors de l'aire de compétition	157
E1.1.3 Droits et responsabilités	157

E1.2 Suspension médicale suite à une commotion	158
E1.3 Hygiène	158
E1.4 Code de conduite des médecins	158
E1.5 Critères de contrôle anti-dopage	159
E1.5.1 Test pendant les événements	159
E1.5.2 Procédure de sélection pour le contrôle anti-dopage	159
E1.5.3 Notification aux athlètes	159
E1.5.3.1 Modification de notification pour les athlètes mineurs	159
E1.5.4 Laboratoire	160

ANNEXE F CODE DISCIPLINAIRE ET CODE D'ÉTHIQUE DE LA FIJ 162

ANNEXE G COMPÉTITION SPORTIVE 174

G1.1 Les phases de compétitions de la FIJ	175
G1.2 Tableaux de scores	177
G1.3 Formulaires standards pour les événements de la FIJ	178
G1.3.1 Liste de contrôle de la délégation	178
G1.3.2 Liste de pesée	179
G1.3.3 Modèle d'ordre des combats	180
G1.3.4 Modèle de la liste des arbitres	181
G1.3.5 Modèle de la feuille de combat	182
G1.3.6 Élimination directe	183
G1.3.7 Repêchage quarts de finale	184
G1.3.8 Système d'élimination avec le repêchage débutant lors de la phase des quarts de finale (8 derniers participants) / jusqu'à 64 athlètes/équipes participant(e)s	185
G1.3.9 Système d'élimination avec le repêchage débutant lors de la phase des quarts de finales (8 derniers participants) / jusqu'à 32 athlètes/équipes participant(e)s	186
G1.3.10 Système d'élimination avec le repêchage débutant lors de la phase des quarts de finales (8 derniers participants) / jusqu'à 16 athlètes/équipes participant(e)s	187
G1.3.11 Système d'élimination avec le repêchage débutant lors de la phase des quarts de finales (8 derniers participants) / jusqu'à 8 athlètes/équipes participant(e)s	188
G1.3.12 Double repêchage / jusqu'à 64 athlètes/équipes participant(e)s	189
G1.3.13 Double repêchage / jusqu'à 32 athlètes/équipes participant(e)s	190
G1.3.14 Double repêchage / jusqu'à 16 athlètes/équipes participant(e)s	191
G1.3.15 Double repêchage / jusqu'à 8 athlètes/équipes participant(e)s	192
G1.3.16 Repêchage total / jusqu'à 32 athlètes ou équipes	193
G1.3.17 Repêchage total / jusqu'à 16 athlètes ou équipes	194
G1.3.18 Dans le cas où 5 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 1	195
G1.3.19 Dans le cas où 5 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 2	196
G1.3.20 Dans le cas où 4 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 1	197
G1.3.21 Dans le cas où 4 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 2	198
G1.3.22 Dans le cas où 3 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 1	199
G1.3.23 Dans le cas où 3 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 2	200
G1.3.24 Exemples de liste de résultats	201
G1.3.25 Exemples de confirmation d'engagement d'une équipe	202
G1.3.26 Exemple de confirmation d'engagement d'une équipe mixte	203
G1.3.27 Exemple d'une feuille de match avec résultats	204
G1.3.28 Exemple d'une feuille de match équipe mixte	205
G1.3.29 Formulaire pour la suspension d'un entraîneur	206
G1.3.30 Hansoku-make direct pour acte contraire à l'esprit du judo	207

G1.3.31 Demande de visualisation d'un combat par un entraîneur	208
G1.3.32 Feuille récapitulative pour manquement aux règles judogi	209

ANNEXE H GLOSSAIRE 210

H1.1 Glossaire des termes Japonais	211
H1.2 Noms des techniques de Judo	216
H1.2.1 Nage-waza (68)	216
H1.2.2 Katame-waza (32)	218
H1.3 Pénalités	220

Abréviations

EOG – Guide d'Organisation des Evènements

FIJ – Fédération Internationale de Judo

CIO – Comité International Olympique

CNO – Comité National Olympique

LOC – Local Organising Committee (Comité d'Organisation Local)

SOR – Règles Sportives d'Organisation

WJT – World Judo Tour

WRL – World Ranking List (Liste de Classement Mondial)

N/A – Non applicable

Situations exceptionnelles

Toute situation qui n'est pas couverte par les Règles Sportives et d'Organisation (SOR) de la Fédération Internationale de Judo (FIJ) sera traitée par le Comité Exécutif de la FIJ. Si une décision urgente est nécessaire et qu'une décision du Comité Exécutif de la FIJ n'est pas possible, la Commission Ad Hoc de la FIJ doit être composée d'un (1) représentant des Commissions de l'Arbitrage, du Sport et de l'Education et Entraînement. Dans la mesure du possible, la composition de la Commission Ad Hoc devra inclure un (1) élu de la FIJ.

Modification des Règles Sportives et d'Organisation

La FIJ a le droit de modifier ses règles et règlements de manière raisonnable à tout moment, en fonction de ses besoins de fonctionnement et de gestion et conformément aux procédures légales. Les modifications doivent être approuvées par le Comité Exécutif de la FIJ, qui les notifiera à ses membres par toute méthode qu'elle jugera appropriée (y compris, mais sans s'y limiter, par courriel, une publication sur le site web, une déclaration lors d'une réunion, etc.)

Dans le SOR de la FIJ le genre masculin est utilisé pour faire référence à toute personne physique (par exemple membre, responsable, officiel, participant, athlète, entraîneur, juge, arbitre ou accompagnateur, etc.), et il inclura, sauf disposition spécifique contraire, le genre féminin.

Les termes "Fédération Nationale de Judo" et "Fédération Nationale" font référence à un membre de la FIJ.

Pour la traduction des termes Japonais, se référer à l'Annexe H.

La dernière version du SOR de la FIJ peut être téléchargée sur <https://www.ijf.org/ijf/documents/21>.

La langue de référence de ce document est l'Anglais sauf pour l'Annexe C, le Code Disciplinaire et le Code d'Ethique, dont la langue de référence est le Français.

Tout commentaire peut être envoyé à l'adresse suivante: sport@ijf.org



INFORMATIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

1.1 Préambule

Les Règles Sportives et d'Organisation (SOR) de la Fédération Internationale de Judo (FIJ) conjointement avec les Statuts, les Règles de Finance, le contrat avec la Fédération Nationale concernée (ci-après mentionnée Fédération Nationale) et le Guide de l'Organisation des Evènements (EOG), sont les documents obligatoires pour l'organisation des évènements du World Judo Tour (WJT) de la FIJ. Pour tous les évènements du WJT, la FIJ détient la juridiction d'appel définitive.

Des procédures spécifiques supplémentaires seront données pour l'organisation des compétitions de judo aux Jeux Olympiques d'été et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Le Comité Exécutif de la FIJ allouera les évènements aux Comités d'Organisation. L'organisation de n'importe quel Championnats du Monde concerne les instances suivantes : la FIJ, l'Union Continentale à laquelle appartient la Fédération Nationale organisatrice, et la Fédération Nationale, qui a été chargée par le Comité Exécutif de la FIJ d'être organisateur. L'Union Continentale est consultée sur toute question et soutient à la fois la FIJ et la Fédération Nationale. La Fédération Nationale doit nommer un Comité d'Organisation pour gérer l'organisation de l'évènement.

La FIJ pourra contrôler les compétitions de judo continentales toutes les fois que cela est décidé ainsi par le Comité Exécutif ou le Congrès de la FIJ. Cela requiert l'adhésion aux règles et documents mentionnés ci-dessous. Lors de telles compétitions de judo, l'arbitrage et l'organisation technique devront être gérés par l'Union Continentale ou l'institution régionale (continentale) et supervisés par les officiels nommés par la FIJ.

La Commission Vétérans de la FIJ est responsable de toutes les activités Vétérans de la FIJ. Voir Annexe A pour toutes les règles se référant aux Vétérans. La Commission Kata de la FIJ est responsable de toutes les activités Kata de la FIJ. Voir Annexe B pour toutes les règles se référant au Kata.

1.1.1 Comportement lors des évènements de la FIJ

Toute personne participant à un évènement WJT de la FIJ doit toujours faire attention à son comportement, en respectant les valeurs du judo. Tout comportement inacceptable, toute violence ou agression ne seront pas tolérés. Tout athlète qui manque de respect à son adversaire à la fin d'un combat risque d'être disqualifié, et en conséquence de se voir retirer son « prize money », ses points de classement mondial (WRL) et de faire l'objet d'une action disciplinaire.

1.2 Judo propre

Intégrité, discipline et éthique sont des principes fondamentaux du judo, sur et en dehors de l'aire de combat. Voir Annexe F pour le Code Disciplinaire de la FIJ et le Code d'Éthique de la FIJ.

Plus d'informations sur le Code d'Éthique du Comité International Olympique (CIO) se trouvent dans le document « Code du Mouvement Olympique sur la Prévention des Manipulations de Compétitions » : <https://stillmed.olympics.com/media/Document%20Library/OlympicOrg/IOC/What-We-Do/Protecting-Clean-Athletes/Competition-manipulation/Code-Prevention-Manipulation-Competitions.pdf>

Les organismes de paris sportifs et tout ce qui s'y rapporte ne peuvent apparaître sur aucun support publicitaire ou marketing utilisé sur le WJT de la FIJ.



1.2.1 Commission Disciplinaire

Le Comité Exécutif de la FIJ a la compétence pour établir une Commission Disciplinaire afin d'évaluer la violation présumée des règles de la FIJ et se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires dans les cas de triche, mauvaise conduite ou tout comportement contraire à l'éthique et aux valeurs morales du sport, particulièrement du judo, et toute violation du SOR de la FIJ.

La Commission Disciplinaire de la FIJ prendra des sanctions conformément au Code Disciplinaire de la FIJ (Annexe F). Si durant un évènement de la FIJ, depuis son arrivée à l'évènement (normalement aéroport ou gare) jusqu'au départ de l'évènement, il y a un incident, une décision immédiate de suspendre toute personne impliquée peut être prise sur place. Cette décision sera placée sous la responsabilité d'un membre du Comité Exécutif nommé avant chaque évènement par le Président de la FIJ, qui formera une Commission Ad Hoc de la FIJ pour gérer ce problème. La Commission Ad Hoc de la FIJ sera composée de membres du Comité Exécutif de la FIJ ou de leurs représentants.

Tout incident entraînant une sanction ou pas sera immédiatement communiqué au Président de la FIJ, aux membres du CE et à la Commission Disciplinaire de la FIJ. Après avoir entendu la personne concernée et le(s) possible(s) témoin(s), une décision sur la sanction potentielle sera prise. Si la personne concernée est un mineur, un adulte responsable pour la délégation l'accompagnera durant la discussion. Dès que la décision est prise, la Commission Ad Hoc de la FIJ informera immédiatement le Président de la FIJ, le Comité Exécutif de la FIJ et la Commission Disciplinaire de la FIJ de cette décision.

Le rapport d'un incident et la décision finale doivent être transmis à la Commission Disciplinaire de la FIJ, avec en copie le Secrétariat Général de la FIJ, dans les 3 jours de la date de l'incident. Le rapport sera écrit par la Commission Education et doit indiquer ce qui suit : les faits, incluant le rappel des faits présumés, un résumé des observations et arguments des parties, les bases de la décision et tout autre commentaire.

Sur réception des documents, la Commission disciplinaire devra informer les personnes concernées de la décision 15 jours après la date de l'incident. La Commission Disciplinaire de la FIJ décidera de la date de début et de la durée de suspension.

Si une partie est en désaccord avec la décision, un appel écrit pourra être soumis à la Commission Disciplinaire de la FIJ, avec en copie le Secrétariat Général de la FIJ, sous un mois calendaire après la date de l'incident. Dans le cas d'une suspension, la décision sera maintenue jusqu'à ce que l'appel soit entendu.

1.2.2 Match truqué et manipulation en compétition

L'intégrité du sport dépend du fait que le résultat d'un évènement sportif basé entièrement sur le mérite des participants qui y prennent part. Toute forme de corruption qui pourrait altérer l'opinion publique sur l'intégrité d'une compétition Judo est fondamentalement contraire à l'esprit du sport et sera sujette à de sévères sanctions.

La FIJ dispose de règles dédiées à l'intégrité du sport en lien avec le pari sportif.

Il existe 4 règles essentielles à rappeler :

- Faites toujours de votre mieux, ne truquez jamais un combat.
- Ne pariez jamais sur votre compétition, ne pariez jamais sur votre sport.
- Ne partagez jamais d'informations utiles dans le cadre des paris sportifs, ou toute forme de manipulation lors des compétitions sportives ou toute autre intention de corruption par les participants ou via une autre personne et/ou entité.
- En cas d'approche pour tricher, dénoncez-la!

La manipulation en compétition est définie comme un acte, arrangement ou omission intentionnel(le) ayant pour but la modification d'un résultat ou du cours d'une compétition sportive afin d'enlever tout ou partie de la notion d'imprévu afin d'obtenir un avantage injustifié pour soi ou pour quelqu'un d'autre. Si un combat semble s'être déroulé selon un résultat déterminé à l'avance, violant ainsi les règles de la FIJ, une enquête approfondie pourra être menée et toute découverte de manipulation de compétition entraînera une action disciplinaire.

Si, au cours d'un évènement de la FIJ (compétition individuelle ou par équipes), un athlète est blessé ou malade avant un combat et doit se retirer, il devra disposer d'un certificat médical du Commissaire Médical de la FIJ.

La FIJ pourra mener une enquête approfondie, et toute découverte de manipulation en compétition entraînera une action disciplinaire. Le résultat du combat sera annulé s'il est découvert qu'un athlète ne dit pas la vérité.

Les combats truqués et la manipulation lors des compétitions peuvent être rapportés de façon anonyme et confidentielle ici : <https://reportintegrity.judobase.org/form>. Tout signalement fait de bonne foi ne sera pas sanctionné. Toute forme de représailles envers les donneurs d'alertes est interdite et sera sanctionnée.

Ne pas signaler à la FIJ, à la première occasion, toute information relative à un pari ou une manipulation lors des compétitions pourra être considéré comme une violation du SOR.

Les comportements suivants constituent une violation du SOR :

- Ne pas coopérer à toute enquête menée par la FIJ en relation avec une possible violation de cette règle, y compris, sans limitation, ne pas fournir avec précision, complètement et sans délai, toute information et/ou document et/ou accès ou aide demandé par la FIJ dans le cadre de cette enquête.
- Obstruer ou retarder toute enquête qui pourrait être menée par la FIJ en relation avec une possible violation de cette règle y compris, sans limitation, cacher, falsifier ou détruire tout document ou autre information qui pourrait être pertinente dans l'enquête.

1.2.3 Politique pour la protection des athlètes et autres participants face au harcèlement et abus

Cette politique s'applique à toute personne affiliée à la FIJ, y compris les athlètes. Elle est disponible via le lien suivant : <https://www.ijf.org/ijf/documents/3>.

"Harcèlement" ou "harcèlement et abus" incluent les abus physiques ou psychologiques et abus sexuels (qui peuvent être une forme d'abus physique et/ou psychologique).

“Abus physique ou psychologique” signifie tout comportement inadéquat ou malvenu qui pourrait raisonnablement être considéré ou être perçu comme préjudiciable, nuisible ou humiliant pour autrui.

“Abus sexuel” signifie toute implication non voulue, prédatrice ou forcée dans un comportement sexuel, toute conduite malvenue verbale ou physique ou geste de nature sexuel (par exemple l’usage de stéréotypes insultants/offensants basés sur le genre, blagues sexuelles, menaces, intimidation) qui pourraient raisonnablement être considérés ou perçus comme préjudiciables ou humiliants pour autrui.

Le harcèlement peut être fondé sur des motifs tels que la race, la religion, la couleur, la croyance, l’origine ethnique, les attributs physiques, le genre ou l’orientation sexuelle. Il peut comprendre un incident isolé ou une série d’incidents. Cela peut être en personne ou sur internet. Le harcèlement peut être délibéré, spontané ou coercitif. Les harcèlements et abus résultent souvent d’un abus d’autorité, soit l’usage impropre d’une position d’influence, pouvoir ou autorité par un individu contre une autre personne.

Les cas de harcèlement et d’abus peuvent être reportés sur la plateforme “Clean Judo” et feront l’objet d’une investigation par la Commission Disciplinaire de la FIJ conformément au Code Disciplinaire de la FIJ (Annexe F).

Tout incident présumé d’harcèlement et d’abus sera considéré comme confidentiel et les informations personnelles (incluant le nom, date de naissance, adresse, numéro d’identification) ne seront pas divulguées, sauf, par exemple, si la personne concernée donne son accord préalable, et si la divulgation est nécessaire pour protéger quelqu’un d’un préjudice ou si un acte criminel potentiel est porté à l’attention de la FIJ.

Les harcèlements et abus peuvent être reportés, anonymement et confidentiellement via le lien suivant : <https://reportintegrity.judobase.org/form>

1.3 Assurance et responsabilité civile

Chaque Fédération Nationale est responsable de ses athlètes (y compris le certificat d’absence de grossesse). Elle doit assumer toute responsabilité en cas d’accident et d’assurance santé ainsi que la responsabilité civile pour tous les événements FIJ pour toute personne dont elle a la responsabilité.

Les Fédérations Nationales ont la responsabilité de prévoir des garanties d’assurance liées aux membres de leur délégation lors de tout événement du WJT de la FIJ. L’organisateur de l’évènement et la FIJ ne seront pas tenus comme responsables en cas de défaut d’assurance.

Cependant, La Fédération Nationale de Judo organisatrice de l’évènement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour contracter une police d’assurance couvrant le risque de Responsabilité Civile pour la durée entière de l’évènement. L’organisateur de l’évènement et la FIJ ne seront pas tenus responsables concernant toute réclamation pour blessure, maladie ou décès survenus lors du déplacement et de la participation à l’évènement.

1.4 Contrôle de genre

Le contrôle du genre est placé sous la responsabilité des Fédérations Nationales de la FIJ. La FIJ appliquera les recommandations actuelles du CIO. Toute décision d’une Fédération Membre concernant le genre d’un athlète doit être communiquée dans les plus brefs délais au Président de la FIJ.

Toute plainte officielle par une Fédération Nationale, une Union Continentale ou un membre du Comité Exécutif de la FIJ concernant le genre d’un athlète doit être envoyée au Président de la FIJ. Sur la base de la plainte officielle, le Comité Exécutif de la FIJ décidera s’il est nécessaire de donner suite ou non à cette plainte et de la porter devant la Commission du Contrôle du Genre. Le Comité Exécutif de la FIJ peut également faire appel à la Fédération Nationale membre de l’athlète concerné pour qu’il prenne une décision sur le genre de l’athlète concerné.

La Commission du Contrôle du Genre est composée d’un médecin compétent dans le domaine de changement de sexe, d’un juriste et d’un membre du Comité Exécutif de la FIJ désignés par le Président de la FIJ. Cette commission pourra faire appel à des experts reconnus dans ce domaine.

Toute décision prise par une Fédération Nationale membre à propos du genre d’un athlète devra être soumise exclusivement par l’athlète concerné à la Commission du Contrôle du Genre dans le cas d’une contestation.

La Commission du Contrôle du Genre de la FIJ aura la pleine autorité de demander à toutes les parties concernées tout document ou information nécessaires à l’audience de cette affaire. La Commission du Contrôle du Genre établira une réglementation interne pour définir l’évolution de la procédure qui devra garantir la confidentialité de la procédure et le respect de la protection des données et des vies privées des personnes concernées.

La décision du Comité Exécutif de la FIJ de ne pas donner suite à une plainte officielle ainsi que les décisions de la Commission du Contrôle du Genre de la FIJ pourront être soumises exclusivement par le biais d’un appel au Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne, Suisse, qui décidera définitivement du contentieux conformément au Code d’arbitrage en matière de sport. Le délai pour l’appel est de vingt-et-un jours à partir de la réception de la décision faisant l’objet de l’appel. Le panel sera composé d’un juge seulement. La langue d’arbitrage sera l’Anglais.

1.5 Athlètes mineurs

La Fédération Nationale a la responsabilité d’obtenir l’autorisation légale et la permission pour les athlètes mineurs de participer aux compétitions. Lors d’un voyage avec des mineurs, un officiel ou entraîneur de l’équipe doit avoir tous les documents nécessaires qui l’autorisent à agir au nom des parents/tuteurs “in loco parentis”.

Cela s’applique également aux contrôles anti-dopage. La Fédération Nationale doit s’assurer que les athlètes mineurs ont la permission de leurs parents/tuteurs de se soumettre aux tests (voir Annexe E1.5.3.1).

1.6 Calendrier de la FIJ

Le Comité Exécutif de la FIJ validera le calendrier pour tous les événements de la FIJ.

Le CIO approuvera le calendrier pour les Jeux Olympiques d'été et les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été.

Les calendriers actualisés de la FIJ se trouvent sur le site internet de la FIJ : <https://www.ijf.org/calendar?age=all>.

1.7 Nationalité de l'athlète

Les athlètes doivent être de la même nationalité que la Fédération Nationale qui les a engagés à la compétition. Les Vétérans sont exemptés de cette règle. Des personnes nommées par le Comité Exécutif de la FIJ devront vérifier la citoyenneté des compétiteurs. La présentation d'un passeport délivré par le pays pour lequel le compétiteur est engagé sera la preuve de sa citoyenneté.

Dans les cas suivants, des procédures particulières doivent être appliquées :

a) Lorsque les compétitions ont lieu dans un pays dans lequel les résidents ne détiennent pas de passeport lorsqu'ils sont dans ce pays.

b) Dans le cas où il y a un problème possible de "citoyenneté commune", par exemple Porto Rico, où le passeport peut être substitué par une lettre ou un certificat provenant du Comité National Olympique (CNO) de l'athlète ou, s'il n'existe pas une telle entité, de l'Autorité Nationale Sportive confirmant que l'athlète réside bien dans ce pays et en a bien la nationalité.

Si un athlète a plusieurs nationalités, il ne peut représenter qu'un seul pays.

1.7.1 Changement de nationalité de l'athlète

Un athlète qui a représenté un pays aux :

- Jeux Olympiques
- Championnats du monde (seniors, juniors, cadets)
- Championnats continentaux (seniors, juniors, cadets)
- Jeux Régionaux et Jeux Multi-Sports (tels que les Jeux Panaméricains, les Jeux Africains, les Jeux Européens, les Jeux du Commonwealth, les Jeux Méditerranéens, les Jeux de la Francophonie, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, etc.)
- Tournois internationaux organisés par la FIJ (Grand Prix, Grand Slam, Masters) ou sous ses auspices (Open Continental et Coupe Continentale)
- Toutes les compétitions dans le calendrier de la FIJ, à l'exception des compétitions vétérans, kata, militaires **et championnats par équipes de club***

et qui a changé sa nationalité ou acquis une nouvelle nationalité peut représenter son nouveau pays à condition qu'au moins trois ans se soient écoulés depuis que l'athlète a représenté pour la dernière fois son ancien pays.

*Cette règle ne concerne pas les Vétérans, les militaires et combattants kata qui peuvent changer de nationalité sans la règle des trois ans.

Si les deux Fédérations Nationales concernées sont d'accord, elles peuvent demander à la FIJ de réduire la période de trois ans ou même d'annuler complètement cette durée (voir la Charte Olympique, Règle 41 et le texte d'application de la Règle 41).

De ce fait, la FIJ ne peut pas réduire la période des trois ans sans un accord écrit des deux Fédérations Nationales concernées, et un passeport valide de l'athlète pour le nouveau pays.

Se référer également à la Section 3 Listes de classement mondial (WRL) de la FIJ, 3.5 Règles additionnelles.

1.7.1.1 Changement de nationalité de l'athlète pour une période de moins de trois ans

Un athlète ne peut pas représenter une nouvelle Fédération Nationale sans l'autorisation de la FIJ.

La demande pour réduire la période des trois ans doit être envoyée **par la Fédération Nationale (le nouveau pays)** par email au Secrétariat Général de la FIJ (gs@ijf.org) et doit inclure les documents ci-après :

- Une lettre du Président de la Fédération Nationale (le pays actuel) certifiant l'absence d'objection au changement de nationalité de l'athlète concerné.
- Une lettre du Président de la Fédération Nationale (le nouveau pays) autorisant l'athlète à le représenter dans les compétitions internationales.
- Une lettre de l'athlète, qui a déjà représenté un pays, argumentant son souhait de représenter sa nouvelle Fédération Nationale.
- Une copie du passeport de l'athlète prouvant sa nationalité du nouveau pays.

Après réception du dossier complet, le Secrétariat Général de la FIJ l'examinera et l'enverra au Comité Exécutif de la FIJ pour validation. Si la majorité du Comité Exécutif de la FIJ valide la demande, le Secrétariat Général de la FIJ en confirmera l'approbation à la partie concernée. Tout athlète ne respectant pas cette règle pourra être sujet à des mesures disciplinaires.

1.7.1.2 Changement de nationalité de l'athlète pour une période de trois ans ou plus

Un athlète ne peut représenter une nouvelle Fédération Nationale sans en informer la FIJ, même si trois années ou plus se sont écoulées depuis que l'athlète a représenté pour sa précédente Fédération Nationale.

La FIJ doit être officiellement informée par la nouvelle Fédération Nationale, par email envoyé au Secrétariat Général de la FIJ (gs@ijf.org) et à la gestion des inscriptions (registration@ijf.org). Cela s'applique aussi pour les vétérans, les militaires et les combattants kata.

La demande doit inclure les documents ci-après :

- Une lettre du Président de la nouvelle Fédération Nationale (le nouveau pays) autorisant l'athlète à le représenter dans les compétitions internationales.
- Une lettre de l'athlète, qui a représenté un pays, prouvant son souhait de représenter la nouvelle Fédération Nationale.
- Une copie du passeport de l'athlète prouvant sa nationalité du nouveau pays.

Après réception du dossier complet, le Secrétariat Général de la FIJ l'examinera et l'enverra au Comité Exécutif de la FIJ pour information. **Le Secrétariat Général de la FIJ confirmera le changement de nationalité à la nouvelle Fédération Nationale, copie à l'ancienne Fédération Nationale.** Tout athlète ne respectant pas cette règle pourra être sujet à des mesures disciplinaires.

1.7.2 Circonstances particulières

Pour les événements organisés par la FIJ et sous ses auspices, le Comité Exécutif de la FIJ, afin de protéger l'intérêt de l'athlète, peut autoriser l'athlète à participer sous le drapeau de la FIJ pour toute raison (par exemple : statut non-officiel de réfugié de l'athlète, non-reconnaissance du CNO par le CIO, suspension de la Fédération Nationale, etc.).

1.7.2.1. Les judoka avec un statut officiel de réfugié

Les judoka ayant un statut officiel de réfugié, accueillis par un pays, peuvent se qualifier pour les compétitions de la FIJ ou de l'Union Continentale via les championnats nationaux de leur pays d'accueil et de ce fait combattre sous le drapeau de leur pays d'accueil. Les demandes de la Fédération Nationale (pays d'accueil) doivent être envoyées, avec les documents du statut officiel de réfugié, au Secrétariat Général de la FIJ (gs@ijf.org). Si les documents envoyés sont conformes, l'accord sera automatiquement accordé par le Secrétariat Général de la FIJ après confirmation du Président de la FIJ.

En cas de changement de statut du réfugié officiel, comme par exemple l'obtention de la nationalité dans un nouveau pays, retour dans leur pays d'origine, etc. La règle de changement de nationalité doit être appliquée.

Pour les événements organisés par la FIJ ou sous ses auspices, le Comité Exécutif de la FIJ peut autoriser le judoka ayant un statut officiel de réfugié à participer sous le drapeau de la FIJ.

En cas de changement de statut du réfugié officiel, ayant combattu sous le drapeau FIJ, par exemple l'obtention de la nationalité dans un nouveau pays, retour dans leur pays d'origine, etc. le Comité Exécutif de la FIJ **prendra** une décision concernant le changement de nationalité et les points de la WRL obtenus par l'athlète.

Tous les documents relatifs au nouveau statut et la demande de changement de nationalité doivent être envoyés au Secrétariat Général de la FIJ (gs@ijf.org), au moins 15 jours avant la fermeture des inscriptions d'un événement spécifique.

Les athlètes avec un statut officiel de réfugié et combattant sous le drapeau de la FIJ peuvent participer à un Championnat Continental dans le continent où ils sont réfugiés. Pour être autorisés à participer à l'évènement concerné, ils doivent avoir déjà participé à une compétition internationale (minimum Coupe Continentale) et être assurés.

1.7.2.2 Les immigrants juniors et catégories plus jeunes

Les judoka étrangers Juniors (masculins et féminines de moins de 21 ans, âgés de 15 à 20 ans au cours de l'année calendaire) et catégories plus jeunes vivant dans un pays d'accueil peuvent participer aux Championnats Nationaux Juniors et catégories plus jeunes de leur pays d'accueil et de ce fait se qualifier pour les compétitions Juniors et catégories plus jeunes de la FIJ et de l'Union Continentale. Ils peuvent être inscrits, par la Fédération Nationale de leur pays d'accueil, aux compétitions Juniors et catégories plus jeunes de la FIJ et de l'Union Continentale s'ils répondent aux critères suivants :

- Prouver leur résidence dans le pays d'accueil (au moins 1 an),
- Prouver l'intégration de leurs parents dans le pays d'accueil (au moins 1 an),
- Prouver leur intégration dans le système scolaire ou universitaire (au moins 1 an),
- Prouver leur intégration dans un club de Judo du pays d'accueil, dûment affilié à la Fédération Nationale membre de la FIJ.

Si les Fédérations Nationales des pays membres souhaitent inscrire ces athlètes, elles doivent envoyer la demande chaque année au Secrétariat Général de la FIJ (gs@ijf.org), avec les documents mentionnés ci-dessus. De plus, les Fédérations Nationales doivent également joindre le consentement du judoka et l'autorisation des parents, si l'athlète est mineur.

La FIJ examinera les documents soumis et s'ils sont jugés conformes, la FIJ approuvera la demande. Le Secrétaire Général enverra un certificat pour l'inscription sur Judobase.

En cas d'approbation, le judoka concerné combattra sous le drapeau de son pays d'accueil.

Pour la participation aux Championnats du Monde Juniors, des points de classement mondial Seniors (WRL) étant attribués, la décision sera prise au cas par cas par le Directeur Sportif en chef de la FIJ.

Si l'athlète souhaite retourner dans son pays d'origine, ou s'il déménage vers un autre pays d'accueil, il sera libre de le faire et conservera tous les points du classement mondial (WRL) qu'il aura acquis, après transmission au Secrétariat Général de la FIJ (gs@ijf.org) des documents prouvant sa relocalisation. La règle de changement de nationalité ne sera pas nécessaire.

1.8 Nationalité de l'arbitre

L'arbitre doit avoir la même nationalité que celle figurant dans la base de données de la FIJ (Judobase). La Commission d'Arbitrage de la FIJ devra vérifier la nationalité de l'arbitre. La présentation d'un passeport valide délivré par le pays qu'il représente sera la preuve de sa citoyenneté.

Un arbitre ne peut représenter qu'un seul pays au cours d'un même Cycle Olympique.

Si un arbitre a plusieurs nationalités :

- Il doit en informer la Commission d'Arbitrage de la FIJ dont il dépend ;
- Il doit choisir une seule nationalité, qu'il représentera durant le Cycle Olympique en cours ;
- Il ne peut arbitrer un athlète qui possède la/les même(s) nationalité(s) que lui.

Si un arbitre occupe une fonction au sein d'une Fédération Nationale d'un pays dont il n'a pas la nationalité, il doit en informer la Commission d'Arbitrage de la FIJ dont il dépend, et ne peut arbitrer un athlète représentant cette Fédération Nationale.

La Commission d'Arbitrage de la FIJ concernée doit informer l'Equipe Informatique de la FIJ (IT Team) des nationalités et des fonctions nationales de chaque arbitre, pour la procédure technique de tirage au sort des arbitres et des juges.

1.8.1 Changement de nationalité de l'arbitre

Un arbitre devra informer la FIJ de tout changement concernant sa nationalité.

Un arbitre qui a représenté un pays à une compétition officielle de la FIJ et qui a changé de nationalité ou acquis une nouvelle nationalité, pourra représenter son nouveau pays lors du Cycle Olympique suivant.

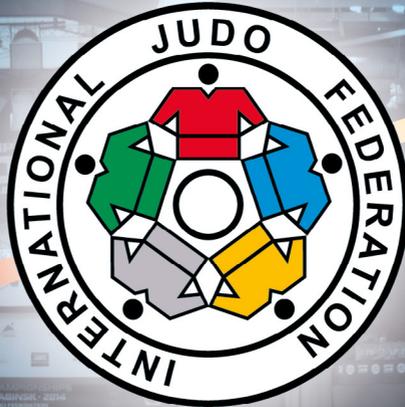
Un arbitre ne peut pas représenter une nouvelle Fédération Nationale sans l'autorisation de la FIJ.

2.1 Format et programme de compétition pour les événements WJT de la FIJ

Le WJT est une série d'événements de judo qui comprennent une compétition (combats entre athlètes pour l'obtention de médailles et de « prize money ») et d'autres activités en lien avec ce sport (par exemple, accréditation, tirage au sort, etc.).

Les compétitions du WJT de la FIJ : Grand Prix, Grand Slam, Masters, Championnats du Monde Cadets, Juniors, Seniors et Toutes Catégories comprennent normalement deux sessions, les tours préliminaires et le bloc final. Les différentes phases qui ont lieu dans les sessions dépendent du type d'événement. Tout changement devra être approuvé par le Directeur Sportif en Chef de la FIJ. Selon le nombre de participants dans une catégorie, le nombre de tours nécessaires peut varier. Le programme de compétition pour les événements ne faisant pas partie du WJT de la FIJ doit être approuvé par toutes les parties concernées.

Evènements FIJ prévus sur 2 jours (Grand Prix, Grand Slam, Masters)		
	Femmes	Hommes
Jour 1	-48 kg, -52 kg, -57 kg, -63 kg	-60 kg, -66 kg, -73 kg
Jour 2	-70 kg, -78 kg, +78 kg	-81 kg, -90 kg, -100 kg, +100 kg
Evènements FIJ prévus sur 1 ou 2 jours (Championnats du Monde Toutes Catégories)		
Jour 1	1 Jour - Femmes et Hommes / 2 Jours - Premier jour : Femmes ou Hommes	
Jour 2	2 Jours - Deuxième jour : Femmes ou Hommes	
Evènements FIJ prévus sur 3 jours (Grand Prix, Grand Slam, Masters)		
Jour 1	-48 kg, -52 kg, -57 kg	-60 kg, -66 kg
Jour 2	-63 kg, -70 kg	-73 kg, -81 kg
Jour 3	-78 kg, +78 kg	-90 kg, -100 kg, +100 kg
Evènements FIJ prévus sur 5 jours (Championnats du Monde Cadets)		
Jour 1	-40 kg, -44 kg	-50 kg, -55 kg
Jour 2	-48 kg, -52 kg	-60 kg, -66 kg
Jour 3	-57 kg, -63 kg	-73 kg, -81 kg
Jour 4	-70 kg, +70 kg	-90 kg, +90 kg
Jour 5	Equipes Mixtes	
Evènements FIJ prévus sur 5 jours (Championnats du Monde Juniors)		
Jour 1	-48 kg, -52 kg	-60 kg, -66 kg
Jour 2	-57 kg, -63 kg	-73 kg
Jour 3	-70 kg	-81 kg, -90 kg
Jour 4	-78 kg, +78 kg	-100 kg, +100 kg
Jour 5	Equipes Mixtes	
Evènements FIJ prévus sur 8 jours (Championnats du Monde Seniors)		
Jour 1	-48 kg	-60 kg
Jour 2	-52 kg	-66 kg
Jour 3	-57 kg	-73 kg
Jour 4	-63 kg	-81 kg
Jour 5	-70 kg	-90 kg
Jour 6	-78 kg	-100 kg
Jour 7	+78 kg	+100 kg
Jour 8	Equipes Mixtes	



RÈGLES DE COMPÉTITION

Les règles de compétition sont sous la responsabilité de la Commission Sportive de la FIJ.



2.2 Catégories de poids pour les évènements WJT de la FIJ

Les catégories de poids suivantes seront appliquées lors des Championnats du Monde et compétitions organisées sous les auspices de la FIJ.

2.2.1 Catégories de poids pour les compétitions individuelles

Féminines (Senior et Junior)	-48 kg	Poids super léger	Moins de 48.0kg inclus
	-52 kg	Poids mi-léger	Plus de 48.0kg jusqu'à 52.0kg inclus
	-57 kg	Poids léger	Plus de 52.0kg jusqu'à 57.0kg inclus
	-63 kg	Poids mi-moyen	Plus de 57.0kg jusqu'à 63.0kg inclus
	-70 kg	Poids moyen	Plus de 63.0kg jusqu'à 70.0kg inclus
	-78 kg	Poids mi-lourd	Plus de 70.0kg jusqu'à 78.0kg inclus
	+78 kg	Poids lourd	Plus de 78.0kg
	Open	Toutes catégories	Pas de limite de poids
Féminines (Cadettes moins de 18 ans)	-40 kg	Poids plume	Moins de 40.0kg inclus
	-44 kg	Poids super léger	Plus de 40.0kg jusqu'à 44.0kg inclus
	-48 kg	Poids mi-léger	Plus de 44.0kg jusqu'à 48.0kg inclus
	-52 kg	Poids léger	Plus de 48.0kg jusqu'à 52.0kg inclus
	-57 kg	Poids mi-moyen	Plus de 52.0kg jusqu'à 57.0kg inclus
	-63 kg	Poids moyen	Plus de 57.0kg jusqu'à 63.0kg inclus
	-70 kg	Poids mi-lourd	Plus de 63.0kg jusqu'à 70.0kg inclus
	+70 kg	Poids lourd	Plus de 70.0kg
Masculins (Senior et Junior)	-60 kg	Poids super léger	Moins de 60.0kg inclus
	-66 kg	Poids mi-léger	Plus de 60.0kg jusqu'à 66.0kg inclus
	-73 kg	Poids léger	Plus de 66.0kg jusqu'à 73.0kg inclus
	-81 kg	Poids mi-moyen	Plus de 73.0kg jusqu'à 81.0kg inclus
	-90 kg	Poids moyen	Plus de 81.0kg jusqu'à 90.0kg inclus
	-100 kg	Poids mi-lourd	Plus de 90.0kg jusqu'à 100.0kg inclus
	+100 kg	Poids lourd	Plus de 100.0kg
	Open	Toutes catégories	Pas de limite de poids
Masculins (Cadets moins de 18 ans)	-50 kg	Poids plume	Moins de 50.0kg inclus
	-55 kg	Poids super léger	Plus de 50.0kg jusqu'à 55.0kg inclus
	-60 kg	Poids mi-léger	Plus de 55.0kg jusqu'à 60.0kg inclus
	-66 kg	Poids léger	Plus de 60.0kg jusqu'à 66.0kg inclus
	-73 kg	Poids mi-moyen	Plus de 66.0kg jusqu'à 73.0kg inclus
	-81 kg	Poids moyen	Plus de 73.0kg jusqu'à 81.0kg inclus
	-90 kg	Poids mi-lourd	Plus de 81.0kg jusqu'à 90.0kg inclus
	+90 kg	Poids lourd	Plus de 90.0kg

2.2.2 Catégories de poids pour les compétitions par équipes mixtes

Seniors et Juniors équipes mixtes	-57kg	Féminines	Jusqu'à 57.0kg inclus
	-73kg	Masculins	Jusqu'à 73.0kg inclus
	-70kg	Féminines	Plus de 57.0kg jusqu'à 70.0kg inclus
	-90kg	Masculins	Plus de 73.0kg jusqu'à 90.0kg inclus
	+70kg	Féminines	Plus de 70.0kg
	+90kg	Masculins	Plus de 90.0kg
Seniors équipes mixtes Jeux Olympiques	-57kg	Féminines (48kg, 52kg, 57kg)*	Jusqu'à 57.0kg inclus
	-73kg	Masculins (60kg, 66kg, 73kg)*	Jusqu'à 73.0kg inclus
	-70kg	Féminines (57kg, 63kg, 70kg)*	Jusqu'à 70.0kg inclus
	-90kg	Masculins (73kg, 81kg, 90kg)*	Jusqu'à 90.0kg inclus
	+70kg	Féminines (70kg, 78kg, +78kg)*	Plus de 70.0kg
	+90kg	Masculins (90kg, 100kg, +100kg)*	Plus de 90.0kg
Cadets équipes mixtes	-48kg	Féminines	Jusqu'à 48.0kg inclus
	-60kg	Masculins	Jusqu'à 60.0kg inclus
	-63kg	Féminines	Plus de 48.0kg jusqu'à 63.0kg inclus
	-81kg	Masculins	Plus de 60.0kg jusqu'à 81.0kg inclus
	+63kg	Féminines	Plus de 63.0kg
	+81kg	Masculins	Plus de 81.0kg

*Les athlètes qualifiés seulement dans ces catégories individuelles peuvent participer à la catégorie par équipes mixtes.

2.2.3 Catégories de poids pour les compétitions par équipes mixtes avec tolérance de 2kg

Seniors et Juniors équipes mixtes	-57 kg	Féminines	Jusqu'à 59.0kg inclus
	-73 kg	Masculins	Jusqu'à 75.0kg inclus
	-70 kg	Féminines	Plus de 57.0kg jusqu'à 72.0kg inclus
	-90 kg	Masculins	Plus de 73.0kg jusqu'à 92.0kg inclus
	+70 kg	Féminines	Plus de 70.0kg
	+90 kg	Masculins	Plus de 90.0kg
Seniors équipes mixtes Jeux Olympiques	-57 kg	Féminines (48kg, 52kg, 57kg)*	Jusqu'à 59.0kg inclus
	-73 kg	Masculins (60kg, 66kg, 73kg)*	Jusqu'à 75.0kg inclus
	-70 kg	Féminines (57kg, 63kg, 70kg)*	Jusqu'à 72.0kg inclus
	-90 kg	Masculins (73kg, 81kg, 90kg)*	Jusqu'à 92.0kg inclus
	+70 kg	Féminines (70kg, 78kg, +78kg)*	Plus de 70.0kg
	+90 kg	Masculins (90kg, 100kg, +100kg)*	Plus de 90.0kg
Cadets équipes mixtes	-48 kg	Féminines	Jusqu'à 50.0kg inclus
	-60 kg	Masculins	Jusqu'à 62.0kg inclus
	-63 kg	Féminines	Plus de 48kg jusqu'à 65.0 kg inclus
	-81 kg	Masculins	Plus de 60kg jusqu'à 83.0 kg inclus
	+63 kg	Féminines	Plus de 63.0kg
	+81 kg	Masculins	Plus de 81.0kg

*Les athlètes qualifiés seulement dans ces catégories individuelles peuvent participer à la catégorie par équipes mixtes.

2.2.4 Catégories de poids pour les compétitions par équipes

Féminines par équipes (Seniors et Juniors)	-52kg	Poids mi-léger	Jusqu'à 52.0kg inclus
	-57kg	Poids léger	Plus de 52.0kg jusqu'à 57.0kg inclus
	-63kg	Poids mi-moyen	Plus de 57.0kg jusqu'à 63.0kg inclus
	-70kg	Poids moyen	Plus de 63.0kg jusqu'à 70.0kg inclus
	+70kg	Poids mi-lourd	Plus de 78.0kg
Féminines par équipes (Cadettes)	-48kg	Poids mi-léger	Jusqu'à 48.0kg inclus
	-52kg	Poids léger	Plus de 48.0kg jusqu'à 52.0kg inclus
	-57kg	Poids mi-moyen	Plus de 52.0kg jusqu'à 57.0kg inclus
	-63kg	Poids moyen	Plus de 57.0kg jusqu'à 63.0kg inclus
	+63kg	Poids mi-lourd	Plus de 63.0kg
Masculins par équipes (Seniors et Juniors)	-66kg	Poids mi-léger	Jusqu'à 66.0kg inclus
	-73kg	Poids léger	Plus de 66.0kg jusqu'à 73.0kg inclus
	-81kg	Poids mi-moyen	Plus de 73.0kg jusqu'à 81.0kg inclus
	-90kg	Poids moyen	Plus de 81.0kg jusqu'à 90.0kg inclus
	+90kg	Poids mi-lourd	Plus de 90.0kg
Masculins par équipes (Cadets)	-60kg	Poids mi-léger	Jusqu'à 60.0kg inclus
	-66kg	Poids léger	Plus de 60.0kg jusqu'à 66.0kg inclus
	-73kg	Poids mi-moyen	Plus de 66.0kg jusqu'à 73.0kg inclus
	-81kg	Poids moyen	Plus de 73.0kg jusqu'à 81.0kg inclus
	+81kg	Poids mi-lourd	Plus de 81.0kg

2.2.5 Catégories de poids pour les compétitions par équipes avec tolérance de 2kg

Féminines par équipes (Seniors et Juniors)	-52 kg	Poids mi-léger	Moins de 54.0kg inclus
	-57 kg	Poids léger	Plus de 52.0kg jusqu'à 59.0kg inclus
	-63 kg	Poids mi-moyen	Plus de 57.0kg jusqu'à 65.0kg inclus
	-70 kg	Poids moyen	Plus de 63.0kg jusqu'à 72.0kg inclus
	+70 kg	Poids mi-lourd	Plus de 70.0kg
Féminines par équipes (Cadettes)	-48 kg	Poids mi-léger	Moins de 50.0kg inclus
	-52 kg	Poids léger	Plus de 48.0kg jusqu'à 54.0kg inclus
	-57 kg	Poids mi-moyen	Plus de 52.0kg jusqu'à 59.0kg inclus
	-63 kg	Poids moyen	Plus de 57.0kg jusqu'à 65.0kg inclus
	+63 kg	Poids mi-lourd	Plus de 63.0kg
Masculins par équipes (Seniors et Juniors)	-66 kg	Poids mi-léger	Moins de 68.0kg inclus
	-73 kg	Poids léger	Plus de 66.0kg jusqu'à 75.0kg inclus
	-81 kg	Poids mi-moyen	Plus de 73.0kg jusqu'à 83.0kg inclus
	-90 kg	Poids moyen	Plus de 81.0kg jusqu'à 92.0kg inclus
	+90 kg	Poids mi-lourd	Plus de 90.0kg
Masculins par équipes (Cadets)	-60 kg	Poids mi-léger	Moins de 62.0 kg inclus
	-66 kg	Poids léger	Plus de 60.0kg jusqu'à 68.0kg inclus
	-73 kg	Poids mi-moyen	Plus de 66.0kg jusqu'à 75.0kg inclus
	-81 kg	Poids moyen	Plus de 73.0kg jusqu'à 83.0kg inclus
	+81 kg	Poids mi-lourd	Plus de 81.0kg

2.3 Tranches d'âge

Les athlètes de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à participer aux événements officiels de la FIJ, ou aux événements qui sont organisés sous les auspices de la FIJ ou reconnus par la FIJ. La limite d'âge la plus basse pour toutes les compétitions de la FIJ est de 15 ans (année civile).

Les catégories d'âges suivantes sont reconnues par la FIJ :

- Cadets – garçons et filles de moins de 18 ans, âgés de 15, 16 et 17 ans (année civile).
- Juniors – hommes et femmes de moins de 21 ans, de 15 à 20 ans (année civile).
- Seniors – hommes et femmes, il y a seulement une limite d'âge de 15 ans minimum (année civile).

Les Fédérations Nationales doivent employer le terme jeune pour définir les cadets et juniors et tout groupe d'âge de 15 à 20 ans qui sont différents des âges cadets et juniors de la FIJ.

2.4 Durée des combats

La réglementation concernant les catégories de poids, l'âge, la durée des combats et les recommandations pour les catégories Jeunes.

Note : aucun athlète de moins de 15 ans (année civile) n'est autorisé à participer à une compétition officielle de la FIJ. Les catégories additionnelles (13/14, 11/12, 9/10 ans) sont seulement des recommandations.

Féminines					
SENIORS > 14 ANS	JUNIORS -21 ANS	CADETS -18 ANS	13/14 ANS	11/12 ANS	9/10 ANS
4 minutes	4 minutes	4 minutes	3 minutes	2 minutes	Pas de compétition
				- 22 kg	
				- 25 kg	
				- 28 kg	
			- 32 kg	- 32 kg	
			- 36 kg	- 36 kg	
		- 40 kg	- 40 kg	- 40 kg	
		- 44 kg	- 44 kg	- 44 kg	
- 48 kg	- 48 kg	- 48 kg	- 48 kg	- 48 kg	
- 52 kg	- 52 kg	- 52 kg	- 52 kg		
- 57 kg	- 57 kg	- 57 kg	- 57 kg		
- 63 kg	- 63 kg	- 63 kg	- 63 kg		
- 70 kg	- 70 kg	- 70 kg			
- 78 kg	- 78 kg	+ 70 kg			
+ 78 kg	+ 78 kg				

Masculins					
SENIORS > 14 ANS	JUNIORS -21 ANS	CADETS -18 ANS	13/14 ANS	11/12 ANS	9/10 ANS
4 minutes	4 minutes	4 minutes	3 minutes	2 minutes	Pas de compétition
				- 24 kg	
				- 27 kg	
				- 30 kg	
			- 34 kg	- 34 kg	
			- 38 kg	- 38 kg	
			- 42 kg	- 42 kg	
			- 46 kg	- 46 kg	
		- 50 kg	- 50 kg	- 50 kg	
		- 55 kg	- 55 kg		
- 60 kg	- 60 kg	- 60 kg	- 60 kg		
- 66 kg	- 66 kg	- 66 kg	- 66 kg		
- 73 kg	- 73 kg	- 73 kg			
- 81 kg	- 81 kg	- 81 kg			
- 90 kg	- 90 kg	- 90 kg			
-100 kg	-100 kg	+ 90 kg			
+ 100 kg	+ 100 kg				

La FIJ n'organise pas de compétition pour les athlètes de 11/12 ans et 13/14 ans. Les Fédérations Nationales doivent élaborer leur propre concept.

2.5 Systèmes de compétition

La FIJ reconnaît les compétitions masculines et féminines. Les combats entre hommes et femmes ne sont pas autorisés.

Il y a plusieurs systèmes d'élimination différents (voir Annexe G) qui peuvent être utilisés pour les compétitions, élimination directe, repêchage quart de finale, double repêchage, repêchage total, poules (round robin), etc. Une médaille d'or, une d'argent et deux (2) de bronze seront remises sauf en cas d'un nombre faible d'engagés.

Pour tous les événements où des points pour la WRL sont attribués, un système uniforme doit être mis en place. L'athlète/équipe placé(e) en premier sur la feuille du tirage au sort portera un judogi blanc tandis que celui/celle placé(e) en second portera un judogi bleu.

2.5.1 Élimination directe

Il existe un format d'élimination directe sans repêchage. Les perdants des demi-finales recevront tous les deux une médaille de bronze. Les vainqueurs des demi-finales combattront pour les médailles d'or et d'argent. Les quatre athlètes perdant en quarts de finale seront tous classés cinquièmes.

2.5.2 Repêchage en quart de finale

Lors d'un repêchage en quart de finale, pour chaque catégorie, les athlètes seront répartis dans deux tableaux établis par tirage au sort, et un système d'élimination sera utilisé pour obtenir les deux finalistes, qui combattront pour la médaille d'or. Les athlètes ayant perdu au stade des quarts de finale combattront dans deux combats de repêchage. Les gagnants de chacun de ces deux repêchages combattront pour la médaille de bronze face au perdant de la demi-finale de l'autre partie de tableau. Les vainqueurs (2) de ces combats seront classés troisièmes. Les perdants (2) seront classés cinquièmes. Les perdants (2) des combats de repêchages seront classés septièmes.

2.5.3 Double repêchage

Lors d'un double repêchage, pour chaque catégorie, les athlètes seront répartis en deux parties de tableau suivant le tirage au sort, et un système d'élimination sera utilisé pour obtenir les deux finalistes, qui combattront pour la médaille d'or. Les athlètes ayant perdu contre les quatre demi-finalistes combattront dans les deux tableaux de repêchage. Les vainqueurs de chacun de ces repêchages (tableaux) combattront pour la médaille de bronze face au perdant de la demi-finale de la partie du tableau opposé. Les vainqueurs (2) de ces combats seront classés troisièmes.

2.5.4 Repêchage total

Tous les participants peuvent combattre au moins deux fois, les athlètes seront répartis dans deux tableaux, A et B, par tirage au sort, puis ensuite en deux groupes (sous-tableaux) dans chaque tableau : A1, A2, B1 et B2. Le système d'élimination sera utilisé pour obtenir les deux finalistes. Tous les judokas ayant perdu après chaque tour de compétition prendront part aux repêchages de leur partie de tableau respective selon le système d'élimination. Le vainqueur de chaque repêchage combattra face au perdant de la finale de la partie de tableau opposée pour les deux médailles de bronze. Les vainqueurs du tableau A et du tableau B combattront pour les médailles d'or et d'argent.

Avec ce système, il est possible que deux athlètes (ou équipes) se rencontrent deux fois (tour préliminaire et repêchage).

2.5.5 Système de poules (Round Robin)

Un système de poules (« Round Robin ») pourra être mis en place, celui-ci étant défini comme un système où tous les athlètes ou équipes combattront les un(e)s contre les autres.

Les règles suivantes seront appliquées pour définir les vainqueurs :

Règle 1. Nombre de victoires.

Règle 2. En cas d'égalité de victoires, la somme des points marqués sera comptabilisée et prise en compte (Ippon/waza-ari-awasete-ippon = 10, Waza-ari = 1). Tous les points obtenus lors de chaque combat seront comptabilisés. Un compétiteur ne peut obtenir qu'un maximum de 10 points par combat. Les points sont les mêmes qu'ils soient obtenus pendant le temps réglementaire du combat ou pendant le golden score.

Règle 3. Si les deux compétiteurs ont un nombre de victoires et de points égaux, le compétiteur qui a gagné le combat entre eux deux est désigné vainqueur.

Règle 4. S'il y a un nombre égal de victoires et pas de combat décisif possible, le temps accumulé le plus court de tous les combats gagnés décidera du vainqueur.

Règle 5. S'il y a un cas d'égalité de temps : l'athlète avec le poids le plus léger lors de la pesée officielle sera considéré comme vainqueur.

Règle 6. Dans le cas où le poids à la pesée officielle serait le même : il y aura un combat décisif. Un combat décisif entre les compétiteurs concernés sera organisé. Un nouveau tirage au sort sera effectué. Par exemple, si trois athlètes sont concernés: un combat entre deux compétiteurs aura lieu. Le vainqueur de ce combat affrontera le troisième athlète pour avoir la décision finale.

2.5.6 Meilleur des trois combats

S'il y a deux (2) athlètes, cela se fera au meilleur des deux combats et si le nombre de victoires est égal (1-1), un troisième combat sera décisif.

2.6 Règles pour un faible nombre d'athlètes ou équipes

Si dans une catégorie il y a de un (1) à cinq (5) athlètes ou équipes, les systèmes de compétitions et règles du faible nombre d'engagés seront appliqués.

2.6.1 Système pour un faible nombre d'engagés pour les évènements WJT de la FIJ

Les systèmes et règles de compétition suivants doivent être utilisés lors des évènements individuels et par équipes mixtes du WJT de la FIJ.

No.	Système de compétition	Médailles attribuées	Points WRL attribués (le cas échéant)
5* p a r t i c i p a n t s	Individuels et équipes mixtes Les athlètes/équipes seront répartis comme suit : Tableau A - système de poules - 3 athlètes/équipes. Le vainqueur accédera à la finale, le second rencontrera le perdant du tableau B pour la médaille de bronze. Tableau B - système de tableau - 2 athlètes/équipes. Le vainqueur accédera à la finale, le perdant participera au combat pour la médaille de bronze.	Or, argent et une médaille de bronze	Individuels Première, deuxième, une troisième et une cinquième (seulement si l'athlète a remporté un combat lors de la phase de poules (round robin)) places. Équipes mixtes Première, deuxième, une troisième et deux cinquièmes places.
4*	Système de tableau avec deux combats, puis un combat entre les deux perdants pour la médaille de bronze et un combat entre les deux vainqueurs pour les médailles d'or et d'argent.	Or, argent et une médaille de bronze	Individuels Première, deuxième et une troisième places. Équipes mixtes Première, deuxième, une troisième places et les points d'une cinquième place.
3*	Un système de poules sera organisé. Les deux meilleurs combattront lors d'une finale pour les médailles d'or et d'argent. Le/la troisième athlète/équipe recevra l'unique médaille de bronze (pour les individuels, seulement si un combat a été remporté).	Or, argent et une médaille de bronze	Individuels Première, deuxième et troisième places (seulement si un combat a été remporté). Équipes mixtes Première, deuxième et troisième places.
2*	Un combat unique.	Or Or, argent	Individuels Première place. Équipes mixtes Première et deuxième places.
1*	Pas de compétition.	Aucune	Non

*des points de participation seront attribués (le cas échéant).

Si un seul athlète passe la pesée, il n'y aura pas de compétition.

2.6.2 Système pour un faible nombre d'engagés pour les autres évènements

Pour les autres évènements individuels et par équipes, les organisateurs peuvent choisir le système de compétition utilisé. En fonction du nombre d'athlètes/équipes, le nombre de médailles attribuées doit être conforme à la règle 2.6.1.

Évènements	Système de compétition pour 6 athlètes ou plus	Système de compétition pour 5 athlètes ou moins
Seniors		
Opens Continentaux	Repêchage quart de finale	Systèmes du faible nombre d'engagés pour les évènements WJT de la FIJ
Championnats Continentaux		
Championnats Continentaux Équipes Mixtes		
Grand Prix		
Grand Slam		
Masters		
Championnats du Monde Seniors		
Championnats du Monde Toutes Catégories		
Championnats du Monde Équipes Mixtes		
Championnats du Monde Vétérans		
Cadets et Juniors		
Championnats du Monde	Repêchage quart de finale	Systèmes du faible nombre d'engagés pour les évènements WJT de la FIJ
Championnats du Monde Équipes Mixtes		
Coupes Continentales	Double repêchage	
Championnats Continentaux		
Championnats Continentaux Équipes Mixtes		
Jeux Olympiques de la Jeunesse	Repêchage total	
Jeux Olympiques Individuels et Équipes Mixtes	Repêchage quart de finale	Non applicable
Évènements ne comptant pas pour la WRL	Au choix de l'organisateur	Systèmes du faible nombre d'engagés pour les évènements WJT de la FIJ ou pour tout autre évènement

2.7 Système de compétition pour les évènements par équipes et par équipes mixtes

Le système de compétition pour les évènements par Equipes Mixtes de la FIJ sera le système d'élimination avec repêchage en quart de finale (se référer à la Section 2.5.2. pour la description complète). Pour tous les autres évènements par équipes, différents types de systèmes peuvent être utilisés, comme celui du double repêchage, le repêchage total, ou l'élimination directe. Des médailles d'or, d'argent et deux (2) de bronze seront remises sauf dans le cas d'un faible nombre d'engagés.

2.7.1 Règles pour les évènements par équipes mixtes

Chaque équipe **peut être** composée de six (6) athlètes maximum (3 masculins et 3 féminines) et ont la possibilité d'avoir jusqu'à six (6) réserves (3 masculins et 3 féminines).

Pour participer à la compétition par équipes mixtes, la Fédération Nationale doit avoir une équipe complète. Cela signifie que sur la liste de contrôle de la délégation pendant l'accréditation, des athlètes doivent être capables de concourir dans les six (6) catégories. Un total de 12 athlètes peut être inscrit avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie.

En cas de blessure ou maladie **après le tirage au sort** ou durant la compétition, une équipe peut participer avec au minimum quatre (4) athlètes.

Les règles de la pesée se trouvent à la Section 6. Pour les compétitions par équipes mixtes seniors et juniors chaque athlète est autorisé à participer dans sa catégorie de poids ou une catégorie supérieure.

Pour les compétitions par équipes mixtes cadets les athlètes doivent participer dans la catégorie dans laquelle ils ont été enregistrés pour les équipes mixtes et ne peuvent pas participer dans une catégorie supérieure.

Pendant les rencontres, les athlètes ne participant pas au combat doivent rester dans une zone définie sur l'aire de compétition derrière la chaise des entraîneurs. Les athlètes réserves ne doivent pas entrer sur l'aire de compétition.

Deux (2) entraîneurs **et un (1) médecin** par équipe seront autorisés à entrer sur l'aire de compétition. **Les athlètes doivent entrer sur l'aire de compétition dans l'ordre dans lequel ils vont combattre.**

Un tirage au sort sera effectué pour désigner la catégorie qui combattra au premier tour. Les tours suivants débiteront avec la catégorie qui suit.

Exemple: Equipes Mixtes Seniors - la catégorie tirée au sort est -73kg
 1er tour: -73, -70, -90, +70, +90, -57 kg
 2e tour: -70, -90, +70, +90, -57, -73 kg
 Quart de finale: -90, +70, +90, -57, -73, -70 kg
 Repêchage et demi-finale: +70, +90, -57, -73, -70, -90 kg
 Bronze et finale: +90, -57, -73, -70, -90, +70 kg

Avant chaque rencontre le chef d'équipe doit sélectionner les athlètes pour chaque combat. Sur les deux athlètes maximum inscrits dans chaque catégorie, il doit en choisir un. Si l'équipe a la possibilité d'inscrire un athlète dans une catégorie, elle doit le faire.

Un athlète ne peut pas être mis au repos pour une rencontre et revenir pour le tour suivant sauf s'il a été remplacé par l'autre athlète inscrit.

Si une équipe n'a aucun athlète dans une catégorie, ils doivent sélectionner l'option "pas de compétiteur".

Pour le premier tour les listes doivent être communiquées au moins 30 minutes avant le début de la compétition. Pour les tours suivants elles doivent être communiquées 5 minutes après avoir reçu la liste de la part de l'organisateur de la compétition. Une fois communiquée aucune modification ne peut être apportée.

Durée de chaque rencontre: quatre (4) minutes pour les féminines et quatre (4) minutes pour les masculins (temps réel). Après que l'équipe ait salué, les forfaits (non-participation à un combat) s'affichent sur le tableau d'affichage et les victoires sont indiquées.

Exemple: si l'équipe en bleu a une (1) catégorie sans engagé: 1:0.
 Exemple: si les deux équipes ont une catégorie différente sans engagé: 1:1.
 Exemple: si les deux équipes ont la même catégorie sans engagé: 0:0 (c'est le seul cas où la rencontre est arrêtée quand une équipe atteint 3 victoires).

En cas de victoire acquise par l'équipe, aucun athlète n'a besoin de retourner sur le tatami pour saluer s'il n'y a pas de combat.

La première équipe **remportant** la majorité de **combats** est déclarée vainqueur. **Lors des évènements de la FIJ, les combats restants ne seront pas disputés. Pour les autres évènements, l'organisateur peut décider si les combats restants auront lieu ou non.**

Il est obligatoire que tous les athlètes inscrits sur la liste combattent jusqu'à ce qu'une équipe obtienne la victoire. Si un athlète refuse de combattre l'équipe sera disqualifiée.

Si une équipe ne se présente pas à une rencontre, l'autre équipe sera déclarée vainqueur.

En cas d'égalité de victoires à la fin de la rencontre, un tirage au sort sera effectué pour la catégorie de poids qui participera à un combat avec golden score (voir tableau ci-dessous) pour désigner l'équipe gagnante. Le tirage au sort est réalisé par ordinateur et diffusé sur les tableaux d'affichage des athlètes et du public (grand écran).

	Scenario pour le tirage au sort du combat avec golden score	Action
1	Les deux équipes n'ont pas de compétiteur dans la même catégorie	La catégorie est retirée du tirage au sort
2	Une équipe n'a pas de compétiteur ou suite à un combat un athlète ne peut pas continuer (blessure, maladie, hansoku-make direct (ne peut pas continuer la compétition) etc.)	La catégorie est conservée pour le tirage au sort et la victoire est directement attribuée à l'autre équipe
3	Lors du combat de la phase régulière, les deux athlètes ont été sanctionnés par hansoku-make indirect (3 shido) ou direct (peut continuer la compétition)	La catégorie est conservée pour le tirage au sort
4	Lors du combat de la phase régulière, les deux athlètes ont été sanctionnés par hansoku-make direct (ne peut pas continuer la compétition)	La catégorie est retirée du tirage au sort

En cas de double hansoku-make pendant le combat avec golden score, les règles suivantes seront respectées:

	Scenario	Action
1	Les deux athlètes ont été sanctionnés par hansoku-make indirect (3 shido) pendant le combat avec golden score	La catégorie est incluse dans un nouveau tirage au sort pour un autre combat avec golden score
2	Les deux athlètes ont été sanctionnés par hansoku-make direct (peut continuer la compétition) pendant le combat avec golden score	La catégorie est incluse dans un nouveau tirage au sort pour un autre combat avec golden score
3	Les deux athlètes ont été sanctionnés par hansoku-make direct (ne peut pas continuer la compétition) pendant le combat avec golden score	La catégorie est retirée et un nouveau tirage au sort pour un autre combat avec golden score est effectué

La Commission Ad Hoc de la FIJ décidera des conséquences pour toute situation pouvant entraîner la disqualification de toute une équipe.

Lors des Jeux Olympiques, si un CNO se qualifie pour l'épreuve par équipes mixtes, tous les athlètes qui se sont qualifiés pour la compétition individuelle pourront prendre part à la compétition par équipes mixtes, jusqu'à un maximum de sept (7) femmes et sept (7) hommes.

2.7.2 Règles pour les événements par équipes féminines et masculines

Chaque équipe sera composée de cinq (5) athlètes maximum et aura la possibilité d'avoir jusqu'à cinq (5) réserves. Une équipe doit être composée d'au moins trois (3) athlètes. Un total de 10 athlètes peut être inscrit avec au maximum deux (2) athlètes par catégorie.

Les règles de la pesée se trouvent à la Section 6. **Avant le début de la pesée officielle, l'entraîneur peut mettre à jour la liste des membres de l'équipe.**

Pour les compétitions par équipes féminines et masculines chaque athlète est autorisé à participer dans sa catégorie de poids ou une catégorie supérieure.

Pendant les rencontres, les athlètes ne participant pas au combat doivent rester dans une zone définie sur l'aire de compétition derrière la chaise des entraîneurs. Les athlètes réserves ne doivent pas entrer sur l'aire de compétition.

Deux (2) entraîneurs **et un (1) médecin** par équipe seront autorisés à entrer sur l'aire de compétition. **Les athlètes doivent entrer sur l'aire de compétition dans l'ordre dans lequel ils vont combattre.**

Les combats dans les rencontres par équipes féminines et masculines se dérouleront de la catégorie la plus légère à la plus lourde. Avant chaque rencontre le chef d'équipe doit sélectionner les athlètes pour chaque combat. Sur les deux athlètes maximum inscrits dans chaque catégorie, ils doivent en choisir un.

Si l'équipe a la possibilité d'inscrire un athlète dans une catégorie, elle doit le faire. Un athlète ne peut pas être mis au repos pour une rencontre et revenir pour le tour suivant sauf s'il a été remplacé par l'autre athlète inscrit.

Si une équipe n'a aucun athlète dans une catégorie, ils doivent sélectionner l'option "pas de compétiteur".

Pour le premier tour les listes doivent être communiquées au moins 30 minutes avant le début de la compétition. Pour les tours suivants elles doivent être communiquées 5 minutes après avoir reçu la liste de la part de l'organisateur de la compétition. Une fois communiquée aucune modification ne peut être apportée.

Durée de chaque rencontre: quatre (4) minutes pour les féminines et quatre (4) minutes pour les masculins (temps réel). Après que l'équipe ait salué, les forfaits (non-participation à un combat) s'affichent sur le tableau d'affichage et les victoires sont indiquées.

Exemple: si l'équipe en bleu a une catégorie sans engagé: 1:0

Exemple: si les deux équipes ont une catégorie différente sans engagé: 1:1

Exemple: si les deux équipes ont la même catégorie sans engagé: 0:0 (c'est le seul cas où la rencontre est arrêtée quand une équipe atteint 3 victoires).

Ces forfaits sont ignorés plus tard, aucun athlète n'a besoin de retourner sur le tatami pour saluer à nouveau s'il n'y a pas de combat.

La première équipe **remportant** la majorité des **combats** est déclarée vainqueur. **Les organisateurs peuvent décider si les combats restants auront lieu ou non.**

Il est obligatoire que tous les athlètes inscrits sur la liste combattent jusqu'à ce qu'une équipe obtienne la victoire. Si un athlète refuse de combattre l'équipe sera disqualifiée.

Si une équipe ne se présente pas à une rencontre, l'autre équipe sera déclarée vainqueur.

En cas d'égalité de victoires à la fin de la rencontre, [voir la Section 2.7.1](#).

2.8 Brochure (Outlines) de l'évènement

Pour chaque évènement du WJT de la FIJ, les brochures seront publiées sur le site de la FIJ et envoyées aux Fédérations Nationales. Les délais mentionnés dans les brochures doivent être respectés.

2.8.1 Visas

Les organisateurs locaux aideront pour les démarches d'obtention des visas lorsque cela est possible, mais il tient de la responsabilité de chaque participant de faire les démarches nécessaires pour obtenir leurs visas. Les demandes de visa seront acceptées seulement pour les personnes inscrites sur Judobase pour l'évènement. **Les lettres d'invitation émises par le LOC doivent être utilisées uniquement pour la demande de visa pour l'évènement concerné.**

Il est de la responsabilité de la Fédération Nationale de s'assurer que sa délégation respecte les conditions de séjour définies par le Gouvernement du pays accueillant l'évènement. Si un participant ne respecte pas ces conditions, les frais qui en découlent seront à la charge de la Fédération Nationale concernée.

2.8.2 Transport

L'organisateur assurera le transport des délégations participantes durant la compétition. Ce service de transport (transferts aéroport inclus) est offert seulement pour les dates où les délégations ont fait une réservation dans un des hôtels officiels via les organisateurs. Pour les dates où les délégations ont une réservation dans un hôtel non-officiel ou dans un hôtel officiel mais sans avoir réservé via les organisateurs, elles ne seront pas autorisées à utiliser le service de transport officiel de l'évènement.

Si une délégation ne respecte pas les règles concernant les transports, les organisateurs ne sont pas obligés d'assurer leurs transferts vers les aéroports, les gares ou les stations de bus.

2.8.3 Hébergement

Toutes les délégations, inscrites à un évènement du WJT de la FIJ, doivent réserver leur hébergement dans l'un des hôtels officiels mentionnés dans la brochure de l'évènement. Les réservations doivent se faire par l'intermédiaire du Comité d'Organisation Local (non directement avec l'hôtel).

Le minimum de réservation par délégation est de deux (2) nuits multiplié par le nombre total de délégués inscrits sur Judobase. L'arbitre nommé par la FIJ n'est pas inclus dans ce calcul.

Exemples

4 délégués inscrits sur Judobase (sans arbitre) = 4 x 2 nuits = 8 nuits minimum doivent être réservées

17 délégués inscrits sur Judobase (dont 1 arbitre) = (17-1) x 2 = 32 nuits minimum doivent être réservées.

Cette règle ne s'applique pas aux délégués de la Fédération Nationale hôte.

Les organisateurs feront de leur mieux pour fournir le choix d'hébergement désiré, mais le nombre de chambres pouvant être limité, cela ne peut pas être garanti. Une fois le délai dépassé pour l'hébergement, l'organisateur ne peut pas garantir de chambres dans les hôtels mentionnés dans les brochures, un autre hôtel officiel pourra être ajouté. Les pénalités d'annulation d'hébergement seront mentionnées dans les brochures.

Tout dommage subi par l'hôtel résultant du séjour de la délégation nationale sera impacté et facturé à la Fédération Nationale et devra être payé intégralement.

Les délégations sont invitées à ne pas faire sécher les vêtements (comme les judogi) et s'entraîner dans les couloirs des hôtels officiels.

Selon la règle de la FIJ adoptée le 2 décembre 2012 à Tokyo, "le pays organisateur ne doit pas réclamer de pénalités financières pour les pays participants qui ne peuvent pas faire de virements bancaires, mais qui peuvent le faire en espèce à leur arrivée. Ces pays doivent informer les organisateurs longtemps à l'avance du paiement en espèce à leur arrivée".

Tous les frais bancaires et les coûts de virements bancaires seront payés par la Fédération Nationale participante.

Si le paiement est effectué par virement bancaire, les informations bancaires doivent être inscrites correctement et complètement sur le document de transfert. Toutes procédures relatives aux virements doivent être effectuées avant l'arrivée. Les délégations doivent s'assurer que tous les frais bancaires ont été payés, de manière à ce que l'organisateur reçoive la totalité de la somme due.

La personne assistant aux accréditations doit avoir avec elle la preuve du transfert bancaire.

2.8.4 Le lieu d'entraînement

Le lieu d'entraînement est placé sous la responsabilité de la fédération organisatrice. La planification et la programmation des sessions d'entraînement seront organisées en prenant en considération les demandes quotidiennes des délégations sur la base du "premier arrivé, premier servi". Pour programmer un entraînement, contacter les organisateurs.

2.8.5 Consentement pour utilisation des données/photographie/vidéo/tournage

Les délégués inscrits par leur Fédération Nationale pour les événements du WJT autorisent la FIJ et ses partenaires médias à utiliser leur contenu, incluant les données, résultats en direct, photos et/ou enregistrements vidéos (ci-après dénommés Média). Ce Média peut être obtenu via les Fédérations Nationales et la FIJ. Il sera également produit par la FIJ et ses partenaires médias sur et autour de tous les lieux d'événements WJT de la FIJ.

Le Média pourra être utilisé dans des formats imprimés ou digitaux incluant les publications papiers, sites internet, marketing web, posters, publicité, film, diffusion, réseaux sociaux, pour l'éducation ou tout autre objet.

La Fédération Nationale doit s'assurer être en possession de l'autorisation de chaque délégué ou dans le cas d'un mineur de l'autorisation des parents/tuteurs. Dans le cas où le délégué ne donne pas son consentement, la Fédération Nationale doit en informer la Fédération Internationale de Judo en écrivant à registration@ijf.org.

2.9 Tableaux officiels d'information

Toutes les informations concernant l'évènement (horaires des transports, programme des entraînements, calendrier des départs etc.) à l'attention des délégations seront communiquées et affichées sur les tableaux officiels d'informations dans chaque hôtel officiel et dans la zone d'échauffement. Les informations des tableaux officiels d'information de la FIJ sont également disponibles en ligne via le groupe Telegram.





LISTES DE CLASSEMENT MONDIAL (WRL) DE LA FIJ

Les listes de classement mondial (WRL) sont sous la responsabilité de la Commission Sportive de la FIJ et sont gérées par l'Équipe Informatique (IT Team) de la FIJ. La WRL se trouve sur www.ijf.org. Si besoin, veuillez contacter l'adresse email du classement concerné (ranking.seniors@ijf.org; ranking.juniors@ijf.org; ranking.cadets@ijf.org)

3.1 Listes de Classement Mondial (WRL) de la FIJ

La FIJ édite des listes de classement mondial (WRL) seniors, juniors et cadets pour les individuels et les équipes mixtes, il existe également une WRL par nation.

Le nombre de points gagnés dépend du type d'épreuve et de la performance de l'athlète/équipe dans la compétition.

Les listes sont mises à jour après les épreuves de classement où les athlètes/équipes gagnent des points pour le classement de la WRL.

Chaque année, les points sont réduits ou expirés. La date de mise à jour pour la réduction ou l'expiration est la semaine (numéro de semaine) suivant celle où la compétition a eu lieu. Le début de la semaine est défini comme étant le lundi.

Exemple : Si la compétition a lieu la semaine 10 de l'année (AAAA), les points sont réduits de moitié au début de la semaine 11 de l'année suivante (AAAA+1) et expirent au début de la semaine 11 de l'année suivante (AAAA+2). Le début de la semaine est défini comme étant le lundi.

Il y a une exception pour les Championnats Continentaux, pour un traitement égalitaire entre tous les continents, les points seront traités comme suit, indépendamment de la semaine où la compétition a eu lieu. En raison de la pandémie de Covid-19, les Championnats Continentaux 2020 et 2021 sont comptabilisés comme une seule épreuve organisée en 2021. Seul le meilleur résultat des deux évènements est pris en considération et expire comme s'il avait été obtenu en 2021.

Compétition	Attribution des points comme si la compétition avait lieu la semaine numéro :	Réduction/expiration des points le lundi de la semaine numéro :
Championnats Continentaux Seniors et Equipes Mixtes	17	18
Championnats Continentaux Juniors et Equipes Mixtes	26	27
Championnats Continentaux Cadets et Equipes Mixtes	26	27

Les WRL sont utilisées pour classer les athlètes/équipes lors du tirage au sort des évènements donnant des points.

3.2 WRL de la FIJ pour les individuels

Il existe trois (3) WRL de la FIJ pour les individuels : seniors, juniors et cadets.

3.2.1 WRL Seniors de la FIJ

Les athlètes peuvent gagner des points pour la WRL seniors de la FIJ en participant aux événements du WJT de la FIJ, Championnats du Monde Juniors et Continental Open.

	Open Continental	Championnats Continentaux	Championnats du Monde Juniors	Grand Prix	Grand Slam	Masters	Championnats du Monde	Jeux Olympiques
1 ^{re} place	100	700	700	700	1000	1800	2000	2200
2 ^e place	70	490	490	490	700	1260	1400	1540
3 ^e place	50	350	350	350	500	900	1000	1100
5 ^e place	36	252	252	252	360	648	720	792
7 ^e place	26	182	182	182	260	468	520	572
1/16	16	112	112	112	160	288	320	352
1/32	12	84	84	84	120		240	264
1 combat gagné	10	70	70	70	100		200	
Participation	0	6	6	6	10	200	20	

Des points seront attribués pour la participation aux Grand Prix, Grand Slam, Masters, Championnats du Monde et Championnats Continentaux. Pour les Open Continentaux au minimum un combat doit être remporté pour obtenir des points.

Les points pour chaque compétition seront comptabilisés comme suit :

Période 1	Les 12 derniers mois à partir d'aujourd'hui	• 5+1 meilleurs résultats	100%
Période 2	Des 13 à 24 derniers mois à partir d'aujourd'hui	• 5+1 meilleurs résultats	50%
	Après 24 mois	• Expiration des points	0%

Pour chaque période, les cinq meilleurs résultats obtenus lors des Grand Slam, Grand Prix et Open Continentaux seront comptabilisés, ainsi qu'un résultat supplémentaire (6ème) : Championnats Continentaux ou Masters. Dans le cas où l'athlète participe aux deux événements (Championnats Continentaux et Masters), le score le plus élevé sera comptabilisé en tant que 6ème résultat, et le score le moins élevé sera comptabilisé comme l'un des 5 meilleurs résultats pour la WRL.

Lors des Grand Prix et Grand Slam seuls les deux (2) athlètes du pays organisateur ayant obtenu les meilleures performances dans chaque catégorie peuvent obtenir des points pour la WRL Seniors de la FIJ. En cas d'égalité les points seront automatiquement donnés à l'athlète le mieux classé. S'il y a toujours égalité, la Fédération organisatrice décidera.

Si deux athlètes ou plus ont le même nombre total de points pour la WRL, le meilleur classement sera déterminé par :

- Le nombre de points le plus élevé obtenu lors de tous les Championnats du Monde.
- Le nombre de points le plus élevé obtenu lors de tous les Grand Prix, Grand Slam et Masters.
- Le meilleur résultat obtenu lors d'un seul événement, puis, si nécessaire, le deuxième meilleur résultat et ainsi de suite.

Dans le cas où les compétiteurs sont toujours à égalité, la décision sera prise par le Comité Exécutif de la FIJ, s'il s'agit de la Qualification Olympique.

Les athlètes participant aux Championnats du Monde Juniors seront ajoutés à la WRL seniors et se verront attribuer le même nombre de points que pour un Grand Prix.

3.2.2 WRL Juniors de la FIJ

Les athlètes peuvent obtenir des points pour la WRL juniors de la FIJ en participant aux Coupes Continentales, Championnats Continentaux et Championnats du Monde juniors.

	Coupe Continentale	Championnats Continentaux	Championnats du Monde
1 ^{re} place	100	200	500
2 ^e place	60	120	300
3 ^e place	40	80	200
5 ^e place	20	40	100
7 ^e place	16	32	80
Chaque combat gagné	2	6	12
Participation	0	2	4

Les points de participation seront octroyés pour les Championnats Continentaux Juniors et pour les Championnats du Monde Juniors. Pour une Coupe Continentale Juniors au minimum un combat doit être remporté pour obtenir des points.

Les points pour chaque compétition seront comptabilisés comme suit :

Période 1	Les 12 derniers mois à partir d'aujourd'hui	• Trois meilleurs résultats en Coupe Continentale • Résultat des derniers Championnats Continentaux • Résultat des derniers Championnats du Monde	100%
Période 2	Des 13 à 24 derniers mois à partir d'aujourd'hui	• Trois meilleurs résultats en Coupe Continentale • Résultat des derniers Championnats Continentaux • Résultat des derniers Championnats du Monde	50%
	Après 24 mois	• Expiration des points	0%

Lors des Championnats du Monde Juniors, seuls les résultats des neuf (9) meilleurs athlètes masculins et des neuf (9) meilleures athlètes féminines du pays organisateur seront pris en considération pour les points des WRLs Juniors et Seniors de la FIJ. En cas d'égalité, les points seront automatiquement attribués à l'athlète le mieux classé. Si l'égalité persiste, la Fédération Nationale organisatrice décidera.

Si deux athlètes ou plus ont le même nombre total de points pour la WRL, le meilleur classement sera déterminé par :

- Le nombre de points le plus élevé obtenu lors de tous les Championnats du Monde Juniors.
- Le nombre de points le plus élevé obtenu lors de tous les Championnats Continentaux Juniors.
- Le nombre de points le plus élevé obtenu lors de toutes les Coupes Continentales Juniors.
- Le meilleur résultat obtenu lors d'un seul événement, puis, si nécessaire, le deuxième meilleur résultat, et ainsi de suite.

3.2.3 WRL Cadets de la FIJ

Les athlètes peuvent obtenir des points pour la WRL cadets de la FIJ en participant aux Coupes Continentales, Championnats Continentaux et Championnats du Monde cadets.

	Coupe Continentale	Championnats Continentaux	Championnats du Monde
1re place	100	200	500
2e place	60	120	300
3e place	40	80	200
5e place	20	40	100
7e place	16	32	80
Chaque combat gagné	2	6	12
Participation	0	2	4

Les points de participation seront octroyés pour les Championnats Continentaux Cadets et pour les Championnats du Monde Cadets. Pour une Coupe Continentale Cadets au minimum un combat doit être remporté pour obtenir des points.

Les points pour chaque compétition seront comptabilisés comme suit :

Période	Description	Calcul	Pourcentage
Période 1	Les 12 derniers mois à partir d'aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> • Trois meilleurs résultats en Coupe Continentale • Résultat des derniers Championnats Continentaux • Résultat des derniers Championnats du Monde 	100%
Période 2	Des 13 à 24 derniers mois à partir d'aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> • Trois meilleurs résultats en Coupe Continentale • Résultat des derniers Championnats Continentaux • Résultat des derniers Championnats du Monde 	50%
	Après 24 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Expiration des points 	0%

Lors des Championnats du Monde Cadets, seuls les résultats des dix (10) meilleurs athlètes masculins et des dix (10) meilleures athlètes féminines du pays organisateur seront pris en considération pour les points de la WRL Cadets de la FIJ. En cas d'égalité, les points seront automatiquement attribués à l'athlète le mieux classé. Si l'égalité persiste, la Fédération Nationale organisatrice décidera.

Si deux athlètes ou plus ont le même nombre total de points pour la WRL, le meilleur classement sera déterminé par :

- Le nombre de points le plus élevé obtenu lors de tous les Championnats du Monde Cadets.
- Le nombre de points le plus élevé obtenu lors de tous les Championnats Continentaux Cadets.
- Le nombre de points le plus élevé obtenu lors de toutes les Coupes Continentales Cadets.
- Le meilleur résultat obtenu lors d'un seul événement, puis, si nécessaire, le deuxième meilleur résultat, et ainsi de suite.

Note : Pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse seulement les trois derniers critères cités ci-dessus sont à prendre en compte puisqu'il n'y a pas de Championnats du Monde pendant la période de qualification olympique.

Si les athlètes sont toujours à égalité le Comité Exécutif de la FIJ, dans le cas de la qualification pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse, prendra la décision finale.

3.3 WRL équipes mixtes de la FIJ

Il existe trois (3) WRL de la FIJ pour les équipes mixtes : seniors, juniors et cadets.

3.3.1 WRL Seniors équipes mixtes de la FIJ

Les équipes peuvent obtenir des points pour la WRL Seniors équipes mixtes de la FIJ en participant aux Championnats Continentaux Seniors par équipes mixtes et aux Championnats du Monde Seniors par équipes mixtes.

Classement	Points Championnat Continental	Points Championnat du Monde	Points Jeux Olympiques
1re place	4200	12000	72000
2e place	2940	8400	50400
3e place	2100	6000	36000
5e place	1512	4320	25920
7e place	1092	3120	18720
1/16	672	1920	11520
1/32	504	1440	8640

Les points seront alloués même si aucune rencontre n'est remportée.

Les points pour chaque compétition seront comptabilisés comme suit :

Période 1	Les 12 derniers mois à partir d'aujourd'hui	• Points du Championnat	100%
Période 2	Des 13 à 24 derniers mois à partir d'aujourd'hui	• Points du Championnat	50%
	Après 24 mois	• Expiration des points	0%

Règles additionnelles en cas d'égalité du total des points, le classement le plus élevé sera décidé par :

- La somme actuelle de points la plus élevée de tous les Championnats du Monde par équipes mixtes.
- La somme actuelle de points la plus élevée de tous les Championnats Continentaux par équipes mixtes.

3.3.2 WRL Juniors équipes mixtes de la FIJ

Les équipes peuvent obtenir des points pour la WRL Juniors équipes mixtes de la FIJ en participant aux Championnats Continentaux Juniors par équipes mixtes et aux Championnats du Monde Juniors par équipes mixtes.

Classement	Points Championnat Continental	Points Championnat du Monde
1re place	700	2000
2e place	490	1400
3e place	350	1000
5e place	252	720
7e place	182	520
1/16	112	320
1/32	84	240

Les points seront alloués même si aucune rencontre n'est remportée.

Les points pour chaque compétition seront comptabilisés comme suit :

Période 1	Les 12 derniers mois à partir d'aujourd'hui	• Points du Championnat	100%
Période 2	Des 13 à 24 derniers mois à partir d'aujourd'hui	• Points du Championnat	50%
	Après 24 mois	• Expiration des points	0%

Règles additionnelles en cas d'égalité du total des points, le classement le plus élevé sera décidé par :

- La somme actuelle de points la plus élevée de tous les Championnats du Monde Juniors par équipes mixtes.
- La somme actuelle de points la plus élevée de tous les Championnats Continentaux Juniors par équipes mixtes.

3.3.3 WRL Cadets équipes mixtes de la FIJ

Les équipes peuvent obtenir des points pour la WRL Cadets équipes mixtes de la FIJ en participant aux Championnats Continentaux Cadets par équipes mixtes et aux Championnats du Monde Cadets par équipes mixtes.

Classement	Points Championnat Continental	Points Championnat du Monde
1re place	700	2000
2e place	490	1400
3e place	350	1000
5e place	252	720
7e place	182	520
1/16	112	320
1/32	84	240

Les points seront alloués même si aucune rencontre n'est remportée.

Les points pour chaque compétition seront comptabilisés comme suit :

Période 1	Les 12 derniers mois à partir d'aujourd'hui	• Points du Championnat	100%
Période 2	Des 13 à 24 derniers mois à partir d'aujourd'hui	• Points du Championnat	50%
	Après 24 mois	• Expiration des points	0%

Règles additionnelles en cas d'égalité du total des points, le classement le plus élevé sera décidé par :

- La somme actuelle de points la plus élevée de tous les Championnats du Monde Cadets par équipes mixtes.
- La somme actuelle de points la plus élevée de tous les Championnats Continentaux Cadets par équipes mixtes.

3.4 WRL des nations de la FIJ

La WRL des nations de la FIJ sera composée de la somme actuelle des points de la WRL (seniors, juniors, cadets), à laquelle sera ajoutée la somme des points de l'actuelle WRL équipes mixtes (seniors, juniors, cadets) de cette nation.

3.5 Règles additionnelles

Un athlète est considéré comme participant à la compétition seulement après qu'il ait passé la pesée officielle.

Si un athlète passe la pesée officielle et qu'il est seul dans sa catégorie, il obtiendra les points de participation, le cas échéant.

Tout athlète qui ne se présente pas sur le tatami pour un combat aura son nom barré sur la feuille de tirage au sort. Son adversaire doit venir sur le tatami pour saluer. Il sera déclaré vainqueur par fu-sen-gachi et des points WRL lui seront attribués.

Lorsqu'un athlète perd une rencontre par hansoku-make direct pour actes contraires à l'esprit du judo, les points pour la WRL qui lui seront attribués seront ceux de la place où cet athlète a été classé pour la compétition. Toutefois, les points, médailles et « prize money » peuvent être retirés selon le résultat d'une action disciplinaire complémentaire.

Si un athlète classé sur une WRL de la FIJ change de nationalité, il conservera tous ses points à la WRL.

Tout athlète classé dans une WRL de la FIJ (soit cadets, juniors ou seniors) n'est pas autorisé à s'engager dans une compétition internationale d'un sport de combat, autre que le judo, sauf autorisation spécifique de la FIJ. La Fédération Nationale a la responsabilité de contrôler et d'envoyer toute information sur les cas concernés au Secrétariat Général de la FIJ (gs@ijf.org). En cas de manquement à cette règle la Fédération Nationale pourra faire l'objet d'une action disciplinaire.

Des sanctions automatiques pour les athlètes n'ayant pas demandé l'autorisation de la FIJ ou n'ayant pas respecté la décision de la FIJ seront appliquées de la façon suivante :

- 1re infraction: 2 mois de suspension des compétitions ou de toutes autres activités de la FIJ et des Unions Continentales (training camp, etc.).
- 2nde infraction: 2 ans de suspension des compétitions ou de toutes autres activités de la FIJ et des Unions Continentales (training camp, etc.).



4.1 Règles de participation aux événements WJT de la FIJ

Tout délégué peut s'inscrire à une compétition s'il remplit les conditions suivantes :

- Ne pas être soumis à une suspension disciplinaire.
- Ne pas être soumis à une suspension pour violation des règles antidopage.
- Ne pas être soumis à une suspension médicale.
- Être en bonne santé et apte à la compétition.
- Ne pas être porteur de maladies transmissibles qui pourraient mettre en danger la santé des autres délégués.
- Avoir l'âge requis pour la compétition à laquelle l'athlète veut participer. Toute Fédération Nationale inscrivant des athlètes n'ayant pas l'âge requis fera l'objet d'une enquête et d'éventuelles mesures disciplinaires.
- Avoir des connaissances techniques suffisantes (connaître la terminologie et pouvoir exécuter toutes les techniques de l'Annexe H) et comprendre parfaitement les règles sportives et d'arbitrage de la FIJ. Pour tous les participants aux Championnats du Monde juniors et cadets, des exigences techniques minimales seront demandées sous la supervision de l'Académie de la FIJ.

4.2 Inscriptions pour les événements WJT de la FIJ

Seules les inscriptions des Fédérations Nationales de Judo seront acceptées.

Dans quelques cas exceptionnels, la FIJ peut, de façon à protéger la carrière d'un athlète, inscrire cet athlète à un événement FIJ, sous le drapeau de sa Fédération Nationale ou de la FIJ, suivant la spécificité du cas.

Le nom et date de naissance de chaque délégué devront correspondre à ceux inscrits sur leur passeport. Si la personne souhaite être reconnue sous un autre nom, elle doit écrire au Secrétariat Général de la FIJ (gs@ijf.org) avec en copie registration@ijf.org, pour validation. Si quelqu'un change de nom ou que son nom et/ou sa date de naissance est incorrecte, la Fédération Nationale doit envoyer une copie du passeport à registration@ijf.org afin que le dossier judobase soit mis à jour.

Tous les délégués participants doivent avoir une carte FIJ valide et être inscrits sur judobase (www.judobase.org) par leur Fédération Nationale avant la date limite d'inscription de l'évènement.

Les Présidents des Fédérations Nationales ne peuvent pas avoir la fonction d'entraîneur ou d'arbitre lors des événements organisés par la FIJ.

Le coach d'une Fédération Nationale peut être accrédité pour SEULEMENT un pays par événement sauf s'il a préalablement obtenu l'autorisation de la FIJ après confirmation que toutes les Fédérations Nationales concernées sont d'accord.

Les athlètes peuvent être inscrits dans SEULEMENT une catégorie de poids par événement de la WRL de la FIJ. Chaque personne peut être inscrite pour seulement une fonction (par exemple athlète, entraîneur, arbitre, officiel, etc.) par événement. Cette règle est différente pour les événements Vétérans (Annexe A).

Après la date limite d'inscription, des changements peuvent être effectués de manière individuelle, "poste pour poste", pour cause de blessure ou maladie. Par exemple, un athlète blessé peut être remplacé par un autre athlète quel que soit son genre ou la catégorie de poids. Un responsable officiel d'équipe malade peut être remplacé par un autre responsable officiel d'équipe etc.

INSCRIPTIONS ET ACCRÉDITATIONS

Les inscriptions pour les événements FIJ sont sous la responsabilité de la Commission Sportive de la FIJ et sont gérées par l'équipe informatique (IT Team) de la FIJ. Si vous avez besoin d'aide pour les inscriptions, veuillez contacter registration@ijf.org.



La procédure se déroule comme suit :

- Jusqu'à 20 jours avant le tirage au sort, les noms corrects de la délégation complète (athlètes et officiels) doivent être inscrits en ligne sur la page d'inscription de la FIJ (www.judobase.org). Durant la période de qualification Olympique, pour les événements où des points de qualification Olympique peuvent être gagnés, aucun athlète supplémentaire (pour aucune raison) ne peut être inscrit après la date limite.
- Jusqu'à 5 jours avant les accréditations, si une délégation a des remplacements ou annulations à effectuer, ces changements doivent être inscrits en ligne sur la page d'inscription de la FIJ (www.judobase.org).
- Jusqu'au début des accréditations, toute demande de remplacement ou d'annulation de dernière minute doit être envoyée par email à : registration@ijf.org. Une confirmation sera envoyée par la FIJ. Envoyer un email à registration@ijf.org annule seulement l'inscription d'un délégué à la compétition. Pour l'annulation d'un hébergement vous devez contacter directement les organisateurs locaux.

Pendant les accréditations, les athlètes inscrits peuvent être remplacés par d'autres athlètes, et les officiels remplacés par d'autres officiels.

4.3 Annulation de la participation des athlètes

Les annulations, dans la mesure du possible, doivent se faire avant les accréditations. Toute désinscription d'un athlète sur place pendant les accréditations sans remplacement sera pénalisée comme suit:

- Si les athlètes inscrits sont désinscrits pendant les accréditations, sans en informer préalablement la FIJ, une pénalité de 100 USD par athlète s'appliquera.
- Cette pénalité sera facturée par la FIJ à la Fédération Nationale.
- L'organisateur a le droit d'imputer des pénalités d'annulation comme détaillées dans la brochure de l'évènement.

4.4 Nombre d'inscriptions

Pour tous les événements de la FIJ le nombre d'inscriptions autorisées sera limité comme suit:

Championnats du Monde Seniors

Seuls les athlètes classés de 1 à 100* à la WRL seniors, et les athlètes classés de 1 à 16* à la WRL juniors, peuvent participer, chaque Fédération Nationale peut engager :

- jusqu'à 9 participants pour les femmes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.
- jusqu'à 9 participants pour les hommes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.

Le pays hôte peut engager :

- jusqu'à 9 participants pour les femmes avec au maximum 2 athlètes par catégorie, quelque soit le classement à la WRL.
- jusqu'à 9 participants pour les hommes avec au maximum 2 athlètes par catégorie, quelque soit le classement à la WRL.

Le Directeur Sportif en chef de la FIJ définira la date à laquelle la WRL seniors sera utilisée pour la qualification et le classement pour les Championnats du Monde Seniors.

*Les athlètes d'un rang égal peuvent tous participer.

Lors des Championnats du Monde Seniors, il n'y a pas de "Toutes Catégories".

Championnats du Monde Toutes Catégories

- jusqu'à 4 participants pour les femmes.
- jusqu'à 4 participants pour les hommes.

Championnats du Monde Juniors

- jusqu'à 9 participants pour les femmes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.
- jusqu'à 9 participants pour les hommes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.

Le pays hôte peut engager :

- jusqu'à 14 participants pour les femmes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.
- jusqu'à 14 participants pour les hommes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.

Cependant, pour les pays hôtes seuls les meilleurs résultats des 9 hommes et 9 femmes seront considérés pour la WRL Juniors et Seniors de la FIJ.

Lors des Championnats du Monde Juniors, il n'y a pas de "Toutes Catégories".

Les organisateurs des Championnats du Monde Juniors (en particulier pour les villes et les régions) peuvent avoir des invitations (« Wild Cards ») supplémentaires pour leurs athlètes locaux et régionaux, sans affecter les quotas de leur Fédération. Le nombre d'athlètes proposés par le Comité d'Organisation Local sera approuvé par le Directeur Sportif en chef de la FIJ.

Championnats du Monde Cadets

- jusqu'à 10 participants pour les femmes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.
- jusqu'à 10 participants pour les hommes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.

Le pays hôte peut engager :

- jusqu'à 16 participants pour les femmes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.
- jusqu'à 16 participants pour les hommes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.

Cependant, pour les pays hôtes seuls les meilleurs résultats des 10 hommes et 10 femmes seront considérés pour la WRL Cadets de la FIJ.

Lors des Championnats du Monde Cadets, il n'y a pas de "Toutes Catégories".

Les organisateurs des Championnats du Monde Cadets (en particulier pour les villes et les régions) peuvent avoir des invitations (« Wild Cards ») supplémentaires pour leurs athlètes locaux et régionaux, sans affecter les quotas de leur Fédération. Le nombre d'athlètes proposés par le Comité d'Organisation Local sera approuvé par le Directeur Sportif en chef de la FIJ.

Championnats du Monde par équipes mixtes

- 2 athlètes par catégorie.

Championnats du Monde Kata

Catégorie Seniors

maximum 10 couples avec un maximum de 3 couples par kata

Catégorie U-23

maximum 3 couples dans un kata.

Championnats du Monde Veterans

Il n'y a pas de nombre limite d'athlètes d'un même pays pouvant être inscrits dans une catégorie.

Masters

- Les 36 meilleurs athlètes de la WRL **Seniors de la FIJ** dans chaque catégorie de poids seront invités. Aucun athlète ne sera invité en tant que réserve.

Si un athlète est qualifié dans plus d'une catégorie, la Fédération Nationale peut décider dans quelle catégorie il participera. La Fédération Nationale se verra donner par la FIJ une date limite pour prendre cette décision. Si la décision n'est pas prise à temps, la FIJ prendra la décision basée sur la plus haute position dans la WRL et la catégorie concernée sera celle choisie. Aucun athlète remplaçant ne sera invité dans la catégorie qui ne sera pas choisie.

Les athlètes peuvent seulement être inscrits dans la catégorie pour laquelle ils se sont qualifiés.

Le pays organisateur a le droit d'avoir un minimum de deux (2) athlètes dans chaque catégorie. Si le pays hôte ne qualifie aucun athlète parmi les 36 meilleurs, jusqu'à deux athlètes du pays pourront participer en tant que 37e et 38e athlètes.

Grand Prix et Grand Slam

Chaque Fédération Nationale peut engager:

- jusqu'à 14 participants pour les femmes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.
- jusqu'à 14 participants pour les hommes avec au maximum 2 athlètes par catégorie.

Le pays hôte peut engager

- jusqu'à 28 participants pour les femmes avec au maximum 4 athlètes par catégorie.
- jusqu'à 28 participants pour les hommes avec au maximum 4 athlètes par catégorie.

Toutefois, pour le pays hôte, seuls les deux (2) meilleurs résultats de chaque catégorie seront considérés pour la WRL **Seniors de la FIJ**.

Championnats Continentaux

- **Jusqu'à 9 participants pour les femmes avec un maximum de 2 athlètes par catégorie.**
- **Jusqu'à 9 participants pour les hommes avec un maximum de 2 athlètes par catégorie.**

Championnats Continentaux Juniors

- **Jusqu'à 9 participants pour les femmes avec un maximum de 2 athlètes par catégorie.**
- **Jusqu'à 9 participants pour les hommes avec un maximum de 2 athlètes par catégorie.**

Championnats Continentaux Cadets

- **Jusqu'à 10 participants pour les femmes avec un maximum de 2 athlètes par catégorie.**
- **Jusqu'à 10 participants pour les hommes avec un maximum de 2 athlètes par catégorie.**

Open Continentaux et Coupes Continentales

Il n'y a pas de limite quant au nombre d'athlètes du même pays qui peuvent être inscrits dans une catégorie.

Inscription sous le drapeau FIJ

Il n'y a pas de nombre limite d'athlètes participant sous le drapeau FIJ.

4.5 Accréditations

Le but des accréditations est d'identifier les participants et leurs rôles aux événements en leur permettant d'accéder aux zones adéquates pour exercer leurs rôles.

Au moins un délégué de l'équipe doit arriver dans les horaires fixés pour confirmer les inscriptions de tous les athlètes et officiels. Il devra signer la liste de confirmation de la délégation. Une arrivée en retard ou un no-show (absence) peut entraîner l'exclusion de tous les participants au tirage au sort et à l'évènement. Dans le cas d'un retard imprévu ou d'une annulation, la Fédération Nationale doit immédiatement contacter à la fois l'organisateur et l'équipe d'accréditation de la FIJ (registration@ijf.org).

Pour chaque membre officiel de l'équipe d'une délégation nationale (athlète, entraîneur, officiel, médecin, etc.), une carte d'accréditation est émise par la FIJ lors des accréditations.

Un délégué ne devrait jamais porter l'accréditation d'un autre délégué.

L'accréditation reste la propriété de la FIJ et peut être retirée, avec effet immédiat, à la discrétion de la FIJ.

L'accréditation est valide pour la durée de la compétition. Il est le document d'identité personnel du délégué pour tous les contrôles de sécurité et d'accès. Cette carte contient : nom, prénom, pays, numéro d'identité FIJ, une photo et pour les athlètes leur catégorie de poids et leur classement WRL.

Aux Championnats du Monde et chaque fois qu'il sera nécessaire de vérifier l'âge et/ou la nationalité d'un athlète, un membre de la Commission Sportive de la FIJ ou son représentant pourra s'assurer des informations sur le passeport ou la carte d'identité (une photocopie ou un scan de bonne qualité sera également accepté).

Quotas pour les accréditations des officiels (incluant les officiels de l'équipe, les entraîneurs, les médecins et les kinésithérapeutes):

- De un à quatre (1-4) compétiteurs = trois (3) accréditations pour les officiels.
- De cinq à neuf (5-9) compétiteurs = cinq (5) accréditations pour les officiels.
- Pour 10 compétiteurs ou plus = sept (7) accréditations pour les officiels.

Les accréditations des Fédérations Nationales pour le président, l'arbitre et les judoka ne sont pas incluses dans le calcul ci-dessus. Les frais pour les officiels supplémentaires (qui doivent être inscrits sur judobase) sont de 100 USD par accréditation, à payer aux organisateurs.

Le remplacement d'une accréditation perdue ou volée sera facturée 50 USD, à payer à la FIJ.

Au moment de l'accréditation le Comité d'Organisation Local doit organiser au moins deux postes pour les paiements. Un pour les équipes sans changements et un ou plus pour les équipes qui veulent faire des changements.



TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort est placé sous la responsabilité de la Commission Sportive de la FIJ.

5.1 Règles du tirage au sort

Pour tous les Championnats du Monde, Masters, Grand Slam et Grand Prix de la FIJ, le tirage au sort aura lieu à 14h00 (heure locale) la veille de la compétition. Pour les autres événements, tels que les Jeux Olympiques et les événements multi-sports, la date et l'heure du tirage au sort seront déterminées par la Commission Sportive de la FIJ.

Après la fin des accréditations et avant le début du tirage au sort les listes des athlètes par catégorie seront publiées en dehors de la salle du tirage au sort **et en ligne sur le groupe Telegram de la FIJ**. Toute erreur ou omission devra être signalée à l'IT Team de la FIJ avant le début du tirage au sort.

Le tirage au sort peut être organisé en ligne ou en présentiel.

En présentiel, un maximum de deux (2) délégués par Fédération Nationale peut assister au tirage au sort.

Code vestimentaire : pour les hommes : costume, veste, pantalon, chemise et cravate; pour les femmes: veste, pantalon/jupe/robe, blazer; et chaussures de ville pour tous.

Le tirage au sort sera effectué par ordinateur et par le logiciel de la FIJ (ou un autre logiciel si autorisé par la FIJ) sous la direction du Directeur Sportif de la FIJ assisté de l'IT Team et de la Commission Sportive de la FIJ.

Le Comité d'Organisation Local devra distribuer des copies du tirage au sort **sur demande**.

5.2 Têtes de série pour les événements du WJT de la FIJ

Pour les Championnats du Monde, Masters, Grand Slam, Grand Prix, Open Continental et les Coupes Continentales Cadets et Juniors, jusqu'à huit (8) athlètes les mieux classés de la WRL inscrits à l'évènement dans chaque catégorie seront répartis dans les différentes parties de tableau suivant leur classement dans la WRL.

Pour les autres, la séparation par nations sera respectée pour le tirage au sort. **Dans une catégorie, la position de tête de série a la priorité sur l'éloignement par rapport à la nationalité des athlètes. Cela signifie que les athlètes d'un même pays peuvent se retrouver dans la même partie de tableau du fait de leur position de tête de série, ou parce qu'il n'y a pas d'autre place possible à cause du classement des autres athlètes.**

Pour les Championnats du Monde Toutes Catégories, il n'y aura pas de répartition par classement, seulement une séparation par nation.

Pour les Championnats du Monde par équipes mixtes, les quatre (4) équipes les mieux classées de la WRL par équipes mixtes seront têtes de série.

En théorie, cette répartition doit séparer les athlètes les plus forts de chaque catégorie, de façon à ce qu'ils se rencontrent le plus tard possible dans le cadre du système d'élimination choisi.

Par exemple, les deux meilleurs athlètes ne devraient pas se rencontrer avant la finale, et les quatre meilleurs athlètes ne devraient pas se rencontrer avant les demi-finales, et les huit meilleurs athlètes ne devraient pas se rencontrer avant les quarts de finale.



Lorsque des athlètes/équipes ont le même classement, le système de tirage au sort fera automatiquement un pré-tirage au sort pour définir la position de l'athlète.

La répartition des têtes de série dans le système à élimination directe est mise en place de façon à ce que le tirage au sort place :

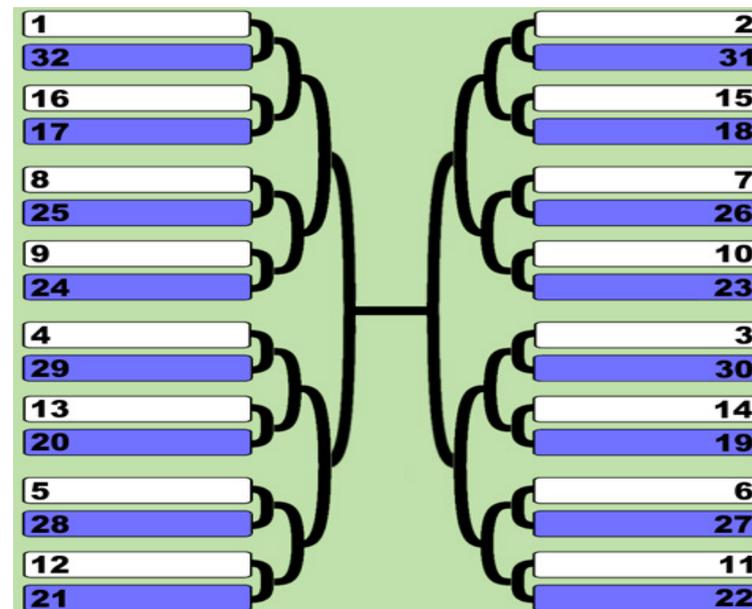
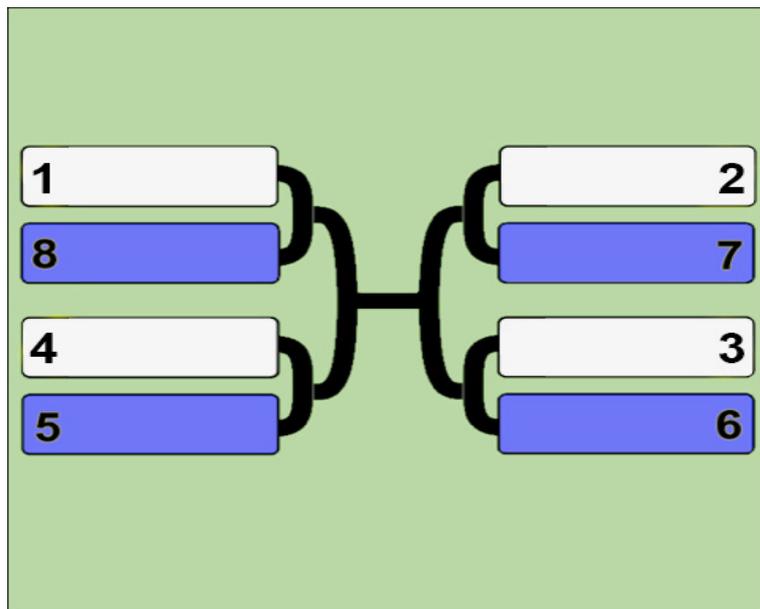
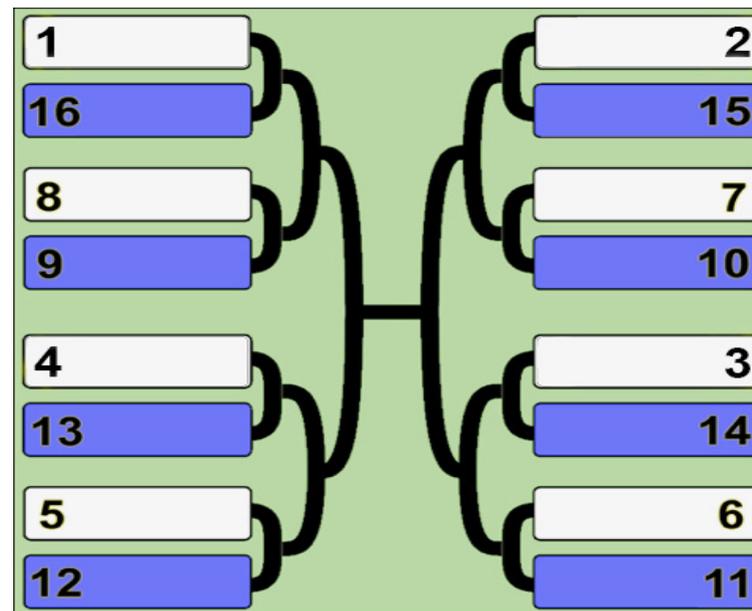
- Tête de série numéro un (1) face à la tête de série numéro huit (8) dans la Poule A
- Tête de série numéro un (2) face à la tête de série numéro huit (7) dans la Poule C
- Tête de série numéro un (3) face à la tête de série numéro huit (6) dans la Poule D
- Tête de série numéro un (4) face à la tête de série numéro huit (5) dans la Poule B

Les athlètes têtes de série sont toujours placés à la même position sur la feuille de tirage au sort.

La répartition des têtes de série dans le système avec un faible nombre d'engagés (3+2) est mise en place de façon à ce que le tirage au sort place la tête de série numéro un (1) face à la tête de série numéro cinq (5) dans la partie basse du tableau, alors que les têtes de série numéro deux (2), trois (3) et quatre (4) sont dans l'autre partie de tableau qui est une poule (Round Robin).

Les athlètes/équipes têtes de série ne combattront pas au premier tour, en fonction du nombre d'engagés.

Lorsqu'il y a un tour incomplet, les athlètes/équipes têtes de série peuvent ne pas participer au premier tour. S'il y a 9 athlètes/équipes, la tête de série numéro huit (8) participera au premier tour, s'il y a 10 athlètes/équipes, les têtes de série numéro sept (7) et numéro huit (8) participeront au premier tour, et ainsi de suite.





PESEE OFFICIELLE

La pesée officielle est sous la responsabilité de la Commission Sportive de la FIJ.

6.1 Lieu de la pesée officielle

La pesée officielle doit avoir lieu soit sur le lieu de la compétition, soit dans un des hôtels officiels attribués aux délégations participantes par les organisateurs.

Dès l'arrivée de la première délégation, au minimum deux (2) balances de test doivent être mises à disposition dans une salle fermée dans chaque hôtel officiel. Les balances de test doivent être accessibles dans tous les hôtels officiels entre 08h00 et 22h00 (heure locale) afin que les athlètes puissent vérifier leur poids. La Commission Sportive de la FIJ doit être informée en cas de problème avec les balances de test.

6.2 Règles de la pesée officielle

La pesée officielle doit se tenir dans des pièces séparées pour les hommes et pour les femmes, et il doit y avoir suffisamment de balances électroniques calibrées montrant une seule décimale par exemple 51,9kg, 154,6kg. Si les balances officielles montrent plus d'une décimale, les autres décimales devront être couvertes par un autocollant.

Si plus d'une balance est utilisée, la catégorie de poids à contrôler doit être indiquée clairement à côté de cette balance. Un plancher solide et stable est préférable mais s'il y a de la moquette au sol, la balance devra être placée sur une pièce de bois solide et stable.

Pour les événements FIJ la pesée officielle est organisée à **18h00** (heure locale) la veille de la compétition. Si pour toute raison (par exemple la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques) un horaire différent est proposé, cela doit être validé par la Commission Sportive de la FIJ. La pesée officielle aura une durée entre 30 et 60 minutes, les horaires exacts seront communiqués dans la brochure de l'évènement.

Les athlètes sont autorisés à vérifier leur poids sur les balances de la pesée officielle 30 minutes avant le début de la pesée officielle. Les athlètes peuvent faire cette vérification autant de fois qu'ils le souhaitent pendant le temps de la pesée non-officielle.

Le passage à la pesée officielle pour l'athlète est placé sous sa responsabilité. Lors de la pesée officielle, seul le poids retenu sur la balance officielle, pour la catégorie de poids, sera pris en considération.

6.2.1 Pesée officielle lors des événements individuels

Les athlètes Junior et Senior doivent être sous la limite de poids de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits. Il n'y a pas de tolérance.

Dans la catégorie des Cadets les athlètes ne sont PAS autorisés à enlever leurs sous-vêtements (hommes – caleçon, femmes – culotte et soutien-gorge). Afin de compenser, une tolérance de 100 grammes sera autorisée, par exemple pour la catégorie des -44kg la limite sera -44,1kg.

6.2.2 Pesée officielle lors des évènements par équipes et par équipes mixtes

Les athlètes doivent être en dessous de la limite de poids de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

Il y a une tolérance de 2kg pour les athlètes (sauf pour les catégories +70kg et +90kg) qui ont participé à la compétition individuelle, le cas échéant (ils doivent avoir passé la pesée officielle de la compétition individuelle). AUCUNE tolérance pour les athlètes étant seulement inscrits pour la compétition par équipes ou qui n'ont pas passé la pesée officielle de la compétition précédente (le cas échéant).

Les athlètes combattant le dernier jour de l'épreuve individuelle précédant l'épreuve par équipes ne doivent pas passer la pesée de la compétition par équipes.

Les détails de la pesée seront mentionnés dans la brochure de l'évènement. Les organisateurs doivent prendre en considération que, si un athlète participe à un évènement individuel la veille de la compétition par équipes et qui n'est pas inscrit dans les catégories lourdes, il n'est pas obligé de faire la pesée ce jour-là.

6.3 Procédure de la pesée officielle

Les organisateurs doivent mettre à disposition au moins deux officiels/arbitres nationaux pour chaque balance officielle. Un pour vérifier le passeport et le poids de l'athlète, et l'autre pour noter le poids exact sur la liste de la pesée officielle. Un officiel/volontaire supplémentaire devra également être disponible pour contrôler le flux des athlètes.

Afin de respecter l'intimité des athlètes, les officiels supervisant la pesée doivent être du même sexe que les athlètes.

L'IT Team de la FIJ en charge de l'évènement doit mettre à disposition une copie de la liste de pesée pour chaque catégorie de poids pour l'organisateur et une copie pour les membres de la Commission Sportive de la FIJ en charge de la pesée avant l'heure du début de la pesée officielle.

Il est interdit de prendre des photos ou de filmer dans la zone où a lieu la pesée.

Procédure :

- Tous les entraîneurs et autres délégués des équipes doivent quitter la salle de pesée avant le début de la pesée officielle.
- Les athlètes peuvent monter sur la balance seulement une fois pendant la pesée officielle.
- Les athlètes doivent apporter leur accréditation FIJ de l'évènement à la pesée et leur passeport ou un document d'identification officiel avec photo. Les athlètes doivent présenter ces deux documents à l'officiel qui vérifiera leur identité.
- L'officiel les invitera ensuite à monter sur la balance.
- Les athlètes doivent réaliser la pesée en sous-vêtements (hommes – caleçon, femmes – culotte et soutien-gorge). Tout couvre-chef, montres, lunettes, chaussettes, bijoux et piercings doivent être enlevés.
- Les athlètes sont autorisés à enlever leurs sous-vêtements – sans descendre de la balance – pour garantir qu'ils atteignent la limite de poids minimum ou maximum de la catégorie de poids dans laquelle ils sont inscrits.
- L'officiel supervisant la pesée devra noter et enregistrer le poids de l'athlète en kilogrammes à une décimale près, par exemple 51,9kg, 73,0kg.
- Une fois le poids enregistré, l'athlète descend de la balance.

6.3.1 Absence à la pesée officielle

Si un athlète venait à ne pas se présenter à la pesée dans les temps impartis, cela sera mentionné à côté de son nom sur la liste de la pesée officielle. Un officiel de la pesée et un délégué de la FIJ signeront la liste de pesée. L'athlète sera exclu de la compétition. Pour les cas particuliers (force majeure, etc.), une décision peut être prise par la Commission Sportive de la FIJ.

6.3.2 Pesée en dehors des limites de poids d'une catégorie

Dans le cas où un athlète pèse soit plus ou soit moins que les limites de poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, le poids exact devra être reporté sur la liste de pesée signée par un officiel de la pesée, par un membre de la Commission Sportive de la FIJ et par l'athlète ou un membre de sa délégation. L'athlète sera exclu de la compétition.

6.3.3 Non respect des conditions du SOR de la FIJ ou instructions officielles

Si à n'importe quel moment durant la pesée, un athlète ne respecte pas les instructions d'un officiel de la pesée ou d'un délégué de la FIJ ou ne respecte pas les conditions du SOR de la FIJ, l'athlète sera interdit de participer à la pesée et la nature de l'infraction sera immédiatement communiquée au Directeur Sportif de la FIJ.

6.3.4 Procédure après la pesée officielle

Tout athlète ne passant pas la pesée officielle ne sera pas autorisé à participer à la compétition (voir section 3.5).

6.4 Pesée aléatoire

Des vérifications aléatoires du poids des athlètes seront organisées. Elles se déroulent sous la responsabilité de la Commission Éducation et Entraînement de la FIJ. Il n'y aura pas de pesée aléatoire pour les évènements par équipes mixtes de la FIJ.

Pour les évènements du WJT de la FIJ, la pesée aléatoire débute une heure avant le début de la compétition chaque jour jusqu'à environ 30 minutes au plus tard avant le premier combat de l'athlète.

Les athlètes doivent apporter leur accréditation pour l'identification. Le poids de l'athlète ne peut pas être supérieur, à hauteur de 5%, à la limite de poids officielle maximum de la catégorie.

6.4.1 Tirage au sort des athlètes (évènements individuels)

Le tirage au sort des athlètes sera effectué par un logiciel sur un ordinateur, une (1) heure avant le début de la compétition. Cela sera effectué à l'endroit où est la personne de l'IT Team de la FIJ en charge du déroulement de la compétition. Quatre athlètes par catégorie (excepté ceux faisant partie des catégories "+ de") seront tirés au sort.

6.4.2 Regroupement des athlètes

La liste des noms des athlètes tirés au sort pour la pesée aléatoire sera officiellement affichée sur le tableau d'affichage officiel placé à proximité de la salle d'échauffement et en ligne sur le groupe Telegram de la FIJ.

6.4.3 Procédure de la pesée aléatoire

Quatre volontaires (deux hommes et deux femmes) s'occuperont de la pesée aléatoire. Deux volontaires vérifieront l'identité des athlètes et deux autres procéderont à la pesée aléatoire dans deux pièces séparées. Des balances de test doivent être disponibles pour la durée de la pesée de façon à ce que les athlètes puissent tester leur poids avant qu'ils choisissent d'aller à la pesée officielle.

6.4.4 Procédure d'après-pesée aléatoire

Tout athlète ne passant pas la pesée officielle ne sera pas autorisé à participer à la compétition (voir section 3.5).

Féminines Seniors et Juniors		Tolérance + 5 %
-48kg	Jusqu'à 48.0 kg inclus	50.4 kg
-52kg	Plus de 48.0 kg jusqu'à 52.0 kg inclus	54.6 kg
-57kg	Plus de 52.0 kg jusqu'à 57.0 kg inclus	59.9 kg
-63kg	Plus de 57.0 kg jusqu'à 63.0 kg inclus	66.2 kg
-70kg	Plus de 63.0 kg jusqu'à 70.0 kg inclus	73.5 kg
-78kg	Plus de 70.0 kg jusqu'à 78.0 kg inclus	81.9 kg
Masculins Seniors et Juniors		Tolérance + 5 %
-60kg	Jusqu'à 60.0 kg inclus	63.0 kg
-66kg	Plus de 60.0 kg jusqu'à 66.0 kg inclus	69.3 kg
-73kg	Plus de 66.0 kg jusqu'à 73.0 kg inclus	76.7 kg
-81kg	Plus de 73.0 kg jusqu'à 81.0 kg inclus	85.1 kg
-90kg	Plus de 81.0 kg jusqu'à 90.0 kg inclus	94.5 kg
-100kg	Plus de 90.0 kg jusqu'à 100.0 kg inclus	105.0 kg
Féminines Cadets - de 18 ans		Tolérance + 5 % +0.1kg autorisés pour les sous vêtements
-40kg	Jusqu'à 40.0 kg inclus	42.1 kg
-44kg	Plus de 40.0 kg jusqu'à 44.0 kg inclus	46.3 kg
-48kg	Plus de 44.0 kg jusqu'à 48.0 kg inclus	50.5 kg
-52kg	Plus de 48.0 kg jusqu'à 52.0 kg inclus	54.7 kg
-57kg	Plus de 52.0 kg jusqu'à 57.0 kg inclus	60.0 kg
-63kg	Plus de 57.0 kg jusqu'à 63.0 kg inclus	66.3 kg
-70kg	Plus de 63.0 kg jusqu'à 70.0 kg inclus	73.6 kg
Masculins Cadets - de 18 ans		Tolérance + 5 % +0.1kg autorisés pour les sous vêtements
-50kg	Jusqu'à 50.0 kg inclus	52.6 kg
-55kg	Plus de 50.0 kg jusqu'à 55.0 kg inclus	57.9 kg
-60kg	Plus de 55.0 kg jusqu'à 60.0 kg inclus	63.1 kg
-66kg	Plus de 60.0 kg jusqu'à 66.0 kg inclus	69.4 kg
-73kg	Plus de 66.0 kg jusqu'à 73.0 kg inclus	76.8 kg
-81kg	Plus de 73.0 kg jusqu'à 81.0 kg inclus	85.2 kg
-90kg	Plus de 81.0 kg jusqu'à 90.0 kg inclus	94.6 kg





ÉDUCATION ET ENTRAÎNEMENT

L'éducation et l'entraînement sont sous la responsabilité de la Commission Éducation et Entraînement de la FIJ.

SECTION 7

7.1 Code de conduite des entraîneurs

Les entraîneurs doivent respecter le Code d'Éthique, les statuts et les règlements de la FIJ. En cas de violation avérée, des sanctions s'appliqueront, allant d'un simple avertissement verbal à l'exclusion de la compétition.

Les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes suivent les instructions des organisateurs, les programmes et les protocoles.

Des emplacements pour les entraîneurs sont prévus pour chaque tatami, l'entraîneur doit rester assis sur sa chaise pendant le combat.

Le coaching est autorisé seulement durant les pauses du combat, entre mate et hajime. Il sera strictement limité à la communication avec l'athlète, pour les conseils tactiques, les encouragements et les instructions.

Si un entraîneur donne des indications pendant le combat, il recevra un premier avertissement. En cas de récidive, il sera expulsé de l'aire de compétition **pour le reste de la journée**. Toute attitude contraire à l'esprit du judo sera sanctionnée.

Dans le cas où un entraîneur est sanctionné par un arbitre, le Directeur de l'Arbitrage en informera le Directeur de l'Éducation afin qu'une sanction soit appliquée.

Si un entraîneur accrédité communique depuis les tribunes, son accréditation lui sera retirée, et il sera suspendu lors du prochain évènement de la FIJ.

Pendant le combat, l'entraîneur ne doit pas être en possession d'un dispositif de communication. Si tel est le cas, il sera expulsé de **la salle de compétition**.

Les entraîneurs sont les responsables de leur délégation et ils doivent éduquer leurs athlètes. Si une délégation ne respecte pas les règles, TOUS les entraîneurs de cette délégation se verront retirer leur accréditation pour le jour même, et s'ils coachent depuis les tribunes, ils seront soumis à une sanction disciplinaire.

7.2 Code vestimentaire

Les entraîneurs doivent respecter le code vestimentaire suivant :

- Tirage au sort : pour les hommes: costume, veste, pantalon, chemise et cravate; pour les femmes: veste, pantalon/jupe/robe, blazer; et chaussures de ville pour tous (pas de chaussures de sport ou de tongs).
- Tours Préliminaires : Survêtement national avec pantalon descendant au niveau des chaussures. Les entraîneurs peuvent porter les T-Shirts nationaux officiels en manches longues et manches courtes. Chaussures de sport fermées autorisées (pas de tongs).
- Bloc Final (Télévision) : pour les hommes: costume, veste, pantalon, chemise et cravate; pour les femmes: veste, pantalon/jupe/robe, blazer; et chaussures de ville pour tous (pas de chaussures de sport ou de tongs).

7.3 Procédure pour la visualisation d'un combat

Un délégué peut demander à visualiser/revoir un combat à la fin des tours préliminaires ou du bloc final. Un formulaire doit être complété et retourné au responsable du contrôle des judogi. Un seul entraîneur peut y assister, il peut être accompagné d'un traducteur.





LIEU DE COMPÉTITION

Le lieu de compétition est sous la responsabilité de la Commission Sportive de la FIJ.

8.1 Lieu de compétition

Le lieu de compétition devra être assez grand pour accueillir la compétition et un nombre adéquat de places assises pour les spectateurs, les VIP, les délégations et les médias. Pour les Jeux Olympiques, la capacité d'accueil doit être de minimum 10,000 places assises. Le lieu devra être bien éclairé, et maintenu à une température constante entre 18 et 22°C. Les informations pour les organisateurs d'événements sont disponibles dans le [Guide d'Organisation des Événements](#) (EOG) de la FIJ.

Pour un fonctionnement efficace, le lieu de compétition doit être séparé en zones pour les différentes activités et populations. Dans la mesure du possible, différentes portes d'entrée/sortie et flux de mouvement doivent également être mis en place pour différents groupes. Si les groupes doivent se croiser ou se mélanger, il pourra être nécessaire d'avoir des agents de sécurité pour gérer cela.

8.2 Lieu d'entraînement

Le Comité d'Organisation Local devra mettre à disposition des zones d'entraînement et le transport pour toutes les délégations. Les zones d'échauffement devront être suffisamment grandes pour accueillir le nombre de participants ; elles devront être suffisamment ventilées avec une température maintenue entre 18 et 22°C. Les tatami utilisés dans la salle d'échauffement devront être approuvés par le Directeur Sportif de la FIJ. Le tatami devra être disposé au niveau du sol sur une surface solide. Si le sol est en béton, il devra y avoir du Taraflex (ou matière similaire) sous le tatami. La hauteur minimum au dessus du tatami doit être de 5 mètres.

Pendant les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde, les zones d'entraînement devront être séparées de la zone d'échauffement.

Lors des Jeux Olympiques et tout autre grand événement multi-sports, des rideaux ou des écrans de séparation devront être prévus pour maintenir la discrétion entre les délégations, avec suffisamment d'espace de circulation pour les entraîneurs et le staff, et des bancs pour s'asseoir.

Des balances et du matériel médical devront être prévus. Les installations supplémentaires peuvent inclure des vestiaires avec casiers, des douches, des saunas, des équipements de fitness, et une zone de repos avec boissons et nourriture.

Les heures d'entraînement devront être décidées entre le Comité d'Organisation et les délégations.

8.3 Zone d'échauffement et contrôle du judogi

L'enregistrement et le contrôle du Judogi sont sous la responsabilité de la Commission de l'Éducation et de l'Entraînement de la FIJ. La Commission doit informer par email le Secrétaire Général de tout cas d'infraction aux règles. Les règles du Judogi de la FIJ complètes sont disponibles en Annexe C.

La zone d'échauffement est soumise aux mêmes règles qu'un dojo. Compte tenu que des caméras de télévision peuvent filmer ce lieu, cet endroit doit être rangé sans objet ou matériel sur le tatami à l'exception des athlètes en compétition qui s'y entraînent. Pour les autres activités (manger, se reposer, etc.), des espaces prévus à et effet devront être utilisés. Cet espace sera partagé entre tous les athlètes. Les délégations ne doivent pas s'approprier un espace pour leur équipe.



Il doit y avoir une (ou plusieurs) zone d'échauffement de la taille décidée par la Commission Sportive de la FIJ. Le tatami utilisé dans la zone d'échauffement doit respecter les règles des tatamis de la FIJ (voir 8.6). Le tatami devra être disposé au niveau du sol sur une surface solide. Si le sol est en béton, il devra y avoir du Taraflex (ou matière similaire) sous le tatami.

La hauteur minimum au-dessus du tatami doit être de 5 mètres. La principale fonction du tatami est de permettre aux athlètes en compétition de s'échauffer dans les meilleures conditions. Il ne doit pas y avoir d'objet ni de matériel sur le tatami.

La **Commission Sportive de la FIJ** restreindra l'accès à la salle d'échauffement aux athlètes qui sont en compétition le jour même. S'il n'y a aucune autre salle d'entraînement, les athlètes qui ne sont pas en compétition ne seront pas autorisés à pénétrer dans la zone d'échauffement avant deux (2) heures après le début de la compétition.

Des écrans montrant l'ordre des combats et la compétition en direct devront être disposés dans la salle d'échauffement ainsi que dans la zone de contrôle des judogi de façon à ce que les athlètes et les entraîneurs puissent suivre la compétition en permanence.

Un tableau d'affichage devra être disposé, dans ou à proximité de la salle d'échauffement, afin de transmettre les informations aux délégations.

Pour les premières rencontres de la journée, les athlètes doivent arriver au contrôle judogi **quinze (15)** minutes avant le début officiel de la compétition. S'ils n'arrivent pas à temps, leur entraîneur ne sera pas autorisé à entrer sur l'aire de compétition.

Pour les tours suivants, les athlètes doivent se présenter au contrôle judogi et arriver à temps pour leurs combats. S'ils n'arrivent pas à temps, la règle des 30 secondes sera appliquée (se référer à l'Annexe D, article 19). Les athlètes arrivant dans les 30 secondes ne seront pas autorisés à être accompagnés par leur entraîneur sur l'aire de compétition.

Si un athlète n'est pas en mesure de poursuivre la compétition, la **Commission Sportive** doit en être informé immédiatement. Le délégué de la Commission Médicale de la FIJ vérifiera ensuite si ce retrait de la compétition est pour raisons médicales.

8.4 Installations pour les athlètes

La tribune des athlètes, les vestiaires, les toilettes et autres installations devront se trouver le plus près possible de la zone d'échauffement.

8.5 Entrée et sortie de l'aire de compétition

Le(s) speaker(s) de la compétition annonce(nt) les combattants lorsqu'ils entrent dans l'aire de compétition ainsi que le résultat du combat. Les athlètes entrent sur le tatami du côté opposé à la table officielle. Si l'entrée des athlètes se fait par la gauche, le premier athlète appelé est celui en judogi bleu, suivi par l'athlète en judogi blanc. Si l'entrée des athlètes se fait par la droite, le premier athlète appelé est celui en judogi blanc, suivi de l'athlète en judogi bleu.

Lors des compétitions individuelles un athlète peut être accompagné sur l'aire de compétition par un entraîneur et un médecin qui doivent respecter le code vestimentaire (pour la compétition par équipes voir la Section 2).

Les athlètes doivent entrer et sortir de l'aire de compétition avec leur judogi convenablement mis. Il n'est pas autorisé d'enlever une partie du judogi ou la ceinture ou de porter des accessoires (couvre-chef, lunettes, etc.) avant que l'athlète ne sorte de l'aire de compétition et de la zone mixte. Un athlète est autorisé à porter des lunettes de vue sur l'aire de compétition, mais elles devront être retirées avant d'entrer sur le tatami.

Si un athlète refuse de quitter le tatami après la fin d'un combat, l'athlète et l'entraîneur peuvent, dans les cas les plus graves, être sujets à une suspension allant jusqu'à un an.

Les signes à caractère religieux, politique, personnel ou commercial sont interdits sur l'aire de compétition.

8.6 Aire de compétition et zone de combat

Un minimum de 3 entrées sur l'aire de compétition sont nécessaires pour démarrer la compétition et, si il y'en a moins de 3, la Commission Sportive de la FIJ doit donner son accord. Les zones de combats sont numérotées de gauche à droite à partir du côté sur lequel est située la table officielle.

Chaque tatami de compétition est divisé en deux zones : la zone de combat, et la zone de sécurité. Chaque zone doit être d'une couleur différente avec un contraste assez évident pour éviter toute situation trompeuse. La Commission Sportive de la FIJ doit s'accorder sur le nombre de zones de combats requis. La zone de combat pour les événements FIJ doit être aux dimensions minimales de 8m x 8m et maximales de 10m x 10m. La zone de sécurité doit faire au minimum 3m. Dans les cas où deux (ou plus) zones de combats sont adjacentes, une zone de sécurité commune pourra être mise en place pour satisfaire une distance de minimum 4m entre elles. Une zone libre de 50cm minimum doit être maintenue autour de l'intégralité de l'aire de compétition. Toute demande pour modifier la taille de la zone de combat et de la zone de sécurité doit être approuvée par le Directeur Sportif de la FIJ.

Tous les tatami pour les événements du WJT de la FIJ doivent être approuvés par la FIJ (la liste des fournisseurs officiels est disponible sur <https://www.ijf.org/supplier-list>). Chaque tatami doit mesurer 1m x 2 m x 5 cm et être fabriqué en mousse compressée. Les tatami doivent être fermes sous le pied, avoir la propriété d'absorber les chocs pendant un ukémi, et ne pas être glissants ou trop durs. Le tatami devra être disposé au niveau du sol sur une surface solide. Les éléments constituant la surface doivent être alignés et sans aucun espace entre les uns et les autres ; la surface doit être lisse et fixée de telle façon à ce que les tatami individuels ne puissent se déplacer. Si le sol est en béton, il devra y avoir du Taraflex (ou matière similaire) sous le tatami. La hauteur minimum au-dessus du tatami doit être de 12 mètres à partir de l'élément situé le plus bas.

Les couleurs officielles du tatami pour les événements FIJ sont jaune (Couleur Pantone 123C) et rouge (Couleur Pantone 1795C). Toute autre couleur proposée par le Comité d'Organisation Local doit être approuvée par la FIJ avant utilisation. Si un tatami doit être changé, les tatami de réserve doivent être disponibles à proximité de l'aire de compétition.

Pour les Masters, les Championnats du Monde Seniors ou les Jeux Olympiques, l'aire de compétition doit être de 10m x 10m avec une surface de sécurité conjointe de minimum 4m ainsi qu'une surface de sécurité extérieure de 4m. Ces dimensions sont également recommandées pour les Championnats Continentaux.

Toute décoration sur le tatami, tel que le nom de la ville hôte, l'année ou le logo de l'événement peut être placé uniquement dans la zone de sécurité, jamais dans l'aire de combat. Cette décoration ne doit pas être glissante.

Le Comité d'Organisation Local doit donner à la FIJ tous les flux TV **audio intégrés** pour le Système CARE (Arbitrage), le live streaming, et les archives télévisuelles. Il est possible de se référer à l'EOG pour plus d'informations.

Pour chaque zone de compétition, il doit y avoir deux (2) tableaux des scores, qui indiquent le score horizontalement, placés en dehors de la zone de compétition. Ils doivent être facilement visibles par les compétiteurs, les arbitres, les membres des commissions, les officiels et les spectateurs. Des tableaux de scores manuels, des chronomètres manuels, des cloches ou des appareils sonores similaires, et des drapeaux (jaune et vert) doivent être disponibles en remplacement.

Quand plusieurs zones de compétitions sont utilisées simultanément, l'utilisation de différents signaux auditifs est requise. Le signal du temps doit être assez fort pour être entendu malgré le bruit des spectateurs.

Les organisateurs locaux doivent prévoir une paire d'émetteurs radio (talkie-walkie) de réserve dans le cas où celles de la FIJ auraient un problème.

Pour certains événements tels que les Jeux Olympiques, le tatami doit être placé sur une plateforme solide. Cette plateforme doit être faite en bois ou dans un matériel similaire. La plateforme doit être plus large et plus longue d'un mètre que la dimension du tatami. La hauteur dépendra de la visibilité dans le lieu de compétition. Quand une plateforme est utilisée, la zone de sécurité à l'extérieur doit être de 4m. **Si des microphones doivent être installés entre les tatamis, l'installation doit être faite par des prestataires.**

8.7 Officiels

Tous les sujets liés à l'arbitrage sont sous la responsabilité de la Commission d'Arbitrage de la FIJ. Se référer aux règles d'arbitrage en Annexe D. Un système de tirage au sort est utilisé pour les arbitres afin d'assurer la neutralité, et les combats devront être dirigés par un arbitre de nationalité différente des deux athlètes qui combattent. Un arbitre sur le tatami est relié par communication radio avec les Superviseurs de la FIJ et les membres de la Commission d'Arbitrage. Deux officiels techniques par tatami sont requis pour la gestion du temps et du score.

8.8 Médical

Toutes les problématiques médicales sont sous la responsabilité de la Commission Médicale de la FIJ. Se référer au manuel Médical de la FIJ en Annexe E.

8.9 Média

Tous les sujets ayant attiré aux médias sont sous la responsabilité du Directeur des médias de la FIJ. Il est formellement interdit à tous le personnel des médias, photographes inclus, de retransmettre en direct le tirage au sort, la compétition, ou tout autre événement officiel de la FIJ. Ils ne sont pas autorisés à filmer ou photographier les athlètes blessés ou saignant, peu importe l'endroit où ils se trouvent. Les téléphones portables ne doivent pas être utilisés pour n'importe quelle fonction au niveau des tatami.

Les médias ne sont pas autorisés à accéder à la salle d'échauffement à moins d'un accord spécial accordé par la FIJ. La demande et l'autorisation par la FIJ doivent être faites au moins 2 semaines avant le début de la compétition. Tout membre des médias qui ne respecte pas ces règles court le risque de perdre son accréditation FIJ et son accès à la compétition.

8.10 Cérémonies de remise des médailles

Chaque athlète vainqueur d'une médaille doit être présent à la cérémonie afin de recevoir sa médaille en personne. L'athlète doit se rendre dans la zone du protocole des remises dès la fin de son combat. Tout athlète absent à la cérémonie de remise de médaille sans une excuse valable pourra perdre sa médaille et le « prize money ».

Les athlètes doivent se présenter à la cérémonie pieds nus, sans chapeau, casquette ou tout élément couvrant la tête, en portant leur judogi blanc approuvé par la FIJ en conformité avec les règles du judogi de la FIJ, avec une attention toute particulière pour la règle sur les publicités. Si le judogi n'est pas propre, alors l'athlète devra porter un judogi de réserve.

Il est strictement interdit, pour les athlètes présents sur le podium, d'avoir un téléphone portable (ou tout appareil similaire), un drapeau national, ou tout autre objet autre que leur judogi. Toute démonstration religieuse, politique, personnelle ou à connotation commerciale est également interdite.

Pour chaque événement, le montant du « prize money » est communiqué dans les brochures. Pour recevoir le « prize money », chaque médaillé doit ramener une copie de son passeport ainsi que son numéro fiscal à la cérémonie de remise des médailles. Le "prize money" sera distribué aux athlètes, qui devront ensuite reverser 20% de la somme à leur entraîneur.

Les athlètes doivent aussi être disponibles pour des interviews après la dernière cérémonie de remise des médailles en cas de demande de l'équipe Média de la FIJ. En cas de refus, une mesure disciplinaire pourra être prise.

Les drapeaux doivent être suspendus de gauche à droite comme suit : Argent, Or, Bronze A, Bronze B. En cas de double Hansoku-Make lors de la finale, les drapeaux doivent être suspendus comme suit : Argent A, Argent B, aucun drapeau, Bronze A, Bronze B.

8.11 Retard, report ou annulation d'une compétition

Dans le cas d'un retard (la compétition n'a pas débuté à l'heure prévue ou est interrompue après le début prévu), la compétition débutera ou se poursuivra et si possible, se terminera dans les temps programmés, ou au cours d'une session additionnelle.

Dans le cas d'un report (la compétition en cours ne peut pas être menée à terme dans les temps impartis ou dans une session additionnelle) ou d'une annulation (la compétition ne peut pas être reprogrammée avant la fin de l'évènement), la Commission Ad Hoc de la FIJ décidera des mesures à prendre.



RÈGLES POUR LES VÉTÉRANS

La Commission Vétérans de la FIJ est responsable de toutes les activités Vétérans de la FIJ.

ANNEXE A

A1.1 Organisation

Les Championnats Vétérans doivent être un “festival du sport”, une compétition sportive et un évènement social. L’objectif de cet évènement est d’ajouter une valeur au judo, comme une manière de vivre. Un judo accessible à tous, regroupant les pratiquants qui respectent les principes et les valeurs enseignés par Jigoro Kano. Le but recherché est de rassembler et de conserver la famille internationale des anciens compétiteurs, de les unir, en partageant des expériences et en maintenant l’esprit du judo.

Toutes les règles sont définies dans le SOR de la FIJ, mais il doit y avoir une certaine tolérance à l’encontre de ceux qui prennent en charge les coûts de façon à ce qu’ils puissent suivre et soutenir le Judo.

Les Championnats du Monde se dérouleront, si possible, dans un complexe ou une ville qui possède un site touristique, puisque la FIJ souhaite coupler l’évènement judo à un évènement familial et social.

Comme cet évènement regroupe un grand nombre de personnes, les organisateurs devront mettre à disposition un espace pouvant contenir jusqu’à cinq tapis.

Les organisateurs locaux doivent fournir une paire d’émetteurs radio (talkie-walkie) pour les arbitres et la Commission Vétérans de la FIJ.

A1.2 Règles de compétition pour les Vétérans

Les règles de compétition de la FIJ s’appliqueront à l’exception des modifications réalisées aux tranches d’âge (Section A1.4), catégorie regroupée (Section A1.7), et combat et durée du golden score (Section A.6). Un compétiteur inscrit peut utiliser son accréditation d’athlète comme entraîneur. Une accréditation entraîneur supplémentaire n’est pas nécessaire. Tout athlète qui décide d’être également entraîneur et ne respecte pas le Code de Conduite des Entraîneurs (Section 7.1) prend le risque d’être retiré de la compétition (c’est-à-dire n’est plus autorisé à participer).

A1.3 Eligibilité à participer

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies pour qu’une personne soit éligible à participer à ces Championnats.

- Ne pas être soumis à une suspension disciplinaire.
- Ne pas être soumis à une suspension pour violation des règles anti-dopage.
- Ne pas être soumis à une suspension médicale.
- Être en forme et en bonne santé pour la compétition.
- Ne pas être porteur de maladie transmissible qui pourrait mettre en danger la santé des autres délégués.
- Avoir une licence en cours et valide (adhésion) émise par une Fédération Nationale Membre de la FIJ.
- Payer la totalité des frais d’inscriptions requis avant la date limite spécifiée dans la brochure de l’évènement.
- S’enregistrer pour l’inscription (voir le programme des inscriptions dans la brochure).
- Respecter les critères spécifiques de pesée.
- Fournir une pièce d’identité : un passeport ou carte nationale d’identité en cours de validité avec photo.
- Tous les compétiteurs doivent au minimum avoir le grade de premier kyu.



Pendant l'enregistrement, les athlètes doivent présenter leur certificat médical les autorisant à concourir (délivré maximum 30 jours avant le début de l'évènement et valide pour toute la durée de celui-ci). Ce certificat doit être délivré par une autorité compétente issue du pays qu'il représente, et dans une des langues officielles de la FIJ (anglais, français, espagnol).

L'âge minimum pour participer aux Championnats du Monde Vétérans est de 30 ans ou plus l'année de l'évènement. Cela définit l'âge auquel les compétiteurs deviennent éligibles pour combattre. Une fois qu'un compétiteur est éligible, ils seront répartis par catégorie d'âge adéquate (5 ans par 5 ans), par exemple M1/F1 comprendra des compétiteurs qui ont leur 30e, 31e, 32e, 33e ou 34e anniversaire et M2/F2 comprendra des compétiteurs qui ont leur 35e, 36e, 37e, 38e ou 39e anniversaire à n'importe quelle date durant l'année où se dérouleront les Championnats du Monde.

La nationalité des compétiteurs sera considérée comme étant celle qui apparaît sur leur passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité.

A1.3.1 Inscription à l'évènement

Tous les délégués participants doivent avoir une carte FIJ VETERAN valide et être inscrits sur judobase (www.judobase.org) par leur Fédération Nationale avant la date limite qui sera indiquée dans la brochure de l'évènement.

A1.4 Tranches d'âge pour les Vétérans

Les compétiteurs seront répartis dans une tranche d'âge en fonction de :

- Avoir minimum 30 ans l'année de l'évènement et,
- Leur date de naissance doit correspondre à une tranche d'âge ci-dessous:

Catégorie d'âge	Âge effectif (dans l'année de l'évènement)
F1/M1	30-34
F2/M2	35-39
F3/M3	40-44
F4/M4	45-49
F5/M5	50-54
F6/M6	55-59
F7/M7	60-64 (étranglement interdit)
F8/M8	65-69 (étranglement interdit)
F9/M9	70+ (étranglement interdit)

A1.5 Catégories de poids pour les Vétérans

Les catégories de poids sont les mêmes que celles des catégories seniors hommes et femmes.

A1.6 Temps de combat pour les Vétérans

Le temps de combat pour les évènements individuels sera comme suit :

- M1/F1 à M6/F6: trois (3) minutes.
- M7/F7 et plus: deux minutes trente secondes (2m30sec)

Tranche d'âge	Catégorie d'âge	Durée du combat	Golden Score
30-59	M1/F1 jusqu'à M6/F6 inclus	3 minutes	Pas de limite
60+	M7/F7 jusqu'à M9/F9 inclus	2,5 minutes	1 minute*

*S'il y a égalité à la fin de ce golden score d'une minute, l'arbitre central, après avoir consulté l'arbitre de table, prendra une décision finale pour désigner le vainqueur sans annoncer hantei.

A1.7 Catégorie regroupée pour les Vétérans

Afin de respecter le déroulement de la compétition pour les catégories regroupées (Section A1.7, faible nombre d'engagés), la compétition doit se tenir le même jour pour cette catégorie regroupée.

Un Officiel Technique de la FIJ déléguera la responsabilité à une personne compétente, représentant l'Organisation Locale. Elle sera responsable du programme pour la/les catégorie(s) regroupée(s). Ce programme s'applique à toutes les catégories de poids dans toutes les tranches d'âges.

La catégorie regroupée peut seulement être appliquée aux catégories où il y a moins de trois inscrits. Si la catégorie regroupée ne peut pas être effectuée avec sécurité, et conformément aux directives générales, alors un système d'élimination par poule de deux sera mis en place. Le vainqueur sera désigné au meilleur des trois combats, si le score est de 2-0, le troisième combat n'aura pas lieu.

- Regroupement dans la même tranche d'âge – les compétiteurs doivent rester dans leur tranche d'âge dans la mesure du possible.
- Regroupement avec plusieurs catégories de poids – les compétiteurs doivent être regroupés, si possible, avec d'autres compétiteurs qui n'ont pas plus d'une catégorie de poids supérieure ou inférieure à la leur. Une attention particulière doit être accordée aux différences de poids lorsqu'il s'agit des catégories les plus légères et les plus lourdes chez les femmes et chez les hommes. Avec comme consigne, une différence de 10kg maximum pour la catégorie de poids la plus légère, et une différence de 20kg maximum pour la catégorie la plus lourde. Ceci doit être considéré comme limite en cas de regroupement sauf s'il y a d'autres considérations comme l'expérience, etc.). Le poids devrait être la considération primordiale lors de déplacement de compétiteurs au sein de leur tranche d'âge ou lors de rassemblement avec d'autres tranches d'âge en accord avec les consignes ci-dessous.

Tranches d'âge :

- Les compétiteurs des tranches d'âge M7 ou F7 et supérieures (par exemple M8/F8 et M9/F9) doivent être regroupés avec des compétiteurs qui ne sont pas plus d'une tranche d'âge supérieure ou inférieure, c'est-à-dire les compétiteurs M7/F7 ne peuvent être rassemblés qu'avec des compétiteurs M6/F6 ou M8/F8.
- Les compétiteurs des tranches d'âge M6 ou F6 doivent être rassemblés avec des compétiteurs qui ne sont pas plus d'une tranche d'âge supérieure ou deux tranches d'âge inférieures, c'est-à-dire M7/F7, M5/F5 et M4/F4.
- Les compétiteurs des tranches d'âge M5 ou F5 doivent être rassemblés avec des compétiteurs qui ne sont pas plus d'une tranche d'âge supérieure ou deux tranches d'âge inférieures, c'est-à-dire M6/F6, M4/F4 et M3/F3.
- Les compétiteurs des tranches d'âge M4 ou F4 doivent être rassemblés avec des compétiteurs qui ne sont pas plus de deux tranches d'âge supérieures ou deux tranches d'âge inférieures, c'est-à-dire M5/F5, M6/F6, M3/F3 et M2/F2.

- Les compétiteurs des tranches d'âge M3 ou F3 doivent être rassemblés avec des compétiteurs qui ne sont pas plus de deux tranches d'âge supérieures ou deux tranches d'âge inférieures, c'est-à-dire M4/F4, M5/F5, M1/F1 et M2/F2.
- Les compétiteurs des tranches d'âge M2 ou F2 doivent être rassemblés avec des compétiteurs qui ne sont pas plus de deux tranches d'âge supérieures ou une tranche d'âge inférieure, c'est-à-dire M3/F3, M4/F4, et M1/F1.
- Les compétiteurs des tranches d'âge M1 ou F1 doivent être rassemblés avec des compétiteurs qui ne sont pas plus de deux tranches d'âge supérieures, c'est-à-dire M2/F2 et M3/F3.

Catégorie d'âge	Catégorie d'âge supérieure	Catégorie d'âge inférieure
F1/M1	F2/M2, F3/M3	Non applicable
F2/M2	F3/M3, F4/M4	F1/M1
F3/M3	F4/M4, F5/M5	F1/M1, F2/M2
F4/M4	F5/M5, F6/M6	F2/M2, F3/M3
F5/M5	F6/M6	F3/M3, F4/M4
F6/M6	F7/M7	F4/M4, F5/M5
F7/M7	F8/M8	F6/M6
F8/M8	F9/M9	F7/M7
F9/M9	Non applicable	F8/M8

A1.8 Tirage au sort pour les Vétérans

Le tirage au sort pour les catégories de poids individuelles se tiendra à 19h00 la veille de la compétition. Les informations sur le lieu exact du tirage au sort pour les catégories de poids individuelles seront communiquées lors des inscriptions.

Une liste complète des compétiteurs qui ont passé la pesée sera affichée à l'extérieur de la salle où aura lieu le tirage au sort officiel au minimum 15 minutes avant le début du tirage au sort.

Les officiels de chaque pays (ou les athlètes individuels) doivent vérifier la liste pour s'assurer que tous leurs compétiteurs sont inscrits dans les bonnes catégories d'âge et de poids. Si quelqu'un n'apparaît pas dans la liste de tirage au sort, car sa délégation n'a pas contrôlé celle-ci, la Commission Vétérans de la FIJ ne sera pas tenue pour responsable.

A1.9 Tête de série pour les Vétérans

Il n'y a pas de tête de série aux événements Vétérans, car les compétiteurs changent de catégorie d'âge tous les cinq ans, et intègrent un nouveau groupe de compétiteurs.

A1.10 Pesée pour les Vétérans

La pesée se tiendra la veille de la compétition comme indiqué dans la brochure. Il n'y a pas de pesée aléatoire pour les Vétérans.

A1.11 Règles judogi pour les Vétérans

Tous les athlètes DOIVENT participer en portant un judogi blanc ou bleu et une ceinture approuvés par la FIJ (voir le site de la FIJ pour la liste des fabricants). Le judogi et la ceinture doivent être conformes aux règles de l'Annexe C.

A1.12 Dossards pour les Vétérans

Les dossards doivent être en conformité avec les règles de l'Annexe C.

A1.13 Système de compétition pour les Vétérans

Le système de compétition qui doit être appliqué dépend du nombre d'inscrits, comme suit :

Systèmes de compétition en fonction du nombre de participants :

- 6 inscrits ou plus : double repêchage
- 3, 4 ou 5 inscrits : poules (round robin)
- 2 inscrits : au meilleur des deux combats, en cas d'égalité il y aura un troisième combat décisif.

Dans le cas où le nombre d'inscrits dans une catégorie n'est pas suffisant (âge et/ou poids), les catégories seront regroupées comme précisé dans l'Article A1.7 du SOR de la FIJ.

Toutes les rencontres d'une même tranche d'âge se tiendront le même jour.

Il n'y a pas d'événements FIJ par équipes pour les Vétérans. Si d'autres organisations souhaitent organiser des événements par équipes, les règles devront être clairement définies dans la brochure de l'évènement.

A1.14 Remise des récompenses pour les Vétérans

Les médailles seront seulement remises aux athlètes qui ont combattu dans la catégorie. Le nombre de compétiteurs détermine la répartition des médailles.

Règle de distribution des médailles :

- Un seul combattant – pas de médaille distribuée (le compétiteur recevra une médaille de participation de la FIJ. Il n'y aura pas de drapeau ni d'hymne national pendant cette cérémonie).
- Deux combattants - deux médailles remises seulement si le combattant classé deuxième a gagné au moins un combat. Dans le cas où aucun combat ne sera gagné, une seule médaille sera remise.
- Trois combattants – trois médailles seront remises seulement si le compétiteur terminant à la troisième place a remporté un combat. Dans le cas où cet athlète n'a pas gagné de combat, il y aura seulement deux médailles remises.
- Quatre combattants – trois médailles remises.
- Cinq combattants – trois médailles remises.
- Six combattants ou plus – quatre médailles remises.

Si une catégorie a été regroupée, les seules médailles remises celles de la catégorie regroupée.

Des récompenses en reconnaissance d'un comportement exemplaire pour la promotion de l'esprit Judo et/ou fair play pourront être remises à la discrétion de la Commission Vétérans de la FIJ



RÈGLES POUR LES KATA

La Commission Kata de la FIJ est responsable de toutes les activités Kata.

B1.1 Éligibilité pour participer

La Fédération doit suivre les règles de nationalité de la FIJ - voir Section 1.7.
Les compétiteurs ne peuvent s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge.

Les participants doivent porter un judogi blanc, une ceinture noire et un dossard conformément aux règles de la FIJ (SOR Annexe C). La ceinture marron sans label FIJ est autorisée pour la catégorie des moins de 23 ans.

Les couples participant au Kodokan-Goshin-jutsu et au Kime-no-kata sont tenus d'apporter leurs armes.

Catégorie seniors :

Chaque Fédération peut inscrire à la compétition un maximum de 10 couples avec un maximum de 3 couples par kata.

Les participants doivent avoir au minimum 16 ans l'année de la compétition. Ils doivent avoir le grade de 1er Dan minimum.

Les couples peuvent être composés soit de deux (2) hommes, deux (2) femmes ou un homme et une femme.

Ils auront l'opportunité de pratiquer l'un des katas suivants : Nage-no-kata, Katame-no-kata, Ju-no-kata, Kodokan Goshin-jutsu et Kime-no-kata.

Les compétiteurs peuvent seulement participer dans un seul kata.

Catégorie U-23 :

Chaque Fédération peut inscrire à la compétition un maximum de trois (3) couples dans un kata.

Pour la tranche d'âge U-23 tori et uke devront avoir moins de 23 ans et au moins 16 ans l'année de la compétition. Les compétiteurs doivent avoir le grade de 1er Kyu minimum.

Les couples peuvent être composés soit de deux (2) hommes, deux (2) femmes ou un homme et une femme.

Un couple peut pratiquer soit le Nage-no-kata (5 séries) soit le Katame-no-kata (3 séries). Ils auront également l'opportunité de pratiquer deux (2) kata, le Nage-no-kata et le Katame-no-kata.

Les participants pourront avoir le même rôle ou inverser les rôles ou de réaliser le kata avec un partenaire différent.

B1.2 Accréditations

Les horaires et le lieu pour l'enregistrement et les accréditations seront précisés dans le programme de l'événement.

Nombre d'accréditations pour les officiels :

Un (1) à trois (3) couples : cinq (5) officiels

Quatre (4) à dix (10) couples : dix (10) officiels



B1.3 Tirage au sort

Le tirage au sort pour établir les groupes et la classification des groupes sera réalisé la veille de la compétition. Les couples médaillés des précédents Championnats du Monde seront considérés comme têtes de série et seront répartis **dans** les deux groupes **s'il y a 10 participants ou plus**. Le tirage au sort des finales sera réalisé sur le lieu de compétition après les tours préliminaires.

B1.4 Formule de compétition

Chaque kata sera divisé en deux groupes : les trois meilleurs couples avec le meilleur nombre de points dans chaque groupe (6 couples pour chaque kata) s'affronteront en finale. Trois à quatre tapis seront utilisés pour les tours préliminaires, et trois tapis seront utilisés pour les phases finales. Si le nombre de paires est inférieur à 10, il n'y aura qu'un seul groupe : les 6 meilleurs couples s'affronteront en finale.

B1.5 Juges et système de jugement

Les prestations seront jugées par des juges qualifiés Kata FIJ. Le nombre de juges par Fédération Nationale est limité à :

Les pays participants pourront inscrire jusqu'à quatre (4) juges.

Les pays non-participants pourront inscrire jusqu'à deux (2) juges.

Un juge ne peut pas être compétiteur.

Les "Critères d'évaluation du Kata 2022" de la FIJ seront utilisés pour juger le kata en se référant également aux manuels officiels de Kata du Kodokan.

Les juges doivent assister à la réunion technique l'après-midi de la veille de la compétition afin de confirmer leur participation en tant que juge. Les horaires et le lieu de cette réunion sont indiqués dans la brochure de l'évènement.

Par prestation, les cinq juges accordent les points sur le système de score électronique officiel de la FIJ.

Trois scores seront totalisés pour obtenir le score d'une technique (un score maximum et un score minimum seront supprimés pour chaque technique). Le score final de la prestation sera la somme des scores de chaque technique.

L'évaluation de chaque technique du Kata doit prendre en compte le principe et l'opportunité d'exécution : l'évaluation (incluant la cérémonie d'ouverture et de clôture) doit être globale. Dans le nage-no-kata, les techniques de droite et de gauche seront évaluées de façon conjointe (un seul score).

Définition des erreurs :

- **Technique oubliée / erreur majeure** - le score sera de zéro et le score final total du couple de kata sera divisé par deux. Si plus d'une technique est oubliée, le score de cette technique sera également de zéro, mais le score total final du couple ne sera pas divisé par deux.
- **Grosse erreur** - Lorsque l'exécution du principe est incorrecte (5 points sont déduits, et le nombre maximum de croix est de 1).
- **Erreur moyenne** - Lorsqu'un ou plusieurs éléments du principe ne sont pas appliqués de manière correcte (3 points sont déduits et le nombre maximal de croix est de 1).
- **Petite erreur** - Imperfection dans l'application de la technique (1 point est déduit et le nombre maximum de croix est de 2).

Le score total de chaque technique peut être augmenté ou diminué de 0,5 point en ajoutant dans la colonne de la "valeur de correction" un " + " ou un " - ".

Les cinq juges seront positionnés sur le côté shomen et seront assis à environ 1,5 m les uns des autres. La règle de neutralité s'applique, les juges doivent être d'une nationalité différente de celle du couple en compétition. La position des cinq juges sera la même pendant toute la compétition. Si un juge est temporairement remplacé, il reprendra sa place dans sa position initiale lors de son retour à la compétition. Les juges doivent prendre position avant l'arrivée du couple dans l'aire de compétition.

Le couple entre et sort du tapis du côté opposé au shomen : le début et la fin du kata (cérémonie d'ouverture et de clôture) se fait à 8m ou 10m d'écart selon les dimensions du tapis (salut au tapis). Tout comportement de tori ou uke, dans la zone de compétition, contraire à l'esprit du kata réduira le score de la cérémonie.

Dans le cas d'un score ex-aequo entre les couples, les critères suivants s'appliqueront en prenant en compte les feuilles de score des cinq juges :

- Valeur totale des grosses erreurs – le couple qui a fait le moins d'erreurs gagne.
- Si toujours égalité, la valeur totale des erreurs moyennes sera prise en compte – le couple qui a fait le moins d'erreurs gagne.
- Si toujours égalité, la valeur totale des petites erreurs sera prise en compte – le couple qui a fait le moins d'erreurs gagne.

Le couple qui a le meilleur score gagnera.

Si deux couples, tous deux placés 3èmes lors des éliminatoires (ou 6ème dans le cas où il n'y a qu'un seul groupe), sont toujours à égalité après tous les critères cités ci-dessus, les deux couples se qualifieront pour la finale. Si deux couples placés 1er, 2e ou 3e durant la finale sont toujours à égalité après tous les critères énoncés ci-dessus, le kata sera répété jusqu'à ce que la médaille soit attribuée.

B1.6 Aire de compétition

Les dimensions de la zone de compétition sont de 10x10 mètres ou de 8x8 mètres et doit être couverte par un tatami. **Deux bandes** de ruban adhésif dans une couleur visible, mesurant approximativement 5cm de largeur et 50cm de longueur, doit être fixée à **3 mètres de la ligne centrale**, pour indiquer la position de départ de tori et uke. Le centre de la zone de compétition devra être indiqué avec une bande de ruban adhésif de la même couleur. La zone de sécurité entre et autour du tapis est de 2m (minimum).

B1.7 Cérémonie de remise des récompenses

Pour chaque kata, le couple avec le plus de points obtenus lors de la finale remportera la médaille d'or, le couple avec le deuxième meilleur total de points remportera l'argent, et le troisième couple remportera le bronze.

Tous les finalistes, y compris les 4e à 6e places, recevront un certificat.

B1.8 Entraîneurs

Aucun entraîneur ne sera admis, le coaching n'étant pas autorisé.

B1.9 Situation médicale

Blessure mineure et maladie :

- En cas de blessure mineure comme une plaie avec du sang, des ongles cassés ou un problème avec les lentilles de contact, etc., et selon la décision des juges, l'exécution du kata sera interrompue et l'athlète sera assisté par un médecin hors de la zone de compétition, si nécessaire. La compétition continuera, et le couple répétera entièrement le kata après que le dernier couple ait effectué sa prestation.
- Si une autre blessure mineure survient au même athlète pendant la seconde exécution du kata, le couple sera considéré comme hors compétition.
- Si une blessure mineure survient après une technique oubliée ou une erreur majeure, le couple sera considéré comme hors compétition.

Blessure majeure ou maladie :

- Lorsque tori ou uke est incapable de continuer sa performance en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'un accident pendant l'exécution du kata, le couple sera considéré comme hors compétition.





RÈGLES DU JUDO GI DE LA FIJ

Le contrôle du Judogi sur les compétitions de la FIJ est sous la responsabilité de la Commission Éducation et Entraînement de la FIJ.

ANNEXE C

C1.1 Judogi approuvé par la FIJ

Les compétiteurs qui participent aux événements officiels de la FIJ doivent se conformer au règlement du Judogi de la FIJ.

Les Fédérations Nationales des athlètes en lice sont responsables de s'assurer que les athlètes portent des judogi approuvés par la FIJ en conformité avec le règlement. Si le judogi n'est pas conforme aux règles de la FIJ, aucun judogi de réserve ne sera fourni et l'athlète sera disqualifié pour le combat. Dans un esprit de fair-play, si un athlète n'a pas son judogi parce qu'il a été perdu ou volé, sur présentation d'une déclaration de perte de bagages d'une compagnie aérienne (ou ferroviaire) ou d'un rapport de police, un judogi de réserve sera fourni et l'entraîneur sera autorisé à s'asseoir sur la chaise.

La liste des fournisseurs de judogi officiels de la FIJ est disponible via le lien suivant: <https://www.ijf.org/supplier-list>.

Le judogi consiste en un équipement composé d'une veste, d'un pantalon, et d'une ceinture. La marque de la veste et du pantalon doit être identique. La ceinture peut être d'une marque différente approuvée par la FIJ. Dans le cas où l'athlète porte une ceinture d'une couleur autre que noire, elle doit être faite d'un matériau souple et est exemptée du label officiel FIJ. Les participantes féminines doivent porter un T-Shirt blanc, le col ras du cou.

C1.1.1 Lieu du pré-contrôle des judogi et dossards

Le pré-contrôle des judogi et des dossards peut se tenir soit sur le lieu de la compétition soit dans un des hôtels officiels attribués aux délégations participantes par les organisateurs.

Les organisateurs doivent fournir une salle pour le pré-contrôle des judogi et dossards, avec un espace suffisamment grand, dix (10) tables, dix (10) chaises et des volontaires. Des poubelles doivent également être fournies.

C1.1.2 Pré-contrôle des judogi et dossards

La FIJ organise un pré-contrôle des judogi et dossards de deux jours avant le premier jour de la compétition, et jusqu'à la veille du dernier jour de compétition. L'heure exacte est mentionnée dans la brochure de l'évènement.

C.1.1.2.1 Pré-contrôle du judogi

Le pré-contrôle du judogi est effectué à la demande des athlètes qui le souhaitent.

A cet effet, les combattants doivent porter leur judogi avec la ceinture serrée.

C.1.1.2.2 Pré-contrôle des dossards

Pour le pré-contrôle des dossards, les athlètes doivent apporter un judogi de chaque couleur (blanc et bleu), pour un contrôle concernant les éventuelles zones usées notamment au niveau du col et du revers, la couleur, le label officiel de la FIJ (obligatoire), la marque du judogi (obligatoire), l'emblème du pays, les publicités, les coutures du dossard et toute tâche visible. Les autocollants des sponsors ne seront distribués que si le judogi passe tous les tests de conformité.

Les athlètes doivent se présenter au pré-contrôle des dossards. En cas d'absence, sans raison valable, il ne sera pas autorisé à avoir un entraîneur sur la chaise.



C1.1.3 Conséquences d'un refus au contrôle du judogi

Lors de chaque jour de compétition, le contrôle officiel du judogi aura lieu lors de chaque combat. Les athlètes et leurs entraîneurs doivent arriver ensemble au contrôle du judogi **15 minutes avant le combat**. Si l'entraîneur arrive en retard il ne sera pas autorisé à accompagner son athlète. Toutefois, si l'entraîneur n'est pas présent pour une raison valable (telle que le coaching d'un autre athlète au moment du contrôle), il sera autorisé à rejoindre l'athlète plus tard. Les athlètes doivent arriver au contrôle du judogi en portant le judogi avec lequel ils vont combattre. Les chaussures sont autorisées.

Les marquages du logo, de l'emblème national et des publicités additionnelles doivent être conçus dans un matériau qui n'empêche pas la bonne pratique du judo. Il n'est pas autorisé de couvrir, ou de cacher toute partie du judogi ou de la ceinture avec du ruban adhésif, des autocollants, ou tout autre élément tel qu'un élément cousu, sauf circonstances particulières validées par le Comité Exécutif de la FIJ.

L'ordre du passage pour la compétition doit être affiché dans l'aire de contrôle du judogi, la Commission Education et Entraînement est responsable de l'appel des athlètes. Le Comité Local d'Organisation doit fournir un système d'annonce sonore pour ces appels. Les athlètes et leurs judogi doivent être contrôlés avant chaque combat afin de s'assurer qu'ils sont bien en conformité avec les règles du judogi approuvées par la FIJ. Si le judogi ne passe pas le **contrôle, aucun judogi de réserve ne sera fourni et l'athlète sera disqualifié pour le combat**.

La Commission Ad Hoc de la FIJ prendra une décision en conséquence si un athlète évite délibérément le contrôle du judogi et se rend sur le tatami pour combattre.

C1.1.4 Positions de vérification lors du contrôle du judogi

Chaque athlète a obligation de se soumettre au contrôle de son judogi avant de combattre. Une zone spécifique est prévue à cet effet.

Avant tout contrôle, les officiels doivent demander aux athlètes s'ils sont prêts à être contrôlés. Si le combattant refuse d'appliquer les règles, il s'exclura lui-même de la compétition.

Position de contrôle 1

Les athlètes doivent être en position debout avec les bras tendus vers le bas collés au corps, mains ouvertes.

Position de contrôle 2 (voir image 10)

Les athlètes doivent être en position debout, les bras tendus horizontalement vers l'avant au niveau du torse, les paumes ouvertes, les doigts vers le ciel. Le pouce et l'index de chaque main doivent se toucher pour former un triangle.

Si le compétiteur échoue au contrôle du judogi, il aura une seconde et dernière chance.

C1.1.5 Procédure de contrôle du judogi

1. Les judogi des compétiteurs doivent être secs, sans trace, et ne pas montrer de signe d'usure, particulièrement au niveau du col et du revers. Si l'état du judogi est jugé non-satisfaisant, l'athlète **sera disqualifié pour le combat**.

2. Le label "IJF Approved" (approuvé par la FIJ - image 1), doit être situé sur la veste, le pantalon et la ceinture, il est vérifié avec une lampe UV.

3. Le logo du fabricant du judogi (fournisseur officiel judogi de la FIJ - image 2) doit apparaître sur la veste, le pantalon et la ceinture. Ce logo doit être identique pour la veste et le pantalon. Le judogi doit être de couleur uniforme. La marque de la ceinture peut être différente de celle du judogi.

4. Le dossard (image 8) doit être réglementaire et commandé via un fournisseur reconnu par la FIJ : www.officialbacknumber.com ou <https://www.mybacknumber.com>. Le nom de l'athlète inscrit sur le dossard doit correspondre avec le nom sur l'accréditation (image 8).

5. Seul l'emblème du pays peut apparaître sur le côté gauche du judogi au niveau de la poitrine (image 5, voir C1.4).

6. Les publicités additionnelles sur le judogi seront contrôlées, y compris celle réservée à l'athlète (image 6).

7. La taille de la veste, de la distance verticale entre le haut du sternum (10 cm) et le point de croisement des revers de veste (25 cm, image 11), de la longueur de la jupe qui doit complètement recouvrir les fesses (image 10).

8. La distance intérieure entre le bras et la manche (vérification avec le sokuteiki - image 10), position de contrôle 2.

9. La longueur des manches qui doivent recouvrir complètement l'os du poignet (tête du cubitus - image 10), position de contrôle 2

10. La longueur du pantalon (la malléole doit être visible et accessible pour vérifier la longueur du pantalon - image 12).

11. La taille de la ceinture (image 13) sera contrôlée.

12. Toutes les protections (genouillères, coudières, protège-tibias, etc.) seront contrôlées. Les protections ne peuvent pas être composées du moindre élément métallique ou rigide. Le contrôle du judogi est fait avec les protections que porte l'athlète.

13. Les athlètes peuvent porter, de la taille (sous le niveau de la ceinture) à la hauteur des genoux, des sous-vêtements ou des shorts. Il est interdit de porter des collants. Les éléments de protection au niveau des bras ou des jambes doivent être en matériel léger, et ne doivent pas être visibles.

14. Les cheveux longs doivent être attachés et ne pas empêcher la prise de la garde par l'adversaire. Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés courts.

Dans le cas où le test du judogi n'est pas concluant, seul un contrôle supplémentaire sera accordé.

C1.2 Label FIJ

Chaque veste, pantalon et ceinture doit avoir un label optique infalsifiable (voir image 1) qui certifie que le judogi est conforme aux règles FIJ en vigueur.

Le label est fixé :

- Sur le côté avant-gauche en bas de la veste, près du bord renforcé.
- Sur le haut de la face avant du pantalon, près du centre.
- Sur un des deux bords de la ceinture.

Un (1) endroit possible

Seulement un (1) logo autorisé

Deux (2) endroits possibles

Seulement un (1) logo autorisé

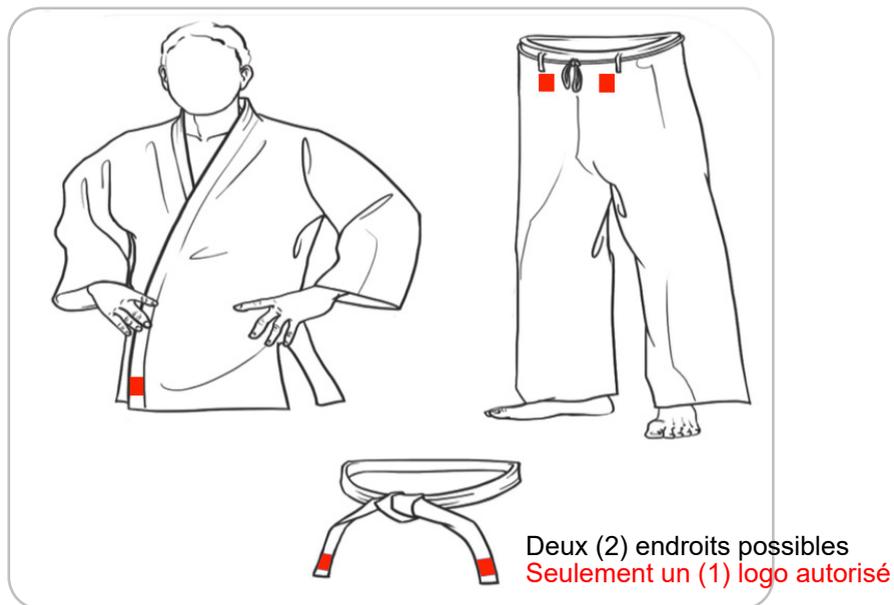


Image 1 - Label FIJ



C1.3 Emplacement du logo du fabricant

Un seul logo de fabricant par vêtement (veste, pantalon, et ceinture) est autorisé. Il doit être d'une dimension maximum de 30cm² sur la veste et le pantalon et 9cm² sur la ceinture.

Il doit être fixé :

- Sur la veste : dans un endroit visible, sur le bas du côté gauche (veste croisée à droite), près ou sur la zone renforcée, ou sur l'extrémité basse à l'intérieur de la zone de publicité (25 cm x 5 cm) autorisée sur les épaules (voir image 2)

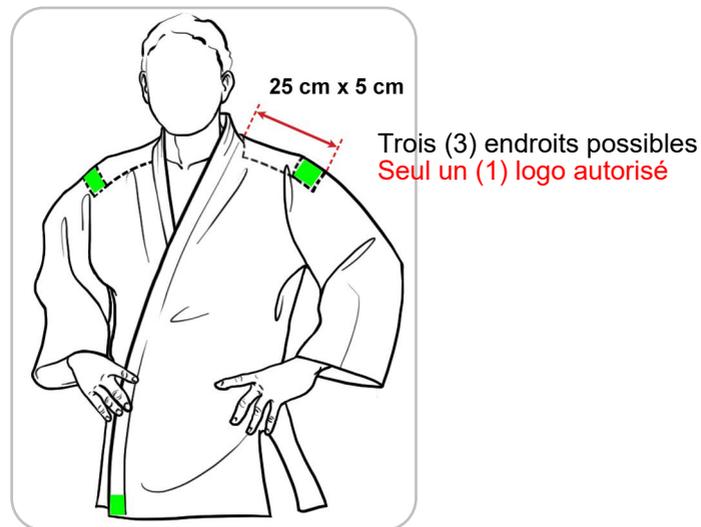
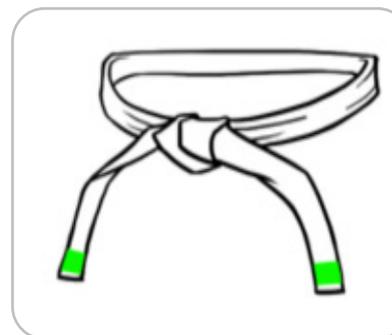


Image 2 - Emplacement du logo du fabricant pour la veste

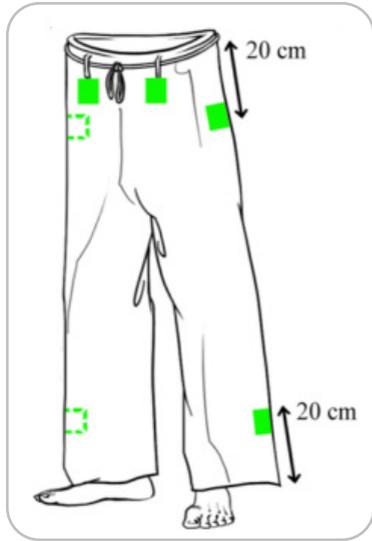
- Sur un des deux bords de la ceinture, à un endroit visible, avec un logo de maximum 9 cm² (voir image 3).



Deux (2) endroits possibles
Seulement un (1) logo autorisé

Image 3 - Emplacement du logo pour la ceinture

- Sur le pantalon : à un endroit visible soit sur le haut du côté face, ou extérieur (maximum à 20cm de la ficelle de la taille), ou sur le bas d'une des deux jambes du pantalon, sur le côté face ou extérieur (à une distance maximum de 20cm du bord du pantalon (voir image 4)).



Six (6) endroits possibles
Seulement un (1) logo autorisé

Image 4 - Emplacement du logo du fabricant pour le pantalon

C1.4 Emblème national

Il doit être l'identification officielle d'une nation, d'un Comité National Olympique, ou d'une Fédération Nationale Membre de la FIJ. La mention d'une institution n'est pas autorisée. Aucune marque commerciale ne peut être associée à ce logo. Il est placé sur le côté gauche au niveau de la poitrine (voir image 5), avec une dimension maximale de 100cm². Il peut aussi apparaître dans l'espace publicitaire (voir image 6).



Un (1) endroit possible
Seulement un (1) emblème autorisé

Image 5 - Emplacement de l'emblème national sur la veste

C1.5 Publicités

La publicité réservée aux Fédérations Nationales (voir image 6 n°2) est autorisée uniquement sur la veste. Elle doit respecter les dispositions pratiques de la FIJ. La publicité ne peut faire mention d'organismes politiques, confessionnels, ou sportifs autre que la FIJ, ses Unions Continentales, ses Fédérations Nationales membres, leurs organismes ou leurs clubs affiliés. Il n'est pas autorisé de faire la promotion, dans les espaces publicitaires, du tabac, de l'alcool, de toute substance interdite listée dans la liste des produits interdits par l'Agence Mondiale Anti-dopage, ou de tout produit, article ou service contraire à la morale ou aux bonnes mœurs. Les organismes de paris sportifs et tout ce qui s'y rapporte ne sont pas autorisés. Sur la partie visible de la veste, la publicité peut apparaître sur 4 espaces publicitaires définis :

- Sur les manches : à l'intérieur d'une surface maximum de 10cm x 10cm, situé à 25cm du côté inférieur du col.
- Sur les épaules, une bande de 25cm x 5 cm. La bande doit partir du niveau inférieur du col.
- Un maximum de 4 publicités différentes est autorisé. Une seule publicité est autorisée par espace.

C1.6 Publicité supplémentaire réservée à l'athlète

Sur la veste de judogi, (le revers du côté droit seulement), il existe un espace publicitaire réservé aux athlètes (voir image 6 n°1). Cela doit être un rectangle de 10cm x 5cm maximum, soit une orientation verticale soit une orientation horizontale est autorisée.

Sauf accord spécifique de la Fédération Nationale, la publicité ne doit pas être concurrente de la marque du judogi porté par l'athlète, des sponsors de la Fédération Nationale. Si un sponsor de la Fédération a plusieurs domaines d'activités, cette publicité ne doit pas être concurrente dans le même domaine que celui du partenariat de la Fédération.

La publicité ne peut pas se faire pour une organisation en concurrence avec la Fédération Nationale, sauf accord spécifique la Fédération Nationale.

Il n'est pas autorisé de faire la promotion, dans les espaces publicitaires, du tabac, de l'alcool, de toute substance interdite listée dans la liste des produits interdits par l'Agence Mondiale Anti-dopage, ou de tout produit, article ou service contraire à la morale ou aux bonnes mœurs. Les organismes de paris sportifs et tout ce qui s'y rapporte ne sont pas autorisés.

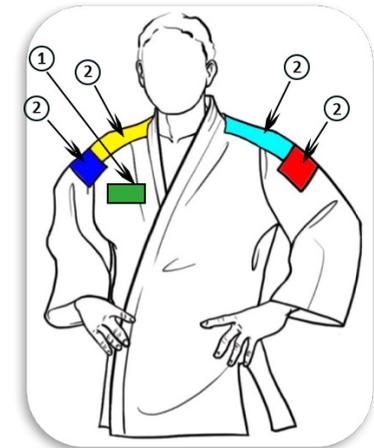


Image 6 - Emplacement des publicités

1. Publicité réservée à l'athlète

2. Publicité réservée
 aux Fédérations Nationales

C1.7 Marquage

Le nom de l'athlète est autorisé :

- Sur le bas de la veste (voir image 7.1)
- Sur le haut du pantalon (voir image 7.2)
- Sur une des deux extrémités de la ceinture (voir image 7.3)

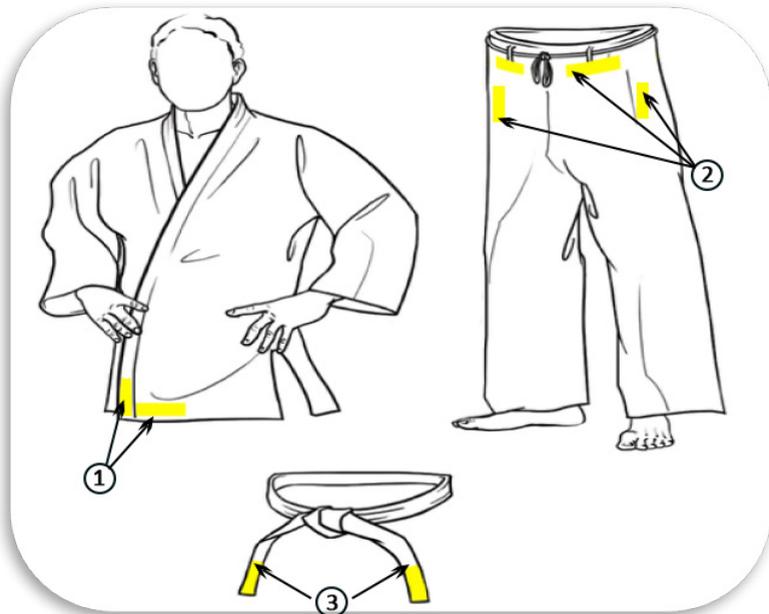
Les lettres composant le nom de l'athlète ne doivent pas excéder une hauteur de 4cm et une largeur de 20cm. Aucun autre marquage ne sera toléré.

Deux (1) endroits possibles

Seulement un (1) texte autorisé

Quatre (4) endroits possibles

Seulement un (1) texte autorisé



Deux (2) endroits possibles

Seul un (1) texte autorisé

Image 7

C1.8 Dossard

Les dossards doivent être commandés via le partenaire dossard officiel de la FIJ :

- www.officialbacknumber.com
- www.mybacknumber.com

Le dossard doit être propre, sans aucune trace ou résidu collant (image 8).

Chaque compétiteur est obligé de coudre sur l'arrière du judogi un dossard portant son nom de famille, et l'abréviation de son Comité National Olympique (voir image 8).

Le nom de famille (ou toute partie du prénom) sur le dossard doit être inscrit de façon identique au nom inscrit sur judobase compte tenu du fait que cette base de données fournit les cartes d'accréditation, le nom de l'athlète sur les illustrations télévisuelles et du tableau des scores etc. L'écriture sur le dossard peut contenir des symboles, mais les lettres doivent rester identiques - par exemple :

Sur judobase Muller = dossard Muller ou Müller (lettres identiques).

Sur judobase Weiss = dossard Weiss mais PAS Weiß (lettres différentes).

Les champions Olympiques sont habilités à porter un dossard de couleur or, et les champions du Monde à porter un dossard de couleur rouge. Ces dossards sont fournis par la FIJ, les champions Olympiques en recevront 8 et les champions du Monde en recevront 4. Ces dossards ne sont valides que lorsque l'athlète est champion en titre, ils doivent être changés pour un dossard bleu lorsque l'athlète perd son titre. Une période d'un mois sera accordée à l'athlète pour qu'il réutilise un dossard bleu.

Le dossard doit être cousu autour du périmètre intégral, et aussi au niveau des rebords du haut et du bas cousu en croix pour former un X ou avec trois (3) coutures parallèles, équidistantes et horizontales dans le périmètre.

Note : Sur les images, les coutures sont en rouge pour une meilleure compréhension.

Pour les Jeux Olympiques et autres compétitions Multisports, la manière dont doit être cousu le dossard sera spécifiée par la Commission Education de la FIJ.

Le haut du dossard doit être placé horizontalement et au centre à trois (3) cm du col. Pendant les compétitions organisées par la FIJ, il doit inclure la publicité de la compétition (qui est différente pour les judogi blanc et bleu).

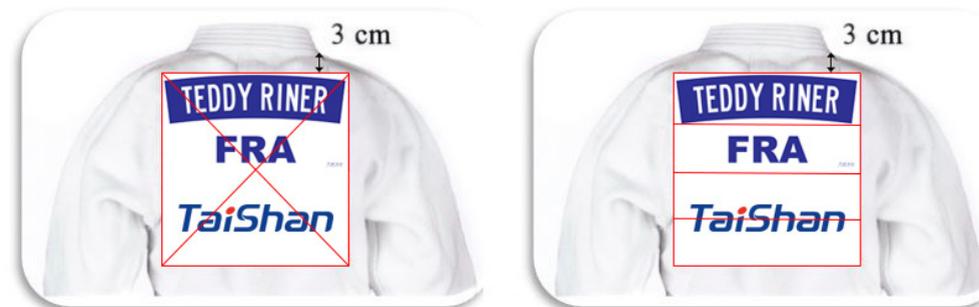


Image 8

C1.9 Couleur du judogi

La veste et le pantalon doivent être d'une couleur uniforme et correspondre aux références de couleurs suivantes :

- Blanc : Référence Blanc-Neige.
- Bleu : Couleur Pantone maximum : 285M, Couleur Pantone minimum : 286M.

C1.10 Contrôle du judogi

Le judogi et la ceinture sont contrôlés avec un sokuteiki (voir image 9).

Image 9



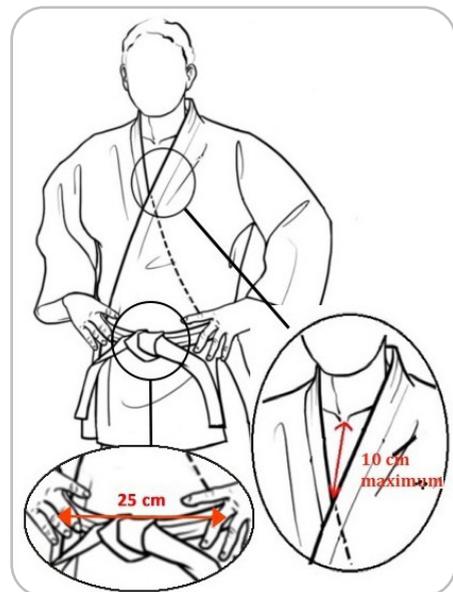
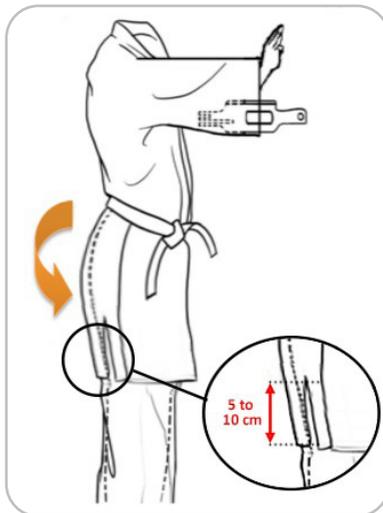
Veste (voir image 10)

La "jupe" doit recouvrir intégralement le fessier (plus 5 à 10 cm).

Au niveau des bras, le SOKUTEIKI doit glisser entièrement et facilement à l'intérieur des manches.

Les manches du judogi doivent couvrir tout le bras, complètement l'os du poignet (tête du cubitus).

Image 10



La distance des points de croisement de la veste au-dessus de la ceinture doit être de plus de 25 cm (voir image 11). La ceinture doit être portée juste au-dessus de l'os de la hanche et être nouée fermement.

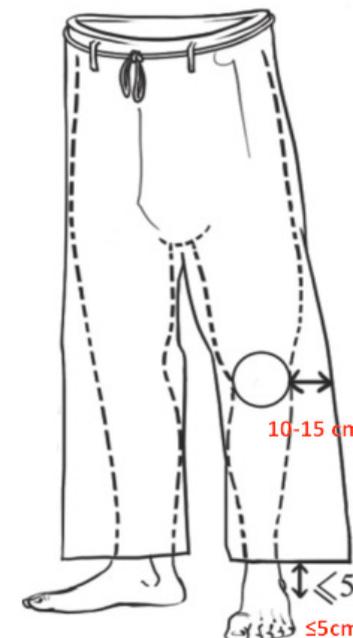
- L'épaisseur du revers doit être inférieure ou égale à 1 cm.
- La largeur du revers doit être 4 cm.
- La distance entre le haut du sternum et le point de croisement vertical des revers de la veste doit être de moins de 10 cm.

Image 11

Pantalon (voir image 12).

- La distance entre le bas du pantalon et la malléole externe (os de la cheville) doit être inférieure ou égale à 5 cm.
- La largeur doit être entre 10 et 15 cm au niveau du genou.

Image 12



Ceinture (voir image 13)

- L'épaisseur doit être entre 4 et 5 mm.
- Les extrémités à partir du nœud central doivent avoir une longueur entre 20 et 30 cm.
- La ceinture ne doit pas être fabriquée avec un matériau rigide et/ou glissant et le nœud doit être noué correctement et solidement.

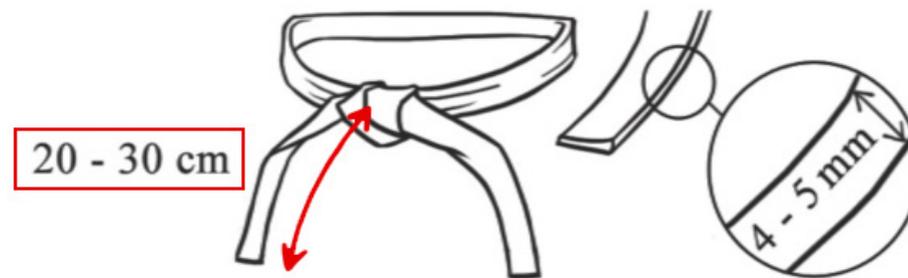


Image 13

C1.11 T-shirt (pour les féminines)

- De couleur blanche (non transparent), manches courtes et col ras du cou.
- Pour le marquage du logo du fabricant, une zone de 30 cm² maximum est autorisée. Il ne doit pas être visible quand le judogi est fermé.
- L'emblème national, avec l'identification officielle d'une nation, d'un Comité National Olympique ou d'une Fédération Nationale Membre de la FIJ, d'une surface de 100 cm² placé sur la poitrine, côté gauche, est autorisé.
- Aucune marque commerciale ne peut apparaître.

C1.12 Fourniture d'un judogi de réserve

Lors des compétitions organisées par la FIJ, les organisateurs fourniront des ceintures, judogi bleus et blancs de différentes tailles en réserve. Les judogi seront disponibles dans la chambre d'appel de façon à ce que tout changement soit effectué aussi rapidement que possible. Une structure fermée doit être mise à disposition dans la zone de contrôle pour toute demande de changement.

Le judogi de **réserve est prévu** seulement dans les cas suivants :

- Déchirure lors d'un combat.
- Tâches de sang ou autre tâche apparente **d'un combat**.
- Judogi perdu ou volé (**le document de réclamation des bagages de la compagnie aérienne/ferroviaire ou le rapport de police doit être fourni**).
- **Judogi rendu non conforme à l'utilisation en compétition durant la compétition après constat des contrôleurs FIJ.**

Les judogi sont mis à disposition par les organisateurs pour un combat. Le compétiteur doit laisser aux organisateurs, en échange du judogi de remplacement, son accréditation et les éléments de son judogi qui ne sont pas conformes aux règles. Le judogi de remplacement doit être immédiatement restitué après le combat pour lequel il a été utilisé.

Note : Les organisateurs ne peuvent pas être rendus responsables si un compétiteur ne peut pas trouver un judogi à la bonne taille.

C1.13 Devoirs des officiels techniques nationaux

- Vérifier à ce que l'identité des athlètes corresponde au dossard et vérifier les autocollants des sponsors (le dossard et l'autocollant du sponsor de l'évènement sont obligatoires).
- Vérifier que le coach accompagnant est en possession d'une accréditation portant le logo d'entraîneur. Pour les tours préliminaires, les entraîneurs doivent porter un survêtement national avec un pantalon descendant au niveau des chaussures. Ils peuvent porter un tee-shirt national officiel avec manches longues ou manches courtes. Chaussures de sport fermées autorisées (pas de tongs). Pour le bloc final, ils doivent porter, pour les hommes : costume, veste, pantalon, chemise et cravate; pour les femmes: veste, pantalon/jupe/robe, blazer; et chaussures de ville pour tous (pas de chaussures de sport ou de tongs).
- Les éléments suivants sont interdits à tout moment : pantalons courts, être torse nu, tout couvre-chef, jeans, pull ou autre tenue non sportive, tongs. Dans le cas où un médecin accompagne l'athlète, il doit avoir une accréditation avec le symbole médecin (une trousse de premiers secours).
- Vérifier l'état du dossard (il ne doit pas être déchiré ou décousu).
- Vérifier l'état du judogi (il doit être sec, non déchiré et sans tâche de sang).
- Vérifier la couleur du judogi (le judogi bleu ne doit pas être bleu clair).

- Vérifier le label et la marque du judogi. Le logo du fabricant doit apparaître sur la veste, le pantalon et la ceinture.
- Veste et pantalon doivent être de la même marque. La ceinture peut être de marque différente.
- Vérifier le label "IJF APPROVED" avec une lampe UV. Label rouge pour la veste et le pantalon. Le label de la ceinture peut être rouge ou bleu. Vérifier la longueur de la ceinture depuis le nœud central (entre 20 cm et 30 cm).
- Vérifier le nom du compétiteur sur la ceinture (autorisé sur seulement un côté), sur la veste et le pantalon. Un seul endroit autorisé sur chaque vêtement de compétition. Le nom de l'athlète n'est pas obligatoire.
- Vérifier la ceinture. Elle doit être correctement nouée au niveau de la taille (au-dessus des hanches) et serrée.
- Vérifier la distance entre le haut du sternum et le point de croisement des revers de la veste à la verticale. Cela doit être moins de 10 cm. La distance entre les deux revers de la veste au niveau de la ceinture doit être au minimum de 25 cm.
- Vérifier la longueur de la veste (doit recouvrir intégralement le fessier (**plus 5 à 10 cm**)). **Les athlètes doivent être en position debout avec les bras tendus vers le bas collés au corps, mains ouvertes.**
- Vérifier la longueur des manches. Elles doivent couvrir le bras, complètement l'os du poignet (tête du cubitus), dans la position de contrôle définie (bras tendus).
- Vérifier à l'aide d'un Sokuteiki la largeur des manches, des revers, et la longueur du pantalon (l'os de la cheville, la malléole, doit être accessible). **Les athlètes doivent être en position debout, les bras tendus horizontalement vers l'avant au niveau du torse, les paumes ouvertes, les doigts vers le ciel. Le pouce et l'index de chaque main doivent se toucher pour former un triangle.**
- Les athlètes peuvent porter tout sous-vêtement ou collants sous le pantalon. Ceux-ci ne doivent pas aller sous le genou, sauf s'il s'agit d'une protection séparée faite en matériau souple. La protection ne doit pas apparaître sous le pantalon du judogi, en particulier au niveau des chevilles.
- Vérifier les publicités des athlètes de façon à ce qu'elles soient conformes aux règles.
- Vérifier l'emblème national (100 cm²) sur le côté gauche de la veste.
- Les athlètes féminines doivent porter un tee-shirt manches courtes (col ras du cou). Aucune publicité visible ne doit apparaître lorsqu'elles portent le judogi. Seuls le logo du fabricant (maximum 30 cm²) et l'emblème national (côté gauche) peuvent apparaître à l'intérieur. Aucun autre marquage n'est autorisé.
- Si un athlète se présente avec un tatouage en rapport avec la politique, la religion ou faisant la promotion du tabac, de l'alcool, de toutes substances interdites inscrites dans la liste d'interdiction de l'Agence Mondiale Anti-dopage, de tout produit, bien ou service contraire à la morale ou aux bonnes mœurs, cela devra être couvert avec un bandage adhésif.
- Vérifier la longueur des ongles des pieds et des mains et l'hygiène personnelle de l'athlète. Les cheveux longs doivent être attachés avec un élastique non métallique.
- Contrôler tout vêtement de protection (genouillère, coudière, protège tibia, etc.). Aucune partie métallique ou toute autre protection faite d'un matériau rigide n'est autorisée.
- Vérifier que les athlètes masculins ne portent aucun vêtement sous leur veste.
- S'assurer que l'athlète ne porte pas un objet interdit, y compris le port de tout appareil électronique.
- Tout couvre-chef, chaussettes, bijou ou piercings doivent être enlevés.

Note: pour les événements Multisports (par exemple Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, etc.) il pourra y avoir des règles spéciales pour les judogi, celles-ci seront publiées séparément et envoyées à toutes les Fédérations Nationales.

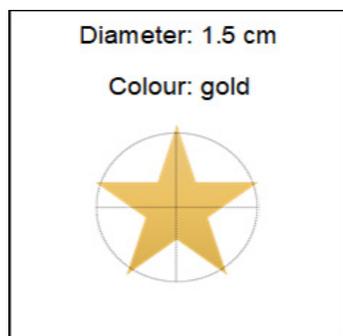
C1.14 Valorisation du titre de champion du Monde et/ou Olympique

La Fédération Internationale de Judo offre la possibilité aux athlètes champions du Monde et/ou champions Olympiques de valoriser leur(s) titre(s) avec un marquage sur la veste du judogi au niveau de l'emblème du pays (poitrine côté gauche).

Le ou les titres de champions du Monde sont valorisés par une étoile de couleur or, au-dessus de l'emblème national.

Le ou les titres de champions Olympiques sont valorisés par un rond de couleur or, en dessous de l'emblème national.

C1.14.1 Procédure concernant la valorisation du titre de champion du Monde



La ou les étoiles sont placées au-dessus de l'emblème national. Ce symbole ne doit pas être en contact avec une partie de cet emblème, prévoir un espace entre 0,5 cm et 2 cm. Ce symbole doit être harmonieusement placé dans un arc de cercle, autour de l'emblème dans sa partie supérieure.

- Taille : Elle doit tenir dans un cercle de 1,5 cm de diamètre.
- Couleur : Or.
- Placement : Une étoile : au centre.
Deux étoiles : écartées de 1,5 cm à 2 cm par rapport au centre.
Trois étoiles : une au centre et 2 de chaque côté.
Maximum 5 étoiles par ligne.
Au-delà de 5 étoiles : les superposer avec un espace de 0,5 cm.
- Espace entre 2 étoiles: de 1,5 cm à 2 cm.

C1.14.2 Procédure concernant la valorisation du titre de champion Olympique



Le ou les ronds sont placés en dessous de l'emblème national. Ce symbole ne doit pas être en contact avec une partie de cet emblème, prévoir 0,5 cm d'espace. Ce symbole doit être harmonieusement placé, en ligne en dessous de l'emblème national dans sa partie inférieure.

- Taille: 1,5 cm de diamètre.
- Couleur : Or.
- Placement : Un rond : au centre.
Deux ronds : écartés de 1,5 cm à 2 cm par rapport au centre.
Trois ronds: un au centre et 2 de chaque côté.
- Espace entre 2 ronds: 1,5 cm à 2 cm.

Exemples:





RÈGLES D'ARBITRAGE DE LA FIJ

Les activités de l'arbitrage sont sous la responsabilité des membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ.

ANNEXE D

D1.1 Arbitrage - culture, histoire et principes

Le jujutsu est le terme générique qui regroupe toutes les méthodes de combats à mains nues que pratiquaient les guerriers du Moyen-Âge japonais.

Les farouches combats entre les diverses écoles de jujutsu contribuaient à la renommée de leurs Maîtres et Élèves ; c'était en général des duels entre les écoles qui opposaient le meilleur pratiquant de chacune d'entre elles.

Jigoro Kano à la fin du XIXème siècle développa une école de jujutsu, qu'il appellera « JUDO » et qui se différenciait des autres « Ryu » avant tout par son objet. Le judo cultivait en effet l'efficacité maximale comme les autres écoles mais le but était tout autre :

« L'amélioration de l'Homme et de la société »

Le judo est une méthode d'éducation physique, intellectuelle et morale par la pratique d'un art martial.

Le judo est le seul art martial issu du jujutsu où la saisie de l'adversaire est obligatoire, c'est ce qui a fait sa richesse technique, sa finesse et son intelligence. L'affrontement en jujutsu ne permettait pas le combat réel puisque le but était de tuer sans l'être soi-même.

Jigoro Kano créa une discipline où les affrontements devaient permettre de porter complètement les techniques, mais que l'on ne devait en aucun cas blesser l'adversaire.

Le ippon n'était accordé que si l'on maîtrisait jusqu'au sol la chute de son partenaire ou ses techniques de soumission pour sa sécurité.

En dehors des clés de coude où l'on doit laisser la possibilité à son adversaire d'abandonner, toutes les techniques sont exécutées dans le sens des articulations et jamais en hyper extension.

Le contrôle de la direction de chute, l'impact « plein dos » et la vitesse d'exécution sont la définition de la réussite parfaite de la technique de projection.

Le judo n'est pas une lutte où l'on accumule des avantages ou des points, que ce soit au sol ou debout, le judo est un duel codifié. Le seul but est le ippon, toutes les autres valeurs ne peuvent être comptabilisées que s'il y a la volonté de marquer Ippon.

Les combats et leur arbitrage ont bien évolué au fil des années. Des défis inter-écoles de jujutsu sans merci, on est passé, en un peu plus de 100 ans plus tard, à une discipline membre du Comité International Olympique.

La compétition est aujourd'hui très règlementée et correspond pleinement à la « Charte Olympique », humaniste, éducative et sociale. Le judo n'en reste pas moins un art martial où le duel à 100% doit être la règle. C'est la technique parfaite récompensée par le ippon qui met fin au combat. L'ippon correspond à « la mise hors combat » de l'époque des guerriers du Moyen-Âge.

L'arbitrage doit philosophiquement prendre en compte l'aspect du duel entre les deux combattants, récompenser par la juste valeur ou la juste sanction les judoka qui s'opposent.



Ces récompenses sont :

- Ippon ou presque ippon (waza- ari)

Les sanctions sont :

- un avertissement ou disqualification, selon la gravité, pour ceux qui mettent en danger leur propre santé ou celle de leurs adversaires, ceux qui refusent le combat, qui empêchent le combat de se dérouler loyalement, qui sortent de l'aire de combat. Toute action contraire à l'esprit du judo doit également être sanctionnée.

Celui qui gagne est celui qui a fait « LA » meilleure technique ou par « hansoku-make » de l'adversaire (pénalité technique ou due à une action allant à l'encontre de l'esprit du Judo).

Culturellement et en complément, le judo ne se réduit pas à son expression Olympique, le judo reste un art martial, le judo est plus qu'un sport, toutes les techniques de la classification du Gokyo Kodokan font partie du patrimoine du judo et doivent toujours être enseignées.

Il en est de même pour les « kuatsu », techniques de réanimations et de mobilisations articulaires pratiquées il y a quarantaine d'années par les enseignants de judo et les arbitres et qui à ce jour sont interdites dans certains pays. Leur pratique est interdite mais leur connaissance fait partie du patrimoine judo et en aucun cas ne doit tomber dans l'oubli. Leur pratique n'est pas autorisée par les arbitres lors des compétitions du WJT de la FIJ.

Les arbitres sont les gardiens de l'expression physique, culturelle et philosophique du Judo.

Le judo, pour bien s'apprécier, doit se comprendre.

Article 1 - Arbitres et officiels

Pour arbitrer lors d'un événement du WJT de la FIJ, et d'autres événements approuvés par le Comité Directeur de la FIJ, un arbitre doit détenir une licence internationale de la FIJ et être actif au sein de son pays et de son continent. La Commission d'Arbitrage de la FIJ sélectionnera les arbitres pour les événements de la FIJ et d'autres événements approuvés par le Comité Directeur de la FIJ. La sélection se base sur :

- Le classement (ranking list) des arbitres de la FIJ.
- Le niveau de l'évènement.
- La période à laquelle se tient l'évènement (par exemple, pendant ou en dehors de la période de qualification Olympique).
- La possibilité d'évolution de l'arbitre.

En règle générale, le combat est dirigé par un arbitre de nationalité différente des deux athlètes qui combattent. Pour les compétitions par équipes le principe est le même. En amont de la compétition, avant la répartition des catégories sur chaque tapis, les arbitres sélectionnés sont affectés à un tatami. L'affectation de l'arbitres à chaque rencontre est obtenue en utilisant le logiciel de la FIJ. La sélection est faite de façon à garantir la neutralité des nations. Après avoir respecté ces conditions, la sélection effective est totalement aléatoire.

Les meilleurs arbitres du tour préliminaire du jour sont sélectionnés pour le bloc final. A la fin de la compétition chaque arbitre se voit attribuer une note. Cette note est ensuite ajoutée à la ranking list des arbitres de la FIJ.

Aucune personne ne pourra exercer la fonction d'arbitre pendant les événements organisés par la FIJ ou une Union Continentale si elle a une fonction en tant que Président d'une Fédération Nationale, entraîneur, médecin, officiel d'une équipe nationale, Directeur National de l'Arbitrage et/ou responsable de la sélection des arbitres et de leur évaluation.

Exception: les Directeurs d'Arbitrage des Fédérations Nationales pourront arbitrer des Coupes Continentales et les compétitions cadets et juniors, sauf les Championnats Continentaux.

Les arbitres devront être assistés d'officiels techniques qui utiliseront le chronométrage et les différentes décisions et qui devront compléter les formalités administratives de la compétition.

A chaque événement du WJT de la FIJ, des Superviseurs de la FIJ sont présents afin d'assurer que toutes les décisions prises par les arbitres sont correctes.

L'arbitre sur le tatami dispose d'un système de communication radio qui est connecté aux deux Superviseurs de la FIJ de la table centrale.

Les Superviseurs de la FIJ et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ qui ont la possibilité d'intervenir, sont assis aux places qui leur sont réservées avec leur propre système CARE. Ils sont reliés à l'arbitre par oreillettes. La procédure est détaillée à l'Article 13.5.

Article 2 - Rôle et fonction de l'arbitre

L'arbitre doit porter la tenue approuvée par la FIJ sans aucun couvre-chef, objet religieux ou bijou visible.

Avant d'arbitrer un combat, l'arbitre doit :

- se familiariser avec le son du gong ou tout moyen indiquant la fin d'un combat sur son propre tatami ;
- repérer la position de la table médicale ;
- vérifier que sa radio et ses oreillettes fonctionnent ;
- s'assurer que la surface de la zone de compétition est propre et en bon état et qu'il n'y a pas d'espace entre les tatami ;
- s'assurer qu'il n'y a pas de spectateurs, supporters ou photographes dans une position qui pourrait nuire ou qui risquerait de blesser les combattants ;
- s'assurer, avant le début du combat, que tout est réglementaire (par exemple : l'aire de compétition, l'équipement, les tenues, l'hygiène, les officiels techniques, etc.).

Pendant le combat, l'arbitre doit :

- généralement rester dans la zone de combat ;
- diriger le combat et administrer les décisions. Il devra s'assurer que les décisions sont correctement enregistrées ;
- dans certains cas exceptionnels (par exemple quand les deux combattants sont en ne-waza et orientés vers l'extérieur) l'arbitre pourra observer l'action depuis la zone de sécurité.

Il pourra être demandé à l'arbitre de quitter la zone de combat pendant les présentations ou lors d'un retard dans le programme.

Le combattant portant le judogi bleu est à la gauche de l'arbitre et le combattant portant le judogi blanc est à la droite de l'arbitre.

Article 3 - Rôle des arbitres n'officiant pas

Les arbitres qui n'officiant pas doivent être assis à la table technique avec une vue dégagée sur les tatami. **En attendant le combat qui leur est assigné et, dans tous les cas, ils devront être prêts à faire face à toute éventualité qui pourrait se produire pendant l'évènement (par exemple, attirer l'attention du Superviseur de la FIJ sur une erreur diffusée sur le tableau d'affichage).**

Si un combattant doit changer une partie de sa tenue à l'extérieur de la zone de compétition ou s'il a besoin de la quitter temporairement après que le combat ait démarré et ceci pour une raison considérée comme nécessaire par l'arbitre **central**, une autorisation sera donnée, **seulement pour des circonstances exceptionnelles**, et un arbitre **étant assigné à ce tatami et n'officiant pas** devra l'accompagner pour s'assurer qu'aucune anomalie ne se produit.

Dans le cas **où l'arbitre assigné à ce tatami n'est pas du même sexe que l'athlète**, un officiel sera désigné par le Directeur **en chef** de l'Arbitrage, **les Superviseurs et/ou la Commission d'Arbitrage** pour accompagner le combattant.

Article 4 - Gestes

L'arbitre devra faire les gestes comme indiqué ci-dessous pour les actions suivantes:



Saluer en entrant et sortant du tatami



Position avant le combat



Inviter les combattants à entrer sur le tatami



Hajime et Sore-made



Ippon (point complet) : élever le bras tendu au-dessus de la tête avec la paume de la main faisant face vers l'avant.



Waza-ari (presque ippon) : élever le bras tendu sur le côté à hauteur des épaules avec la paume de la main faisant face vers le bas.

Le geste du waza-ari :

- démarre avec le bras plié sur la poitrine, pour finir sur le côté dans la position finale correcte ;
- est maintenu de trois (3) à cinq (5) secondes dans cette position afin que le score soit clairement visible pour les Superviseurs de la FIJ et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ et la personne en charge du chronomètre.

Cependant, il faut veiller dans cette position, de garder en vue les combattants.



Waza-ari-awasete-ippon (two waza-ari score ippon): premier geste du waza-ari, puis enchaîné avec le geste du ippon.



Osaekomi ! (Immobilisation !) : pointer le bras tendu, paume de la main faisant face vers le bas, le bras éloigné du bas du corps et orienté vers les combattants, l'arbitre faisant face aux combattants et se penchant vers eux. L'arbitre doit s'assurer que le chronomètre ait été lancé avant d'arrêter le geste et de retourner à la position initiale pour contrôler le combat.



Toketa ! (Fin d'immobilisation !) : élever le bras, doigts de la main tendus vers l'avant, pouce vers le haut. Agiter le bras de droite à gauche rapidement deux à trois fois en penchant son corps vers les combattants. L'arbitre doit vérifier que les chronomètres aient été arrêtés.



Mate ! (Attendez !) : élever le bras tendu jusqu'à hauteur de l'épaule, parallèlement au tatami et montrer la paume de la main (doigts vers le haut) vers la table de marque.



Sono-mama <=> Yoshi

Sono-mama ! (Ne bougez pas !) : se pencher vers l'avant et toucher les deux combattants avec la paume des deux mains et exercer une légère pression sur eux.

Yoshi ! (Reprenez !) : toucher fermement les deux combattants avec la paume des deux mains et exercer une pression sur eux.



Se relever (retour à la position de début de combat) : les deux bras tendus vers le judoka concerné, paumes vers le haut, parallèles au tatami, l'arbitre fera un geste deux/trois fois de bas en haut avec un mouvement de quelques centimètres. L'arbitre doit s'assurer que le judoka voit bien le geste.



Annuler un avis exprimé : pour indiquer l'annulation d'un avis exprimé, répéter avec une main le même geste en élevant l'autre main au-dessus de la tête, devant et l'agiter de droite à gauche deux à trois fois. Il ne doit pas y avoir d'annonce quand une opinion exprimée est annulée (score ou pénalité).

Si un geste de rectification est requis, il doit être fait aussi rapidement que possible après le geste à annuler.

Si la situation le permet, l'arbitre signale l'annulation lorsque les combattants peuvent voir son geste.



Non valide (action de projection sans score pour les deux athlètes) : lever une main au-dessus de la tête, la paume parallèle à la tête, et l'agiter de droite à gauche deux ou trois fois. Aucune annonce ne doit être faite.



Kachi : pour désigner le vainqueur, l'arbitre et les athlètes reprendront leur position de début de combat ; l'arbitre fait un pas en avant, désigne le vainqueur en levant une main, paume vers l'intérieur, au-dessus de la hauteur des épaules, vers le vainqueur ; puis il fait un pas en arrière pour revenir à la position de début de combat en abaissant son bras.



Appeler le docteur : en faisant face à la table médicale, agiter le bras (paume vers le haut) de la direction de la table médicale vers le combattant blessé.



Attribuer une pénalité (shido ou hansoku-make) : pointer, avec l'index dans le prolongement du poing qui est fermé, vers le combattant qui doit être pénalisé.

Si les deux compétiteurs se voient infliger une pénalité, l'arbitre doit faire le geste approprié et pointer alternativement vers les deux compétiteurs (index gauche pour le compétiteur à sa gauche et index droit pour le compétiteur à sa droite).



Non combativité (moulinette) : tourner, avec une rotation vers l'avant, les avant-bras à hauteur de la poitrine puis pointer avec l'index le combattant qui doit être pénalisé.



Réajuster le judogi : pour demander au(x) combattant(s) de réajuster son judogi : croiser les mains, gauche puis droite par-dessus, paume faisant face vers soi à la hauteur de ceinture.



Fausse attaque : tendre les deux bras en avant en même temps, avec les mains fermées et faire un mouvement vers le bas avec les deux bras.



Pénalité pour ne pas avoir réajusté le judogi : pour attribuer une pénalité au combattant qui ne réajuste pas son judogi correctement entre mate et Hajime ! (Commencez !) : pointer avec l'index dans le prolongement du poing le(s) combattant(s) à pénaliser en annonçant la pénalité puis, croiser les mains gauche puis droite par-dessus, paume faisant face vers soi, à hauteur de la ceinture.



Pénalité pour sortie de tapis



Pénalité pour une attitude de blocage avec une main



Pénalité pour une attitude de blocage de blocage avec deux mains



Pénalité pour saisie de jambe



Pénalité pour garde croisée sur un côté



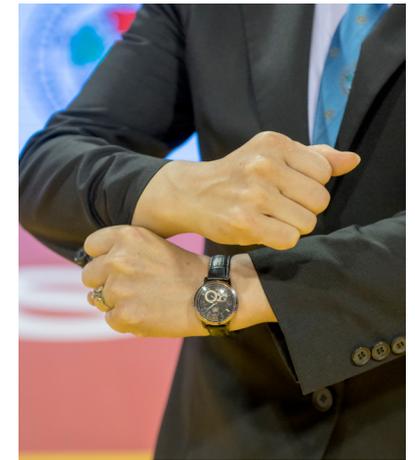
Pénalité pour empêcher la prise du kumi-kata en protégeant son revers



Pénalité pour avoir les doigts à l'intérieur de la manche



Pénalité pour non prise de la garde



Pénalité pour avoir les doigts à l'intérieur de la manche

Quand ce n'est pas clairement apparent, l'arbitre doit, après avoir fait le geste officiel, pointer avec le doigt le combattant bleu ou blanc (en position de départ) pour indiquer quel combattant a marqué ou a été pénalisé.

Autres gestes en cas de pénalité : ils sont exécutés en conformité avec l'action qui doit être sanctionnée (voir Article 18 – Actions interdites et pénalités).

Les gestes suivants sont disponibles via le lien ci-dessous :
www.ijf.org/news/show/refereeing-the-new-gestures

Waza-ari et shido suite à une chute sur les deux mains / coudes. L'arbitre se tourne vers l'athlète à sanctionner dans un mouvement d'environ 45° puis recule d'un pas en ayant les deux bras pliés à 90° parallèlement au tatami, avec les poings serrés ; une fois revenu à la posture normale, il pointe l'index vers l'athlète à pénaliser.

Shido pour seoi-nage inversé. L'arbitre se tourne vers l'athlète à sanctionner dans un mouvement d'environ 45°, il ramène les deux mains avec les poings serrés au niveau de son visage, puis il pointe l'index vers l'athlète à pénaliser.

Shido pour réajustement des cheveux. L'arbitre se tourne vers l'athlète à sanctionner dans un mouvement d'environ 45° et ramène sa main avec le poing fermé, le petit doigt en contact avec la tempe (même côté), puis il pointe l'index vers l'athlète à pénaliser.

Pour indiquer à un **combattant qu'il peut s'asseoir les jambes croisées** à la position de départ du combat si une longue attente est envisagée dans le combat, l'arbitre désigne la position de départ avec la main ouverte, paume vers le haut.

Article 5 - Localisation (zones valides)

Le combat doit se dérouler dans la zone de combat.

Toutes les actions seront considérées comme valides et pourront continuer (pas de mate) tant que l'un des deux combattants a une partie du corps qui touche la zone de combat et que l'action a démarré à l'intérieur de la zone de combat.

Aucune technique effectuée ne peut être prise en compte quand les combattants sont à l'extérieur de la zone de combat.

Exceptions

a) Quand une action démarre avec un seul combattant en contact avec la zone de combat, et que pendant l'action les deux combattants se déplacent à l'extérieur de la zone de combat, l'action doit être prise en compte. Les points **seront** comptabilisés si l'action continue de manière ininterrompue **à proximité de la limite de la zone de combat et à deux mètres maximum dans la zone de sécurité.**

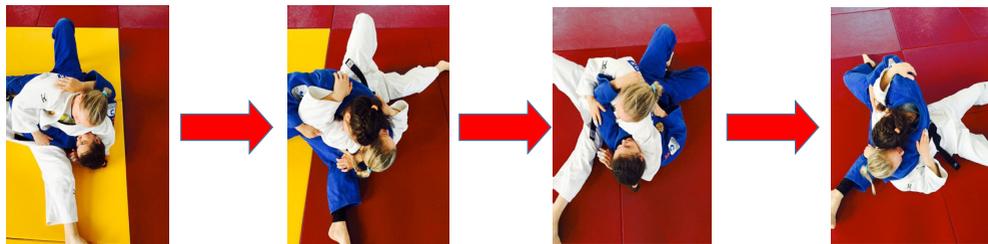
De la même manière, toute contre-attaque immédiate par le combattant qui n'était pas en contact avec la zone de combat quand l'action a démarré à l'intérieur, doit être prise en compte et les points **seront** comptabilisés. Si l'action continue de manière ininterrompue **à proximité de la limite de la zone de combat et à deux mètres maximum dans la zone de sécurité.**

b) Une action en ne-waza (destinée à porter une immobilisation, une clé de bras ou un étranglement) est valable et peut continuer à l'extérieur de la surface de combat si elle a démarré à l'intérieur.

Les clés de bras et étranglements démarrés à l'intérieur de la zone de combat et reconnues comme étant efficaces sur l'adversaire peuvent être maintenues, même si les combattants sont à l'extérieur de la surface de combat, aussi longtemps qu'il y a une progression.

c) Ne-waza à l'extérieur de la surface de combat : si l'action se termine à l'extérieur de la zone de compétition **à proximité de la limite de la zone de combat et à deux mètres maximum dans la zone de sécurité** et que l'un des combattants applique immédiatement une immobilisation, un étranglement ou une clé de bras, cette technique devra être prise en compte aussi longtemps qu'il y a une progression.

Si pendant le ne-waza, en dehors de la surface de combat, uke prend le contrôle avec osaekomi-waza (immobilisation), shime-waza (clé de bras) ou kansetsu-waza (étranglement) de manière continue, cela doit être validé.



d) Si pendant le ne-waza, en dehors de la surface de combat les combattants se retrouvent à l'extérieur de la surface de sécurité, cette situation doit être traitée et une décision doit être rendue par les arbitres après consultation des Superviseurs de la FIJ et/ou des membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ.

Une fois le combat démarré, avec la permission de l'arbitre, les combattants peuvent quitter la surface de compétition. Cette permission sera uniquement donnée dans des circonstances très exceptionnelles, comme la nécessité de changer de judogi car déchiré ou tâché.

La même permission sera donnée dans le cas d'un accident pour lequel l'intervention du médecin est nécessaire ; cette intervention sera faite en dehors du tatami, près de la surface de combat ou à proximité de l'espace médical ; le combattant sera accompagné par un arbitre **assigné à ce tatami.**

Article 6 - Durée du combat

1. La durée des combats et les formalités administratives devront être déterminées conformément aux règles **de la compétition.**

Pour toutes les compétitions de la FIJ la durée des combats sera :

Senior Masculins/Equipes	4 minutes temps réel de combat
Senior Féminines/Equipes	4 minutes temps réel de combat
Junior -21 ans Masculins et Féminines/Equipes:	4 minutes temps réel de combat
Cadet -18 ans Masculins et Féminines/Equipes:	4 minutes temps réel de combat

Ces durées devront être appliquées par les Fédérations Nationales pour les compétitions séniors, juniors et cadets.

2. Tout combattant se voit autoriser un repos de 10 minutes entre chaque combat.

Article 7 - Temps d'immobilisation

- a) Ippon: 20 seconds.
b) Waza-ari: 10 seconds or more but less than 20 seconds.

Article 8 - Techniques coïncidant avec le signal de fin du temps du combat

1. Tout résultat immédiat suite à une technique démarrée en même temps que le signal de fin du temps de combat doit être considéré comme valable.

2. Une technique de projection peut être appliquée en même temps que la sonnerie signalant la fin du combat, si l'arbitre ou les Superviseurs de la FIJ et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ décident qu'elle n'est pas valide, l'arbitre annoncera sore-made, sans donner de valeur.

3. Toute technique effectuée après la sonnerie signalant la fin du temps de combat ne sera pas considérée comme valable, même si l'arbitre n'a pas encore annoncé sore-made.

4. Immobilisation effectuée **proche ou** en même temps que **la fin du temps** : lorsque l'immobilisation est annoncée en même temps que la sonnerie indiquant la fin de combat ou quand le temps restant est insuffisant pour permettre l'achèvement de l'immobilisation, le temps alloué au combat doit être étendu jusqu'à ce que le ippon (ou équivalent) soit annoncé ou que l'arbitre annonce *sore-made*.

Pendant ce temps le combattant qui subit l'immobilisation (uke) peut contre-attaquer en appliquant un étranglement ou une clé de bras. **Le temps continuera jusqu'à l'annonce du ippon (ou équivalent), ou sore-made.**

Article 9 - Début de combat

1. L'arbitre **doit** toujours être en position pour démarrer le combat avant l'arrivée des combattants dans la zone de combat.

Dans une compétition individuelle, l'arbitre doit être au centre du tatami, à 2 m derrière la ligne d'où les combattants démarrent le combat, et faire face à la table de marque.

Dans les compétitions par équipes, avant de démarrer les combats de chaque rencontre, il est procédé à un salut traditionnel entre les deux équipes comme suit :

a) L'arbitre est à la même place que pour les compétitions individuelles. A son indication, les deux équipes sont debout face à face à la place qui leur est allouée, en ligne sur le bord de la surface de combat, dans l'ordre de poids décroissant, le combattant le plus lourd est le plus proche de l'arbitre.

b) Sur ordre de l'arbitre, les deux (2) équipes viennent au niveau de la position de démarrage du combat sur le tapis.

c) L'arbitre donne l'ordre aux deux équipes de se tourner vers la table de marque, il tend ses bras de manière parallèle vers l'avant, paumes ouvertes, et il annonce *rei*, afin que l'ensemble des membres des deux équipes saluent ensemble. L'arbitre ne salue pas.

d) Puis l'arbitre donne l'ordre de saluer, par un geste bras tendus pliés vers le haut, paumes des mains face à face, et inclinaison des mains ("*otagai-ni*" (salut mutuel)). Puis les deux équipes se font face à face et se saluent à l'annonce du "*rei*" (salut).

e) Après la fin de la cérémonie du salut, les combattants des deux équipes reviendront au même endroit d'où ils sont entrés, en patientant, à l'extérieur de la zone de combat, avec les combattants qui doivent prendre part au combat. A chaque combat individuel, la procédure de salut sera la même que celle de la compétition individuelle.

f) En cas d'égalité de victoires après la fin du dernier combat de la rencontre, l'arbitre ordonnera aux équipes de procéder comme indiqué aux paragraphes a) et b), dans l'attente du tirage au sort pour le combat décisif. Une fois le tirage au sort effectué, le combattant désigné restera sur le tatami pour le combat décisif au golden score. Le reste de l'équipe quittera le tatami.

g) Après la fin du dernier combat de la rencontre, l'arbitre ordonne aux équipes de procéder comme décrit dans le paragraphe a) et b), et il annonce alors le vainqueur. Le cérémonial du salut se tient dans l'ordre inverse de celui réalisé avant le début de la rencontre : d'abord le salut mutuel et ensuite le salut à la table de marque.

2. Les combattants sont libres de saluer la surface de combat quand ils entrent ou sortent, il n'y a pas d'obligation.

Quand ils entrent sur le tatami, les combattants doivent marcher jusqu'à la surface de combat en même temps.

Les combattants ne doivent PAS se serrer la main avant de démarrer le combat.

3. Les combattants devront avancer vers le milieu de la surface de combat (sur la zone de sécurité) de leur côté respectif en fonction de l'ordre du combat annoncé (le combattant en judogi blanc du côté droit et le combattant en judogi bleu du côté gauche de l'arbitre) et ils devront attendre dans la position debout.

Au signal de l'arbitre, les combattants doivent avancer jusqu'à leur position de départ respective, se saluer mutuellement et faire un pas en avant du pied gauche.

Une fois que le combat est terminé et que l'arbitre a donné le résultat, les combattants doivent faire ensemble un pas en arrière du pied droit et se saluer mutuellement.

Si les combattants ne se saluent pas ou si le salut n'est pas fait correctement, l'arbitre doit leur demander de le refaire. Il est très important que le salut soit exécuté correctement.

4. Les combattants commencent toujours le combat en position debout, avec leur judogi correctement ajusté, la ceinture nouée fermement au-dessus de leurs hanches, puis l'arbitre annonce "*hajime*".

Durant le combat, les combattants doivent toujours réajuster rapidement leur judogi entre "*mate*" et "*hajime*".

5. Le docteur accrédité peut demander à l'arbitre d'arrêter le combat dans les cas et avec les conséquences détaillés à l'Article 20.

Article 10 - Transition du tachi-waza vers le ne-waza (A) et du ne-waza vers le tachi-waza (B)

La transition de tachi-waza en ne-waza sera considérée comme valide si tori ou uke fait une attaque ou une contre-attaque réelle, et qu'il tente *osaekomi-waza*, *shime-waza* ou *kansetsu-waza*.

La saisie sous la ceinture dans la phase finale d'une technique de projection est autorisée si l'adversaire est déjà en ne-waza

Si la technique de projection est interrompue, la saisie sous la ceinture est une action en ne-waza. La saisie sous la ceinture dans la phase finale d'une technique de projection comme *soto-makikomi* qui continue par *ushiro-gesa-gatame* ou *uragatame* ou des actions techniques similaires sont autorisées. La saisie sous la ceinture qui devient un élément essentiel de la projection n'est pas autorisée. Les judoka ne sont toujours pas autorisés à saisir sous la ceinture pour projeter.

Il est considéré comme situation en tachi-waza quand les deux combattants sont dans une position debout et non dans une des positions suivantes de ne-waza.

Les combattants doivent avoir les deux genoux au sol, pour que cela soit considéré comme du ne-waza (photo 1).



Picture 1

S'il y a une perte de contact entre les combattants et qu'il n'y a pas de possibilité de continuer, mate doit être donné (photo 2).



Picture 2

Le combattant bleu allongé sur le ventre sur le sol, est considéré comme étant en position de ne-waza (photo 3).



Picture 3

Avec le contrôle de la saisie du combattant debout (blanc), il est toujours considéré que le combattant (bleu) sur les genoux est en position de tachi-waza et par conséquent les règles du tachi-waza doivent être appliquées (photo 4).

Cependant, si le combattant blanc n'attaque pas immédiatement, alors l'arbitre doit dire mate ! Le combattant agenouillé (bleu) ne peut pas attraper les jambes pour défendre contre les attaques à l'aide de ses bras, s'il le fait, shido devra être donné.



Picture 4

Dans cette position (photo 5), le combattant en blanc peut projeter son adversaire, mais l'attaque doit être effectuée immédiatement.

Si le combattant en bleu a les deux coudes et les deux genoux au sol, le combattant en blanc peut effectuer une technique, mais SEULEMENT pour une transition en ne-waza.



Picture 5

Dans cette position (photos 6-8), le combattant qui est sur ses genoux (bleu) ne peut pas saisir les jambes avec la/les main(s)/bras pour contrer la projection. Si c'est le cas, shido sera donné.



Pictures 6



1

2

3



4



5

Picture 7



1



2



3



4

Photo 8

A1. Les combattants peuvent passer du nage-waza au ne-waza dans la mesure où ces techniques sont réalisées dans l'un des cas référés dans cet Article. Cependant, si la technique utilisée n'est pas continue, l'arbitre doit annoncer mate et demander aux combattants de reprendre le combat à partir de la position debout.

A2. Situations autorisées pendant la transition du tachi-waza vers le ne-waza :

a) Quand l'un des combattants est projeté sur le sol et qu'il n'y a pas de score ou de waza-ari donné, chaque combattant peut, sans interruption, prendre l'offensive et continuer en ne-waza.

Exemple : dans les positions ci-dessous tori (en bleu), après avoir porté une attaque réelle, applique un sutemi-waza, avec la possibilité de continuer jusqu'en ne-waza.



Exemple : dans ces positions ci-dessous tori (en bleu) réalise une technique de projection et peut continuer avec une clé de bras, un étranglement ou une immobilisation, après une attaque réelle ou une contre-attaque.



b) Dans les autres cas où l'un des combattants tombe ou est sur le point de tomber, sans relation avec la description précédente dans les sous parties de cet article, l'autre combattant peut utiliser l'avantage de cette situation de déséquilibre de son adversaire pour travailler en ne-waza.

A2. Exceptions

Quand un combattant tire son adversaire pour l'amener en situation de ne-waza de manière non conforme par rapport aux règles énoncées ci-dessus et que son adversaire ne prend pas l'avantage de cette situation pour continuer en ne-waza, l'arbitre doit annoncer mate et pénaliser par shido le combattant qui a enfreint l'article 18. Si au contraire, l'adversaire prend l'avantage sur l'action de tori, le travail en ne-waza doit continuer.

B1. Les combattants peuvent passer du ne-waza au tachi-waza si la situation n'est pas dangereuse pour les combattants avec ou sans saisie et s'ils sont plus ou moins face à face. Cependant, si la technique utilisée n'est pas continue, l'arbitre doit annoncer mate et demander aux combattants de reprendre le combat à partir de la position debout.

La saisie en kata-sankaku (saisir, avec les deux bras, le cou et une épaule de l'adversaire) en situation de ne-waza est autorisée (photo 1).

Saisie en kata-sankaku en situation de ne-waza: il est interdit de bloquer le corps de l'adversaire uniquement avec les jambes et dans ce cas il doit être annoncé mate (photo 2).

Si la saisie en kata-sankaku est utilisée du ne-waza en tachi-waza, ou directement en tachi-waza, mate doit être annoncé immédiatement (photo 3).

La saisie kata-sankaku avec l'intention de projeter sera sanctionnée par hansoku-make.



1

2

3

Article 11 - Application du mate

1. Généralités

L'arbitre doit annoncer Mate ! (Attendez !) pour arrêter le combat temporairement dans les situations traitées dans cet article. Pour redémarrer le combat, l'arbitre annonce Hajime ! (Commencez !).

Après le mate, les combattants doivent rapidement retourner à leur position de départ dans les situations suivantes :

- L'arbitre veut donner shido pour sortie de tapis.
- L'arbitre veut donner un troisième (3e) shido – hansoku-make.
- L'arbitre veut demander aux combattants d'ajuster leur judogi.
- L'arbitre estime qu'il est nécessaire de faire appel au service médical pour un ou les combattant(s).
- **L'arbitre estime qu'il y a un risque de danger pour les athlètes.**

Quand un mate est annoncé pour donner un shido au combattant le méritant, les combattants doivent rester à leur place, sans avoir besoin de retourner à leur place de départ (mate – shido – hajime).

L'arbitre ayant annoncé mate, doit être vigilant pour maintenir les combattants dans son champ de vision au cas où ils n'auraient pas entendu l'annonce et continuent de combattre ou si tout autre incident survient.

2. Situations où l'arbitre doit annoncer mate :

a) Quand les deux combattants vont complètement à l'extérieur de la zone de combat sans qu'il n'y ait continuité de l'action qui a démarré à l'intérieur de la zone de combat.

b) Quand l'un ou les deux combattant(s) réalise(nt) une des actions interdites listées dans l'Article 18 de ce règlement.

c) Quand l'un ou les deux combattants sont blessés ou pris d'un malaise. Dans le cas où l'une des situations de l'Article 20 se produit, l'arbitre, après avoir annoncé mate, appelle le docteur pour qu'il réalise les premiers gestes médicaux nécessaires comme prévu par cet article, soit à la demande du combattant, soit directement en fonction de la gravité de la blessure. Dans le cas d'une blessure "mineure", l'intervention médicale sera effectuée à l'extérieur de la surface de combat, près de celle-ci ou proche du service médical ; le combattant sera accompagné par un arbitre **assigné à ce tatami et qui n'officie pas**.

d) Quand il est nécessaire pour l'un ou les deux combattants d'ajuster leur judogi.

e) Quand pendant une séquence de ne-waza il n'y a pas de progression évidente.

f) Quand un combattant reprend une position debout ou à moitié debout à partir d'une situation au sol où son adversaire est positionné dans son dos, avec les mains plus du tout en contact avec le tatami et sans que son adversaire puisse progresser dans cette situation.

g) Quand un combattant en, ou à partir d'une situation ne-waza reprend une position debout et soulève son adversaire, qui est allongé sur le dos avec une (1) ou deux (2) jambes entourant de chaque côté son adversaire debout, sans contact avec le tatami.

h) Quand un combattant réalise ou tente de réaliser un kantsetsu-waza ou un shime-waza à partir de la position debout.

i) Quand un des combattants démarre ou réalise un mouvement préparatoire qui est une sorte de technique de combat ou de lutte (sans être une technique de judo) l'arbitre doit immédiatement annoncer mate, pour essayer d'arrêter et de ne pas laisser le combattant qui réalise l'action finir celle-ci.

j) Quand tori applique un shime-waza ou un kantsetsu-waza avec une hyper-extension de la jambe de uke. Mate doit être annoncé immédiatement et shido doit être donné.

k) Lorsque les combattants atteignent la marque des 2m dans la zone de sécurité.

l) Quand dans tout autre cas où l'arbitre estime que c'est nécessaire.

3. Situations où l'arbitre ne doit pas annoncer mate :

a) Pour arrêter le ou les combattants qui vont en dehors de la surface de combat, qui sont à proximité de la limite de celle-ci et à deux mètres maximum sauf si la situation est considérée comme dangereuse.

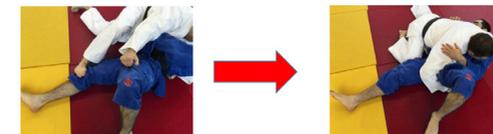
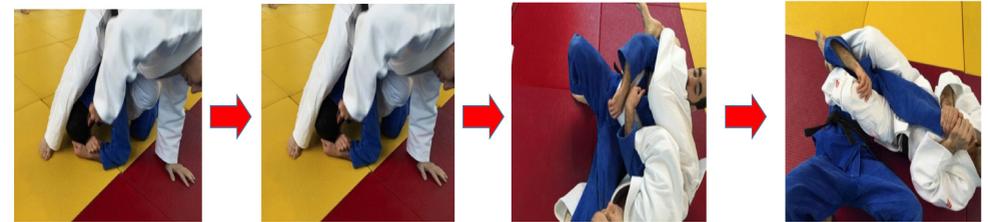
b) Lorsqu'il y a une action qui démarre à l'intérieur de la surface de combat et que les deux combattants continuent une partie de l'action à l'extérieur de celle-ci à proximité de la limite de celle-ci et à deux mètres maximum.

c) Quand un combattant, qui arrive à s'échapper à une immobilisation, d'un étrangement ou d'une clé de bras, semble avoir besoin ou demande un temps de repos.

Ces actions sont valables et mate ne doit pas être annoncé :



Mate ne doit pas être annoncé si l'action a démarré dans la surface de combat.



Article 12 - Sono-mama

1. Sono-mama ! (Ne bougez pas !) peut seulement être appliqué dans les situations où les combattants travaillent en ne-waza.

2. Dans le cas où l'arbitre souhaite arrêter temporairement le combat sans causer de changement à la position des combattants, il doit annoncer sono-mama, en faisant le geste précisé à l'Article 4.7 tandis qu'il s'assure qu'il n'y a pas de changement de position ou de saisie de l'un ou l'autre des combattants.

3. Pour recommencer le combat, l'arbitre doit annoncer Yoshi ! (Reprenez !) et faire le geste précisé à l'Article 4.

Article 13 - Fin de combat

1. Dans le temps réglementaire (4 minutes), un combat peut être gagné par un ou des scores techniques (waza-ari ou ippon). Il peut également être remporté par hansoku-make (pénalité directe ou par accumulation de pénalités entraînant une disqualification) donné à l'adversaire.

Une pénalité ne correspond jamais à un score.

L'arbitre doit annoncer Sore-made ! ("Fin du combat !") pour indiquer la fin du combat dans les cas couverts par cet article. Après l'annonce l'arbitre doit toujours garder les combattants dans son champ de vision au cas où ils n'auraient pas entendu son annonce et continueraient de combattre. L'arbitre demande directement aux combattants d'ajuster leur judogi, si nécessaire, en priorité avant de donner le résultat.

Après que l'arbitre ait indiqué le résultat du combat en faisant le geste précisé dans l'Article 4, les combattants doivent faire un pas en arrière, saluer et quitter la zone de combat par le côté du tapis, et plus particulièrement la zone de sécurité.

Quand les combattants quittent le tapis, ils doivent avoir leur judogi bien ajusté et ne doivent pas retirer une partie de leur judogi ou leur ceinture avant d'avoir quitté la zone de combat.

Si l'arbitre donne la victoire au combattant qui a perdu par erreur, les **Superviseurs de la FIJ et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ** doivent s'assurer qu'il corrige cette décision erronée avant que l'arbitre ne quitte la zone de compétition.

Toutes les actions et décisions prises par l'arbitre et en accord avec les Superviseurs de la FIJ et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ sont définitives et sans appel.

Les Superviseurs de la FIJ sont responsables de toutes les règles et décisions prises pendant le combat. Dans certains cas exceptionnels, la décision sera prise par les Superviseurs de la FIJ, les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ et la Commission Ad-Hoc de la FIJ.

2. Situations de sore-made :

- a) Quand l'un des combattants marque ippon ou waza-ari-awasate-ippou (Articles 15 et 16).
- b) Dans le cas d'un hansoku-make (Article 18)
- c) Dans le cas d'un kiken-gachi (victoire suite au forfait de l'adversaire) (Article 19).
- d) Quand un combattant ne peut pas continuer à cause d'une blessure (Article 20).
- e) Quand le temps alloué au combat a expiré.
- f) Waza-ari suite à une action de projection dans le golden score.

3. L'arbitre doit clore le combat comme suit :

- a) Lorsqu'un combattant a marqué ippon ou équivalent, il doit déclarer le vainqueur.
- b) Quand les deux combattants n'ont pas marqué de score technique, ou que les scores techniques sont équivalents à la fin du temps réglementaire du combat, celui-ci devra continuer en golden score indépendamment du nombre de shido donné.
- c) Dans le cas où les deux athlètes n'ont pas marqué de score ou que les deux athlètes ont marqué waza-ari et marquent ippon simultanément pendant le temps réglementaire, le combat sera départagé avec une période de « golden score ».
- d) Dans le cas où un des athlètes a marqué waza-ari et les deux marquent ippon simultanément pendant le temps réglementaire, le combat peut continuer jusqu'à la fin.

4. Période de golden score

Dans les compétitions individuelles et par équipes, quand le temps du combat est terminé dans les circonstances évoquées au paragraphe 3B de cet article, l'arbitre doit annoncer "sore-made" à la fin du combat temporairement et les combattants doivent retourner à leur position de départ.

L'arbitre annonce "hajime" pour redémarrer le combat. Il ne doit pas y avoir de période de repos entre la fin du combat et le début du golden score.

Il n'y a pas de temps limité pour le golden score. Tout ce qui existait comme notation(s) et/ou shido(s) pendant le combat est maintenu pendant le golden score et reste affiché sur le tableau de marque.

Le golden score peut uniquement être gagné par un score technique (waza-ari ou ippon) ou hansokumake (direct ou par accumulation de shido). Si un hansokumake direct est donné, les conséquences sont les mêmes que si celui-ci était donné pendant le temps réglementaire.

L'arbitre annonce alors sore-made.

Dans le golden score, la période d'osaekomi va jusqu'à son terme (20 secondes) et tori l'emporte par ippon. Si la période d'immobilisation dure entre 10 et 19 secondes et qu'il y a sortie d'immobilisation, l'arbitre annonce waza-ari et sore-made.

Si tori maintient l'immobilisation pendant 20 secondes (ippon), uke peut essayer d'appliquer osaekomi-waza, shime-waza ou sansetsu-waza tout au long du combat, même si son adversaire a déjà marqué waza-ari.

Situations spéciales pendant le golden score.

- a) Si seulement un des combattants manifeste son droit à participer "à la période du golden score" et que l'autre combattant décline, le combattant qui voulait combattre sera déclaré vainqueur par "kiken-gachi".
- b) Dans le cas où les deux combattants marquent ippon simultanément l'arbitre annonce mate, puis fait continuer le combat sans tenir compte de ces actions au niveau du score.
- c) Pour un hansoku-make direct donné aux deux combattants, la Commission Ad Hoc de la FIJ décidera.

5. Système CARE

La Commission d'Arbitrage de la FIJ et les Superviseurs de la FIJ sont responsables de toutes les règles et décisions pendant le combat.

Les Superviseurs de la FIJ, en collaboration avec le(s) Directeur(s) de l'Arbitrage de la FIJ, doivent intervenir dans toute circonstance où une évaluation ou une procédure effectuée par l'arbitre n'est pas conforme avec les règles d'arbitrage de la FIJ.

L'intervention doit être immédiate, sans perte de temps ni hésitation. Si le(s) Directeur(s) de l'Arbitrage en chef de la FIJ et le(s) Superviseur(s) de la FIJ sont d'accord, la décision sera validée ou corrigée. Si la situation n'est pas claire et qu'il n'y a pas d'accord entre le(s) Directeur(s) de l'Arbitrage en chef de la FIJ et le(s) Superviseur(s) de la FIJ, aucune intervention ne sera effectuée (hajime !).

La visualisation via le système CARE et les communications qui s'en suivent avec les arbitres comme stipulé dans cet article seront à la discrétion des Superviseurs de la FIJ et/ou des membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ qui supervisent le tapis.

L'utilisation obligatoire du système CARE dans l'aide à la décision sur le tapis se fera dans les conditions suivantes :

1) Toute décision impliquant la fin du combat, pendant le temps réglementaire aussi bien que pendant la période du « golden score ».

2) Dans une situation de kaeshi-waza : le combattant qui reçoit l'attaque et qui démarre une contre-attaque ne peut PAS utiliser l'impact de sa chute sur le tatami pour finir son action en kaeshi-waza et cela doit être évalué. Si l'action le permet, il peut cependant continuer en ne-waza :

- Si les deux combattants tombent ensemble sans contrôle clair par l'un d'eux, aucun score ne sera donné.
- Toute action après l'impact sera considérée comme une action en ne-waza.

Aucun score ne sera donné pour les techniques de contre où l'attaque initiale du judoka qui contre-attaque ou qui défend est un renversement vers l'arrière. Il doit y avoir une différence entre la technique de contre correctement appliquée et le fait de tomber sur le tapis et de tourner/rouler sur l'adversaire. Dans le cas d'une technique correcte comme uchi-mata-gaeshi, harai-goshi-gaeshi ou hane-goshi-gaeshi, mais aussi uchi-mata-sukashi, ura-nage, yoko-guruma, tani-otoshi, ko-soto-gari et ko-soto-gake, si la technique peut être identifiée avec une réception correcte à 90° par rapport au tatami, il y aura score. Dans le cas d'une réception avant ou d'une réception inférieure à 90° par rapport au tatami, la roulade vers l'arrière sera considérée comme une transition vers le ne-waza.

Il n'y aura pas d'utilisation ou de demande d'utilisation non-autorisée du système CARE autre que par l'arbitre, les Superviseurs et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ. Un entraîneur peut demander à la Commission d'Arbitrage / Superviseurs de la FIJ de revoir une situation technique du combat dans lequel son judoka était engagé, en remplissant le formulaire approprié disponible dans la salle de contrôle du judogi. L'action peut être vue à la pause entre les préliminaires et le bloc final.

Pour les événements n'étant pas organisés par la FIJ, où il n'y a pas de système CARE disponible, il peut y avoir deux (2) juges de côté et la règle de la majorité de trois est appliquée.

Article 14 - Ippon

Score pour les actions qui, sans interruption, sont une continuation de techniques. En cas d'interruption dans l'action, il n'y a pas de score. Continuité, il est important qu'il n'y ait pas d'interruption pendant l'exécution des techniques de projection directe, des techniques de contre ou des combinaisons.

Evaluation des points en nage-waza.

Les quatre critères du ippon sont vitesse, force, sur le dos et contrôle avec maîtrise jusqu'à la fin de la projection. On doit regarder la ligne allant des épaules aux hanches. Ces deux éléments doivent avoir un angle minimum de 90° par rapport au tatami pour prendre en considération le score.

1. Ippon devra être donné lorsque le combattant mettra son adversaire sur le dos en appliquant une technique ou en contrant une attaque de son adversaire avec maîtrise et une efficacité maximale (*). Une technique de judo listée dans le répertoire accepté du judo (gokyo) doit être identifiée. Le simple fait de chuter, de se retourner et de tomber sur le côté ou sur le dos au cours du combat, sans appliquer une technique claire, ne suffit pas pour marquer un score. Elle doit être dans la liste publiée des techniques de judo du Kodokan.

* « ikioi » = dynamisme avec force et vitesse et « hazumi » = maîtriser avec force, vivacité ou rythme.

Les actions enroulées peuvent être considérées comme ippon s'il n'y a pas de temps d'arrêt pendant la projection. La différence de roulement sur le dos permet d'évaluer les points. C'est ippon quand uke roule sur le dos.



2. Toutes les situations où l'un des combattants fait volontairement un « pont » (la tête et un pied ou les deux pieds en contact avec le tatami) après avoir été projeté seront considérées comme ippon.



Cette décision est prise pour la sécurité des combattants, afin qu'ils n'essaient pas d'échapper à la technique et de mettre en danger leur colonne vertébrale. Par ailleurs, une tentative de pont (faire un arc avec son corps) doit être considérée comme un « pont ».

Aucun score ou pénalité ne sera attribué si la réception de uke se produit sur le corps de tori, de telle manière qu'il n'y ait pas toutes les parties du corps de uke incluant la situation en pont (tête, pied ou pieds) qui touchent le tatami

Evaluation des points en katame-waza

a) Lorsqu'un combattant tient l'autre combattant en osaekomi-waza, et que celui-ci n'est pas capable de s'échapper durant les 20 secondes après l'annonce d'osaekomi.

b) Lorsqu'un combattant abandonne en tapant deux (2) fois ou plus avec sa main ou son pied ou dit maitta (j'abandonne !) généralement à la suite d'une osaekomi-waza, d'un shime-waza ou d'un kansetsu-waza.

c) Lorsqu'un combattant perd connaissance suite à osaekomi-waza, shime-waza ou kansetsu-waza.

Si un combattant est pénalisé avec hansoku-make, l'autre combattant sera immédiatement déclaré vainqueur avec un score équivalent à ippon.

Situations particulières

a) Techniques simultanées – lorsque les deux combattants tombent sur le tatami, après ce qui semble être des attaques simultanées et que les arbitres ne peuvent pas décider quelle technique a dominé, aucun point ne doit être attribué.

b) Dans le cas où les deux combattants marquent simultanément ippon, l'arbitre agira comme prévu à l'Article 13 paragraphe 4.b.

Article 15 - Waza-ari

Score pour les actions qui, sans interruption, sont une continuation de techniques. En cas d'interruption dans l'action, il n'y a pas de score.

Evaluation des points en nage-waza. L'arbitre doit annoncer waza-ari (presque ippon) lorsqu'à son avis la technique appliquée correspond aux critères suivants :

Les critères pour waza-ari comprennent la réception sur tout le côté du corps à 90° sur le tatami ou plus vers l'arrière, ou sur une épaule et le haut du dos. Un score sera donné pour une réception sur tout le côté du corps, même si le coude est décollé. La position des hanches et des épaules doit être prise en compte. Si ces critères ne sont pas remplis, il n'y aura pas score.

Chuter sur les 2 coudes ou les 2 mains simultanément, vers l'arrière : waza-ari pour tori et shido pour uke.

Lorsque les quatre critères du ippon ne sont pas pleinement remplis.

Ces réceptions ci-dessous doivent être considérées comme waza-ari.



Dans le but de ne pas donner un mauvais exemple aux jeunes combattants, la réception sur les deux coudes ou les sur deux mains simultanément, sur un coude et une main sera considérée comme valide et devra être évaluée comme waza-ari.



- La réception sur un seul coude ne peut pas être prise en compte pour l'évaluation.
- La réception sur le côté du haut du corps doit être évaluée comme waza-ari.
- La réception sur un coude, sur les fesses ou le genou avec enchaînement immédiat sur le dos sera considérée comme waza-ari.
- Les actions enroulées peuvent être considérées comme waza-ari s'il y a un temps d'arrêt pendant la réception ou si la chute est sur le côté (du fessier à l'épaule ou de l'épaule au fessier). L'évaluation des points est déterminée par la différence des actions enroulées. Quand uke roule sur le côté ou sur ses hanches, il y aura waza-ari.
- La réception sur la partie supérieure de l'épaule doit être évaluée comme waza-ari.



Ces réceptions ci-dessous ne sont pas considérées comme des waza-ari.



Evaluation des points en osaekomi-waza.

a) Lorsqu'un combattant tient en osaekomi-waza l'autre combattant entre 10 et 19 secondes et que l'autre combattant est incapable de sortir.

Article 16 - Waza-ari-awasete-ippon

Si un combattant obtient un deuxième waza-ari dans le combat, l'arbitre doit annoncer waza-ari-awasete-ippon (deux waza-ari valent ippon).

Article 17 - Osaekomi-waza

L'arbitre doit annoncer osaekomi suite à l'application d'une technique lorsque le combattant est :

- contrôlé sur le côté, sur l'arrière ou par-dessus par son adversaire
- et a la totalité ou le haut de son dos (région scapulaire) en contact avec le tatami.

Le combattant qui applique le contrôle ne doit pas avoir sa/ses jambe(s) ou son corps contrôlés par les jambes de son adversaire.

Si cette dernière situation se produit après que l'arbitre ait annoncé osaekomi, celui-ci doit annoncer toketa.



Le combattant qui contrôle avec osaekomi-waza doit avoir son corps sur et au-dessus de celui de son adversaire afin de le maintenir sous son corps.

Il doit exercer une pression sur le haut du corps de son adversaire avec le haut de son corps. Que ce soit dans la position de kesa, de shiho ou de ura, c'est-à-dire similaire aux techniques kesa-kami-shiho-ura-gatame et sankaku-waza.

Si un combattant contrôlant son adversaire avec un osaekomi-waza, a changé pour une autre osaekomi-waza sans perdre le contrôle, le temps de l'osaekomi-waza continuera jusqu'à l'annonce du ippon (ou équivalent), toketa ou mate.

Lorsque l'osaekomi-waza est portée et que tori commet une infraction passible d'une pénalité (shido), l'arbitre doit annoncer mate, puis demander aux combattants de revenir à leur position debout initiale et :

- Si le temps de l'osaekomi est inférieur à 10 secondes, infliger la pénalité puis reprendre le combat en annonçant hajime;
- Si le temps d'osaekomi est de 10 secondes ou plus, mais de moins de 20 secondes, infliger la pénalité (shido) et le score (waza-ari);

puis reprendre le combat en annonçant hajime.

Lorsque l'osaekomi a été porté et qu'uke a commis une infraction méritant une pénalité, l'arbitre doit annoncer sono-mama, infliger la pénalité, puis recommencer le combat en touchant les deux combattants en annonçant yoshi.

Lorsque la situation le permet et dans le but de ne pas interrompre l'action favorable de tori, l'arbitre infligera directement la pénalité en pointant avec son doigt uke sans interrompre le combat avec sono-mama.

Cependant, si la pénalité à infliger est hansoku-make pour tori et uke, l'arbitre doit, après avoir annoncé sono-mama, consulter les Superviseurs de la FIJ et/ou la Commission d'Arbitrage de la FIJ, annoncer mate pour faire revenir les combattants à leur position de départ debout, puis infliger hansoku-make et mettre fin au combat en annonçant sore-made.

Si un osaekomi est porté, mais que l'arbitre n'a pas annoncé osaekomi, les Superviseurs de la FIJ et/ou la Commission d'Arbitrage de la FIJ doivent informer l'arbitre, qui doit annoncer osaekomi immédiatement.

Les Superviseurs de la FIJ et/ou la Commission d'Arbitrage de la FIJ, après avoir consulté le système CARE, peuvent quantifier le temps exact de l'osaekomi et le communiquer à l'arbitre pour donner la décision.

L'arbitre, après l'annonce d'osaekomi, ne doit pas annoncer toketa, dans le cas où, par exemple, le dos du combattant immobilisé n'est plus en contact avec le tatami (par exemple en cas de « pont ») alors que le combattant qui porte la prise maintient le contrôle initial.

Si uke pris en osaekomi-waza, s'échappe en dehors de la zone de combat, à proximité de la limite de celle-ci et à un maximum de deux mètres :

- L'arbitre doit annoncer mate s'il n'y a PAS de progression immédiate de tori ou uke en osaekomi-waza, shime-waza ou kansetsu-waza et, le cas échéant, donner le score approprié pour l'osaekomi-waza.
- L'arbitre doit annoncer toketa s'il y a une progression immédiate de tori ou uke en osaekomi-waza, shime-waza ou kansetsu-waza, et, le cas échéant, donner le score approprié pour l'osaekomi, en laissant cette action continuer.
- Si l'action en osaekomi-waza se poursuit en dehors de la zone de combat et va au-delà de la limite des deux mètres, l'arbitre doit annoncer ippon sore-made.

Ce genre d'osaekomi-waza n'est pas valable et l'arbitre doit annoncer mate s'il n'y a pas une progression dans l'action.



Ce genre d'osaekomi-waza n'est pas valable et l'arbitre doit immédiatement annoncer mate.



Il n'est jamais autorisé de tenir en osaekomi-waza uniquement par la tête/le cou sans le contrôle d'au moins un bras. Mate sera annoncé si un contrôle en ne-waza avec les bras ou les jambes autour du cou est réalisé sans le contrôle du bras de l'adversaire.

Article 18 - Les actes interdits et infractions

Les actes interdits sont divisés en infractions qui sont sanctionnées par :

- Shido - si deux (2) shido sont attribués, le troisième sera sanctionné par hansoku-make. L'athlète est disqualifié et **peut continuer** la compétition, le cas échéant.
- Hansoku-make - l'athlète est disqualifié et **peut continuer** la compétition, le cas échéant.
- Hansoku-make - l'athlète est disqualifié et **ne peut pas continuer** la compétition.

Un combat ne peut pas être remporté par un ou deux shido, sauf si le hansoku-make est attribué par un troisième shido.

Les arbitres sont autorisés à infliger des pénalités en fonction de l' « intention » ou de la situation et dans le meilleur intérêt du sport.

Si l'arbitre décide de pénaliser le(s) combattant(s) (sauf dans le cas de sono-mama en ne-waza), il doit temporairement interrompre le combat en annonçant mate, et demander aux athlètes de retourner à leur position de départ (Article 11) et annoncer la pénalité en désignant le(s) combattant(s) qui a/ont commis l'acte interdit.

Article 18.1 - Shido (légères infractions)

Pendant le combat, un athlète peut recevoir un shido pour un manque de combativité, un mouvement ou une action illégal(e) qui n'est pas considéré(e) comme dangereux/se, un judogi ou des cheveux non ajusté(s).

Si deux shido ont été attribués comme avertissements, le troisième sera sanctionné par hansoku-make. L'athlète est disqualifié et peut continuer la compétition, le cas échéant.

Shido n'attribue pas un score à l'autre athlète, seuls les scores techniques peuvent attribuer des scores au tableau d'affichage.

Dans le cas où les deux athlètes ont été sanctionnés par deux (2) shido, et reçoivent par la suite une pénalité supplémentaire chacun, ils seront tous les deux sanctionnés par hansoku-make.

Les infractions par shido peuvent être considérées comme hansoku-make si elles ont été effectuées d'une manière manifestement anti-sportive et non fair-play (par exemple, si un athlète écrase le pied de son adversaire pour le projeter plus d'une fois, ou si uke, en situation d'osaekomi, met sa main avec force sur le visage de tori pour s'échapper).

Une pénalité en ne-waza doit être attribuée de la même manière que dans l'Article 17.

Si un combattant (bleu) commet une légère infraction et que son adversaire (blanc, aucun score) le projette avec waza-ari comme résultat, la pénalité shido pour le bleu et le waza-ari pour le blanc sont donnés.

Si un combattant (bleu) commet une légère infraction et que son adversaire (blanc, aucun score) le projette avec ippon comme résultat, ippon est donné pour le blanc et le combat est terminé.

Si un combattant (bleu) commet une légère infraction et que son adversaire (blanc, a déjà marqué waza-ari) le projette avec waza-ari ou ippon comme résultat, ippon est donné pour le blanc et le combat est terminé.

Si un combattant (bleu) commet une légère infraction et projette son adversaire (blanc), l'arbitre laisse ce dernier (blanc) continuer en ne-waza, tant qu'il a l'avantage. Si le combattant bleu prend l'avantage, l'arbitre doit annoncer mate et donner la pénalité au bleu (par exemple : met fin à l'osaekomi-waza et prend le contrôle, ou en effectuant shime-waza ou kansetsu-waza, waza-ari pour chute sur les deux coudes ou deux mains, ou un coude et une main et continuation en ne-waza), que ce soit le premier, deuxième ou troisième shido.

Dès qu'un arbitre inflige une pénalité, il doit montrer avec un geste simple la raison de la pénalité.

Une pénalité peut être infligée après l'annonce de sore-made pour tout acte interdit commis pendant le temps imparti du combat ou, dans certaines situations exceptionnelles, pour des actes graves commis après le signal de fin de combat. Dans ce cas, l'arbitre applique la pénalité en accord avec la Commission d'Arbitrage et/ou les Superviseurs de la FIJ.

Article 18.1.1 - Shido pour manque de combativité

1. Les positions négatives, contre l'esprit du combat, seront pénalisées par shido (adopter en position debout, après la prise du kumi-kata, une posture excessivement négative, ne pas chercher à faire une attaque, adopter une attitude défensive, etc.).

2. Faire une action destinée à donner l'impression de porter une attaque mais qui montre clairement qu'il n'y avait aucune intention de projeter son adversaire (fausse attaque). Les fausses attaques sont définies comme :

- Tori n'a pas l'intention de projeter.
- Tori attaque sans kumi-kata ou relâche immédiatement le kumi-kata.
- Tori fait une seule fausse attaque ou plusieurs fausses attaques répétées sans déséquilibrer uke.
- Tori met une jambe entre les jambes d'uke pour bloquer la possibilité d'une attaque.

3. Tirer l'adversaire vers le bas dans le but de suivre en ne-waza à moins que cela soit conforme à l'Article 10 et ce dernier n'en profite pas pour continuer en ne-waza, l'arbitre doit annoncer mate et infliger shido au combattant qui a enfreint l'Article 10.

4. En position debout, après que l'arbitre ait annoncé hajime et avant ou après la prise en kumi-kata, en ne portant aucun mouvement d'attaque. Compte tenu de la difficulté de préparer une action de projection, le temps entre la prise du kumi-kata et la réalisation d'une attaque est de 45 secondes tant qu'il y a une progression incontestable. Les arbitres doivent sanctionner strictement l'adversaire qui ne s'engage pas pour le kumi-kata ou qui essaye de ne pas se faire saisir.

5. Sans qu'il y ait une attaque engagée dans une position valable (voir Article 5 - Exceptions) :

- En tachi-waza pour aller ou forcer intentionnellement l'adversaire à sortir de la zone de combat ;
- En ne-waza pour aller délibérément en dehors de la zone de combat.



Si un combattant met un pied en dehors de la zone de combat sans attaque immédiate ou sans retourner immédiatement à l'intérieur de la zone de combat, il est pénalisé par shido. Le fait de mettre deux pieds en dehors de la zone de combat est pénalisé **immédiatement** par shido.

Article 18.1.2 - Shido pour déplacement non conforme

6. Mettre une main, un bras, un pied ou une jambe directement dans le visage de l'adversaire. Le visage désigne la zone située à l'intérieur d'une ligne délimitée par le front, le devant des oreilles et les contours de la mâchoire.

7. Eviter intentionnellement la prise du kumi-kata afin d'empêcher toute action dans le combat. Un kumi-kata réglementaire s'effectue, par rapport au côté droit du judogi de l'adversaire, avec une saisie par la main gauche, de la manche, du col, de la zone du torse, du haut de l'épaule ou du dos et avec la main droite, du côté gauche du judogi de l'adversaire, de la manche, du col, de la zone du torse, du haut de l'épaule ou du dos, ou inversement et toujours au-dessus de la ceinture.

Pour offrir plus de chances de projeter et un judo plus attrayant, des prises non classiques sont autorisées. Les prises du col et du revers, d'un seul côté, croisées, à la ceinture, pistolet et le blocage du bout de manche sont autorisées lorsque l'attitude du judoka est positive, lorsqu'il cherche à effectuer des attaques et des projections réelles. Pour ces prises non classiques, un temps est accordé pour la préparation d'une attaque. Si ces mêmes prises sont utilisées de manière défensive ou négative, elles seront pénalisées par shido.



8. Saisir sous la ceinture.

Exception : La saisie sous la ceinture dans la phase finale d'une technique de projection est autorisée si l'adversaire est déjà en ne-waza. Si la technique de projection est interrompue, la prise sous la ceinture est une action en ne-waza.

9. Se baisser sous le bras de l'adversaire sans attaque immédiate sera pénalisé par shido.

10. Accrocher une jambe entre les jambes de l'adversaire à moins d'attaquer immédiatement avec une technique de projection.

11. En position debout, tenir continuellement les extrémités de la manche de l'adversaire à des fins défensives ou saisir en "vissant" les extrémités des manches.

12. En position debout, garder continuellement entremêlés les doigts de l'adversaire d'une ou des deux mains afin d'empêcher toute action au cours du combat, ou prendre le poignet ou les mains de l'adversaire seulement pour éviter la prise de garde ou une attaque de sa part.

13. Introduire un doigt ou des doigts dans la manche ou le pantalon de l'adversaire, soit en bas du pantalon, soit à la ceinture (haut) du pantalon.

14. Tordre le(s) doigt(s) de l'adversaire afin de rompre sa garde.

15. Rompre une saisie avec une ou deux main(s) et reprendre une saisie immédiatement est autorisé. Rompre une saisie avec une ou deux mains et ne pas reprendre une saisie immédiatement est sanctionnée par shido. Rompre une saisie est autorisé, tant qu'une autre est encore tenue. Par exemple, si le judoka en judogi blanc décide de rompre avec une ou deux mains, le blanc doit garder au moins une saisie d'une main. Donc, si le bleu tient une saisie, après avoir rompu, le blanc doit garder au moins une saisie. Si après l'avoir rompu, le blanc ne tient plus de saisie, shido sera donné.



16. Rompre la prise de l'adversaire avec le genou ou la jambe.



17. Couvrir la partie supérieure du revers de la veste de judogi pour empêcher la garde.



18. Eviter la prise d'uke avec un coup sur le bras ou la main.



19. Bloquer la main de l'adversaire.



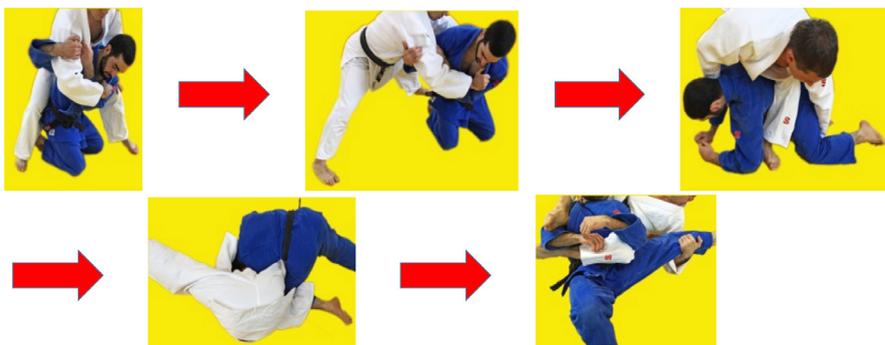
20. Saisir la jambe, le pantalon, bloquer ou pousser la/les jambe(s) de l'adversaire avec les mains ou les bras. Il est possible de saisir la jambe seulement lorsque les deux adversaires sont en position ne-waza et que l'action de tachi-waza est terminée.



Ces actions sont valables, aucun shido ne sera donné.



Dans cette position de tachi-waza, tori peut appliquer kansetsu-waza ou shime-waza, parce qu'uke est dans une position ne-waza.



21. Entourer avec l'extrémité de la ceinture ou la veste autour d'une partie du corps de l'adversaire. L'acte « d'entourer » signifie que la ceinture ou la veste doit complètement faire le tour. Utiliser la ceinture ou la veste comme un point d'ancrage pour une saisie (sans entourer), comme par exemple contrôler le bras de l'adversaire, ne doit pas être pénalisé.

22. Mettre le judogi dans la bouche (que ce soit son propre judogi ou celui de son adversaire).

23. Mettre un pied ou une jambe dans la ceinture, le col ou le revers de l'adversaire.

24. Appliquer shime-waza en utilisant soit sa propre ceinture ou celle de son adversaire, soit le bas de la veste, soit en utilisant que les doigts.



25. En shime-waza ou kansetsu-waza étirer de manière excessive la jambe est interdit et l'arbitre annoncera immédiatement mate et sanctionnera le combattant avec shido.



Une attention particulière sera accordée aux situations où tori, tout en appliquant un shime-waza, étire également et tend la jambe d'uke. Mate doit être immédiatement prononcé et shido donné.

26. Etreindre directement l'adversaire pour une projection (technique de l'ours). Précision : pour attaquer avec la technique de l'ours le combattant doit tenir au minimum une prise de garde avant de lancer son attaque.



Il n'est pas autorisé de saisir simultanément ou de prendre une seconde saisie consécutive. Toucher uniquement le judogi ou les mains de l'adversaire afin d'éviter la prise de garde, n'est pas considéré comme kumi-kata, tenir est nécessaire.

Prises autorisées pour la technique de l'ours



27. Porter des ciseaux avec les jambes sur le tronc de l'adversaire (do-jime), le cou ou la tête (ciseaux avec les pieds croisés), tout en tendant les jambes. En shime-waza (par exemple ryote-jime) il est interdit d'utiliser les jambes croisées pour faciliter la saisie.

28. Donner un coup avec le genou ou le pied, sur la main ou sur le bras de l'adversaire, afin de le forcer à lâcher sa prise ou donner un coup sur la jambe de l'adversaire ou sa cheville sans porter aucune technique.

29. Si les deux combattants sont en tachi-waza (position debout) et que l'un ou les deux applique(nt) kansetsu-waza (y compris ude gaeshi ((bras à l'envers)) ou techniques similaires) ou shime-waza (situations techniques seules ou combinées avec une technique de projection de judo), mate et shido doivent être annoncés. Cependant, si l'action est dangereuse ou peut blesser l'adversaire, ce sera hansoku-make.



30. Le fait d'entourer la jambe sans faire une attaque immédiate doit être sanctionné avec shido.



31. Pas de score et shido pour seoi-nage inversé. Appliquer seoi-nage, lorsque uke peut chuter (ukemi) et tori contrôler la technique est autorisée. Dans une version différente de seoi-nage lorsque tori s'écarte de uke, en retournant sa main au niveau du col (tsurite) et que l'autre main qui tenait la manche (hikite) utilise le revers du judogi de uke sans le contrôler ou que tori se laisse tomber dans une direction inconnue à uke ; cela est interdit car uke n'a pas la possibilité d'exécuter une chute (ukemi) correcte et peut tomber sur le cou.

Article 18.1.3 - Shido pour judogi ou cheveux non ajustés

Aucun athlète ne doit profiter du réajustement de son judogi/ses cheveux pour gagner du temps. La tenue correcte du judogi et de la ceinture, les cheveux attachés, sont primordiaux et sont sous la responsabilité de chaque athlète.

32. La tenue correcte du judogi et de la ceinture sont sous la responsabilité de l'athlète et leur ajustement est autorisé une fois par athlète et par combat. Au-delà, ces actions seront pénalisées par shido. La ceinture ne peut être dénouée sans l'autorisation de l'arbitre.

Les combattants doivent entrer et sortir de l'aire de compétition revêtus correctement de leur judogi. Si le judogi et/ou la ceinture se défait pendant le combat, le combattant est obligé de les réajuster rapidement. Cela peut être fait entre mate et hajime ou durant toute pause. L'arbitre infligera une pénalité (shido ou hansokumake en cas de troisième pénalité) au(x) combattant(s) qui ne réajuste(nt) pas leur judogi correctement entre mate et hajime.

Défaire intentionnellement son judogi ou celui de l'adversaire; dénouer ou renouer la ceinture ou le pantalon sans la permission de l'arbitre; perdre intentionnellement du temps en réajustant son judogi et sa ceinture.

L'arbitre ne doit jamais toucher le judogi ou la ceinture d'un combattant, sauf dans des cas exceptionnels (par exemple, Yoshi !) et pour garantir la sécurité des athlètes (par exemple, en ne-waza, pour libérer la tête de l'athlète du judogi, qui empêche d'évaluer son état physique).

33. Se rattacher les cheveux est autorisé une fois par athlète et par combat. Au-delà, cette action sera pénalisée par shido. S'attacher les cheveux correctement est essentiel et tient de la responsabilité de chaque athlète.

Article 18.2 - Hansoku-make (graves infractions)

Hansoku-make peut être indirect par une accumulation de shido (voir Article 18.1) ou direct, c'est-à-dire une disqualification immédiate.

Si hansoku-make direct est donné, en fonction de l'infraction, un athlète peut être autorisé ou non à poursuivre la compétition, le cas échéant.

Avant d'attribuer hansoku-make, l'arbitre doit consulter les Superviseurs et/ou la Commission d'Arbitrage de la FIJ.

Lorsqu'un hansoku-make direct est donné, l'arbitre doit suivre la procédure de la FIJ en remplissant le formulaire pour hansoku-make direct, afin d'informer les Superviseurs/ la Commission d'Arbitrage de la FIJ, qui informeront ensuite la personne chargée de l'organisation de la compétition.

Article 18.2.1 - Hansoku-make pour techniques dangereuses

Si ce type d'hansoku-make est attribué, l'athlète **peut continuer** la compétition.

Les techniques en « plongeant » la tête la première sont dangereuses et seront pénalisées par hansoku-make.

1. « Plonger » la tête la première sur le tatami en se penchant vers l'avant et vers le bas pour exécuter ou tenter d'exécuter des techniques telles que uchi-mata, harai-goshi, kata-guruma etc. Il est interdit de faire une pirouette en avant quand uke est sur les épaules ou sur le dos de tori.

2. Défendre avec la tête, afin d'éviter le moindre traumatisme, si uke essaye volontairement d'utiliser la tête avec tout mouvement dangereux pour la tête, le cou ou la colonne vertébrale, pour se défendre et éviter d'échapper à un score, doit être sanctionné avec hansoku-make.



Une attention particulière sera accordée aux situations où Tori essaye de projeter son adversaire en tachi-waza, avec, par exemple, seoi-otoshi, seoi-nage, sode-tsuri-komi-goshi avec la prise des deux manches et koshi-guruma avec la saisie au niveau du cou et qu'uke fait une défense de la tête involontaire.

Ce sont des exemples et cette situation peut se produire avec d'autres techniques de projection. Dans cette situation, il n'y aura de pénalité ni pour tori, ni pour uke.

Article 18.2.2 - Hansoku-make pour actes contraires à l'esprit du judo

Si ce type de hansoku-make est attribué, l'athlète **ne peut pas continuer** la compétition et il restera au niveau de la position qu'il a atteinte sur la feuille de tirage au sort.

1. Porter kawazu-gake (tout en faisant plus ou moins face à son adversaire, le projeter en enroulant une jambe autour de sa jambe en tombant sur lui en arrière dans la même direction).

Même si celui qui porte la prise enroule la jambe pendant l'action de projection, cela doit toujours être considéré comme « kawazu-gake » et être sanctionné. Les techniques telles qu'o-soto-gari, o-uchi-gari, et uchi-mata où le pied/la jambe est enroulé(e) avec la jambe de l'adversaire seront autorisées et devront être comptabilisées.



2. Porter kansetsu-waza sur un autre endroit que sur l'articulation du coude. Essayer des projections, telles que harai-goshi, uchi-mata, etc., avec une seule main en tenant le revers de l'adversaire dans une position ressemblant à ude-hishigi-wakigatame (où le poignet de l'adversaire est coincé sous l'aisselle de celui qui porte l'action) et qui tombe volontairement, de face sur le tatami, est susceptible de causer des blessures et sera sanctionné.

Ne pas avoir l'intention de projeter un adversaire clairement sur le dos est considérée comme une action dangereuse et sera traitée de la même façon qu'ude-hishigi-waki-gatame.

3. Tomber directement sur le tatami pendant que l'on porte ou que l'on tente de porter des techniques telles qu'ude-hishigi-waki-gatame (voir point 2 ci-dessus).
4. Faucher la jambe d'appui de l'adversaire à l'intérieur lorsque l'adversaire porte une technique telle que harai-goshi, etc.
5. Faire toute action susceptible de mettre en danger ou blesser l'adversaire, en particulier le cou ou la colonne vertébrale de celui-ci.
6. Tomber intentionnellement en arrière lorsque l'autre combattant s'accroche à son dos et que l'un ou l'autre combattant contrôle le mouvement de l'autre.
7. Soulever son adversaire du sol et le projeter avec force sur le tatami sans appliquer une technique de judo.
8. Ignorer les instructions de l'arbitre.
9. Pousser des cris inutiles, des remarques ou des gestes désobligeants envers l'adversaire ou à l'encontre de l'arbitre durant le combat.
10. Porter un objet dur ou métallique (recouvert ou non).
11. Toute action contre l'esprit du judo peut être punie par un hansoku-make direct et à n'importe quel moment du combat (y compris tout ce qui peut être qualifié d'anti-judo, par exemple : mener le combat et, dans les dernières secondes, quitter la zone de compétition pour empêcher l'adversaire de prendre une saisie).

Article 18.3 - Double hansoku-make

Si les deux athlètes sont pénalisés par hansoku-make en même temps, les règles suivantes doivent être appliquées.

Article 18.3.1 - Double hansoku-make (indirect)

Dans le temps réglementaire ou pendant le golden score, si les deux combattants reçoivent trois shido, les deux combattants seront considérés comme perdants, le résultat du combat sera enregistré comme 0-0, avec les conséquences suivantes :

- Finale – les deux combattants se verront attribuer la 2e place.
- Combat pour la médaille de bronze – les deux combattants se verront attribuer la 5e place.
- Demi-finale – les deux combattants se verront attribuer la 5e place.
- Quart de final ou repêchage des 8 derniers – les deux combattants se verront attribuer la 7e place.
- Tours précédant le quart de finale – les deux combattants seront considérés perdants et demeureront dans la position qu'ils ont obtenue sur la feuille de tirage au sort. Ils peuvent participer à l'épreuve par équipe si elle se déroule à la suite de la compétition individuelle, comme lors des Championnats du Monde, Jeux Olympiques, etc.
- Des points de classement seront attribués en fonction des résultats des victoires antérieures.

Dans une compétition en poules (round robin), si deux combattants ont obtenu trois shido, ils seront considérés comme perdants pour ce combat et le résultat du combat sera enregistré avec 0-0. Les deux combattants pourront concourir au prochain combat le cas échéant.

Dans un événement par équipes, si deux combattants ont obtenu trois shido, ils seront considérés perdants pour uniquement ce combat et le résultat du combat sera enregistré avec 0-0. Ils pourront tous les deux concourir au prochain tour, le cas échéant.

Dans un événement par équipes, lors d'un combat avec golden score, si les deux combattants ont obtenu trois shido, ils seront considérés perdants uniquement pour ce combat et le résultat du combat sera enregistré avec 0-0. La catégorie concernée reste dans le tirage au sort et le combat avec golden score est de nouveau tiré au sort.

Article 18.3.2 - Double hansoku-make (direct)

Pour un hansoku-make direct donné aux deux combattants (dans le temps réglementaire ou pendant le golden score), la Commission Ad Hoc de la FIJ décidera des conséquences

Pour un hansoku-make direct donné aux deux combattants lors du combat du golden score lors d'un événement par équipes, voir la section 2.7.1.

Article 19 - Forfait et abandon

La décision de fusen-gachi (victoire par forfait) doit être annoncée pour tout combattant dont l'adversaire ne se présente pas pour son combat selon la règle des 30 secondes.

Déclarer forfait pour un combat : si un combattant est prêt à temps et que l'adversaire ne se présente pas, le Directeur Sportif de la FIJ (ou une personne désignée) demandera au speaker d'annoncer le dernier appel pour le combattant absent.

L'arbitre invitera ensuite le combattant qui est prêt à attendre au bord de la zone de compétition. Le tableau de marque commencera son compte à rebours à 30 secondes.

Si à la fin des 30 secondes l'adversaire n'est toujours pas présent, l'arbitre du tapis invitera le combattant à entrer dans la zone de compétition et il sera déclaré vainqueur par fusen-gachi.

L'arbitre doit être sûr, avant d'accorder fusen-gachi, qu'il ait reçu l'autorisation de le faire par le Directeur Sportif de la FIJ ou la personne désignée.

Si un combattant a déclaré forfait pour un combat, la Commission Ad Hoc de la FIJ peut décider s'il peut participer ou non aux repêchages.

La décision de kiken-gachi doit être accordée à tout combattant dont l'adversaire se retire de la compétition pour quelque raison que ce soit, pendant le combat.

Tout combattant ne souhaitant pas se conformer aux exigences des règles d'hygiène, de protection de la tête et des cheveux (voir E1.3 Hygiène) se verra refuser le droit de combattre et son adversaire remportera le combat par fusen-gachi, si le combat n'a pas encore débuté, ou par kiken-gachi, si le combat a déjà débuté.

Si un combattant perd une lentille de contact pendant le combat et ne peut pas la récupérer immédiatement, et s'il informe ensuite l'arbitre qu'il ne peut pas continuer à combattre sans les lentilles de contact, l'arbitre doit accorder la victoire à son adversaire par kiken-gachi.

Article 20 - Blessure, maladie ou accident

Dans cet article le rôle du médecin est défini dans l'Annexe E.

La décision du combat, lorsqu'un combattant ne peut pas continuer à cause d'une blessure, d'une maladie ou d'un accident survenu pendant le combat, sera donnée par l'arbitre conformément aux clauses suivantes :

a) Blessure

1. Dans le cas où la blessure est causée par le combattant blessé, il/elle perdra le combat.

2. Dans le cas où il est impossible de déterminer quel combattant a causé la blessure, le combattant ne pouvant continuer perdra la rencontre.

3. Dans le cas où la blessure est causée par des athlètes combattant sur un autre tatami. Le combattant blessé a le droit de demander à l'arbitre de consulter le médecin et de recevoir un traitement si nécessaire. Il peut continuer le combat s'il est en mesure de le faire.

4. Dans le cas où la blessure est causée par un objet externe (par exemple un panneau LED ou de publicité, un appareil photo).

Le combattant blessé a le droit de demander à l'arbitre de consulter le médecin et de recevoir un traitement si nécessaire. Il peut continuer le combat s'il est en mesure de le faire.

Si pendant la rencontre un combattant est blessé à cause d'une action de l'adversaire et que le combattant blessé ne peut pas continuer, l'arbitre, les Superviseurs et/ou la Commission d'Arbitrage de la FIJ devront analyser le cas et prendre une décision basée sur les règles. Chaque cas devra être tranché sur son bien-fondé.

b) Maladie. Généralement, lorsqu'un combattant est malade pendant un combat et ne peut pas continuer, il/elle perdra le combat.

c) Accident. Si un accident se produit, causé par une intervention extérieure (force majeure), après avoir consulté les Superviseurs de la FIJ et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage et le Commissaire Médical de la FIJ, le combat sera annulé ou reporté. Dans ces cas de « force majeure », le Directeur Sportif de la FIJ, la Commission Sportive de la FIJ et les Superviseurs de la FIJ et/ou membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ prendront la décision finale.

Examens médicaux

a) L'arbitre devra appeler le médecin, également à l'intérieure de la zone de combat si nécessaire, pour s'occuper d'un combattant qui a reçu un impact sévère à la tête ou au dos (colonne vertébrale), ou à n'importe quel moment où l'arbitre juge qu'il puisse y avoir une blessure grave ou sérieuse. Dans tous les cas, le médecin examinera le combattant le plus rapidement possible et indiquera à l'arbitre si le combattant peut continuer ou non le combat.

Généralement, seul un (1) médecin pour chaque combattant est autorisé dans la zone de compétition. Si un médecin a besoin d'un assistant, l'arbitre doit en être informé. L'arbitre doit s'approcher du combattant pour s'assurer que les secours fournis par le médecin se font dans les règles. L'entraîneur n'est jamais autorisé à entrer dans la zone de compétition.

Cependant, l'arbitre peut consulter les Superviseurs de la FIJ et/ou la Commission d'Arbitrage et le Commissaire Médical de la FIJ dans le cas où il aurait besoin de commenter toute décision.

Si le médecin, après avoir examiné un combattant blessé, indique aux arbitres que le combattant ne peut pas continuer le combat, alors l'arbitre, après avoir consulté les Superviseurs de la FIJ et/ou la Commission d'Arbitrage et le Commissaire Médical de la FIJ, devra mettre fin au combat et déclarer l'adversaire vainqueur par kiken-gachi.

b) Le combattant peut demander à l'arbitre de faire appel au médecin, mais dans ce cas précis, le combat sera considéré comme terminé et son adversaire l'emportera par kiken-gachi.

c) Le médecin peut également demander à soigner son combattant, mais dans ce cas précis, le combat sera considéré comme terminé et l'adversaire l'emportera par kiken-gachi.

Dans tous les cas, à n'importe quel moment où l'arbitre pense que le combat ne doit pas continuer, l'arbitre central, après avoir consulté les Superviseurs et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage et le Commissaire Médical de la FIJ, devra mettre fin au combat et indiquer le résultat conformément aux règles.

Blessures avec du sang – dans le cas d'une blessure avec du sang, l'arbitre devra faire appel au médecin pour stopper le saignement, en dehors de la zone de combat, en présence d'un autre arbitre assigné à ce tatami. Le combattant n'est pas autorisé à combattre lorsqu'il saigne.

Une blessure avec du sang peut être traitée par le médecin à deux (2) reprises. Si le même saignement nécessite un traitement pour une troisième fois, l'arbitre doit déclarer l'adversaire vainqueur par kiken-gachi. Cependant, la Commission Ad Hoc de la FIJ, en consultation avec le Commissaire Médical de la FIJ, peut décider de permettre que la même blessure avec du sang soit traitée plus de deux (2) fois.

Si le saignement ne peut être arrêté, le Commissaire Médical de la FIJ en informera l'arbitre qui déclarera l'adversaire vainqueur par kiken-gachi.

Blessures mineures – une blessure mineure peut être traitée par le combattant lui-même. Par exemple, dans le cas d'un doigt démis, l'arbitre arrêtera le combat (en disant mate ou sono-mama) et autorisera le combattant à remettre le doigt démis. Cette action devra être faite immédiatement à la demande de l'athlète et avec l'aide du médecin, en dehors du tatami, et le combattant pourra continuer le combat.

Le combattant sera autorisé à remettre le même doigt par deux (2) fois. Si la même luxation se produit une troisième (3e) fois, le combattant sera considéré comme n'étant plus en condition de continuer le combat. L'arbitre, après avoir préalablement consulté les juges, mettra fin au combat et déclarera l'adversaire vainqueur par kiken-gachi.

Les médecins du comité d'organisation ou le médecin accrédité de l'équipe interviennent sur demande des arbitres.

Les médecins du comité d'organisation ou les médecins des équipes doivent être capables d'intervenir sur la zone de compétition, à leur propre demande, lorsqu'ils estiment que cela est nécessaire, en cas de mise en danger de la santé des combattants, par exemple lors d'une mauvaise chute sur la tête ou d'un étranglement.

Lorsqu'un médecin réalise - notamment en cas de shime-waza - qu'il existe un danger pour la santé d'un de ses athlètes, il peut se rendre à la limite de l'aire de compétition et demander aux arbitres d'arrêter immédiatement le combat. Les arbitres prendront toutes les mesures nécessaires pour assister le médecin.

Pour justifier cette requête exceptionnelle, les médecins devront se tenir au bord de la surface de compétition en croisant leurs deux bras en croix à hauteur de poitrine pour informer l'arbitre qu'ils souhaitent réaliser une intervention d'urgence. L'arbitre doit arrêter le combat et autoriser le médecin à entrer sur le tatami.

Une telle intervention implique la défaite du compétiteur de son équipe, et de ce fait ne doit être effectuée qu'en cas d'extrême nécessité.

Si un cadet perd connaissance pendant un shime-waza, il n'est plus en mesure de continuer la compétition.

Trois cas sont possibles :

Le médecin de l'équipe / médecin de l'organisation locale / médecin de la FIJ annonce que le combattant ne peut pas continuer le combat car sa santé est en danger. L'adversaire sera déclaré vainqueur par kiken-gachi.

Le médecin de l'équipe / médecin de l'organisation locale / médecin de la FIJ annonce que le combattant peut continuer le combat sans mettre sa santé en danger, et le combat continue.

Si l'intervention du médecin de l'équipe n'est pas justifiée par les Superviseurs et/ou les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ et le Commissaire Médical de la FIJ, une décision finale sera prise quant à la poursuite du combat.

Assistance médicale

L'assistance médicale dans les cas suivants doit se faire en dehors de l'aire de compétition, près de la table médicale, le combattant blessé doit être accompagné par un arbitre.

a) Cas d'une blessure mineure

Dans le cas d'un ongle cassé, le médecin est autorisé à aider à couper l'ongle. Le médecin peut également aider lorsqu'il s'agit d'une blessure au scrotum (testicules).

b) Cas d'une blessure avec du sang

Par mesures de sécurité, à chaque fois qu'il y a du sang, le saignement doit toujours être totalement stoppé par un médecin à l'aide d'une bande adhésive, d'un bandage, d'un coton pour le nez (l'usage de coagulants et produits hémostatiques est autorisé). Quand le médecin est appelé pour soigner un combattant, l'assistance médicale doit être apportée le plus rapidement possible.

c) Luxation d'un doigt ou d'un orteil

Pour préserver la santé des articulations des athlètes, en particulier pour ceux qui manquent d'expérience en matière d'autotraitements, les athlètes sont autorisés à demander une aide médicale pour la remise en place des articulations des doigts et des orteils, y compris la pose de bandes pour sécuriser l'articulation.

Note : A l'exception des situations mentionnées ci-dessus, si le médecin applique tout traitement, l'adversaire sera déclaré vainqueur par kiken-gachi.

Types de vomissements

Tout type de vomissement par un combattant résultera en kiken-gachi pour l'adversaire (voir paragraphe b) Maladie).

Dans le cas où un combattant, par une action délibérée, blesse l'adversaire, la pénalité donnée au combattant infligeant la blessure à l'adversaire sera directement hansoku-make, en dehors de toute autre action disciplinaire qui pourrait être prise par la Commission Ad Hoc de la FIJ.

Le médecin officiel de l'équipe devra être diplômé en médecine et devra s'enregistrer avant la compétition. Il sera la seule personne autorisée à s'asseoir dans la zone dédiée et devra être identifiable, par exemple en portant un brassard ou gilet avec une croix rouge.

En enregistrant un médecin pour leur équipe, les Fédérations Nationales doivent assumer la responsabilité des actions de celui-ci. Les médecins doivent être avertis de tout amendement et interprétations des règles.

Si un combattant blessé a besoin d'un traitement médical prolongé sur le tatami, l'arbitre déclarera l'adversaire non blessé comme vainqueur et devra quitter l'aire de compétition.

L'arbitre doit rester sur le tatami pour observer les traitements et procédures d'urgence jusqu'à ce que le combattant blessé soit évacué de la zone de compétition. Si nécessaire, l'équipe médicale devra cacher le combattant blessé de façon à ce que le public ne le voit pas.

L'arbitre doit être la dernière personne à quitter le tatami.

Si le traitement du combattant blessé est étendu à la zone de sécurité de la zone de combat voisine, le Directeur Sportif de la FIJ arrêtera tous les combats des tatami concernés jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre en toute sécurité.

Article 21 - Situations non couvertes par les règles d'arbitrage

Lorsqu'une situation non couverte par les règles survient, elle devra être gérée par les arbitres après avoir consulté les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ, la Commission Ad Hoc de la FIJ et/ou les Superviseurs de la FIJ et une décision sera prise.



GUIDE MÉDICAL ET ANTI-DOPAGE DE LA FIJ

Tous les faits médicaux et anti-dopage en compétition sont sous la responsabilité de la Commission Médicale de la FIJ. Des informations complémentaires se trouvent dans l'Event Organization Guide. Se référer également à l'Annexe D des Règles d'Arbitrage de la FIJ.

ANNEXE E

E1.1 Obligations médicales

Dans le cas d'une blessure, la priorité est la santé de l'athlète. C'est principalement le médecin (ou le kinésithérapeute) de **la délégation** qui est responsable de la santé de ses athlètes.

Le Comité d'Organisation Local devra assurer des soins médicaux suffisants pendant la compétition, y compris des soins sur place et à l'hôpital si besoin. Ils doivent également fournir du personnel médical qualifié et disposer du matériel médical nécessaire.

Au minimum une ambulance doit être sur le lieu de compétition au moins 30 minutes avant le début de la compétition. Dans le cas où l'ambulance devrait quitter les lieux, au minimum une ambulance doit immédiatement être disponible sur le site pour la remplacer. Dans le cas où il n'y aurait ni ambulance ni médecins locaux, la compétition ne peut pas démarrer ou continuer.

E1.1.1 Prise de décision sur l'aire de compétition

Seuls les médecins certifiés et accrédités peuvent pénétrer sur l'aire de compétition et aller sur le tatami pour soigner les athlètes. Lorsqu'une décision médicale est nécessaire sur l'aire de compétition, les médecins locaux peuvent assister le médecin de **la délégation**. Dans le cas d'un désaccord entre eux, le médecin de **la délégation** prendra la décision, le Commissaire Médical de la FIJ a le pouvoir de décision finale. La même procédure s'applique en l'absence d'un médecin de l'équipe.

E1.1.2 Prise de décision en dehors de l'aire de compétition

Lorsqu'une décision médicale est nécessaire en dehors de l'aire de compétition, la décision revient au médecin de **la délégation** (ou kinésithérapeute). S'il n'y a pas de médecin de **la délégation** et qu'il y a un désaccord entre le kinésithérapeute de **la délégation** et les médecins de l'organisation locale, les médecins de l'organisation locale prendront une décision dans le cas où la vie de l'athlète est en danger. Cependant, dans tous les cas où il y a un désaccord, le Commissaire Médical de la FIJ a le pouvoir de décision finale.

E1.1.3 Droits et responsabilités

Le Commissaire Médical de la FIJ est responsable de :

- Prévoir des conditions d'hygiène suffisantes.
- Prévoir des soins de santé suffisants pour tous les participants, y compris le personnel (staff).
- S'assurer de la présence d'une équipe médicale sur l'aire de compétition.

Le Commissaire Médical de la FIJ a le droit de :

- Demander l'arrêt de la compétition dans le cas où l'attente pour l'ambulance ou de l'équipe de médecins de l'organisation locale est de plus de 15 minutes.
- Arrêter un combat dans le cas d'une blessure dangereuse.
- Prendre une décision finale concernant la possibilité pour un athlète blessé de continuer ou non le combat.

Les médecins de l'organisation locale doivent :

- Être présents sur l'aire de compétition en nombre suffisant pendant toute la durée de la compétition.
- Avoir un équipement adéquat.



Les médecins de l'organisation locale ont le droit de :

- Prendre une décision, en consultation avec le Commissaire Médical de la FIJ, concernant la possibilité pour un athlète blessé de continuer ou non le combat, dans le cas où il n'y a pas le médecin de la **délégation**.

E1.2 Suspension médicale suite à une commotion

Les athlètes, de toutes catégories d'âge, avec une commotion présumée, confirmée soit par le **Commissaire Médical** de la FIJ si ce dernier est un médecin, sinon par le responsable médical de l'évènement, ne sont pas autorisés à combattre dans les sept (7) jours suivants la date de la blessure. Les athlètes peuvent reprendre la compétition avec un certificat médical du médecin de leur **délégation**, du médecin familial ou tout autre médecin ayant l'autorité d'émettre un tel certificat. La Commission Médicale de la FIJ inscrira les athlètes sous suspension médicale.

E1.3 Hygiène

- Le judogi doit être propre, sec et sans odeur désagréable.
- Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés courts.
- L'hygiène personnelle de l'athlète doit être irréprochable.
- Les cheveux longs doivent être attachés de façon à éviter toute gêne pour l'autre athlète. Les cheveux doivent être attachés avec un élastique en caoutchouc ou un matériel similaire et ne doit pas contenir d'élément rigide ou métallique. La tête ne doit pas être couverte sauf en cas de bandage médical, **qui doit adhérer solidement**.
- Tout athlète ne se pliant pas aux règles liées à l'hygiène, au judogi ou au couvrement de la tête se verra refuser le droit de combattre et l'adversaire sera déclaré vainqueur par Fusen-gachi si le combat n'a pas encore commencé, ou par kiken-gachi.

E1.4 Code de conduite des médecins

Les médecins doivent respecter le Code d'Éthique, les statuts et les règlements de la FIJ. Dans le cas d'une infraction avérée, les sanctions peuvent être d'un simple avertissement verbal à une exclusion de la compétition.

Les médecins doivent:

- S'asseoir sur la chaise qui leur est destinée pendant que leur athlète combat.
- Entrer sur le tatami lorsque l'arbitre les y autorise.
- Ne pas coacher, crier, encourager ou filmer.

Les médecins doivent respecter le code vestimentaire suivant:

- Avoir leur accréditation sur l'aire de compétition ainsi que dans la salle d'échauffement. Le symbole médical doit apparaître sur leur accréditation.
- Les jeans, salopettes, shorts, pantacourts, collants, sandales, tongs, toute sorte de couvre-chef, piercings, décolletés et mini-jupes ne sont pas autorisés.
- Éviter **les ongles longs**, les bijoux qui pourraient **bless**er un patient en l'approchant pour l'examiner.
- Retirer les vêtements qui pourraient gêner la consultation clinique et son analyse.
- Se changer immédiatement si ses habits sont visiblement tâchés avec du sang ou autre.
- Attacher les cheveux longs.
- Éviter les ongles longs et objets qui pourraient griffer ou toucher un patient en l'approchant pour l'examiner.
- Porter des chaussures fermées et à semelle souple.

- Recouvrir les tatouages quand ceux-ci sont visibles ou peuvent être considérés comme offensants.
- Ne pas porter de cravate.

E1.5 Critères de contrôle anti-dopage

Le Comité d'Organisation Local doit assurer et organiser le contrôle anti-dopage suivant les règles de l'Agence Mondiale Anti-dopage (AMA) (Standard International pour les Contrôles et les Enquêtes – SICE) pour les tests d'urine et sanguins respectant le niveau minimal d'analyse indiqué dans le Document Technique pour les Analyses Spécifiques par Sport (TDSSA).

Le Poste de Contrôle Anti-dopage (DCS) doit avoir une seule fonction, c'est le lieu pour les tests anti-dopage. Aucune autre fonction ou traitement non-autorisé (pas de contrôle de poids, pas d'utilisation de la salle pour le médical/les urgences ou comme vestiaire) n'est autorisée. La salle doit être gardée, fermée et formellement séparée de la zone de compétition. L'emplacement du Poste de Contrôle Anti-dopage doit être indiqué avec des panneaux visibles dans tous les lieux. Il est interdit de filmer ou photographier le Poste de Contrôle Anti-dopage.

E1.5.1 Test pendant les évènements

Lors **de tout évènement judo placé sous l'Autorité de Gestion des Résultats** de la FIJ les athlètes peuvent avoir l'obligation de fournir des échantillons lors d'un test en ou hors compétition.

Le contrôle anti-dopage pour les tests en compétition est effectué sous la supervision d'un Commissaire Médical de la FIJ ou d'un de ses représentants.

Les tests hors compétition relèvent de la responsabilité de l'Autorité de Prélèvement des Echantillons compétente.

E1.5.2 Procédure de sélection pour le contrôle anti-dopage

Les critères de sélection pour le contrôle anti-dopage sont définis pour chaque évènement dans les brochures de l'évènement. **A moins qu'il n'y ait eu un accord préalable de la FIJ ou d'un partenaire contractuel**, le **Commissaire Médical** de la FIJ, avec un officiel de la FIJ et un représentant de l'Autorité de Prélèvement des Echantillons compétente, effectueront le tirage au sort ; tous les participants doivent signer le protocole de tirage au sort.

N'importe quels autres tests sont à la discrétion de la FIJ ou d'une Autorité de Contrôle compétente.

E1.5.3 Notification aux athlètes

Les athlètes sont avertis selon ISTI 5.4. Pour les tests en compétition, les athlètes sont avertis après leurs dernier combat du jour.

E1.5.3.1 Modification de notification pour les athlètes mineurs

Les athlètes mineurs doivent être avertis et contrôlés en présence d'un accompagnateur adulte de leur choix conformément aux règles de l'AMA (ISTI, Annexe C).

E1.5.4 Laboratoire

Seuls les Laboratoires accrédités/approuvés par l'AMA peuvent analyser les échantillons. Le Coordinateur du Contrôle Anti-dopage doit informer le Commissaire Médical / **Coordinateur Anti-dopage** de la FIJ du laboratoire qui sera sollicité.

Dans le cas d'un Résultat d'Analyse Anormal détecté, la FIJ se référera aux Règles Anti-dopage de la FIJ.

Le **Commissaire Médical** de la FIJ a le droit d'annuler ou d'interrompre un test, si cela est médicalement justifié.





CODE DISCIPLINAIRE ET CODE D'ÉTHIQUE DE LA FIJ

ANNEXE F

Code Disciplinaire de la FIJ, Commission Disciplinaire de Première Instance, Commission Disciplinaire d'Appel, Règlement de Fonctionnement (22/08/2019)

STATUTS DE LA FIJ: ANNEXE 1 : CODE DISCIPLINAIRE

Le présent Code, établi conformément aux dispositions des Articles 30 et 31 des Statuts de la FIJ, a été adopté le 21 août 2019 par le Comité Exécutif de la FIJ et le 22 août 2019 par le Congrès de la FIJ.

Les organes disciplinaires de la FIJ sont compétents pour connaître de tout fait ou comportement contraire au code moral du judo, au principe mutualiste, aux statuts et règlements de la FIJ ou susceptible de recevoir une qualification pénale dans le pays d'appartenance du prévenu et imputable aux personnes morales ou physiques de la FIJ, de ses membres et des membres affiliés à celles-ci.

Est également susceptible de sanction par les organes disciplinaires de la FIJ tout fait contraire à la morale, à l'éthique, à la déontologie ou à l'esprit sportif des compétitions, portant atteinte à l'image et à la réputation du judo, et notamment le non-respect des règles définies par l'Association des Fédérations Internationales de Sport Olympique d'Été (ASOIF) et le Comité International Olympique (CIO) en matière de paris sportifs.

Le présent code ne s'applique pas à l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage.

Section I

DISPOSITIONS CONCERNANT L'ORGANISME DISCIPLINAIRE DE LA FIJ

■ Article 1 Préambule

Conformément aux Statuts de la FIJ, il est institué un organe disciplinaire, dénommé commission de discipline de la FIJ statuant en premier degré, investi du pouvoir disciplinaire à l'égard des membres de la FIJ ainsi que des personnes physiques licenciées ou adhérents de ceux-ci. Ses compétences portent sur tout fait ou événement produit ou organisé dans le cadre des activités judo de la FIJ et entrant dans son champ d'activité ou son objet. En cas de faute grave incontestable, le Président de la FIJ peut, en concertation avec le Secrétaire Général, prendre des mesures conservatoires provisoires avant la délibération de tout organe disciplinaire. Ce même Organe Disciplinaire se constitue en Organe Disciplinaire d'Appel pour les affaires jugées en Première Instance par les Unions Continentales et les Fédérations Nationales Membres.

L'appel n'est pas suspensif sauf décision contraire de l'organe disciplinaire de Premier Degré. La demande d'appel devra être argumentée. La Commission d'Appel statuera sur la base de l'argumentaire déposé.

LES UNIONS CONTINENTALES N'AYANT QUE DES ORGANES DISCIPLINAIRES DE PREMIER DEGRE : TOUTES LES DEMANDES DE PROCEDURE D'APPEL SERONT ORGANISEES AU NIVEAU DE LA FIJ OU DU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS).

La Commission de Discipline de la FIJ peut être frappée d'appel par l'intéressé ou par le Comité Exécutif de la FIJ auprès du TAS.



Règlement intérieur 1a : Lorsque l'appel n'émane pas de la personne poursuivie, celle-ci en est aussitôt informée par l'organe disciplinaire d'appel qui lui indique le délai dans lequel elle peut produire ses observations. Le Comité Exécutif de la FIJ, s'il n'est pas d'accord avec la décision, a le droit de se porter en appel.

■ Article 2 Composition

La commission de discipline de la FIJ se compose de trois à cinq membres dont un Président de séance et un Vice-Président de séance, au moins un des membres devra avoir des compétences juridiques. Le Président de la FIJ désignera pour chaque séance trois (3) à cinq (5) membres parmi une liste de juges proposés par les Fédérations Membres et validés par le Comité Exécutif de la FIJ.

La Commission peut statuer valablement lorsque 3 membres au moins sont présents.

Les membres de la Commission de Discipline doivent être indépendants de la FIJ et ne peuvent être membre du comité exécutif de la FIJ. Ils sont remboursés de leurs frais, selon le règlement des finances, mais ne peuvent être indemnisés ou rémunérés par la FIJ.

Règlement intérieur 2-a : En cas d'absence ou d'empêchement définitif du président de la commission de discipline de premier degré de la FIJ, la présidence de l'organe disciplinaire est assurée par le vice-président ou en cas d'absence par son membre le plus ancien.

Lorsque l'empêchement définitif d'un membre de la liste est constaté, un nouveau membre peut être désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

■ Article 3 Recevabilité des plaintes et initiation de la procédure

Les membres de la FIJ peuvent demander au Comité Exécutif de la FIJ de saisir les organes disciplinaires de la FIJ pour tout fait ou événement produit ou organisé dans le cadre des activités judo des fédérations nationales ou des unions continentales. Seul le Comité Exécutif de la FIJ, représenté par le président de la FIJ, peut décider de l'engagement de la procédure disciplinaire.

Au déclenchement de la procédure, le Secrétaire Général de la FIJ informe l'intéressé et, le cas échéant, les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal qu'une procédure disciplinaire est engagée à son encontre par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus, sous forme d'une lettre recommandée ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire. Le délai d'instruction commence alors à courir.

Si le Secrétaire Général est concerné par l'affaire, la désignation des membres de la commission et les convocations sont faites par toute autre personne du Comité Exécutif mandatée par le Président de la FIJ.

Règlement intérieur 3 a : Le Comité Exécutif de la FIJ peut donner délégation à l'instance disciplinaire d'une Union ou d'une fédération nationale membre de la FIJ et de son union, pour assumer le pouvoir disciplinaire relevant habituellement des organes disciplinaires de la FIJ.

Règlement intérieur 3 b : La commission de discipline de premier degré de la FIJ peut être saisie par le Comité Exécutif de la FIJ sur demande des personnes physiques et morales adhérentes ou licenciées des Fédérations membres de la FIJ, par décision à la majorité simple du CE.

Règlement intérieur 3 c : En cas de conflit d'intérêt, le Comité Exécutif de la FIJ décide de l'organe compétent pour connaître la procédure.

Règlement intérieur 3 d : Le cas échéant, tout membre du Comité Exécutif de la FIJ concerné par l'affaire ne pourra prendre part à la décision.

■ Article 4 Conciliation entre les parties

Un membre du Comité Exécutif peut être désigné avant de déclencher la procédure disciplinaire pour procéder à une conciliation. Après accord éventuel des parties, le membre du CE proposera la conciliation au CE de la FIJ. En cas de refus des parties ou du CE, la procédure disciplinaire sera engagée.

■ Article 5 Instruction et Saisine de la Commission Disciplinaire

La Saisine est faite soit, après le rapport demandé par le Comité Exécutif ou le Président de la FIJ, soit directement par le Président de la FIJ.

■ Article 6 Convocation

La personne physique poursuivie, accompagnée le cas échéant des personnes investies de l'autorité parentale, est convoquée devant l'organe disciplinaire par le Secrétaire Général de la FIJ. Cette convocation est envoyée sur proposition du président de l'organe disciplinaire concerné, par lettre recommandée ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire dans les quinze (15) jours au moins avant la date de la séance. Les convocations peuvent être adressées par email, si l'instruction a pu raisonnablement établir une adresse électronique fiable. Lorsque la procédure disciplinaire est engagée à l'encontre d'une personne morale, son représentant légal est convoqué dans les mêmes conditions. La personne poursuivie peut choisir de se défendre en déposant un dossier.

Règlement intérieur 6 a : L'intéressé ne peut être représenté que par un avocat. Il peut être assisté d'une personne de son choix. S'il ne parle ou ne comprend pas suffisamment la langue anglaise, française ou espagnole, il peut se faire assister d'une personne capable de traduire les débats.

Règlement intérieur 6 b : L'intéressé ou son défenseur peut consulter, avant la séance, le rapport et l'intégralité du dossier. Il peut demander que soient entendues les personnes de son choix, dont il communique le nom huit (8) jours au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire. Le Président du jury peut refuser les demandes d'audition qui paraissent abusives. Ces consultations peuvent se faire par voie électronique.

Règlement intérieur 6 c : La convocation mentionnée au premier alinéa indique à l'intéressé ses droits tels qu'ils sont définis au présent article. Les frais concernant les déplacements des personnes convoquées sont à leur charge. Le délai de quinze (15) jours mentionné au premier alinéa peut être réduit à huit (8) jours en cas d'urgence et à la demande. En ce cas, la faculté de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai. Le délai peut, à titre exceptionnel, être inférieur à huit (8) jours à la demande de la personne à l'encontre de laquelle est engagée la procédure disciplinaire dans le cas où elle participe à des phases d'une compétition. Le lieu de l'audience sera déterminé par le Président du jury après approbation du Président de la FIJ en tenant compte des lieux de résidence des juges, des parties et des structures d'accueil adaptées et disponibles.

■ Article 7 Report

Dans le cas d'urgence prévu au dernier alinéa de l'article précédent, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé.

Dans les autres cas, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire en premier degré ou en appel ne peut être demandé qu'une seule fois, huit (8) jours au plus tard avant la date de la séance.

■ Article 8 Audience

Le Président du Jury peut faire entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, le Président du Jury en informe l'intéressé. L'intéressé et, le cas échéant, son défenseur est invité à prendre la parole en dernier.

■ Article 9 Confidentialité

Le Président du Jury, les membres des organes disciplinaires et les secrétaires de séance sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction à cette disposition entraîne la cessation des fonctions du membre de l'organe disciplinaire ou du secrétaire de séance.

■ Article 10 Décision

La Commission de Discipline statue par une décision motivée.

Règlement intérieur 10 a : La décision comprendra les points suivants : Débat, analyse, sanction, détails d'application, information, voies et délai d'appel, date de prise d'effet de la sanction.

Règlement intérieur 10 b : La décision est signée par le Président du Jury et le secrétaire de séance, qui sera en charge de la rédaction du compte rendu de la séance. Le Secrétaire de séance peut être un des membres de la Commission de Discipline. Cette décision est aussitôt notifiée par lettre adressée dans les mêmes conditions que celles définies à l'article 6 au Président et au Secrétaire Général de la FIJ qui en informe les personnes concernées et le Comité Exécutif de la FIJ.

■ Article 11 Délais pour statuer

La commission de discipline de premier degré de la FIJ doit se prononcer dans un délai de seize (16) semaines à compter de l'engagement des poursuites disciplinaires. Lorsque la commission est constituée en organisme disciplinaire d'appel le délai de seize (16) semaines cours à compter de sa saisine. Faute d'avoir statué dans ces délais, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis au CE qui doit dans un délai de deux (2) semaines réorganiser la procédure. Dans le cas contraire la procédure disciplinaire sera annulée.

Règlement intérieur 11 a : Lorsque la séance a été reportée en application de l'article 7, le délai mentionné à l'alinéa précédent est prolongé d'une durée égale à celle du report.

Section II**SANCTIONS DISCIPLINAIRES****■ Article 12 Sanctions**

Les sanctions disciplinaires applicables doivent être choisies parmi les mesures ci-après :

- 1) Des pénalités sportives telles que déclassement, disqualification, retrait de médaille et de titre.
- 2) Des sanctions disciplinaires choisies parmi les mesures ci-après :
 - a) L'avertissement ;
 - b) Le blâme ;
 - c) La suspension de compétition ou d'exercice de fonctions ;
 - d) Des pénalités pécuniaires, elle ne peut excéder le montant des amendes prévues pour les contraventions de droit Suisse.
 - e) Le retrait provisoire ou définitif du statut de membre de la FIJ et de toutes les composantes qui lui sont affiliées ;
 - f) La radiation.
- 3) L'inéligibilité pour une durée déterminée aux organes dirigeants.

En cas de première sanction, la suspension de compétition peut être remplacée, avec l'accord de l'intéressé et, le cas échéant, celui de son représentant légal, par l'accomplissement pendant une durée limitée d'activités d'intérêt général au bénéfice d'une fédération ou d'une association sportive.

■ Article 13 Entrée en vigueur des sanctions

L'organe disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions. A défaut l'entrée en vigueur des sanctions se fera à compter de la notification de la décision à l'intéressé.

■ Article 14 Sursis

Les sanctions mentionnées aux 2 c) et 2 e) de l'article 12 du présent règlement peuvent, en cas de première sanction, être assorties en tout ou partie d'un sursis.

La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de trois ans après le prononcé de la sanction, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune sanction mentionnée au 2 c) ou au 2 e) de l'article 12.

Toute nouvelle sanction pendant ce délai emporte révocation du sursis.

Code d'Éthique de la FIJ (22.08.2019)**1. PRÉAMBULE**

Le judo, sport Olympique depuis 1964 a été créé en 1882 par Jigoro Kano en tant que discipline martiale ayant pour objet premier l'éducation physique, intellectuelle et mentale de l'Homme.

Dans le respect des grands principes ayant présidés à la création du judo la Fédération Internationale de Judo a mis en place un code d'Éthique adapté à chacune de ses catégories de population. Ce code d'Éthique reprend également les grands principes du code d'Éthique du CIO qui fait référence et qui est opposable.

En conséquence, la FIJ, ses membres, et toutes les personnes concernées par l'organisation des événements de la FIJ sont tenus d'appliquer les valeurs éducatives et de comportement du judo et s'engagent à les faire respecter et ce dans tous les domaines, lieux et dans toutes les circonstances (lieux de compétitions, d'entraînement, les médias...).

2. CODE D'ÉTHIQUE DU CIO**« DIGNITÉ**

La sauvegarde de la dignité de la personne humaine est une exigence fondamentale de l'Olympisme.

Aucune discrimination ne sera exercée entre les participants, en raison de leur race, leur sexe, leur appartenance ethnique, leur religion, leur opinion philosophique ou politique, leur statut familial ou autre.

Tout procédé de dopage est absolument interdit à tous les niveaux. Les prescriptions édictées dans le code mondial antidopage seront scrupuleusement observées.

Tout harcèlement à l'encontre des participants qu'il soit physique, professionnel, religieux, politique, hiérarchique ou sexuel et toutes pratiques attentatoires à l'intégrité physique ou intellectuelle des participants sont interdits. Toute forme de participation, de soutien ainsi que toute forme de promotion à des paris relatifs aux sports en général et plus particulièrement aux jeux olympiques sont interdits et ne doivent pas, de quelques manières que ce soit, enfreindre les principes du fair-play, avoir un comportement non sportif ou tenter d'influencer le résultat d'une compétition de manière contraire à l'éthique sportive...»

Tous les dirigeants de la FIJ, de ses structures membres continentales, nationales et autres doivent veiller à l'application des règles édictées par la Charte olympique et les codes d'Éthiques du CIO et de la FIJ. (Dans le terme « Parties Olympiques » s'entend la FIJ et ses composantes en plus des organismes Olympiques).

3. COMPÉTITEURS

Les compétiteurs et plus particulièrement les Champions sont la vitrine du judo ; ils doivent par leur comportement véhiculer les valeurs éducatives et l'éthique de notre discipline.

Les champions sur le tapis et en dehors du tapis sont l'image de marque du judo.

RESPECT DU CÉRÉMONIAL DE COMBAT

Un cérémonial de salut a été formalisé par la Commission Education de la FIJ. Il doit être scrupuleusement respecté.

Les saluts et en particulier celui de l'adversaire en début de combat doivent être observés avec rigueur et il est proscrit d'utiliser des saluts ou cérémoniaux originaires d'autres sports de combat ou d'autres disciplines sportives.

Il n'est, bien-sûr, pas interdit d'aller féliciter son adversaire après la fin de combat ou s'excuser en cas de geste maladroit.

RESPECT DES RÈGLES

- Les règles, qu'elles soient sportives, de lutte contre le dopage ou contre les paris illégaux doivent être scrupuleusement respectées.

RESPECT DES PERSONNES ET DES LIEUX

- Respecter les adversaires, les entraîneurs, les arbitres, les personnes concernées par l'organisation, les invités, les médias, le public c'est leur parler calmement et avec respect, ne pas faire de gestes agressifs ou obscènes.
- Être en conformité avec les règlements anti dopage et paris sportifs.
- Accepter la défaite, comme la victoire dans un contrôle de ses émotions et sans manifestation ostentatoire.
- Maîtriser sa colère et agir dans un contrôle parfait de ses attitudes en toutes circonstances.
- Ne pas dégrader le matériel et préserver les lieux sportifs et leurs annexes mis à disposition, ainsi que dans les hôtels ou autres lieu.
- Les judokas représentent le judo et les équipes nationales de leur Pays.

RESPECT DES CONSIGNES ET PROTOCOLES

- Respecter le règlement de la compétition et suivre les consignes des organisateurs et en particulier les horaires et les divers protocoles.
- Avoir un comportement digne et respectueux, en contrôlant ses attitudes et émotions, pendant la remise des récompenses et les diverses autres cérémonies.

RESPECT DE L'HYGIÈNE

- Avoir une hygiène corporelle irréprochable, se soigner et parer à tout éventuelle contagion, se présenter avec un judogi propre et en conformité avec les règlements de la FIJ, être chaussé en permanence, en dehors du tatami, ne jamais monter chaussé sur les tatamis de compétition ou d'entraînement.

RESPECT DE LA DIFFÉRENCE

- Ne pas faire apparaître d'objets, signes ou gestes ostentatoires, religieux ou d'autres appartenances avant, pendant et après le combat, ainsi que lors des cérémonies protocolaires.

RESPECT DES DÉCISIONS

- Respecter la décision des arbitres, sans contestation, et ce, pendant et après le combat.
- NE JAMAIS ACCEPTER DE PERDRE UN COMBAT DE FAÇON VOLONTAIRE et informer sa hiérarchie de tout cadeau incitant à arranger un combat.

**4. ENTRAÎNEURS ET LEUR DÉLÉGATION
ÊTRE LOYAL**

- Respecter l'adversaire et son entraîneur, sa délégation, les arbitres, ainsi que les personnes concernées par l'organisation, les invités, les médias, le public.
- Faire preuve de fair-play et avoir un comportement exemplaire.

RESPECT DES RÈGLES

- Respecter le Code d'éthique, les statuts et règlements de la FIJ, ainsi que les règlements de la compétition, les règlements anti dopage et paris sportifs, suivre les consignes des organisateurs et, en particulier, les horaires et les protocoles.
- Respecter les prérogatives de sa mission, sans les outrepasser.
- Seuls pourront être offerts ou acceptés, en témoignage de considération ou d'amitié, par les parties olympiques ou FIJ, des cadeaux de très faible valeur, conformes aux usages locaux. Tout autre cadeau devra être remis par le bénéficiaire à l'organisation dont il est membre.
- L'hospitalité, accordée aux membres et au personnel des parties olympiques, ainsi qu'aux personnes les accompagnant, ne doit pas excéder les normes du pays hôte.
- Les parties respecteront le Règlement relatif aux conflits d'intérêts.
- Suivre scrupuleusement les règles et consignes du CIO sur les paris sportifs.
- Préserver la neutralité et défendre l'intégrité du corps arbitral.

RESPECT DE L'ÉTIQUETTE

- Avoir une tenue irréprochable, se présenter dans la tenue vestimentaire requise pour chacune des phases de la compétition et les événements périphériques à celle-ci.
- Rester modeste dans la victoire et accepter la défaite avec dignité sans faire apparaître une attitude de colère et de frustration excessives en contrôlant ses attitudes et émotions.
- Respecter la décision des arbitres, sans contestation, et ce, pendant et après le combat.
- Avoir, à tout moment, un comportement éducatif, digne et respectueux.

RESPECT DES PERSONNES

- Ne pas montrer ostentatoirement, d'objets, signes ou faire des gestes religieux ou d'appartenances avant, pendant et après le combat ainsi que lors des cérémonies protocolaires.
- Ne pas avoir de comportement irrespectueux au travers de gestes non contrôlés et de toutes autres actions non conformes aux règles d'usage contraires à l'esprit du judo et ce avant, pendant et après le combat.
- S'abstenir de toute attitude violente, physique ou verbale en compétition et ou à l'entraînement, envers ses judoka ou toute autre personne.

RESPECT DES LIEUX

- Ne pas dégrader le matériel et préserver les lieux mis à disposition, même dans les hôtels ou en quelque lieu que ce soit, les judokas représentent le judo et les équipes nationales de leur Pays.

5. OBLIGATION POUR LES ARBITRES**RESPECT DES RÈGLES**

- Respecter le Code d'éthique, les statuts et règlements de la FIJ, ainsi que ceux de la compétition, suivre les consignes des organisateurs et respecter les horaires.
- Respecter les prérogatives de la mission des arbitres sans les outrepasser, tout en respectant la déontologie de l'arbitrage.
- Seuls pourront être offerts ou acceptés, en témoignage de considération ou d'amitié, par les parties olympiques ou FIJ, des cadeaux de très faible valeur, conformes aux usages locaux. Tout autre cadeau devra être remis par le bénéficiaire à l'organisation dont il est membre.

- L'hospitalité, accordée aux membres et au personnel des parties olympiques ainsi qu'aux personnes les accompagnant, ne doit pas excéder les normes du pays hôte.
- Les parties respecteront le Règlement relatif aux conflits.
- Suivre scrupuleusement les règles et consignes du CIO sur les paris sportifs.
- Préserver la neutralité et défendre l'intégrité du corps arbitral.
- Dès leur sélection officialisée les arbitres désignés pour les championnats du monde et les Jeux Olympiques ne pourront arbitrer ou participer à une activité dans un autre pays que le leur, qu'avec l'autorisation du Président de la FIJ. Dans le cas contraire l'arbitre perdra sa sélection.

RESPECT DE L'ÉTIQUETTE

- Avoir une tenue irréprochable, se présenter dans la tenue vestimentaire requise.
- Garder son calme et avoir une attitude, un comportement éducatif, digne, respectueux et correct sur le tapis et en dehors du tapis, en toute circonstance, quel que soit l'environnement en contrôlant ses attitudes et émotions.
- Observer une obligation de réserve en ce qui concerne les décisions d'arbitrage prononcées à l'occasion de la compétition.
- S'abstenir de faire des déclarations pendant les compétitions, sauf sur demande ou autorisation de la FIJ.

6. OBLIGATION POUR LES DIRIGEANTS**RESPECT DES RÈGLES**

- Les Dirigeants de la FIJ, des Unions Continentales et des fédérations membres sont les représentants légaux du judo mondial et à ce titre, doivent avoir un comportement irréprochable.
- Respecter le Code d'Éthique, les statuts, les règlements de la FIJ et les prérogatives de sa mission, sans les outrepasser.
- Seuls pourront être offerts ou acceptés, en témoignage de considération ou d'amitié, par les parties olympiques ou FIJ, des cadeaux de très faible valeur, conformes aux usages locaux. Tout autre cadeau devra être remis par le bénéficiaire à l'organisation dont il est membre.
- L'hospitalité, accordée aux membres et au personnel des parties olympiques, ainsi qu'aux personnes les accompagnant, ne doit pas excéder les normes du pays hôte.
- Les parties respecteront le Règlement relatif aux conflits d'intérêts et participeront à la prévention des conflits d'intérêts notamment en déclarant tout intérêt qu'ils détiennent (lien financier, participation capitalistique, direction, contrat de travail...) dans une structure (société, association, fondation,...) ayant signé un accord notamment commercial avec la FIJ.
- Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
- Suivre scrupuleusement les règles et consignes du CIO sur les paris sportifs.

RESPECT DE L'ÉTIQUETTE

- Avoir une tenue irréprochable, se présenter dans la tenue appropriée aux événements.

RESPECT DES PERSONNES

- Ne pas montrer ostentatoirement, d'objets, signes ou faire des gestes religieux ou d'appartenances avant, pendant et après le combat ainsi que lors des cérémonies protocolaires.

- Ne pas avoir de comportement irrespectueux au travers de gestes non contrôlés et de toutes autres actions non conformes aux règles d'usage contraires à l'esprit du judo et ce avant, pendant et après le combat.
- S'abstenir de toute attitude violente, physique ou verbale, envers son judoka ou toute autre personne.

RESPECT DES MOYENS

- Gérer en toute transparence les moyens mis à disposition par les instances sportives et privées et rendre des comptes sur leur utilisation.
-

7. MANQUEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE

- Tout manquement au Code d'éthique doit, en fonction de la gravité des faits, faire l'objet soit : d'un rappel à l'ordre verbal ou, le cas échéant, d'un rapport écrit transmis au Secrétaire Général de la FIJ dans la semaine suivant l'incident.
- Le rapport écrit doit être explicite, relater le plus fidèlement possible les faits de l'incident, citer les personnes impliquées, relater les témoignages et préciser les coordonnées des témoins pouvant permettre une meilleure compréhension de faits. Il doit être rédigé dans une des 3 langues officielles de la FIJ. Un accusé de réception sera envoyé à l'intéressé.
- Au regard de la nature et de la gravité des faits, le Secrétaire Général de la FIJ en accord avec le Président de la FIJ pourront:
 - Prendre directement les mesures nécessaires pour faire cesser le ou les manquements à l'Éthique et à l'intégrité du sport et de la FIJ,
 - Saisir le Comité d'Éthique de la FIJ,
 - Saisir la Commission de discipline de la FIJ,
 - Saisir les instances extérieures compétentes (Police, Interpole, Justice).

Dans tous les cas le Secrétaire Général et le Président informeront le Comité Exécutif de la FIJ de leurs actions.



G1.1 Les phases de compétition de la FIJ

La compétition s'organise généralement en deux sessions, les phases préliminaires et le bloc final. L'organisation des phases de compétition dépend du type de compétition. Toute modification à cette organisation devra être approuvée par le Directeur Sportif de la FIJ.

Selon le nombre de participants, certains tours pourraient ne pas s'avérer nécessaires dans toutes les catégories.



COMPÉTITION SPORTIVE

Toutes les questions relevant de la compétition sportive sont sous la responsabilité de la Commission Sportive de la FIJ.

Evènement	Type de compétition	Phase de l'évènement
Grand Prix et Grand Slam	Repêchage quart de finale	Tours préliminaires <ul style="list-style-type: none"> - Tour éliminatoire 1/128 - Tour éliminatoire 1/64 - Tour éliminatoire 1/32 - Tour éliminatoire 1/16 - Quarts de finale - Repêchage - Demi-finales
		Bloc final <ul style="list-style-type: none"> - Combats pour les médailles de bronze - Finale – médaille d'or
Masters	Repêchage quart de finale	Tours préliminaires <ul style="list-style-type: none"> - Tour éliminatoire 1/64 - Tour éliminatoire 1/32 - Tour éliminatoire 1/16 - Quarts de finale - Repêchage - Demi-finales
		Bloc final <ul style="list-style-type: none"> - Combats pour les médailles de bronze - Finale – médaille d'or
Championnats du Monde Seniors	Repêchage quart de finale	Tours préliminaires <ul style="list-style-type: none"> - Tour éliminatoire 1/128 - Tour éliminatoire 1/64 - Tour éliminatoire 1/32 - Tour éliminatoire 1/16 - Quarts de finale
		Bloc final <ul style="list-style-type: none"> - Repêchage - Demi-finales - Combats pour les médailles de bronze - Finale – médaille d'or
Championnats du Monde Juniors et Cadets	Repêchage quart de finale	Tours préliminaires <ul style="list-style-type: none"> - Tour éliminatoire 1/64 - Tour éliminatoire 1/32 - Tour éliminatoire 1/16 - Quarts de finale - Repêchage - Demi-finales
		Bloc final <ul style="list-style-type: none"> - Combats pour les médailles de bronze - Finale – médaille d'or



Championnats du Monde équipes mixtes	Repêchage quart de finale	Tours préliminaires <ul style="list-style-type: none"> - Tour éliminatoire 1/64 - Tour éliminatoire 1/32 - Tour éliminatoire 1/16 - Quarts de finale - Repêchage - Demi-finales
		Bloc final <ul style="list-style-type: none"> - Combats pour les médailles de bronze - Finale – médaille d'or
Championnats du Monde toutes catégories	Repêchage quart de finale	Tours préliminaires <ul style="list-style-type: none"> - Tour éliminatoire 1/64 - Tour éliminatoire 1/32 - Tour éliminatoire 1/16 - Quarts de finale
		Bloc final <ul style="list-style-type: none"> - Repêchage - Demi-finales - Combats pour les médailles de bronze - Finale – médaille d'or
Jeux Olympiques	Repêchage quart de finale	Tours préliminaires <ul style="list-style-type: none"> - Tour éliminatoire 1/64 - Tour éliminatoire 1/32 - Tour éliminatoire 1/16 - Quarts de finale
		Bloc final <ul style="list-style-type: none"> - Repêchage - Demi-finales - Combats pour les médailles de bronze - Finale – médaille d'or
Jeux Olympiques équipes mixtes	Repêchage quart de finale	Tours préliminaires <ul style="list-style-type: none"> - Tour éliminatoire 1/16 - Quarts de finale - Repêchage - Demi-finales
		Bloc final <ul style="list-style-type: none"> - Combats pour les médailles de bronze - Finale – médaille d'or
Jeux Olympiques de la Jeunesse - individuels	Repêchage total	Tours préliminaires <ul style="list-style-type: none"> - Tour éliminatoire 1/32 - Tour éliminatoire 1/16 - Repêchage premier tour 1/16 - Repêchage second tour 1/16 - Quarts de finale - Repêchage premier tour 1/8 - Repêchage second tour 1/8 - Demi-finales - Repêchage 1/4
		Bloc final <ul style="list-style-type: none"> - Combats pour les médailles de bronze - Finale – médaille d'or

G1.2 Tableaux de score

Les tableaux de scores doivent être placés de façon à être visibles par les athlètes, les entraîneurs, les arbitres, les Superviseurs de la FIJ, et les membres de la Commission d'Arbitrage de la FIJ. Ils peuvent consister en des écrans de télévision autonomes, ou intégrés aux LED.

Les tableaux de scores doivent montrer :

- Le nom des athlètes.
- Quel athlète porte le judogi blanc et quel athlète porte le judogi bleu.
- Le code du pays en trois lettres.
- Le drapeau du pays.
- La catégorie de poids.
- Le temps.
- Le score et les pénalités.
- La phase de la compétition (incluant le golden score).



G1.3 Formulaires standards pour les évènements de la FIJ

G1.3.1 Liste de contrôle de la délégation

Delegation Control List										CMR Cameroon	
Paris Grand Slam 2020											
#	Category	Change	FAMILY NAME	Given Name	Gender	DoB	WRL	ID	Coach Finals		
1	-60 kg		TSALA TSALA	Bernadin	m	20.05.1995	60	8CCE-51AB	1		
2	-81 kg		MOUTBEKA	Lea-Victor	m	28.01.1979	358	6A24-5DE6	2		
1	-63 kg		WEZEU DOMBEU	Helene	w	08.10.1987	43	893C-27C7	3		
2	-70 kg		ARREY SOPHINA	Ayuk Otay	w	03.01.1994	55	988C-9FD9	4		
3	+78 kg		MBALLA ATANGANA	Hortence Vanessa	w	05.01.1992	24	8DCE-8362	5		
1	Coach		CHENET	Rodrigue	m	07.02.1981		431E-BFB3	A 6		
2	Coach		NGO BATANG	Dona V Therese	w	22.09.1976		678F-F67F	B 7		
3	Doctor		MULUEM	Olivier Kennedy	m	13.01.1978		D47D-9945	8		
4	Physiotherapist		ZIBI OTTOU	Rodrigue Herve Fritz	m	19.07.1988		8147-9848	9		
5	President		KINGUE DIHANG	Alain Christian	m	13.08.1973		43EE-3D19	10		

Please confirm that above categories, name spellings and seeding information are correct and complete
 Veuillez verifier et confirmer que les noms et les poids sont corrects et completes
 Favor confirmar que la información de los competidores así como los datos de siembra son correctos y completos

X
Signature team leader

Delegation checked	Finances checked	Coach eMail

Page 1/1 ippon.org v2.37 (c) International Judo Federation IJF 07-May-2020 - 18:50:03

G1.3.2 Liste de pesée

Weigh-in List										-60 kg	
Grand Prix Hohhot 2018											
#	Nation	FAMILY NAME	Given Name	Date of birth	Exact weight (one position after decimal point)	Signature of player (only in case of overweight)	Out				
1		BRA	PELIM Phelipe	05.01.1990							
2		BRA	TAKABATAKE Eric	09.01.1991							
3		CHN	LIU Wenzhi	28.07.2000							
4		CHN	SHANG Yi	16.03.1994							
5		CHN	SU Rilege	14.04.1995							
6		CHN	ZHANG Haiyang	14.02.1999							
7		GBR	MACDONALD Neil	06.05.1997							
8		JPN	OSHIMA Yuma	07.01.1995							
9		KAZ	KYRGYZBAYEV Gusman	28.09.1992							
10		KAZ	SMETOV Yeldos	09.09.1992							
11		KOR	LEE Harim	27.06.1997							
12		LAO	SITHISANE Soukphaxay	01.05.1996							
13		MAR	BASSOU Issam	12.10.1998							
14		MGL	DASHDAVAA Amartuvshin	15.12.1987							
15		MGL	GANBAT Boldbaatar	03.01.1987							
16		NED	KOFFJBERG Roy	14.01.1996							
17		NED	TSJAKADOEVA Tornike	05.10.1996							
18		NEP	BAM Mohan	12.06.1991							
19		PRK	JON Pae Dong	21.10.1994							
20		PRK	PAK Yong Nam	27.04.1996							
21		RUS	MSHVIDOBADZE Robert	17.08.1989							
22		RUS	OGUZOV Albert	28.09.1991							
23		TPE	YANG Yung Wei	28.09.1997							

NAME and Signature Weigh-in Official	NAME and Signature Weigh-in Official	NAME and Signature Weigh-in Official	NAME and Signatur Sports Director

Page 1/14 ippon.org v2.27 (c) International Judo Federation IJF 12-Jun-2018 - 19:27:03

G1.3.3 Modèle d'ordre des combats

 IJF Grand Slam Paris 2010 (FRA Paris, 6-7 February 2010)									
Contest Order Tatami 1									
Category: -60 kg									
Preliminary round, Contest # 1									
1)	-60 kg	UZB	SOBIROV, Rishod [1001]	[1] ALVES, Breno	BRA				
Preliminary round, Contest # 3									
2)	-60 kg	BEL	BOMBOIR, Damien [1008]	[5] MEREBASHVILI, Paata	GEO				
Preliminary round, Contest # 4									
3)	-60 kg	FRA	MILOUS, Sofiane [1009]	[13] KOPIŠKE, Robert	GER				
Category: -48 kg									
Preliminary round, Contest # 1									
4)	-48 kg	JPN	FUKUMI, Tomoko [1001]	[1] BENARD, Elena	FRA				
Preliminary round, Contest # 4									
5)	-48 kg	NED	ENTE, Birgit [1009]	[13] GARATEJO, Stefany	COL				
Preliminary round, Contest # 5									
6)	-48 kg	HUN	CSEERNOVICZKI, Eva [1004]	[3] MESTRE, Dayaris	CUB				
Category: -60 kg									
Preliminary round, Contest # 7									
7)	-60 kg	MAR	IDRISSI, Alae [1005]	[7] MESSINA, Martin	CMR				
Preliminary round, Contest # 8									
8)	-60 kg	HUN	BURJAN, Laszlo [1012]	[15] MUSLIMOV, Artur	RUS				
09-Mar-2010 - 23:30:58 - Tatami 1					Page: 1				

G1.3.4 Modèle de la liste des arbitres

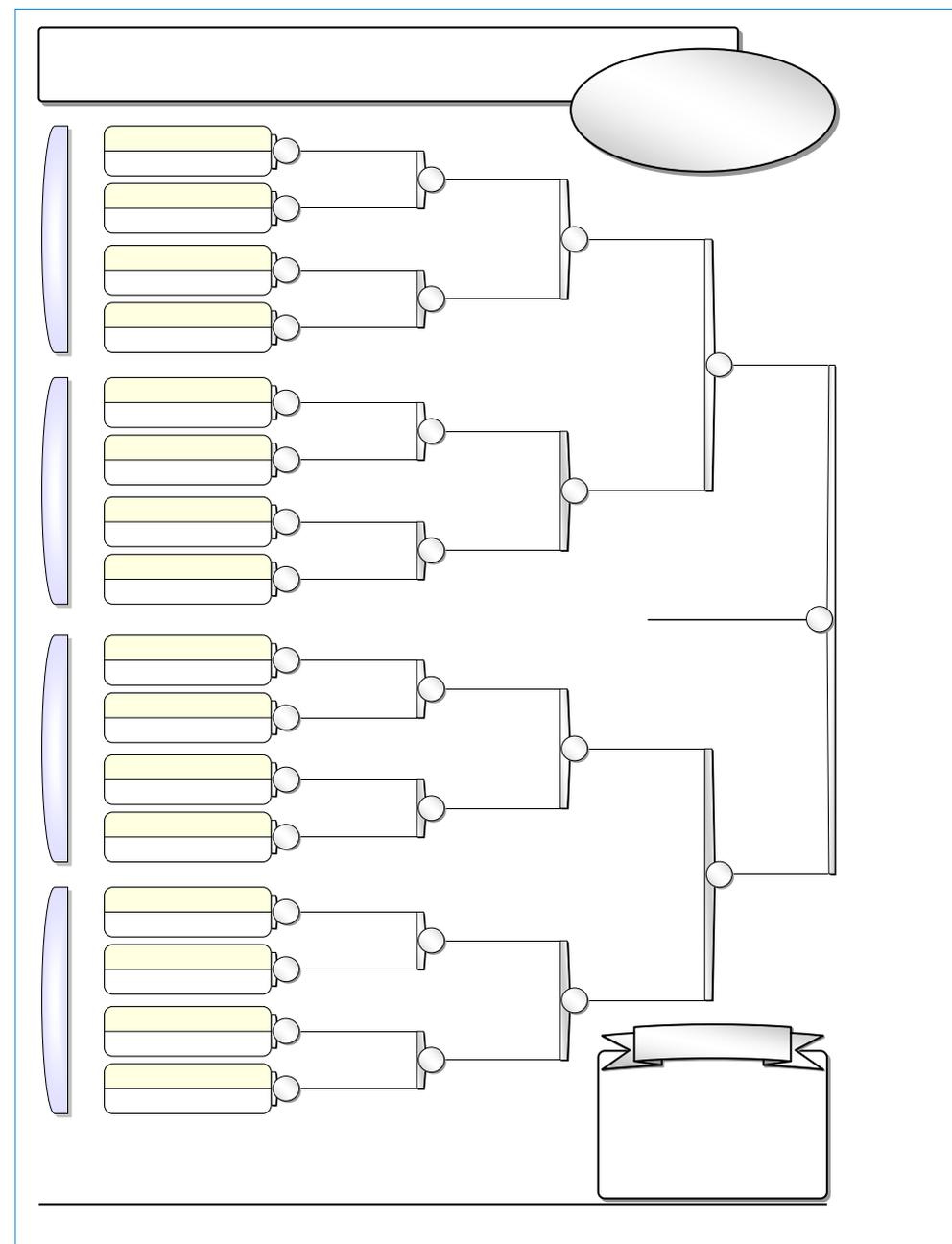
 Referee List Grand Slam Tokyo 2017									
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 5px; display: inline-block;"> REF <small>01.12.2017</small> </div>									
#	Nation	FAMILY NAME	Given Name	Number	Tatami	Selected	Referee	Judge	Classification
1		FRIDRICH	Annamaria	1	I				
2		OKADA	Yasuhiko	2	I				
3		VIEIRA	Jeferson	3	I				
4		ANWAR ALI	Khaled	4	I				
5		CHYURLIA	Roberta	5	I				
6		AMANO	Akiko	6	II				
7		POIGER	Roland	7	II				
8		GARCIA	Everardo	8	II				
9		PETR	Lubomir	9	II				
10		SMOLIN	Vasily	10	II				
11		TURBAT	Enkhtsetseg	11	III				
12		KARINKANTA	Velimatti	12	III				
13		CRUZ	Orlando	13	III				
14		PERETEYKO	Vyacheslav	14	III				
15		NUTSUBIDZE	Vladimer	15	III				
16		HYUN	Sook Hee	16	IV				
17		WOLF	Frank	17	IV				
18		CABEIRO	Andres	18	IV				
19		SHAMIROV	Ramzi	19	IV				
20		BAYAT	Nedim	20	IV				
21		BATAILLE	Matthieu	21	IV				

01-Dec-2017 - 06:34:27 ippon.org v2.22 (c) International Judo Federation IJF

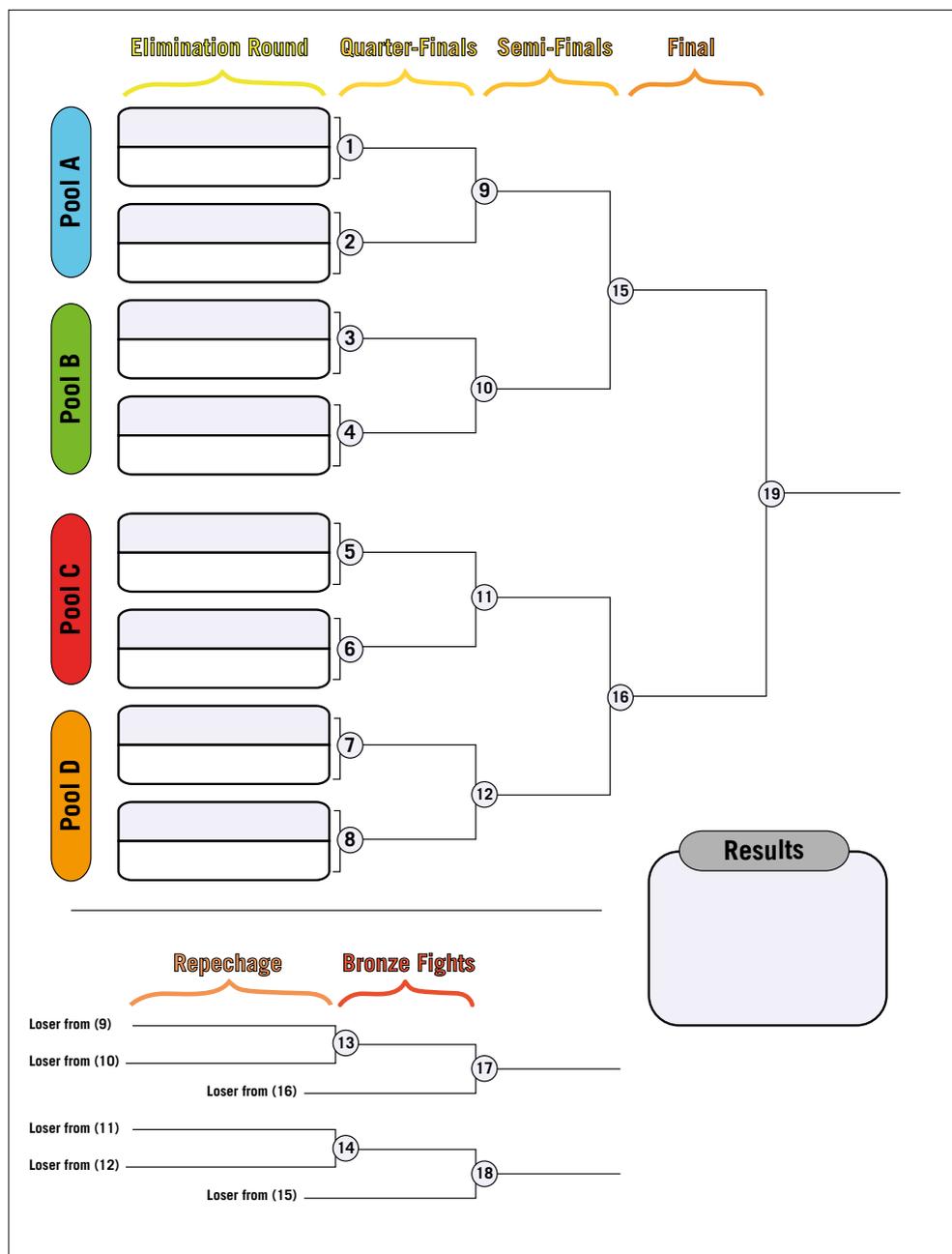
G1.3.5 Modèle de la feuille de combat

Weight Category Catégorie de Poids	Gender Genre	Date	Mat	Obs	N°		
White / Blanc		Ctry/Pays	Blue / Bleu		Ctry/Pays		
IPP	WAZ	SHIDO	IPP	WAZ	SHIDO		
X/H / 3	2	1	X/H / 3	2	1		
GS	IPP	WAZ	SHIDO	IPP	WAZ	SHIDO	GS
	X/H / 3	2	1	X/H / 3	2	1	
SCORES	TECHNIQUES / PENALTIES TECHNIQUES / PENALITES	TIME TEMPS	SCORES	TECHNIQUES / PENALTIES TECHNIQUES / PENALITES	TIME TEMPS		
GS			GS				
WINNER / VAINQUEUR		Ctry / Pays	SCORE / RESULTAT		CODE	TIME / TEMPS	
N°	JUDGE JUGE	Ctry / Pays	N°	REFEREE / ARBITRE	Ctry / Pays	N°	JUDGE JUGE
Signature of the representative of the IJF Sport Commission Signature du représentant de la Commission Sportive de la FIJ							

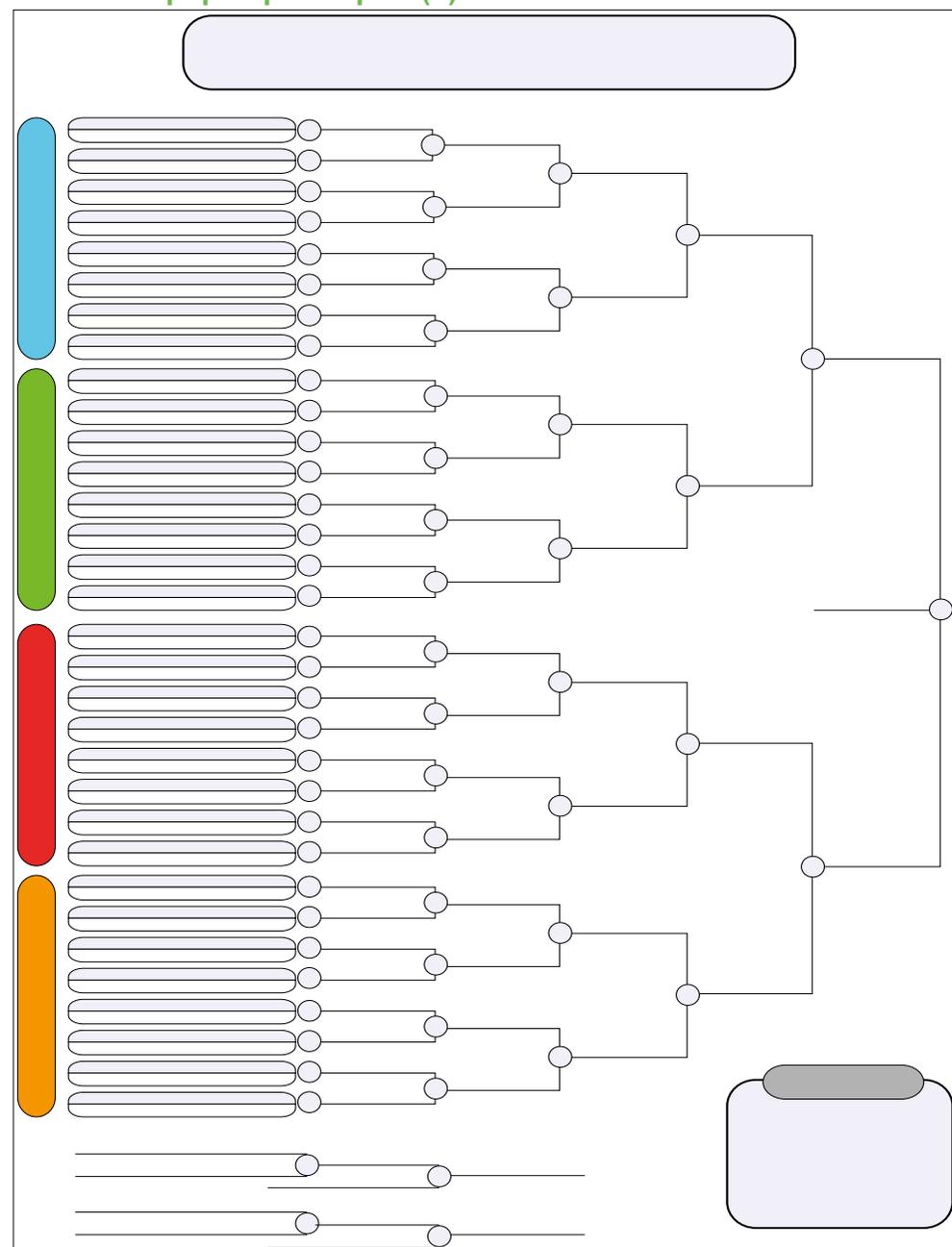
G1.3.6 Élimination directe



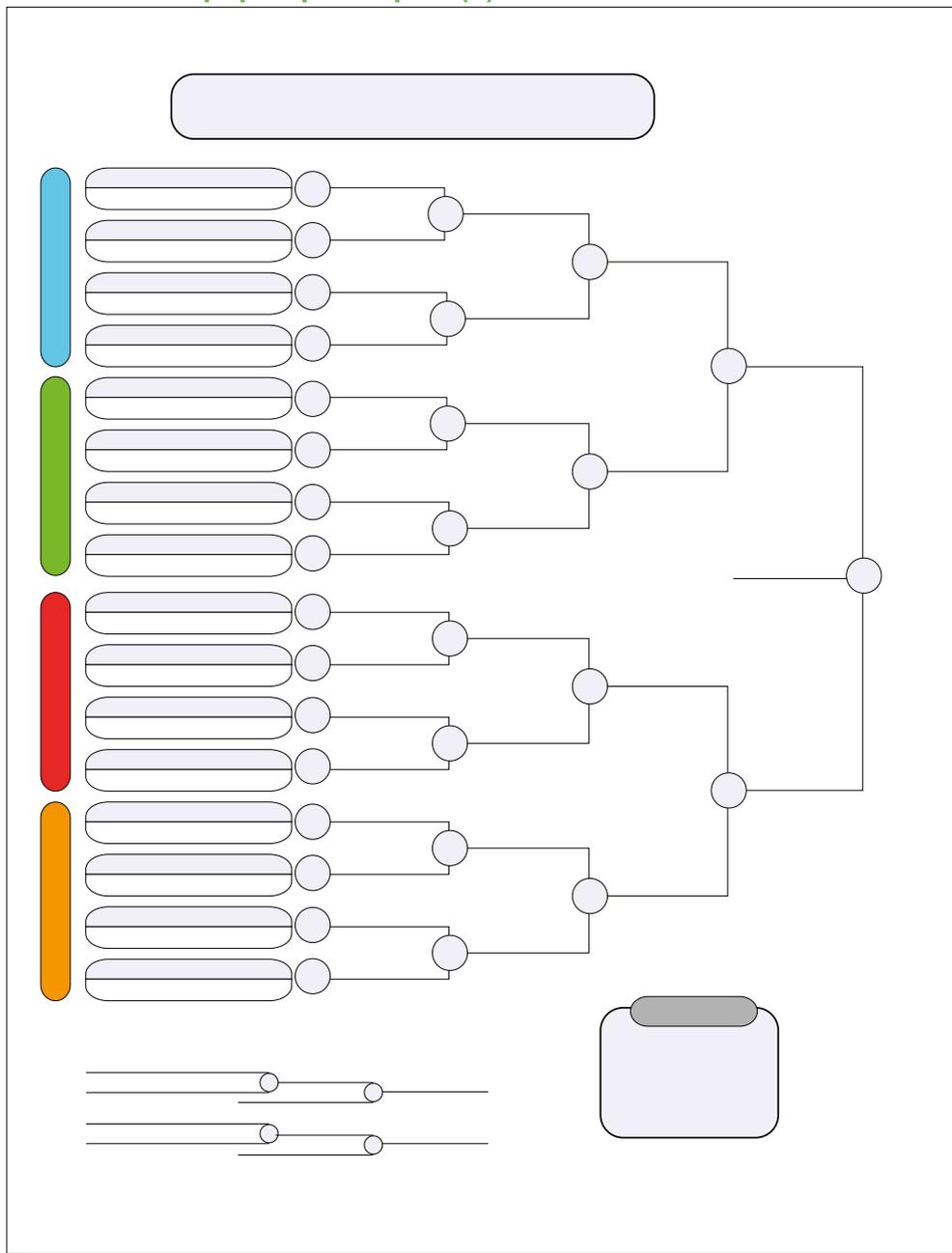
G1.3.7 Repêchage quarts de finale



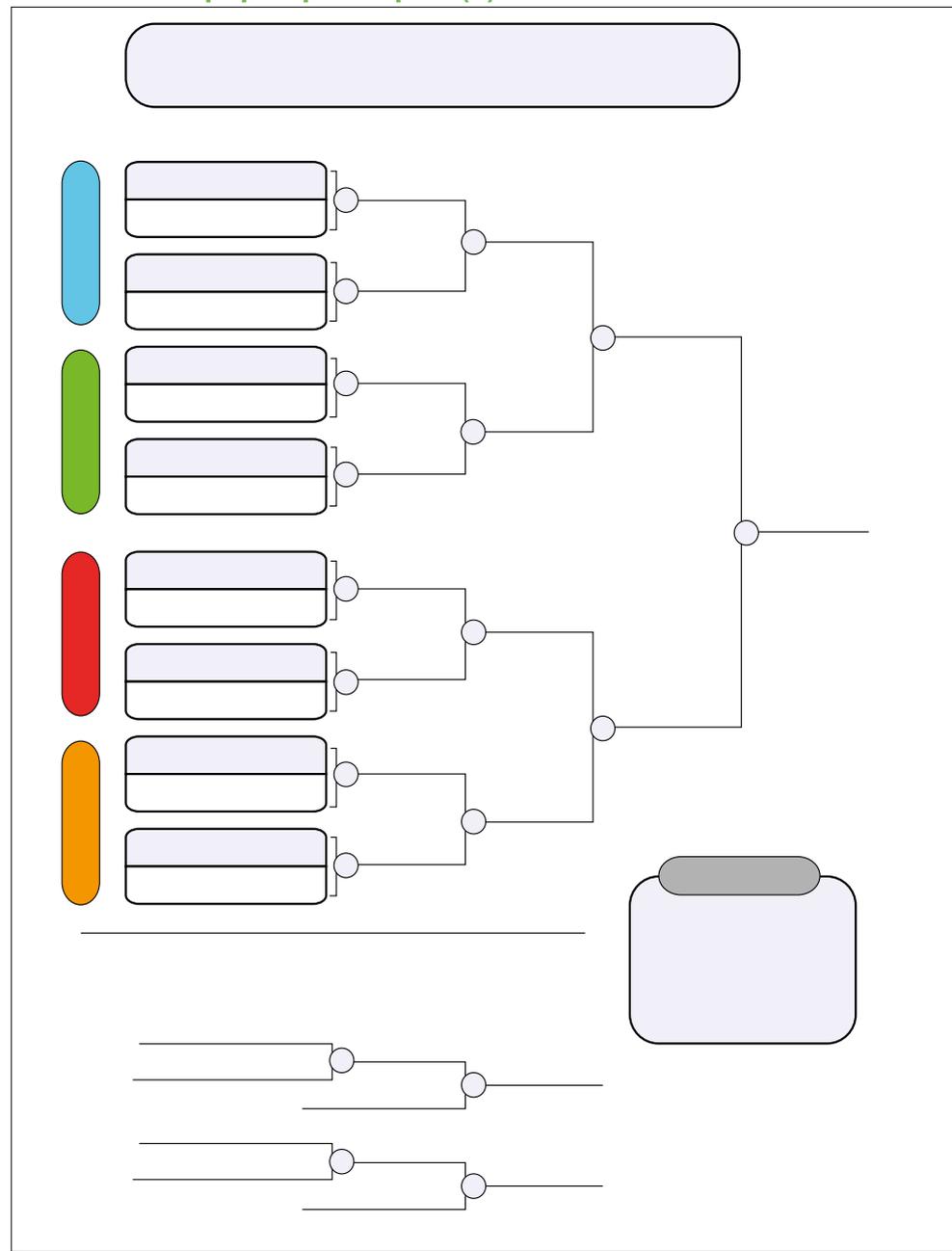
G1.3.8 Système d'élimination avec le repêchage débutant lors de la phase des quarts de finale (8 derniers participants) / jusqu'à 64 athlètes/équipes participant(e)s



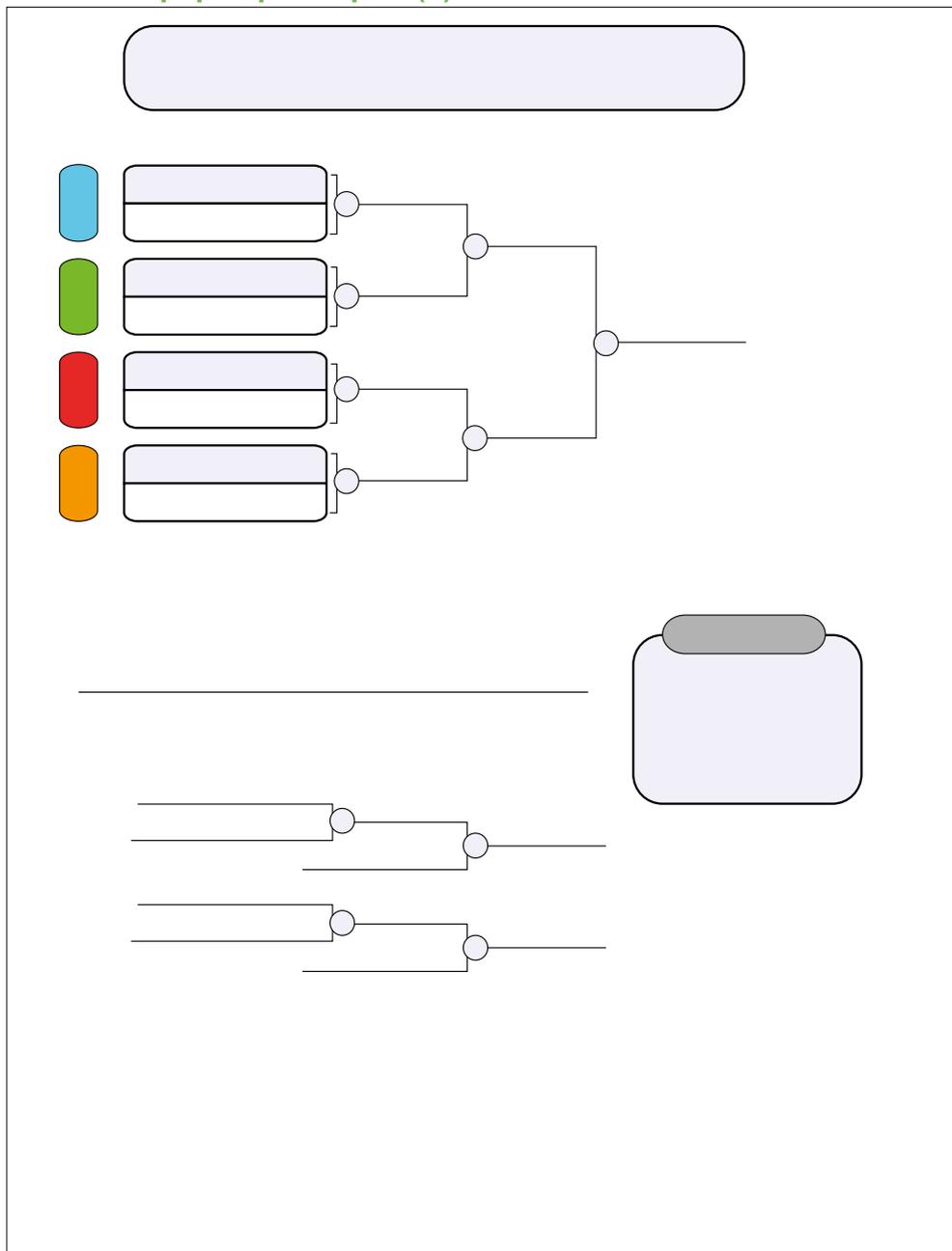
G1.3.9 Système d'élimination avec le repêchage débutant lors de la phase des quarts de finales (8 derniers participants) / jusqu'à 32 athlètes/équipes participant(e)s



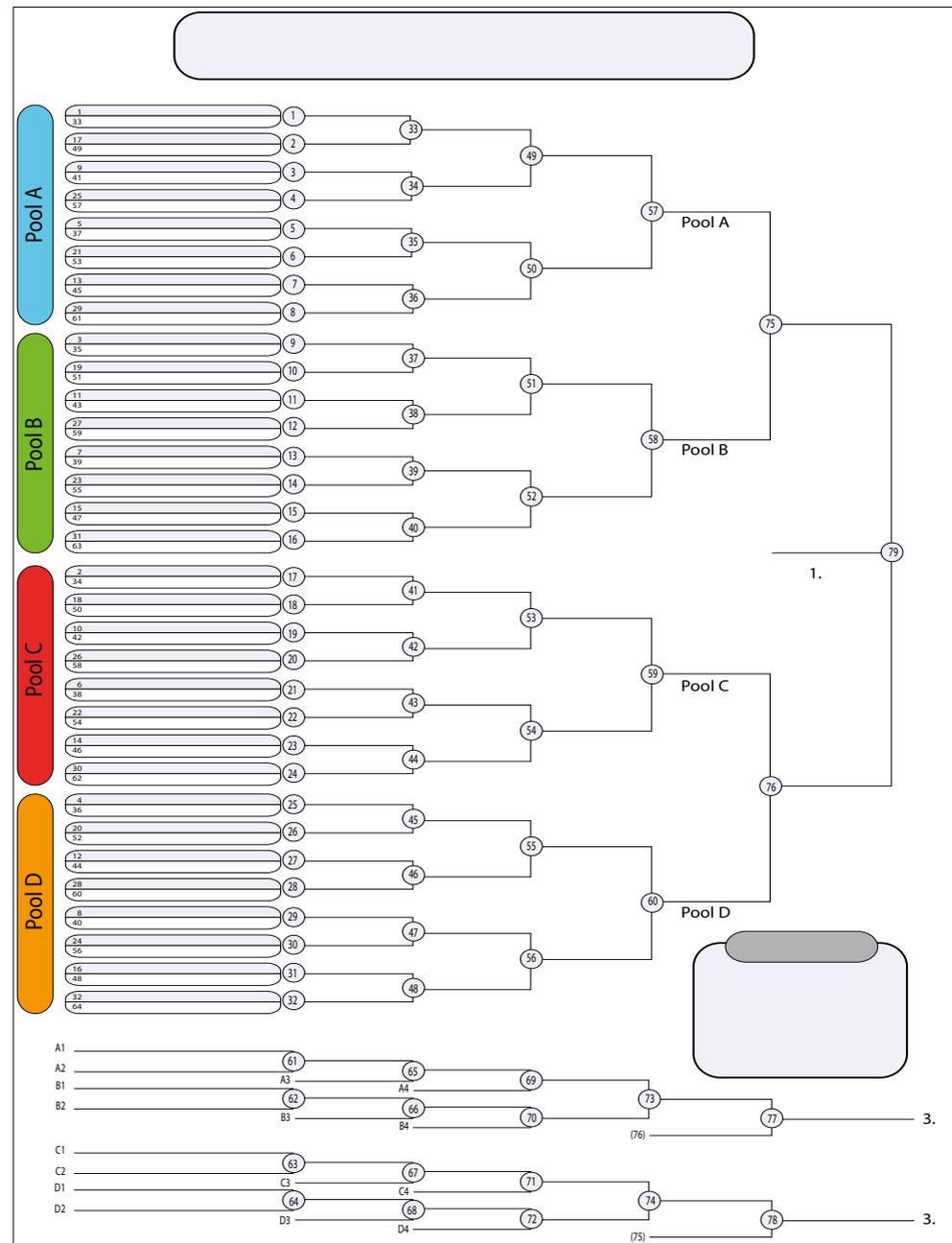
G1.3.10 Système d'élimination avec le repêchage débutant lors de la phase des quarts de finales (8 derniers participants) / jusqu'à 16 athlètes/équipes participant(e)s



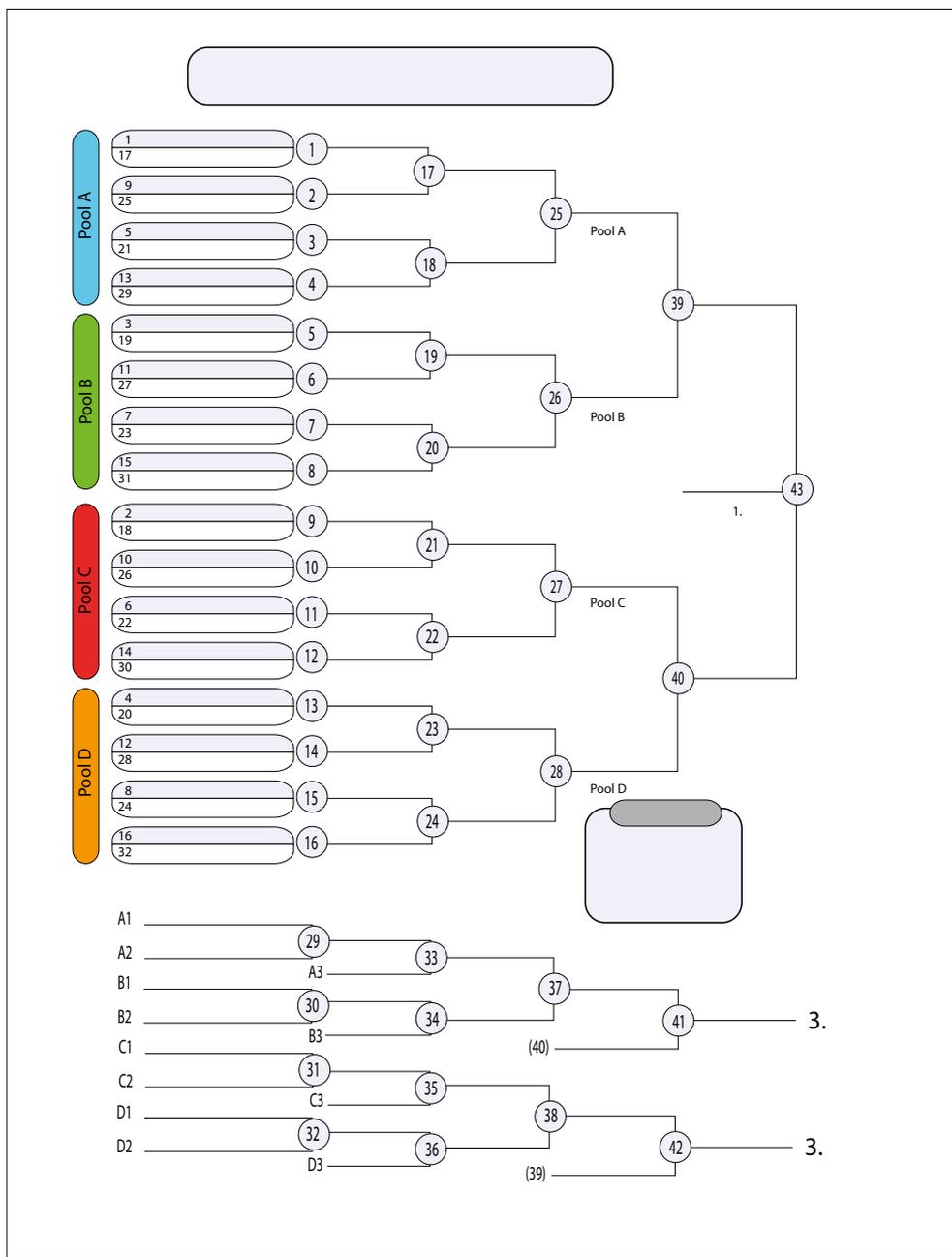
G1.3.11 Système d'élimination avec le repêchage débutant lors de la phase des quarts de finales (8 derniers participants) / jusqu'à 8 athlètes/équipes participant(e)s



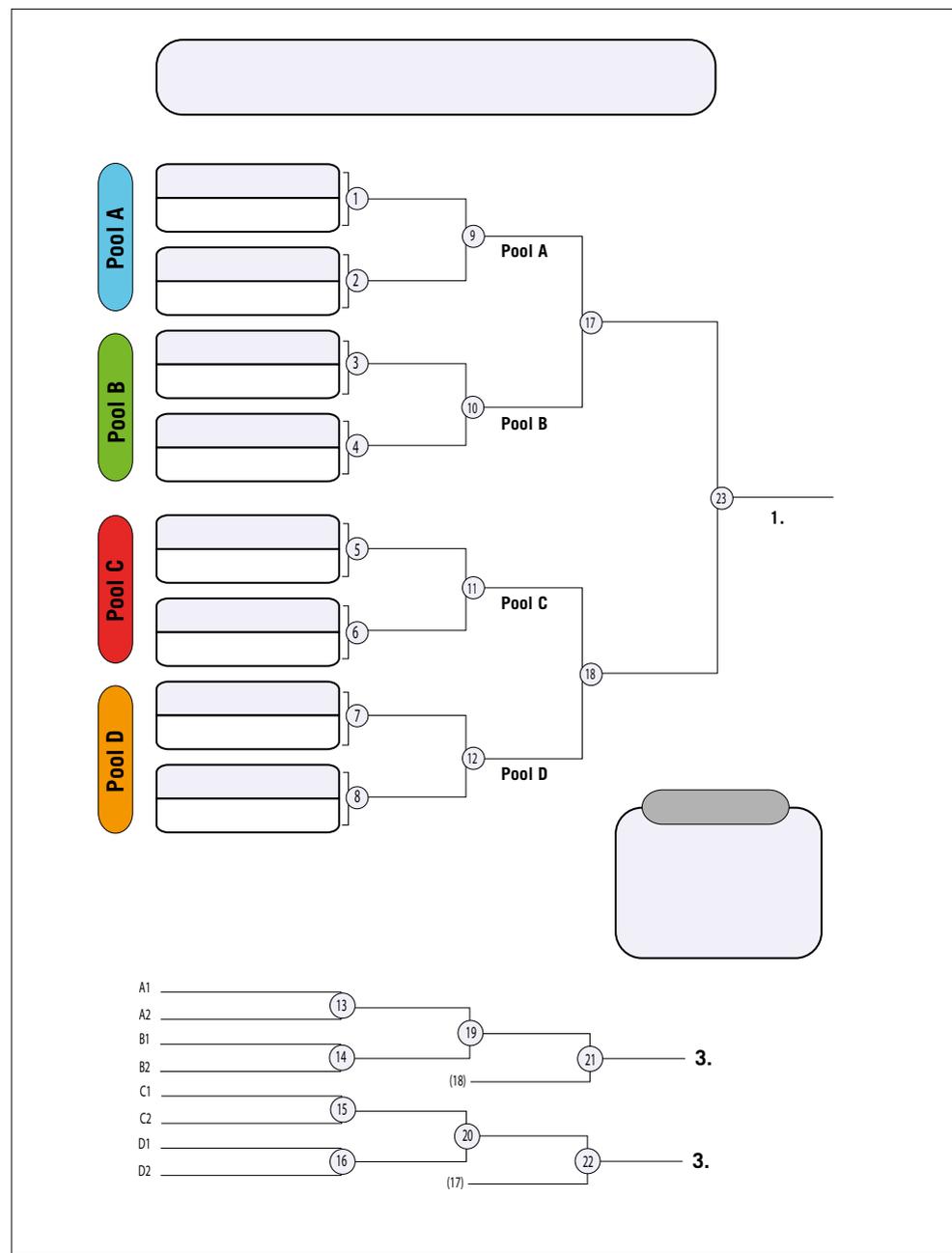
G.1.3.13 Double repêchage / jusqu'à 64 athlètes/équipes participant(e)s



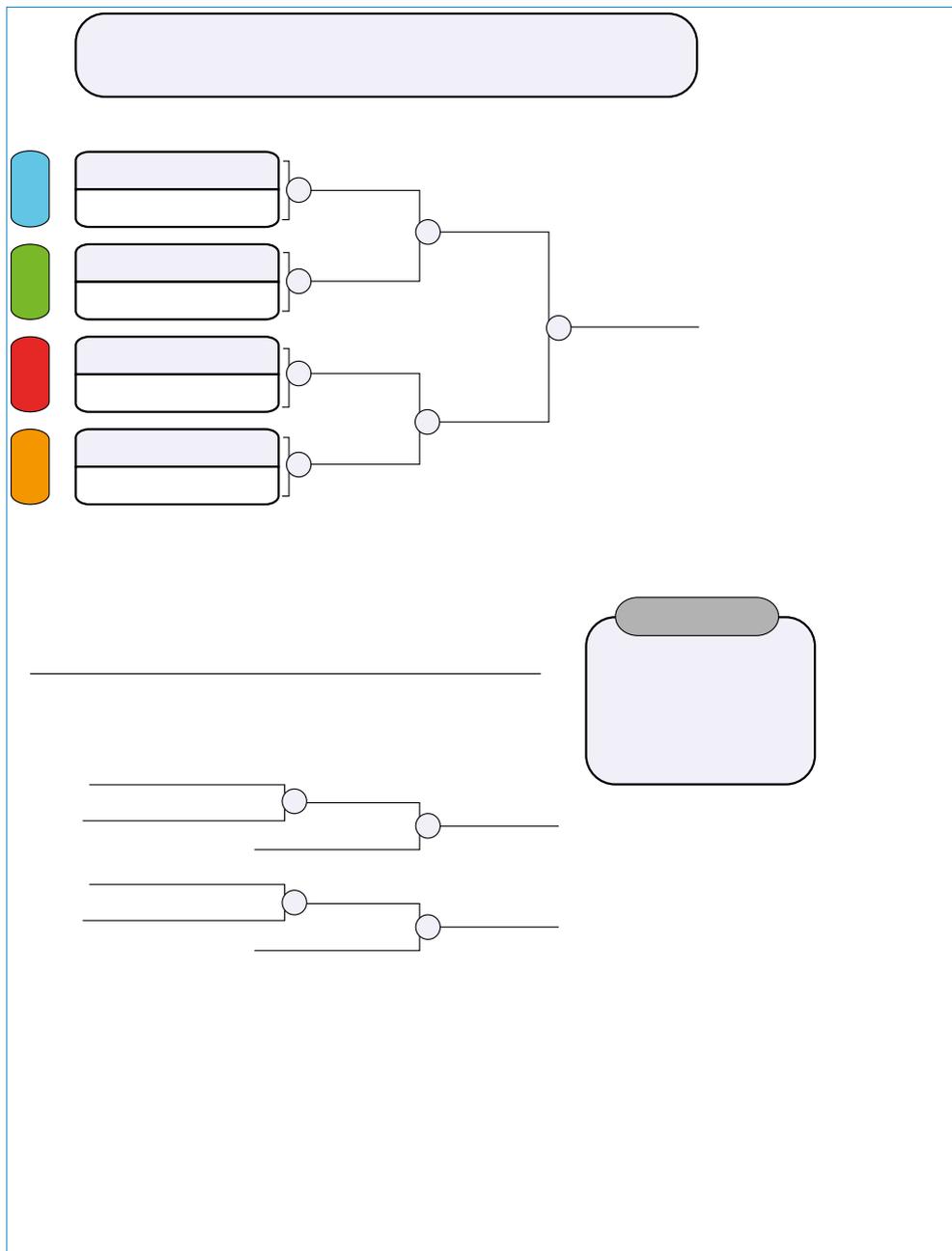
G1.3.13 Double repêchage / jusqu'à 32 athlètes/équipes participant(e)s



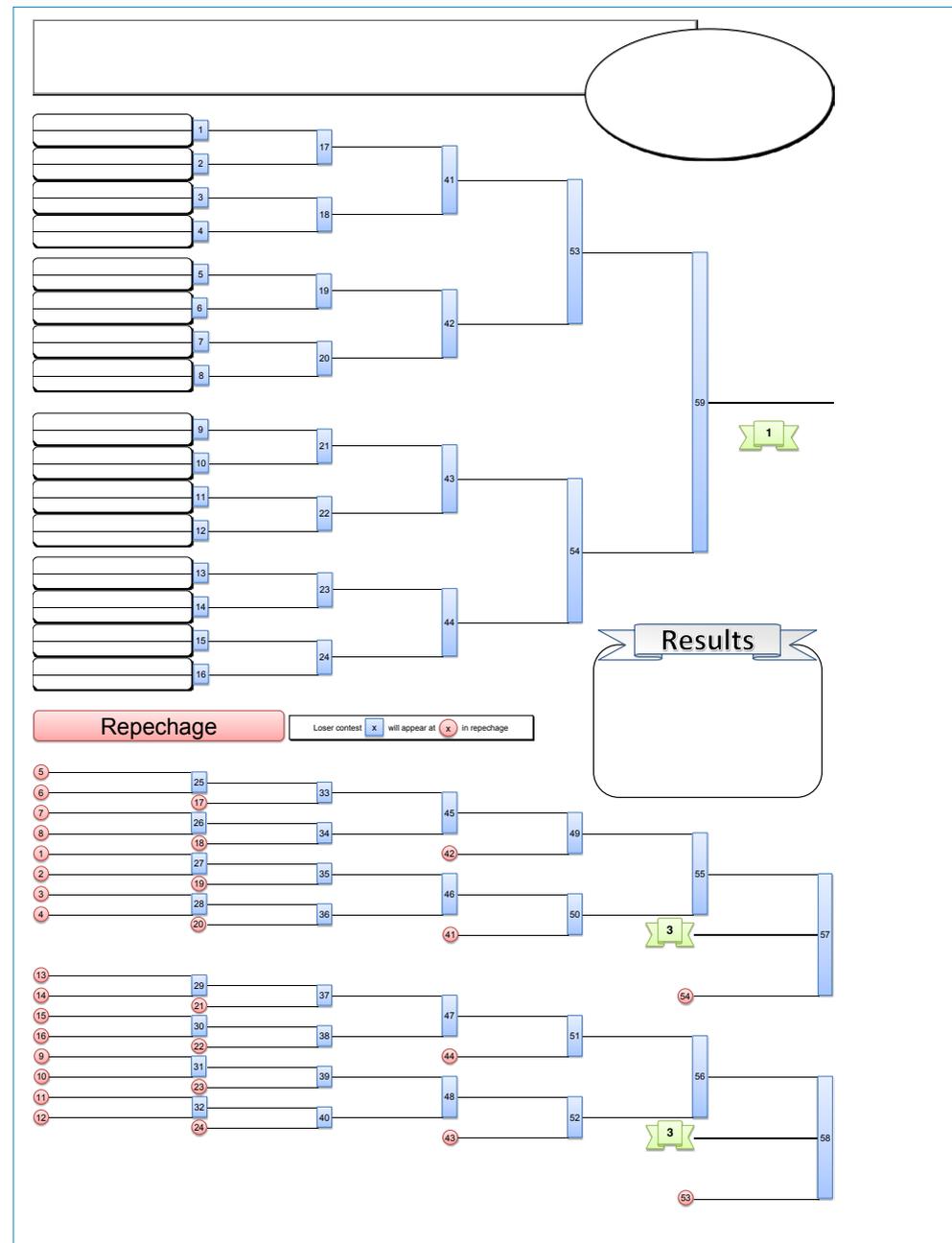
G1.3.14 Double repêchage / jusqu'à 16 athlètes/équipes participant(e)s



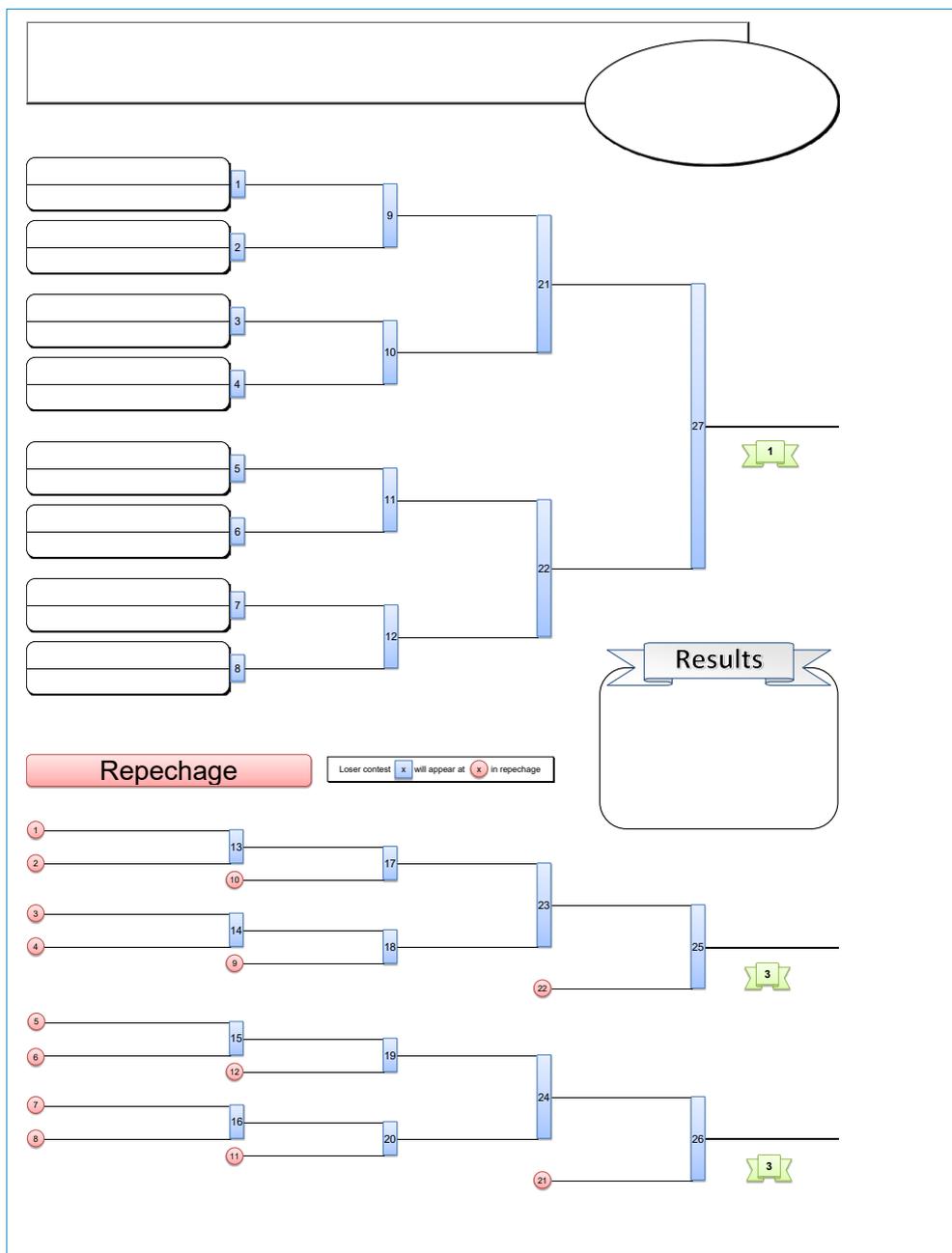
G1.3.15 Double repêchage / jusqu'à 8 athlètes/équipes participant(e)s



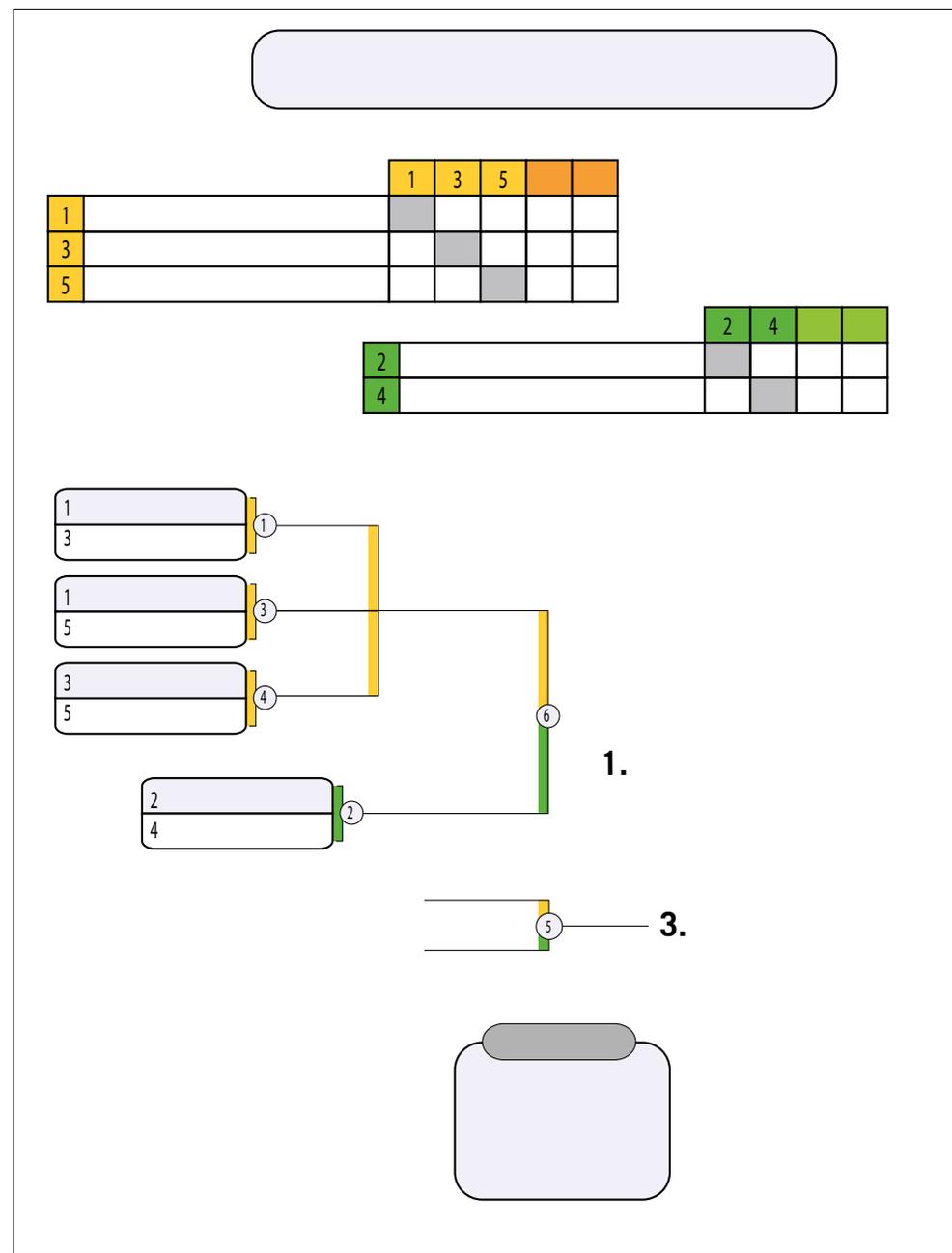
G1.3.16 Repêchage total / jusqu'à 32 athlètes ou équipes



G1.3.17 Repêchage total / jusqu'à 16 athlètes ou équipes



G1.3.18 Dans le cas où 5 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 1



G1.3.19 Dans le cas où 5 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 2

G1.3.20 Dans le cas où 4 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 1



	1	2	3	4	5		
1							
2							
3							
4							
5							

- 1
2

1 _____
- 3
4

1 _____
- 1
5

1 _____
- 2
3

1 _____
- 4
5

1 _____
- 1
3

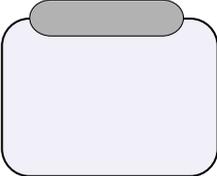
1 _____
- 2
4

1 _____
- 3
5

1 _____
- 1
4

1 _____
- 2
5

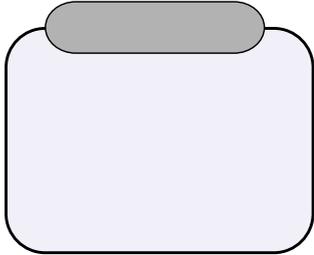
1 _____





```

graph TD
    A[ ] --- B((1))
    A --- C[ ]
    B --- D((4))
    C --- D
    D --- E[1.]
    
    F[ ] --- G((2))
    F --- H[ ]
    G --- I((3))
    H --- I
    I --- J[3.]
        
```



G1.3.21 Dans le cas où 4 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 2



	1	2	3	4		
1						
2						
3						
4						

1
2

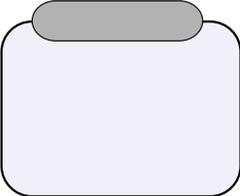
3
4

1
3

2
4

1
4

2
3



G1.3.22 Dans le cas où 3 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 1



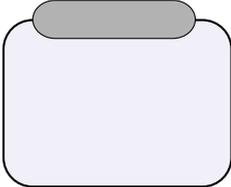
	1	2	3	4		
1						
2						
3						

1
2

1
3

2
3

4
1.



G1.3.23 Dans le cas où 3 athlètes/équipes sont engagé(e)s – Option 2

	1	2	3	4			
1							
2							
3							

1	1
2	1
3	2
1	3
2	2
3	1

G1.3.24 Exemples de liste de résultats

Grand-Slam Tokyo 2013
Tokyo (JPN), 29 Nov - 01 Dec 2013

Men
Final Results

-60 kg

1. TAKATO, Naohisa	JPN
2. KIM, Won Jin	KOR
3. KIDO, Shinji	JPN
3. SHISHIME, Toru	JPN
5. DASHIVAA, Amartuvshin	MGL
6. SMETOV, Yeldos	KAZ
7. GANBAT, Boldbaatar	MGL
7. HUANG, Sheng-Ting	TPE

-60 kg

1. TAKAJO, Tomofumi	JPN
2. CHIBANA, Charles	BRA
3. LAROSE, David	FRA
3. MIYAZAKI, Ren	JPN
5. DRAGIN, Dimitri	FRA
6. FUKUOKA, Masaaki	JPN
7. MARIYAMA, Joshiro	JPN
7. MUKANOV, Azamat	KAZ

-73 kg

1. NAKAYA, Riki	JPN
2. BANG, Gul-Man	KOR
3. DRAKSIC, Rok	SLO
3. IARICEV, Denis	RUS
5. DUPRAT, Pierre	FRA
6. KHASHBAATAR, Tsagaanbaatar	MGL
7. NAKAMURA, Takenori	JPN
7. POWBO DA SILVA, Alex William	BRA

-81 kg

1. NAGASE, Takenori	JPN
2. PIETRI, Loic	FRA
3. NAKAI, Takahiro	JPN
3. TCHIRKISHVILI, Avtandil	GEO
5. HONG, Suk-Woong	KOR
6. STEVENS, Travis	USA
7. MRVALJEVIC, Srdjan	MNE
7. NAGASHIMA, Keita	JPN

-90 kg

1. BEIKER, Masyu	JPN
2. LEE, Kyu-Won	KOR
3. LIPARTELIANI, Vartan	GEO
3. NISHIYAMA, Daisi	JPN
5. HILDEBRAND, Aaron	GER
6. SHIMOWADA, Shohei	JPN
7. SULEIMIN, Grigori	RUS
7. ZARZECZNY, Jakub	POL

-100 kg

1. KRPALEK, Lukas	CZE
2. REYES, Kyle	CAN
3. MARET, Cyrille	FRA
3. NABIDAN, Turzhinbayar	MGL
5. PACEK, Martin	SWE
6. RAKOV, Maxim	KAZ
7. KUMASHIRO, Yusuke	JPN
7. SAMOLOVICH, Sergei	RUS

+100 kg

1. KIM, Sump-Min	KOR
2. SILVA, Rafael	BRA
3. HARASAWA, Hisayoshi	JPN
3. MORIÖE, Masaru	JPN
6. BONVOISIN, Jean-Sebastien	FRA
6. SHICHINOHE, Ryu	JPN
7. KIM, Soo-Whan	KOR
7. MOURA, David	BRA

Page 1/2
www.ijf.org (c) International Judo Federation IJF
15-Jan-2014 - 15:45:52

Grand-Slam Tokyo 2013
Tokyo (JPN), 29 Nov - 01 Dec 2013

Women
Final Results

-48 kg

1. KONDO, Aimi	JPN
2. MURKHIYAT, Urantsetseg	MGL
3. MENEZES, Sarah	BRA
3. YAMAGISHI, Eimi	JPN
5. RUMYANTSEVA, Kristina	RUS
6. TODA, Miki	JPN
7. CHERNAK, Maryna	UKR
7. LABORDRE, Maria Celia	CUB

-52 kg

1. HASHIMOTO, Yuki	JPN
2. MBRANDA, Erica	BRA
3. CHITU, Andrea	ROU
3. SHISHIME, Ai	JPN
5. SUNDBERG, Jaana	FIN
6. VALENTINI, Elisavita	BRA
7. DELGADO, Angelica	USA
7. GOMI, Natsumi	JPN

-57 kg

1. UDAKA, Nae	JPN
2. MALLOY, Marti	USA
3. OEGUCHI, Christa	JPN
3. YAMAMOTO, Anzu	JPN
5. QUADROS, Kelleny	BRA
6. SILVA, Raebela	BRA
7. CAPRIORIU, Corina	ROU
7. ROPFER, Miryam	GER

-63 kg

1. ABE, Kana	JPN
2. TASHIRO, Miku	JPN
3. JOUNG, Da-Woon	KOR
3. TANAKA, Miki	JPN
5. BARRROS, Mariana	BRA
6. BELLARD, Anne-Laure	FRA
7. CAMPOS, Katherine	BRA
7. VAN EMDEN, Anicka	NED

-70 kg

1. ARAI, Chizuru	JPN
2. POLLING, Kim	NED
3. ALVEAR, Yuki	COL
3. KIM, Seongyeon	KOR
5. MARZOK, Iijana	GER
6. TACHIBANO, Haruka	JPN
7. CONWAY, Sally	GBR
7. GAZIEVA, Irina	RUS

-78 kg

1. VERKERK, Marhinde	NED
2. JONGS, Gyoomi	KOR
3. OKAMURA, Tomomi	JPN
3. SATO, Ruka	JPN
5. MALZAHN, Luise	GER
6. THIELE, Kerstin	GER
7. TURKS, Victoria	UKR
7. WANG, Su-Chu	TPE

+78 kg

1. TACHIBANO, Megumi	JPN
2. YAMABE, Kenae	JPN
3. ORTIZ, Idalya	CUB
3. QIN, Qian	CHN
5. ASAHINA, Sara	JPN
6. MA, Siel	CHN
7. LEE, Jung Eun	KOR
7. NUNES, Rochele	BRA

Page 2/2
www.ijf.org (c) International Judo Federation IJF
15-Jan-2014 - 15:45:52

G1.3.25 Exemples de confirmation d'engagement d'une équipe

G1.3.26 Exemple de confirmation d'engagement d'une équipe mixte

Line-up confirmation
Team World Championship Juniors 2013

Tatami: II
JPN Men
Bronze #18

Round: **Men Bronze**
Match: **JAPAN - SLOVENIA**

Weight	Family name	Given name	original category
-66 kg	HASHIGUCHI	Yuuki	-66 kg
	TATEYAMA	Sho	-66 kg
	< no competitor >		
-73 kg	IWABUCHI	Yusui	-73 kg
	HASHIGUCHI	Yoshi	-66 kg
	TATEYAMA	Sho	-66 kg
< no competitor >			
-81 kg	KOHARA	Kenya	-81 kg
	IWABUCHI	Yusui	-73 kg
	< no competitor >		
-90 kg	KOBAYASHI	Yusuke	-90 kg
	KOHARA	Kenya	-81 kg
	< no competitor >		
+90 kg	KURASHASHI	Isao	+90 kg
	SATO	Kazuya	+90 kg
	KOBAYASHI	Yusuke	-90 kg
< no competitor >			

Please mark for each category the selected player.
If you need to make corrections please use a new sheet.

Please confirm that above names and categories are correct and complete.
Veuillez vérifier et confirmer que les noms et les poids sont corrects et complets.
Favor confirmar que la información de los competidores así como los datos de sintonía son correctos y completos.

X _____ Signature team leader

Submission time	Official	Validated	Published
-----------------	----------	-----------	-----------

Page 1/1 www.ijpn.org 03 International Judo Federation Ltd 22-Jun-2014 - 15:13:14

Line-up confirmation
Team World Championship Juniors 2013

Tatami: II
SLO Men
Bronze #18

Round: **Men Bronze**
Match: **JAPAN - SLOVENIA**

Weight	Family name	Given name	original category
-66 kg	GOMBOC	Adrian	-66 kg
	KURJALT	Luka	-66 kg
	< no competitor >		
-73 kg	HQJAK	Martin	-73 kg
	POTPARIC	Igor	-73 kg
	GOMBOC	Adrian	-66 kg
KURJALT	Luka	-66 kg	
< no competitor >			
-81 kg	MARINCIC	Primoz	-81 kg
	VOLCIC	David	-81 kg
	HQJAK	Martin	-73 kg
POTPARIC	Igor	-73 kg	
< no competitor >			
-90 kg	MULEC	Tadej	-90 kg
	ZGANK	Mihael	-90 kg
	MARINCIC	Primoz	-81 kg
VOLCIC	David	-81 kg	
< no competitor >			
+90 kg	DRAGIC	Vito	+90 kg
	POLJAZER	Rok	+90 kg
	MULEC	Tadej	-90 kg
ZGANK	Mihael	-90 kg	
< no competitor >			

Please mark for each category the selected player.
If you need to make corrections please use a new sheet.

Please confirm that above names and categories are correct and complete.
Veuillez vérifier et confirmer que les noms et les poids sont corrects et complets.
Favor confirmar que la información de los competidores así como los datos de sintonía son correctos y completos.

X _____ Signature team leader

Submission time	Official	Validated	Published
-----------------	----------	-----------	-----------

Page 1/1 www.ijpn.org 03 International Judo Federation Ltd 22-Jun-2014 - 15:13:31

Line-up confirmation
Suzuki World Championship Teams 2017

Tatami: I
CRO
Second Round #22

Round: **Second Round**
Match: **GEORGIA - CROATIA**

Weight	Family name	Given name	original category
-57 kg	SIKIC	Tena	-57 kg
	TOPGLOVEC	Tina	-57 kg
	< no competitor >		
-73 kg	AZINOVIC	Bernard	-73 kg
	SUMPOR	Dominic	-73 kg
	< no competitor >		
-70 kg	MATIC	Barbara	-70 kg
	SIKIC	Tena	-57 kg
	TOPGLOVEC	Tina	-57 kg
< no competitor >			
-90 kg	DRUZETA	Dominik	-90 kg
	AZINOVIC	Bernard	-73 kg
	SUMPOR	Dominic	-73 kg
< no competitor >			
+70 kg	SULTALO	Ivana	+70 kg
	MATIC	Barbara	-70 kg
	< no competitor >		
+90 kg	KUMRIC	Marko	+90 kg
	KUMRIC	Zlatko	+90 kg
	DRUZETA	Dominik	-90 kg
< no competitor >			

Please mark for each category the selected player.
If you need to make corrections please use a new sheet.

Please confirm that above names and categories are correct and complete.
Veuillez vérifier et confirmer que les noms et les poids sont corrects et complets.
Favor confirmar que la información de los competidores así como los datos de sintonía son correctos y completos.

X _____ Signature team leader

Submission time	Official	Validated	Published
-----------------	----------	-----------	-----------

Page 1/1 www.ijpn.org 03.27 International Judo Federation Ltd 08-Apr-2018 - 08:46:42

Line-up confirmation
Suzuki World Championship Teams 2017

Tatami: I
GEO
Second Round #22

Round: **Second Round**
Match: **GEORGIA - CROATIA**

Weight	Family name	Given name	original category
-57 kg	JANASHVILI	Mariam	-57 kg
	< no competitor >		
	< no competitor >		
-73 kg	GINASHVILI	Lasha	-73 kg
	MARGVELASHVILI	Vazha	-73 kg
	< no competitor >		
-70 kg	ODZELASHVILI	Nino	-70 kg
	STAM	Esther	-70 kg
	JANASHVILI	Mariam	-57 kg
< no competitor >			
-90 kg	GVINASHVILI	Beka	-90 kg
	TCHIRKISHVILI	Avandis	-90 kg
	GINASHVILI	Lasha	-73 kg
MARGVELASHVILI	Vazha	-73 kg	
< no competitor >			
+70 kg	KEBADZE	Elene	+70 kg
	ODZELASHVILI	Nino	-70 kg
	STAM	Esther	-70 kg
< no competitor >			
+90 kg	OKRUASHVILI	Adam	+90 kg
	TUSHISHVILI	Guram	+90 kg
	GVINASHVILI	Beka	-90 kg
TCHIRKISHVILI	Avandis	-90 kg	
< no competitor >			

Please mark for each category the selected player.
If you need to make corrections please use a new sheet.

Please confirm that above names and categories are correct and complete.
Veuillez vérifier et confirmer que les noms et les poids sont corrects et complets.
Favor confirmar que la información de los competidores así como los datos de sintonía son correctos y completos.

X _____ Signature team leader

Submission time	Official	Validated	Published
-----------------	----------	-----------	-----------

Page 1/1 www.ijpn.org 03.27 International Judo Federation Ltd 08-Apr-2018 - 08:46:16

G1.3.27 Exemple d'une feuille de match avec résultats

G1.3.28 Exemple d'une feuille de match équipe mixte

Team Sheet
World Team Championship Juniors 2015

Tatami: II Men
Bronze #18

Category	BLR	Scores	Wins	Wins	Scores	UZB	Duration
-66 kg	MINKOU, Dzmitry	I W P 1 2	1	0	I W P 1	MATYAKUBOV, Azamat	4:00
-73 kg	KLEBCHA, Hryhory	I W P 2	0	1	I W P 1	SHOMURODOV, Sarvar	4:00
-81 kg	VARAPAYEU, Yahor	I W P 1 1	1	0	I W P	BOBONOV, Davlat	1:01
-90 kg	MUKETE, Daniel	I W P 1 3	1	0	I W P 2	KHURRAMOV, Mukhammadkarim	2:14
+90 kg	SVIRYD, Mikita	I W P 1	0	1	I W P 1	BAHODURZODA, Azamat	1:01
Result	Winner: Belarus		3	2			

Time and Date	Signature Official	Signature Sports Director	Remark

Page 1/1

www.ippon.org (c) International Judo Federation IJF

18-Jan-2017 - 13:23:40

Match Sheet
Suzuki World Championship Teams 2017

Tatami: I Mixed
Second Round #22

Category	GEO	Scores	Wins	Wins	Scores	CRO	Duration
-57 kg	JANASHVILI, Mariam	I W P			I W P	TOPOLOVEC, Tihea	
-73 kg	MARGVELASHVILI, Vazha	I W P			I W P	SUMPOR, Dominic	
-70 kg	STAM, Esther	I W P			I W P	MATIC, Barbara	
-90 kg	TCHRIKISHVILI, Avtandili	I W P			I W P	DRUZETA, Dominik	
+70 kg	KEBADZE, Elene	I W P			I W P	SUTALO, Ivana	
+90 kg	TUSHISHVILI, Guram	I W P			I W P	KUMRIC, Zlatko	
Result							

Time and Date	Signature Official	Signature Sports Director	Remark

Page 1/1

ippon.org v2.27 (c) International Judo Federation IJF

08-Apr-2018 - 08:47:05

G1.3.29 Formulaire pour la suspension d'un entraîneur

INTERNATIONAL JUDO FEDERATION
THE REFEREE COMMISSION

Coach suspension (The Referees must only fill legibly this box)

Event: _____ - _____
(Name of the event) (country)

Date: ____ / ____ / 202__ Mat. N° ____ Kg. ____ Fight n° ____

Nations involved in fight: _____ / _____

Name of suspended coach: _____

Country: _____ Number List: _____

Brief description of the incident (mark the interested part with an "X"):

2° warning talking _____

Gestures & Talking 2° warning _____

2° warning talking - & - from tribune _____

Others _____

Referee (Name & Country): _____

Judges (Name & Country): _____

The Referee Director: _____

Decision of the Education Director: _____

(Delete as appropriate):

- One day suspension;
- Suspension from the present event and considering taking a disciplinary action.

G1.3.30 Hansoku-make direct pour acte contraire à l'esprit du judo

INTERNATIONAL JUDO FEDERATION

ARTICLE 18 - Prohibited Acts and Penalties
DIRECT HANSOKU-MAKE FOR ACTS AGAINST THE SPIRIT OF JUDO

IN THE CASE OF DIRECT HANSOKU-MAKE FOR ACTS AGAINST THE SPIRIT OF JUDO (APPENDIX ARTICLE 18) THE JUDOKA CANNOT CONTINUE IN COMPETITION.

THE REFEREE MUST IMMEDIATELY:

1. FILL IT AND SIGN THIS FORMAT.
2. TAKE IT TO THE SUPERVISOR OF THE TATAMI CONCERNED WHO MUST SIGN IT FOR CONFIRMATION.
3. DELIVER IT TO THE PERSON IN CHARGE OF RUNNING THE COMPETITION.
4. AFTER REGISTRATION, THE DOCUMENT MUST BE RECEIVED TO THE SECRETARY OF THE REFEREE COMMISSION WHICH WILL KEEP IT TOGETHER WITH THE EVENT'S ACTS.

N. B. : EACH REFEREE IS PERSONALLY RESPONSIBLE FOR WHAT HAPPENS IN THE EVENT IN WHICH HE IS INTERESTED

Event: _____

Date: ____/02/2022 Mat. N° ____ Kg. - ____ Contest n° ____

Nations involved in the contest: _____ / _____

Name of suspended judoka: _____

Country: _____

Brief description of the action: _____

Referee (Name-Country-Signature): _____

The Supervisor: _____
(Name-Country-Signature)The Sport / Education Director: _____
(Name-Country-Signature)**Note: In the case of direct Hansoku-make for protection of the judoka (diving head first onto the mat, etc., APPENDIX Article 18), the judoka is allowed to continue in the competition.**



GLOSSAIRE

H1.1 Glossaire des termes Japonais

Approuvé par le Kodokan.

Le Japonais est l'une des langues les plus difficiles à traduire au monde du fait de sa complexité, et le fait que beaucoup de caractéristiques de cette langue n'existent pas en Anglais et en Français. Les différences de la forme écrite en Anglais et en Français de beaucoup de mots sont dues à la translittération de la langue Japonaise. Dans les livres Judo et autres documents, on peut trouver différentes versions du même mot, par exemple kumi-kata et kumikata.

Dans chaque cas du tableau ci-dessous, la ligne du dessus provient de la version originale du glossaire du SOR, et dessous le mot tel qu'il apparaît dans le dictionnaire du Kodokan (Kōdōkan, Nouveau Dictionnaire du Judo Japonais - Anglais, 2000). S'il n'y a qu'un seul mot, c'est qu'il est le même dans les deux documents.

Japonais Glossaire SOR Dictionnaire Kodokan	Kanji	Hiragana	Français Glossaire SOR Dictionnaire Kodokan
Anza	安坐	あんざ	Position assise jambes croisées
Ashi-waza Ashi waza	足技	あしわざ	Lancé de pied ou de jambe Techniques de pied ou jambe
Atemi-waza Atemi waza	当身技	あてみわざ	Techniques de frappe
Awase-waza Awase waza	合せ技	あわせわざ	Combinaison de deux waza-ari Score par combinaison
Dan	段位	だんい	Grade (Dan) Classement en Dan/Niveau
Dojo	道場	どうじょう	Salle d'entraînement
Encho-sen	延長戦	えんちょうせん	Prolongation de combat
Fuku-shin Fuku shin	副審	ふくしん	Juge (assis à la table) Arbitres assistants
Fusen-gachi Fusen gachi	不戦勝ち	ふせんがち	Victoire par forfait
Haisha	敗者	はいしゃ	Perdant
"Hajime!"	「始め！」	「はじめ！」	"Commencez!"
Hansoku	反則	はんそく	Faute Faute / pénalisation
Hansoku-make Hansoku make	反則負け	はんそくまけ	Défaite pour faute grave ou accumulation de fautes légères Défaite par décision
Hazumi	(No Kanji)	はずみ	Projection avec dynamisme, vitesse ou rythme
Henka-waza Henka waza	変化技	へんかわざ	Techniques de contre des attaques de l'adversaire Changer de technique

Hidari-jigo-tai Hidari jigotai	左自護体	ひだりじごたい	Posture basse à gauche Posture défensive à gauche
Hidari-shizen-tai Hidari shizentai	左自然体	ひだりしぜんたい	Posture naturelle à gauche
Hiki-te Hikite	引き手	ひきて	Main qui tire (traction) Main qui tient la manche
Hikiwake	引き分け	ひきわけ	Égalité
Ikioi	勢い	いきおい	Avec élan, force et vitesse
Ippon	一本	いっぽん	Point complet (Avantage définitif) Le point
Jigo-hon-tai Jigo hontai	自護本体	じごほんたい	Posture droite basse Posture droite défensive
Jigo-tai Jigotai	自護体	じごたい	Posture basse Posture défensive
Jiku-ashi Jiku ashi	軸足	じくあし	Jambe pivot Jambe d'appui
Jo-gai Jōgai	場外	じょうがい	En dehors de la zone de combat Zone de périmètre
Jo-nai Jōnai	場内	じょうない	Intérieur de la zone de combat Intérieur de la zone
Jo-seki Jōseki	上席	じょうせき	Place d'honneur / Jury / ...
Judogi / Judo-gi Jūdōgi	柔道衣	じゅうどうぎ	Tenue vestimentaire du judoka
Kachi	勝ち	かち	Victoire
Kaeshi-waza Kaeshi waza	返し技	かえしわざ	Techniques de contre
Kake	掛け	かけ	Exécution des techniques de projection Application, exécution
Kansetsu-waza Kansetsu waza	関節技	かんせつわざ	Clés articulaires Techniques de clé articulaire
Kappo Kappō	活法	かっぽう	Méthode de réanimation Techniques de réanimation
Kata	形 肩	かた	Forme/Pratique codifiée/Epaule
Katame-waza Katame waza	固技	かためわざ	Techniques de contrôle
Katsu	活	かつ	Techniques de réanimation
Keiko	稽古	けいこ	Entraînement
Kiken-gachi Kiken gachi	棄権勝ち	きけんがち	Victoire par forfait (abandon) Victoire par forfait de l'adversaire
Kime	極め	きめ	Exécution complète / Prise de décision

Kin-sa Kinsa	僅差	きんさ	Légères différences
Kinshi-waza Kinshi waza	禁止技	きんしわざ	Techniques interdites
"Kiotsuke!"	「気をつけ！」	「きをつけ！」	"Attention" (Commande pour se mettre en position debout, talons joints)
Kogi	講義	こうぎ	Cours
Koshi-waza Koshi waza	腰技	こしわざ	Projection de hanche Techniques de hanche
Kumi-te Kumite	組み手	くみて	Saisie Saisir
Kumi-kata Kumikata	組み方	くみかた	Méthode de saisie Prise de garde
Kuzushi	崩し	くずし	Déséquilibre
Kyu-sho Kyūsho	急所	きゅうしょ	Points vitaux Point vital
Ma'ai Maai	間合い	まあい	Distance entre deux combattants Intervalle pendant le combat
"Maitta!"	「参った！」	「まいった！」	"J'abandonne!"
Ma-sutemi-waza Ma sutemi waza	真捨身技	ますてみわざ	Projection de sacrifice dans l'axe Techniques de sacrifice dans l'axe
"Mate!"	「待て！」	「まて！」	"Attendez!"
Migi-jigo-tai Migi jigotai	右自護体	みぎじごたい	Posture basse à droite Posture défensive à droite
Migi-shizen-tai Migi shizentai	右自然体	みぎしぜんたい	Posture naturelle à droite
Mondo	問答	もんどう	Questions et réponses
Nagekomi	投げ込み	なげこみ	Répétition de techniques de projection
Nage-waza Nage waza	投技	なげわざ	Techniques de projection debout
Ne-shisei Ne shisei	寝姿勢	ねしせい	Position au sol Posture sur le tapis
Ne-shobu Neshōbu	寝勝負	ねしょうぶ	Combat au sol Travail au sol
Ne-waza Newaza	寝技	ねわざ	Travail au sol Techniques au sol
Osaekomi-waza Osaekomi waza	抑込技	おさえこみわざ	Techniques d'immobilisation (au sol)
"Osaekomi!"	「抑え込み！」	「おさえこみ！」	"Immobilisation!"
"Otagai-ni-rei!"	「お互いに礼！」	「おたがいにれい！」	"Saluez-vous mutuellement!"

Randori	乱取	らんどり	Combat d'entraînement Entraînement libre
Rei	礼	れい	Courtoisie Respect, salut
"Rei!"	「礼！」	「れい！」	"Saluez !"
Rei-ho Reihō	礼法	れいほう	Procédure de salut Formes de respect, étiquette, manières; ou bienséance
Riai	理合い	りあい	Théorie et principe Principe; théorie
Renraku-waza Renraku waza	連絡技	れんらくわざ	Combinaison de plusieurs techniques (enchaînement) Techniques de combinaison
Renzoku-waza Renzoku waza	連続技	れんぞくわざ	Répétition de la même technique Combinaisons continues de techniques
Ritsu-rei Ritsurei	立礼	りつれい	Salut debout
Seiza	正坐	せいざ	Position à genoux / Position solennelle
Shiai	試合	しあい	Combat / Compétition
Shiai-jo Shiaijō	試合場	しあいじょう	Aire de combat
Shido Shidō	指導	しどう	Pénalité légère Directive
Shime-waza Shime waza	絞技	しめわざ	Techniques d'étranglement
Shimpan Shinpan	審判	しんばん	Arbitrage
Shimpan-in Shinpan in	審判員	しんばんいん	Arbitres et juges Arbitres
Shisei	姿勢	しせい	Posture
Shizen-hon-tai Shizen hontai	自然本体	しぜんほんたい	Posture naturelle droite
Shizen-tai Shizentai	自然体	しぜんたい	Posture naturelle
Shomen Shōmen	正面	しょうめん	Place d'honneur
"Shomen-ni-rei!"	「正面に礼！」	「しょうめんに れい！」	"Saluez la place d'honneur !"
Shosha Shōsha	勝者	しょうしゃ	Vainqueur
Shu-shin Shushin	主審	しゅしん	Arbitre en chef / Arbitre de tatami
"Sono-mama!" "Sono mama!"	(No Kanji)	「そのまま！」	"Ne bougez pas !" "Gardez la position !"

"Sore-made!" "Sore made!"	(No Kanji)	「それまで！」	"Fin du combat !" "Fin !"
Sutemi-waza Sutemi waza	捨身技	すてみわざ	Projection de sacrifice Technique de sacrifice
Tachi-shisei Tachi shisei	立ち姿勢	たちしせい	Position debout Posture debout
Tachi-shobu Tachi shōbu	立ち勝負	たちしょうぶ	Combat debout
Tachi-waza Tachi waza	立技	たちわざ	Projection debout Techniques debout
Tai-sabaki Tai sabaki	体捌き	たいさばき	Déplacement du corps / Contrôle du corps
Tatami	畳	たたみ	Tapis de judo
Te-waza Te waza	手技	てわざ	Projection de main Techniques de mains ou de bras
"Toketa!"	「解けた！」	「とけた！」	"Fin d'immobilisation !"
Tori	取	とり	Celui qui exécute la technique Celui qui projette
Tsukuri	作り	つくり	Préparation pour l'exécution de la technique
Tsuri-te Tsurite	釣り手	つりて	Main qui soulève Main au col; main qui saisit
Uchikomi	打ち込み	うちこみ	Répétition de techniques
Ude-gaeshi Ude gaeshi	腕返し	うでがえし	Projection par clé de bras Bras fléchi
Uke	受	うけ	Celui qui subit la technique
Ukemi	受身	うけみ	Chute
Waza	技	わざ	Techniques Technique
Waza-ari Waza ari	技あり	わざあり	Presque ippon "Technique efficace"; presque ippon
"Waza-ari- awasete-Ippon!"	「技あり, 合せて 一本！」	「わざあり, あ わせていっぼ ん！」	"Deux waza-ari marquent Ippon !"
Yakusoku-renshu Yakusoku renshū	約束練習	やくそくれんし ゅう	Pratique convenue Pratique contrôlée
Yoko-sutemi-waza Yoko sutemi waza	横捨身技	よこすてみわざ	Projection de sacrifice latérale Technique de sacrifice latérale
"Yoshi!"	(No Kanji)	「よし！」	"Reprenez !" "Continuez !"
Yusei-gachi Yūsei gachi	優勢勝ち	ゆうせいがち	Victoire par décision
Za-rei Zarei	坐礼	ざれい	Salut à genoux

H1.2 Noms des techniques de Judo

H1.2.1 Nage-waza (68)

Te-waza				
1	Seoi-nage	背負投	せおいなげ	SON
2	Ippon-seoi-nage	一本背負投	いっぽんせおいなげ	ISN
3	Seoi-otoshi	背負落	せおいおとし	SOO
4	Tai-otoshi	体落	たいおとし	TOS
5	Kata-guruma	肩車	かたぐるま	KGU
6	Sukui-nage	掬投	すくいなげ	SUK
7	Obi-otoshi	帯落	おびおとし	OOS
8	Uki-otoshi	浮落	うきおとし	UOT
9	Sumi-otoshi	隅落	すみおとし	SOT
10	Yama-arashi	山嵐	やまあらし	YAS
11	Obi-tori-gaeshi	帯取返	おびとりがえし	OTG
12	Morote-gari	双手刈	もろてがり	MGA
13	Kuchiki-taoshi	朽木倒	くちきたおし	KTA
14	Kibisu-gaeshi	踵返	きびすがえし	KIG
15	Uchi-mata-sukashi	内股すかし	うちまたすかし	UMS
16	Kouchi-gaeshi	小内返	こうちがえし	KOU

Koshi-waza				
1	Uki-goshi	浮腰	うきごし	UGO
2	O-goshi	大腰	おおごし	OGO
3	Koshi-guruma	腰車	こしぐるま	KOG
4	Tsurikomi-goshi	釣込腰	つりこみごし	TKG
5	Sode-tsurikomi-goshi	袖釣込腰	そでつりこみごし	STG
6	Harai-goshi	払腰	はらいごし	HRG
7	Tsuri-goshi	釣腰	つりごし	TGO
8	Hane-goshi	跳腰	はねごし	HNG
9	Utsuri-goshi	移腰	うつりごし	UTS
10	Ushiro-goshi	後腰	うしろごし	USH

Ashi-waza				
1	De-ashi-harai	出足払	であしはらい	DAH
2	Hiza-guruma	膝車	ひざぐるま	HIZ
3	Sasae-tsurikomi-ashi	支釣込足	ささえつりこみあし	STA
4	O-soto-gari	大外刈	おおそとがり	OSG
5	O-uchi-gari	大内刈	おおうちがり	OUG
6	Ko-soto-gari	小外刈	こそとがり	KSG
7	Ko-uchi-gari	小内刈	こうちがり	KUG
8	Okuri-ashi-harai	送足払	おくりあしはらい	OAH
9	Uchi-mata	内股	うちまた	UMA
10	Ko-soto-gake	小外掛	こそとがけ	KSK
11	Ashi-guruma	足車	あしぐるま	AGU
12	Harai-tsurikomi-ashi	払釣込足	はらいつりこみあし	HTA
13	O-guruma	大車	おおぐるま	OGU
14	O-soto-guruma	大外車	おおそとぐるま	OGR
15	O-soto-otoshi	大外落	おおそとおとし	OSO
16	Tsubame-gaeshi	燕返	つばめがえし	TSU
17	O-soto-gaeshi	大外返	おおそとがえし	OGA
18	O-uchi-gaeshi	大内返	おおうちがえし	OUC
19	Hane-goshi-gaeshi	跳腰返	はねごしがえし	HGG
20	Harai-goshi-gaeshi	払腰返	はらいごしがえし	HGE
21	Uchi-mata-gaeshi	内股返	うちまたがえし	UMG

Ma-sutemi-waza				
1	Tomoe-nage	巴投	ともえなげ	TNG
2	Sumi-gaeshi	隅返	すみがえし	SUG
3	Hikikomi-gaeshi	引込返	ひきこみがえし	HKG
4	Tawara-gaeshi	俵返	たわらがえし	TWG
5	Ura-nage	裏投	うらなげ	UNA

Yoko-sutemi-waza				
1	Yoko-otoshi	横落	よこおとし	YOT
2	Tani-otoshi	谷落	たにおとし	TNO
3	Hane-makikomi	跳巻込	はねまきこみ	HNM
4	Soto-makikomi	外巻込	そとまきこみ	SMK
5	Uchi-makikomi	内巻込	うちまきこみ	UMK
6	Uki-waza	浮技	うきわざ	UWA
7	Yoko-wakare	横分	よこわかれ	YWA
8	Yoko-guruma	横車	よこぐるま	YGU
9	Yoko-gake	横掛	よこがけ	YGA
10	Daki-wakare	抱分	だきわかれ	DWK
11	O-soto-makikomi	大外巻込	おおそとまきこみ	OSM
12	Uchi-mata-makikomi	内股巻込	うちまたまきこみ	UMM
13	Harai-makikomi	払巻込	はらいまきこみ	HRM
14	Ko-uchi-makikomi	小内巻込	こうちまきこみ	KUM
15	Kani-basami	蟹挟	かにぼさみ	KBA
16	Kawazu-gake	河津掛	かわづがけ	KWA

H1.2.2 Katame-waza (32)

Osaekomi-waza				
1	Kesa-gatame	袈裟固	けさがため	KEG
2	Kuzure-kesa-gatame	崩袈裟固	くずれけさがため	KKE
3	Ushiro-kesa-gatame	後袈裟固	うしろけさがため	UKG
4	Kata-gatame	肩固	かたがため	KAG
5	Kami-shiho-gatame	上四方固	かみしほうがため	KSH
6	Kuzure-kami-shiho-gatame	崩上四方固	くずれかみしほうがため	KKS
7	Yoko-shiho-gatame	横四方固	よこしほうがため	YSG
8	Tate-shiho-gatame	縦四方固	たてしほうがため	TSG
9	Uki-gatame	浮固	うきがため	UGT
10	Ura-gatame	裏固	うらがため	URG

Shime-waza				
1	Nami-juji-jime	並十字絞	なみじゅうじじめ	NJJ
2	Gyaku-juji-jime	逆十字絞	ぎゃくじゅうじじめ	GJJ
3	Kata-juji-jime	片十字絞	かたじゅうじじめ	KJJ
4	Hadaka-jime	裸絞	はだかじめ	HAD
5	Okuri-eri-jime	送襟絞	おくりえりじめ	OEJ
6	Kataha-jime	片羽絞	かたはじめ	KHJ
7	Katate-jime	片手絞	かたてじめ	KTJ
8	Ryote-jime	両手絞	りょうてじめ	RYJ
9	Sode-guruma-jime	袖車絞	そでぐるまじめ	SGJ
10	Tsukumi-jime	突込絞	つっこみじめ	TKJ
11	Sankaku-jime	三角絞	さんかくじめ	SAJ
12	Do-jime	胴絞	どうじめ	DOJ

Kansetsu-waza				
1	Ude-garami	腕緘	うでがらみ	UGR
2	Ude-hishigi-juji-gatame	腕挫十字固	うでひしぎじゅうじがため	JGT
3	Ude-hishigi-ude-gatame	腕挫腕固	うでひしぎうでがため	UGA
4	Ude-hishigi-hiza-gatame	腕挫膝固	うでひしぎひざがため	HIG
5	Ude-hishigi-waki-gatame	腕挫腋固	うでひしぎわきがため	WAK
6	Ude-hishigi-hara-gatame	腕挫腹固	うでひしぎはらがため	HGA
7	Ude-hishigi-ashi-gatame	腕挫脚固	うでひしぎあしがため	AGA
8	Ude-hishigi-te-gatame	腕挫手固	うでひしぎてがため	TGT
9	Ude-hishigi-sankaku-gatame	腕挫三角固	うでひしぎさんかくがため	SGT
10	Ashi-garami	足緘	あしがらみ	AGR

H1.3 Pénalités

Actions Interdites	
Technique portée à l'extérieur	P01
Eviter la saisie	P02
Une main	P03
Cacher le revers	P04
Tordre les doigts de l'adverse	P05
Ashi-garami	P06
Attitude défensive	P07
Défaire le Judogi	P08
Judogi défait	P09
Ne pas respecter les consignes	P10
Ciseaux avec les jambes autour de la taille	P11
Soulever son adversaire du sol et le projeter avec force sur le tatami sans appliquer une technique de Judo	P12
Encercler	P13
Tomber en arrière	P14
Fausse attaque	P15
Doigts dans la manche	P16
Doigts entremêlés	P17
Pied dans la ceinture	P18
En dehors de l'aire de combat	P19
Plonger la tête	P20
Saisir le même côté	P21
Kumikata non conventionnel	P22
Prise de l'ours	P23
S'échapper avec la tête	P24
Tenir les bouts de manches	P25
Main dans le visage	P26
Tenir le pantalon	P27
Clef de bras non conforme	P28
Entrée en Newaza non conforme	P29
Judogi dans la bouche	P30

Kani-Basami	P31
Kawazu-Gake	P32
Coup pour lâcher la garde	P33
Objet métallique	P34
Non combativité	P35
Attraper la jambe d'appui	P36
Etranglement avec la veste/ceinture	P37
Prendre appui avec la tête	P38
Remarques non nécessaires	P39
Conduite anti-sportive	P40
Waki-gatame	P41
Tirer à terre	P42
"Prise de pistolet"	P43
Tenir la ceinture	P44
Porter un coup	P45
Pousser dehors	P46
Non déterminé	P99

Autres	
Forfait	BYE
Fusen Gachi	FUS
Kiken gachi	KIK
Non déterminé	UND
Katame-waza non déterminé	UNK
Nage-waza non déterminé	UNN
Yusei Gachi	YUS

Notes





IJF Headquarters and Presidential Office
HUN 1051 Budapest
József Attila str. 1
www.ijf.org

IJF General Secretariat
21 Avenue Gabriel Péri, 94100
Saint-Maur-des-Fossés, France
gs@ijf.org